111e année 10 mars 1979 No 10

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique

Éditeur officiel du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ADMATHEQUE INC. 1341-0949	355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	09 10 1973
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES HIGHLANDS LTEE *HIGHLANDS PROPERTY MANAGEMENT LTD* 1348-8598	4027, avenue Marlowe, Montréal	16 11 1973
LES ALIMENTS BIGRAS INC. 1351-4278	2980 est, rue Bélanger, Montréal	21 01 1974
L'AMICAL DE L'HANDICAPE GERARD CHARBONNEAU INC. 1367-1680	4840, rue Boyer, Montréal ...	25 02 1974
LES AMIS DU SPORT DE SEPT-ILES INC. 1339-7153	Sept-Iles (Saguenay)	10 09 1973
LES ARTICLES DE CUIR DE L'EST INC. ..... *EASTERN LEATHER GOODS INC.* 1350-4463	Montréal	16 11 1973
ASSOCIATION BOURGCHEMIN ETUDIANT LA CIVILISATION ESPAGNOLE *ASSOCIATION BOURGCHEMIN ESTUDIANDO LA CIVILISACION ESPANOLA* 1417-3686	2200, av. Pratte, St-Hyacinthe	18 10 1973
ASSOCIATION DE PARENTS DU CENTRE BEL ESSOR 1367-3918	1250, chemin du Tremblay, Longueuil (Chambly)	27 04 1974
ASSOCIATION DES ARBITRES DU HOCKEY DE POINTE GATINEAU INC. 1355-5529	Pointe-Gatineau (Hull)	08 02 1974
ASSOCIATION DES BENEVOLES DU HOCKEY MINEUR VICTORIAVILLE ARTHABASKA INC. 1354-8490	21, rue Fabiola, Victoriaville .	13 02 1974
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA PAROISSE DE STE-AGATHE-DES-MONTS *PARISH OF STE-AGATHE-DES-MONTS CITIZENS ASSOCIATION* 1343-9245	Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	11 10 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES EMPLOYES DE L'USINE DE COMMANDES DES MOTEURS DE SIEMENS CANADA LIMITED *SIEMENS CANADA LIMITED MOTORCONTROL WORKSHOP EMPLOYEE ASSOCIATION* 1350-8619	141, av. Appin, Mont-Royal (Montréal)	05 11 1973
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE RELIABLE TRANSPORT QUEBEC LTEE 1347-7427	Contrecoeur (Verchères)	17 10 1973
ASSOCIATION DES EPICIERS GASPESIENS INC. 1355-6840	Paspébiac (Bonaventure)	08 04 1974
ASSOCIATION DES HOTES DE LA MAURICIE INC. 1356-1436	Shawinigan	30 04 1974
ASSOCIATION DES JOUEURS DE FOOTBALL T.S. (UN) 1347-7781	115, boul. des Laurentides, suite 202, Pont-Viau (Laval)	22 11 1973
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MAURICIE INC. 1339-2659	Trois-Rivières	05 09 1973
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA K-MART DE ST-LEONARD INC. 1339-8276	5940, boul. des Grandes-Prairies, St-Léonard (Montréal)	04 09 1973
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MORIN 1351-9970	120, rue Georgiana, Lac-Morin Ste-Marcelline-de-Kildare (Joliette)	11 02 1974
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS MATANE-MATAPEDIA 1350-4485	Amqui (Matapédia)	12 11 1973
L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE L'EPIPHANIE INC. 1350-1143	76, 5e Avenue, L'Epiphanie (L'Assomption)	07 12 1973
L'ASSOCIATION FOLKLORIQUE CROATE ..... *CROATIAN FOLKLORE ASSOCIATION* 1367-5756	7093, 16e Avenue, Montréal	01 04 1974
ASSOCIATION HIPPIQUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 1355-3441	Chicoutimi	28 03 1974
ASSOCIATION PANACHAIENNE DE MONTREAL ET DE LA BANLIEUE *PANACHAIAN ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS* 1344-5499	7566, terrasse St-Roch, Montréal	04 10 1973
L'ASSOCIATION REGIONALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE QUEBEC 1355-7525	Québec	18 02 1978
LES BARONS DE LONGUEUIL INC. 1382-2309	360, rue Cherbourg, Longueuil (Chambly)	08 05 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
BASE-BALL MINEUR DE VERDUN *VERDUN MINOR BASEBALL* 1344-3759	3361, rue Wellington, Verdun (Montréal)	04 09 1973
BOUTIQUE HELMUT INC. 1367-1433	351 est, av. du Mont-Royal, Montréal	11 03 1974
BOUTIQUE LISI POUR ELLE INC. 1340-8596	Montréal	11 09 1973
BULLETIN D'INFORMATION DU CEGEP DE ST-JEROME INC. 1354-2980	295, rue du Palais, St-Jérôme (Terrebonne)	08 02 1974
CABANA & COTE INC. 1355-3524	Sherbrooke	28 03 1974
CAMP LA FLAMME RICHELIEU INC. 1354-5215	560, boul. St-Louis, St-Louis-de-France (Champlain)	16 03 1974
CANTINE MOBILE BOIVIN INC. 1356-4786	428, rue Latour, St-Jean	10 05 1974
CASSE-CROUTE & BILLARDS HELLENIQUE INC. *HELLENIC BILLARDS & SNACK BAR INC.* 1367-9063	5319, avenue du Parc, Montréal	24 04 1974
CENTRE DE SANTE ET DE PLEIN AIR MAURICIEN INC. 1355-3169	857, rue Defoy, Trois-Rivières (St-Maurice)	27 03 1974
CENTRE DE YOGA SANTE DE MONTREAL *THE YOGA HEALTH CENTER OF MONTREAL* 1356-0032	635 ouest, Dorchester, ch. 604, Montréal	24 04 1974
CENTRE INTERNATIONAL ET MULTICULTUREL DE L'ESTRIE INCORPOREE 1354-3178	75, rue Chartier, Sherbrooke	23 01 1974
CENTRE L'ELITE SPORTIVE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN 1355-0678	Jonquière (Chicoutimi)	19 02 1974
CLUB AUTOMOBILE ITALO-CANADIEN INC. *CANADIAN-ITALIAN AUTO CLUB INC.* 1354-9837	10336, avenue des Récollets, Montréal-Nord	13 02 1974
CLUB CYCLISTE SOULANGES INC. 1367-4775	Coteau-du-Lac (Soulanges)	27 03 1974
CLUB D'ARMES A FEU DU REFUGE DE LA COLLINE *HILL HAVEN GUN CLUB* 1359-0195	Lac-Brome (Brome)	08 11 1973
CLUB DE GOLF DE TROIS-PISTOLES INC. 1352-1166	Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)	16 10 1973
CLUB DE HOCKEY LES SAGUENEENS JUNIORS DE CHICOUTIMI LIMITEE 1347-0596	Chicoutimi	11 10 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB DE L'AGE D'OR DE PONTBRIAND 1353-3286	St-Antoine-de-Pontbriand (Mégantic)	15 11 1973
CLUB DE L'AGE D'OR DE TEMISCOUATA 1339-8854	St-Hubert (Rivière-du-Loup)	04 09 1973
CLUB DE L'AGE D'OR DE WINDSOR 1343-9070	Windsor (Richmond)	02 10 1973
CLUB DE MOTO LES PROMENEURS HARDIS INC. *COOL-RIDERS MOTOR-CYCLE INC.* 1351-7388	Rang Tringle, Cowansville (Missisquoi)	19 12 1973
CLUB DE MOTO-NEIGE CARCAJOU INC. 1355-6139	Ste-Gertrude (Abitibi)	30 11 1973
CLUB DE MOTONEIGE DE LOUVICOURT *LOUVICOURT SNOWMOBILE CLUB* 1352-5605	Louvicourt, terr. non-organi. (Abitibi)	18 01 1974
CLUB DE MOTO-NEIGE DE ST-IGNACE DU LAC INC. 1348-8788	St-Ignace-du-Lac (Maskinongé)	18 10 1973
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-ZENON INC. 1344-0482	St-Zénon (Berthier)	03 10 1973
LE CLUB DE MOTONEIGES LES MONTAGNARDS DE FORILLON INC. 1362-6403	Gaspé (Gaspé-Est)	10 12 1973
CLUB DE PETANQUE NOTRE-DAME DES PRAIRIES INC. 1341-5948	Notre-Dame-des-Prairies (Joliette)	05 10 1973
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE SUBAQUABEC INC. 1346-1546	6683, 9e Avenue, Rosemont (Montréal)	02 11 1973
CLUB DE PLONGEON DE SHERBROOKE INCORPOREE 1254-9175	Sherbrooke	15 03 1974
CLUB DE SKI NAUTIQUE DE ST-HYACINTHE INC. 1339-4820	St-Hyacinthe	14 09 1973
CLUB DE SOCCER JEAN TALON INC. *JEAN TALON SOCCER CLUB INC.* 1367-9865	1900 est, rue Jean-Talon, Montréal	29 04 1974
CLUB DE TOURISME DE GRECE INC. *TOURING CLUB OF GREECE INC.* 1378-3014	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 415A, Montréal	22 04 1974
LE CLUB DU LAC DES QUATORZE ILES INC. *THE FOURTEEN ISLAND LAKE CLUB INC.* 1367-6259	Lac des 14 Iles, St-Hippolyte (Terrebonne)	03 04 1974
CLUB LIONS DE GRANDE-RIVIERE 1382-0485	Grande-Rivière (Gaspé-Est)	17 05 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB MOTO-NEIGE LES INTREPIDES INC. 1354-4416	St-Thomas-Didyme (Lac-St-Jean-Ouest)	11 02 1974
CLUB 7 MIL TOURS TRIAL 1417-3520	175, 106e Rue, Beauport (Québec)	14 02 1974
CLUB SOCIAL DES GARCONS ET FILLES DU CENTRE VILLE INC. *CENTER CITY BOY'S AND GIRL'S SOCIAL CLUB INC.* 1355-7558	Montréal	10 04 1974
CLUB SOCIAL DU LAC BARBLE GAGNONVILLE INC. 1340-6673	Lac Barble Gagnon (Saguenay)	28 09 1973
CLUB SOCIAL LES CHEVALIERS DE L'ETOILE INC. 1367-6754	3855, montée Gagnon, R.R. 1, St-Louis-de-Terrebonne (Terrebonne)	05 04 1974
CLUB SOCIO-SPORTIF DE VALCARTIER 1340-4223	1870, boul. Valcartier, St-Gabriel-de-Valcartier (Québec)	02 10 1973
LE CLUB SPORTIF DE TOURELLE EST ENR. 1458-9162	St-Joachim-de-Tourelle (Gaspé-Ouest)	24 10 1973
CLUB SPORTIF LES PRECURSEURS DE STE-ANNE-DE-BEAUPRE INC. 1345-9581	Ste-Anne-de-Beaupré (Montmorency)	02 10 1973
CLUB SPORTIF MONT-LAC-VERT 1356-4364	Alma (Lac-St-Jean-Est)	10 05 1974
COMITE DES LOISIRS DE LA RATIERE 1417-3082	342, R.R. 3, Jonquière (Chicoutimi)	16 11 1973
COMITE DES LOISIRS DES EMPLOYES DU CECIL BUTTERS MEMORIAL HOSPITAL *STAFF AND ENTERTAINMENT COMMITTEE OF THE CECIL BUTTERS MEMORIAL HOSPITAL* 1377-1811	Cecil Butters Memorial Hospital, Austin (Brome)	20 03 1974
COMITE DES LOISIRS DU LOCAL 711 INC. 1367-6531	3637 est, boul. Métropolitain, suite 701, Montréal	04 04 1974
COMITE D'ETUDE SUR LA CONDITION PHYSIQUE DU QUEBECOIS, INC. 1355-3417	Québec	18 02 1974
COMITE POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE INDIENNE DANS JOLIETTE 1417-3272	625, rue Papineau, Joliette	21 11 1973
COMMUNE AGRICOLE OUROUK LA GRANDE PLACE INC. 1356-2566	126, rue St-Pierre, Québec	02 05 1974
COMMUNICATION TECHNIQUE ET GRAPHIQUE L'IDEE INC. 1351-9988	80, place Ste-Claire, Laval	18 01 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CONSTRUCTION L C M LTEE *L C M CONSTRUCTION LTD.* 1341-0725	4372, rue Delage, St-Léonard (Montréal)	13 09 1973
CORPORATION DAVI LTEE *DAVI CORPORATION LTD.* 1356-3218	Montréal	06 05 1974
CORPORATION DE SERVICES DE LOCATION D'EQUIPEMENT DE PRODUCTION FEUILLE D'ERABLE *MAPLE LEAF PRODUCTION SERVICES AND EQUIPMENT RENTALS CORPORATION* 1355-9125	328, avenue Victoria, Westmount (Montréal)	18 04 1974
CORPORATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE GATINEAU INC. 1354-2543	Pointe-Gatineau (Hull)	30 11 1973
LA CORPORATION QUEBECOISE DES ARTISTES LYRIQUES INC. 1354-6171	91, boul. Boise-Cascade, Laval	08 01 1974
LE CORPS DE CLAIRONS ET TAMBOURS LES CHEVALIERS DE LAVAL INC. 1356-1816	259, avenue Quintal, Laval-des-Rapides	02 05 1974
DEPARTEMENT D'HISTOIRE CEGEP ST-HYACINTHE INC. 1417-3660	2200, rue Pratte, St-Hyacinthe St-Hyacinthe	09 10 1973
LES ECURIES L & P LTEE *L & P STABLES LTD.* 1367-2944	Montréal	19 03 1974
LES ENTREPRISES ADAM LTEE *ADAM ENTERPRISES LTD.* 1349-0396	543, boul. Laurier, Mont-St-Hilaire (Rouville)	29 11 1973
LES ENTREPRISES ANDRE SYLVAIN INC. 1349-8563	271, rue St-Maurice, app. 31, Neufchâtel (Québec)	05 12 1973
ENTREPRISES ANJO INC. *ANJO ENTERPRISES INC.* 1345-9227	Montréal	30 10 1973
LES ENTREPRISES IDEE FIXE INC. 1355-2740	Laval	18 01 1974
LES ENTREPRISES INTERHOL LTEE *INTERHOL ENTERPRISES LTD.* 1351-7743	5392, St-Laurent, Montréal	18 12 1973
LES ENTREPRISES LAVERGO INC. 1348-3169	Trois-Rivières	10 10 1973
LES ENTREPRISES MACOU INC. 1355-8721	284, rue Notre-Dame, St-Pie (Bagot)	17 04 1974
LES ENTREPRISES MARTIN COHEN INC. *MARTIN COHEN ENTERPRISES INC.* 1367-9618	5767, avenue Westluke, Côte-St-Luc (Montréal)	26 04 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES W.M.D. LTEE *W.M.D. ENTERPRISES LTD.* 1368-1788	Montréal	09 05 1974
ESTIMATIONS PAPINEAU INC. 1347-7443	Montréal	16 10 1973
EVALUATIONS GENERALES A.R.A. INC. 1342-2316	Montréal	22 10 1973
FOURRURE SOKOLOFF INC. *SOKOLOFF FUR INC.* 1349-5239	36, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Montréal)	09 11 1973
GARACON INC. 1344-4401	1582, chemin St-Louis, Sillery	11 10 1973
GARDE ST-PAULIN INC. 1346-0779	St-Paulin (Maskinongé)	06 11 1973
GATTUSO ET GUITE, INC. 1351-6638	Montréal	14 12 1973
GESTIONS VECTEL INC. *VECTEL HOLDINGS INC.* 1367-8347	1600 est, rue Marie-Anne, Montréal	18 04 1974
GROUPE CINEMA TIERS 1349-2731	Montréal	26 11 1973
LES IMMEUBLES D.M.D. INC. 1344-3577	754, av. des Mélèzes, app. 1, Ste-Foy (Québec)	09 11 1973
LES IMMEUBLES EDAM LTEE *EDAM PROPERTIES LTD.* 1347-7575	1155 ouest, boul. Dorchester, suite 818, Montréal	06 12 1973
IMPORTATION & EXPORTATION I.C.A.N. LTEE *I.C.A.N. IMPORTING & EXPORTING LTD.* 1347-7849	256 est, rue St-Zotique, Montréal	16 10 1973
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE RENALE *INTERNATIONAL RENAL RESEARCH INSTITUTE* 1352-0531	3755, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal	15 01 1974
PIERRETTE LAFRANCE INC. 1358-1335	262, rue Vallilée, Chute-aux-Outardes (Saguenay)	22 01 1974
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY INTERIEUR ST-GEORGES 1417-3512	282, rue Châteauguay, Jonquière (Chicoutimi)	12 02 1974
LIGUE DE BALLON SUR GLACE ADULTE D'ALMA INC. 1354-7500	Alma (Lac-St-Jean-Est)	14 03 1974
LIGUE DE BALLON SUR GLACE MINEUR D'ALMA INC. 1354-7492	Alma (Lac-St-Jean-Est)	14 03 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LIGUE DE HOCKEY MAJEURE JUVENILE DE MONTREAL *MONTREAL JUVENILE MAJOR HOCKEY LEAGUE* 1355-6105	5633, 8e Avenue, Montréal ..	19 02 1974
LA LIGUE DE TAXIS DE CHIBOUGAMAU INC. 1356-4552	456, 3e Rue, Chibougamau (Territoire du Nouveau-Québec)	12 02 1974
LA LIGUE DE TAXIS DE L'AGGLOMERATION STE-FOY-SILLERY INC. 1356-3614	Ste-Foy (Québec)	06 12 1973
LOCATION JARO INC. ..... *JARO LEASING INC.* 1339-6429	628A, boul. Renault, Beauceville (Beauce)	18 09 1973
LOISIRS DE FLEURIMONT INC. 1354-7443	Fleurimont (Sherbrooke)	14 03 1974
LES MARQUIS DE LONGUEUIL INC. 1417-3835	360, rue Chergourg, Longueuil (Chambly)	08 05 1974
MARUCA ET BEAULAC INC. 1367-6077	Montréal	02 04 1974
MERCATIQUE T.V.I. (QUEBEC) LTEE ..... *T.V.I. MARKETING (QUEBEC) LTD.* 1367-4247	Montréal	25 03 1974
MINI-HOCKEY (QUEBEC) INC. 1354-7674	135 est, Sherbrooke, ch. 1003, Montréal	13 03 1974
LE MUSEE FORESTIER DU NORD OUEST QUEBECOIS *THE NORTH WEST QUEBEC FOREST MUSEUM* 1355-3185	Val-d'Or (Abitibi)	13 02 1974
ORGANISATION PHILANTROPIQUE GRECQUE D'AIDE MUTUELLE DE MONTREAL 1355-7509	Montréal	11 02 1974
PLACEMENTS CONVERTIBLES T. GRUEN LTEE *T. GRUEN CONVERTIBLE INVESTMENTS LTD.* 1340-3241	50, place Crémazie, ch. 1022, Montréal	17 09 1973
LES PLACEMENTS FRANCE SQUARE INC. ..... *FRANCE SQUARE INVESTMENTS INC.* 1367-5616	1255, place Phillips, ch. 608, Montréal	29 03 1974
LES PLACEMENTS HARMONIE LTEE ..... *HARMONY INVESTMENTS LTD* 1367-2050	Montréal	14 03 1974
PLOMBERIE HANS MUNDRY INC. ..... *HANS MUNDRY PLUMBING INC.* 1367-8800	Montréal	23 04 1974
LES PNEUS L.B. INC. ..... *L.B. TIRES INC.* 1351-8543	Québec	21 12 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES PRODUCTIONS ALIEN THUNDER (CANADA) LTEE *ALIEN THUNDER PRODUCTIONS (CANADA) LTD.* 1348-0504	759, place Victoria, Montréal	27 11 1973
PROGRAMME VACANCES 1417-5137	853, terrasse Decelles, Longueuil (Chambly)	05 10 1973
REGIONALE DES JEUNES CHAMBRES DU MONTREAL METROPOLITAIN 1351-4070	Montréal	09 01 1974
RESEAU COMMUNAUTAIRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1351-8204	Rouyn (Témiscamingue)	22 11 1973
RESEAU TV DE LA GORGENDIERE INC. 1417-2852	St-Joseph-de-Beauce	05 10 1973
RESTAURANT LE VIEUX PECHEUR INC. 1368-1770	Longueuil (Chambly)	09 05 1974
LES SERVICES DE PROTECTION LA BANNIERE DE QUEBEC LTEE *BANNER PROTECTION SERVICES OF QUEBEC LTD.* 1367-8388	9500, rue Meilleur, Montréal	18 04 1974
LES SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES ADDITIONNELS DU CANADA LTEE *ADDITIONAL HUMAN RESOURCES SERVICES OF CANADA LTD.* 1368-0681	850, ch. Côte-des-Neiges, suite 904, Montréal	02 05 1974
LOUIS RENE SIMARD INC. 1344-0383	1103, rue Dupas, Longueuil (Chambly)	04 09 1973
SOCIETE D'EXPANSION DE BAIE-TRINITE 1350-2455	Rue Poulin, Baie-Trinité (Saguenay)	09 11 1973
SOLIDARITE TIERS-MONDE 1339-6247	811, rue Marie-Anne, Montréal	17 09 1973
THEATRE BALAGAN 1354-5355	3738, rue St-Dominique, Montréal	14 03 1974
TRANSPORT REJEAN BOURDEAU INC. 1355-8200	225, rue Ste-Marie, St-Chrysostome (Châteauguay)	21 02 1974
TROUSSIER & GREGOIRE INC. 1355-4860	1085, rue Desjardins, Cap-Rouge (Québec)	02 04 1974
LE VILLAGE MINIER BOURLAMAQUE INC. 1355-3912	Val-d'Or (Québec)	29 03 1974

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LES ENTREPRISES BIDUGA LTEE 1333-7530	24 01 79	Aucune
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC. 1231-8457	26 01 79	Aucune
HALDEN INVESTMENTS LIMITED 1264-8366	06 07 78	Aucune
HUSERAND INC. 1338-6933	03 07 78	Aucune
LES IMMEUBLES LIONEL GAGNON LTEE 1261-6751	30 01 79	Aucune
SOCIETE DE PROMOTION DES VINS DU QUEBEC (SOPROVIN) 1356-9280	19 12 78	Aucune

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
L'ASSOCIATION DES ANIMATEURS CHANSONNIERS DU BAS CANADA 1467-5698	03 06 76	16 03 79
CLUB DE MOTO-NEIGE VIKINGS DE HOWICK 1350-7447	27 11 73	17 03 79
CLUB SOCIAL F.I.P.O.E. DU QUEBEC METROPOLITAIN 1625-0631	02 06 78	21 03 79
DAMIEN DALLAIRE LTEE 1250-9089	20 07 55	16 03 79
EMANDEL REALTY LTD. 1292-1995	22 01 60	16 03 79
ENTREPRISES FUNERAIRES LTEE 1165-2922	14 01 49	20 03 79
LES ENTREPRISES J.G.G. INC. 1262-8483	11 05 67	23 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
INSTITUT DE PEDIATRIE DE MONTREAL INC. 1279-3733	18 01 67	21 03 79
LORENZO LATOUCHE INC. 1473-2952	19 01 77	17 03 79
METROPOLITAN FRUIT AND VEGETABLE DEALERS INC. 1300-5962	15 06 60	17 03 79
NOTRE-DAME AUTO ELECTRIQUE INC. 1190-6146	07 07 69	17 03 79
SERVICE D'ECONOMIE FAMILIALE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1364-0040	10 06 75	17 03 79

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
AGENCE DE VOYAGES CHIMO DIXIE INC. 1246-1836	24 04 70	4
AJUSTEMENT PROVINCIAL INC. 1229-3346	18 05 62	3
L'AMICALE DE L'ECOLE SUPERIEURE DU SACRE-COEUR DE GRAND'MERE INC. 1314-7822	10 11 58	20
LES ANCIENS DU COLLEGE DE MONTREAL 1232-4539	07 04 49	17
A-1 SECURITIES INC. 1191-5154	01 12 65	9
ASSOCIATION DES CENTRES DE BENEVOLAT DU QUEBEC 1237-9509	01 02 72	5
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE 1475-3974	18 03 77	7
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PALETTES ET CONTENANTS DU QUEBEC 1479-6858	21 07 77	8
L'ASSOCIATION DES OFFICIERS EN BATIMENT DU QUEBEC INC. 1236-5011	05 10 67	17
ASSOCIATION DES PARENTS ET TUTEURS GRECS DES DISTRICTS DE LA VILLE ST-LAURENT ET CARTIERVILLE 1474-5269	23 02 77	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
L'ASSOCIATION DES PAROISSIENS DE NOTRE-DAME DE FATIMA DE CHOMEDEY 1480-2250	06 10 75	4
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP DE VICTORIAVILLE 1474-9964	29 03 77	7
ASSOCIATION REGIONALE DE SKI DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1478-7022	16 06 77	7
BLAIN ET ASSOCIES INC. 1467-3560	01 06 76	3
BOURGAULT, VILLENEUVE ET ST-PIERRE INC. 1363-0850	23 04 75	3
BOURGEOIS AUTO LTEE 1148-6669	09 10 68	4
BUANDERIE PAUL-MAURICE INC. 1219-3595	09 09 71	4
CABLOVISION HAUT-RICHELIEU LTEE 1242-0626	05 01 72	5
CARTEL DES ORGANISMES PROFESSIONNELS DE LA SANTE INC. 1243-5301	08 09 71	11
LE CENTRE DE SKI DE RIMOUSKI INC. 1188-9797	02 05 60	10
CENTRE MONTCALM INC. 1503-8300	11 06 76	4
LE CENTRE SPORTIFS DES POMPIERS DE ST-HONORE INC. 1362-7484	07 04 75	7
LE CERCLE LES CHATELAINES (THETFORD MINES) INC. 1356-9223	03 06 74	13
CHUDEC LTEE 1505-5361	29 11 76	12
CLUB AGE D'OR DE COWANSVILLE INC. 1229-9962	17 03 71	9
CLUB AGE D'OR ST-ETIENNE INC. 1470-4662	27 09 76	7
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE BELLERIVE, INC. 1471-2756	02 11 76	11
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-CHARLES GARNIER 1356-5031	14 02 74	7
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-GABRIELLE-RIMOUSKI 1507-6847	17 10 77	7
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-HONORE, BEAUCE, INC. 1361-2718	10 02 75	9

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MALACHIE INC. 1466-5822	26 04 76	7
CLUB DE L'AGE D'OR PAROISSE STE-PAULE 1364-1659	13 06 75	9
CLUB DE L'AGE D'OR RIVIERE-DU-MOULIN 1355-6238	12 03 74	7
CLUB DE L'AGE D'OR ST-NOEL CHABANEL 1366-1822	14 07 75	7
CLUB DE L'AGE D'OR SAINT-OURS, INC. 1462-6048	08 10 75	9
CLUB DE MOTO-NEIGE POLTIMORE 1335-8965	05 02 73	15
CLUB DE SKI DE MURDOCHVILLE INC. 1277-1101	26 11 64	9
CLUB D'ENTRAIDE N.D.A. INC. 1632-1986	12 12 78	5
LE CLUB DES BEAUX LACS 1237-3163	12 07 67	9
CLUB DU TROISIEME AGE SAINT-ELZEAR-DE-BEAUCE INC. 1469-6629	30 08 76	9
CLUB LION ANJOU INC. 1351-6620	26 11 73	5
CLUB MOTOS-NEIGE LES PANACHES DU LAC DU CERF 1338-5307	19 05 72	5
LE COMITE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE ST-BRUNO INC. 1470-8606	18 10 76	5
COMITE DES LOISIRS DE CLARENCEVILLE INC. 1509-4071	12 12 77	10
COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC REGIONAUX DE LAVAL INC. 1351-8386	30 07 73	7
LA COMMISSION DES ECOLES DE GARDES-MALADES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1292-5913	16 09 63	5
LA COMPAGNIE FINANCIERE MORGAN INC. 1631-8909	13 12 78	9
CONREFCO LTD. 1202-8577	09 07 65	3
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC. 1508-7034	17 11 77	17
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC 1363-2864	02 05 75	21

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
LE CONSEIL SUPERIEUR DES ARTS ET DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA SARRE 1229-8436	23 09 68	6
LES CONSTRUCTEURS DONATIENS INC. 1504-7764	27 08 76	3
LES COURTIERS UDEC, INC. 1471-4323	10 11 76	4
CREATIONS MIMINE INC. 1361-9549	21 02 75	3
CREATIONS PIROUETTE LTEE 1115-4218	18 04 66	4
LES DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-FAMILLE 1472-1526	17 02 77	9
DISTRIBUTION MORELLO INC. 1465-4917	03 05 76	4
DOMAINE DE LA FRATERNITE DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUEBEC INC. 1357-9586	18 07 74	6
LES ECUSSONS GRAND PRIX INC. 1330-2724	04 05 73	3
JACK EIN INC. 1255-9894	23 05 57	4
ENTREPRISE DE CABLODISTRIBUTION STE-SABINE INC. 1462-8143	30 10 75	7
LES ENTREPRISES ELECTRONIQUES BRUNELLE INC. 1349-2459	11 07 72	4
EQUIPEMENT MERITE INC. 1121-4301	25 01 65	9
L'ESCOUADE DE SECOURS DE LAVALTRIE 1257-5759	28 02 67	6
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC (F.C.M.Q.) INC. 1359-0617	20 09 74	27
FEDERATION DES OEUVRES DE LA REGION DE LANAUDIERE 1371-4548	02 09 75	19
FONDATION DU SPORT AMATEUR COTE-NORD INC. 1478-5034	08 06 77	8
FONDATION POUR LE CONSEIL DE PRESSE DU QUEBEC 1349-1881	10 12 73	7
FOODPRO NATIONAL INC. 1114-2460	26 05 34	5
GARAGE AMOS, LTEE 1318-3058	16 10 58	3

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
GRAVELL BRICK & STONE COMPANY LTD 1109-4315	04 05 55	3
LES HABITATIONS SODHACO INC. 1472-8505	05 01 77	4
IMMEUBLES EDESSA LTEE 1337-2115	25 01 73	3
LES INDUSTRIES GUILLEVIN-ALLIED INC. 1264-6170	14 10 64	4
LES INDUSTRIES M. & S. INC. 1365-8141	13 06 75	3
JEANNIER INC. 1361-4540	28 01 75	4
LAITERIE CHATEAU DAIRY LTEE 1149-3822	13 10 56	5
LIGUE DE BALLON-BALAI HAUTES-LAURENTIDES INC. 1464-7200	09 02 76	9
LES LOISIRS DE STE-JUSTINE DE NEWTON 1269-4675	17 10 60	9
MANOIR DU CAP ETERNITE INC. 1360-4293	26 11 74	7
LA MARINA DE LA CHAUDIERE INC. 1463-3291	26 11 75	5
MEDIPRO INC. 1358-8421	27 08 74	6
MEUBLES L. CHAMPAGNE INC. 1507-9189	24 10 77	3
MICHELTOUR INC. 1275-5724	20 08 68	5
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE MONTREAL INC. 1479-1479	31 08 77	3
NTI NATIONAL INC. 1104-7529	08 11 41	3
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE INC. 1277-9757	21 04 65	11
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST. NICOLAS, CTE LEVIS, QUE. 1248-3111	18 11 53	8
PARC DU CAP JASEUX INC. 1477-5449	09 06 77	7
LES PLACEMENTS DESTRAY INC. 1466-2530	15 04 76	5
PLACEMENTS GALIAR INC. 1339-6676	04 09 73	6

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
PLACEMENTS SIDALI INC. 1284-2431	08 06 70	9
LES PROPRIETES TRIANGLE LIMITEE 1281-0164	21 03 69	3
PUBLICATION LE COLOMBIEN INC. 1247-9085	29 10 68	6
PUPOLARTI INC. 1340-3407	10 10 73	11
REGROUPEMENT DES CITOYENS J.A.K. INC. 1473-3513	19 01 77	8
LE REGROUPEMENT DES HANDICAPES DE LA REGION DE BEAUHARNOIS INC. 1508-2704	03 11 77	7
HARRY REINBLATT CORPORATION 1265-1147	21 02 58	3
RESTAURANT ET CHARCUTERIE NOUVEAU CHOIX INC. 1331-3879	04 04 73	3
J.S. ROBERTSON, LTD. 1117-1881	09 12 59	4
ROUMIAN INC. 1360-6082	04 12 74	4
ROUMIAN INC. 1360-6082	04 12 74	3
SERVICE D'AMENAGEMENT POPULAIRE DE MONTREAL 1506-8265	07 09 77	6
SIVANANDA YOGA VEDANTA CENTRE 1284-4072	29 11 65	14
SOCIETE DE GESTION LUNEBOURG INC. 1508-9592	25 11 77	4
SOCIETE DE RECHERCHES HISTORIQUES POINTE-DES-CASCADES INC. 1466-5624	01 06 76	6
LA SOCIETE HISTORIQUE DU CAP-ROUGE 1357-2698	17 06 74	5
LA SOCIETE IMMOBILIERE DE BEAUCE LTEE 1236-9633	14 01 64	4
LA SOCIETE LINNEENNE DE QUEBEC INC. 1317-1491	09 06 59	12
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER 1504-0439	29 06 76	8
UNICOUR INC. 1272-1916	30 12 63	5
UNICOUR INC. 1272-1916	30 12 63	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
VASTILL INC. 1352-6389	17 01 74	6
LES VENTES ELECTRA INC. 1623-8206	24 02 78	4

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES AMUSEMENTS JAY-ES INC. ..... *JAY-ES AMUSEMENTS INC.* 1510-4862	LES AMUSEMENTS DRUMMONDVILLE INC. .. *DRUMMONDVILLE AMUSEMENTS INC.*	26 01 78
W.D. ARMSTRONG INC. 1116-4761	W.D. ARMSTRONG & COMPANY LTD.	10 02 59
LA COMPAGNIE DE JOINTS ETANCHES HUHN LTEE *HUHN SEAL CO. LTD.* 1128-5012	HUHN SEAL CO. LTD.	29 12 60
DISBEC (1979) INC. 1352-0523	FOURNITURE POUR LA PHOTOGRAPHIE PERKIS LTEE *PERKIS PHOTO SUPPLY LTD.*	30 01 74
DOR-STEVE INC. 1116-3128	PRODUITS DE BOIS DOR-STEVE INC. ..... *DOR-STEVE WOOD PRODUCTS INC.*	18 12 59
LES ENTREPRISES GERALD SCHWARTZ INC. ... *GERALD SCHWARTZ ENTERPRISES INC.* 1367-1995	STUDIO DE CHAUSSURES PAM LTEE	18 03 74
GUILBAULT-THERIEN INC. 1151-0674	ORGUE PROVIDENCE INC. ..... *PROVIDENCE ORGAN INC.*	17 04 62
LES IMPRIMERIES GASTON GOULET INC. 1471-7052	ROGER FISETTE INC.	21 12 76
LES INDUSTRIES ALMAC LTEE ..... *ALMAC INDUSTRIES LTD.* 1137-9682	ALMAC INDUSTRIES LTD.	30 08 67
LES INVESTISSEMENTS SHER LTEE ..... *SHER INVESTMENTS LTD.* 1284-1219	SHER INVESTMENTS LTD.	24 12 58
LIQUIDATEC INC. 1476-2660	DECOR GIL INC.	04 04 77

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
PATISSERIE FRANCAISE AU DUC DE LORRAINE (1979) INC. 1100-8893	MARCHE ST-ALBERT LE GRAND (1967) LTEE .	01 08 67
LES PIECES D'AUTO PAUL LAVIGNE INC. ..... *PAUL LAVIGNE AUTOMOTIVE INC.* 1109-6567	PAUL LAVIGNE AUTOMOTIVE INC.	20 11 63
PIECES D'AUTOS G.A.P. INC. ..... *G.A.P. AUTO PARTS INC.* 1138-2520	G.A.P. AUTO PARTS INC.	06 06 69
PLACEMENTS BETHANIE INC. ..... *BETHANIE INVESTMENTS INC.* 1135-9957	LACHUTE GOLF & COUNTRY CLUB LIMITED	10 10 24

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
ACCO INC..... 1122-5968	12 04 65	2020, rue University, bureau 1910, Montréal
ACME INVESTMENTS LIMITED 1228-9112	29 03 49	4900, chemin de la Côte-St-Luc, bureau 704, Montréal
AGRICOTOUR DU BAS ST-LAURENT 1355-9430	06 06 74	284, rue Potvin, Rimouski
LES ALIMENTS CARROUSSELL INC. 1243-4775	09 04 68	4021, rue Masson, Montréal
ANJOU GOLF GARDENS INC. 1232-8191	17 04 59	8680, 10e Avenue, Montréal
ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE TELEPHONE DU QUEBEC INC. 1267-2341	29 10 48	6, rue St-Jean, dép. 310, Rimouski
ASSOCIATION DES DETAILLANTS DE BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 1300-6002	11 06 40	4270 est, rue Jean-Talon, bureau 102, Saint-Léonard
L'ASSOCIATION DES HANDICAPES PHYSIQUES DE JOLIETTE-L'ASSOMPTION 1479-0299	29 06 77	586, rue St-Antoine, Joliette
L'ASSOCIATION DES PAROISSIENS DE NOTRE-DAME DE FATIMA DE CHOMEDEY 1480-2250	06 10 75	765, 74e Rue, Laval

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 1477-6058	12 05 77	30, boulevard du Séminaire, Saint-Jean
ASSURANCE RAY TURCOT INC. 1478-3906	06 06 77	14025, rue Victoria, Pointe-aux-Trembles
ATELIER DE CAROSSERIE LAURENTIDES INC. 1370-3137	07 11 74	1615 est, boulevard St-Martin, Laval
ATOMIK SALES INC. 1110-6523	31 12 52	1005, boulevard St-Laurent, Montréal
AUTO GATINEAU (1974) INC. 1359-6648	11 10 74	219, rue Hart, Gatineau
B. & B. GARMENT INC. 1209-1476	08 04 71	1900 est, rue Sauvé, Montréal
B. K. LAND INC. 1311-5951	23 10 59	2203, avenue Beaconsfield, Montréal
BAR-SALON CHEZ BASILE INC. 1625-8428	25 04 78	185, boulevard Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand
BEAVER LEASING CO. LTD. 1121-9888	18 07 66	1360, rue Mazurette, Montréal
BIJOUX ORPIER INC. 1632-7389	16 01 79	3041, rue Gisèle, Laval
BLACKBURN & BLACKBURN INC. 1337-3238	11 09 72	980, boulevard Université, Chicoutimi
BOLOGNA FOOD PRODUCTS CO. LTD. 1114-4524	06 05 64	6795, rue Marconi, Montréal
C.H. BORDELEAU INC. 1630-7837	27 10 78	420, rue Paquin, Saint-Timothée
BOUTIQUE DE MAROQUINERIE LILLY LTEE 1334-1706	23 03 73	5800, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc
BRANUDRY LTEE 1363-2575	05 05 75	276 ouest, rue St-Jacques, bureau 828, Montréal
C.L. DISTRIBUTION INC. 1244-1432	16 11 70	3760, Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières
CAMPING, PLAGE LA LIBERTE INC. 1242-4958	02 09 70	5150, avenue Wilson, Saint-Hyacinthe
CENNAT LTD. 1244-3321	05 08 69	800, place Victoria, bureau 2810, Montréal
LE CENTRE DE BENEVOLAT DE LA TUQUE 1348-9398	13 07 72	497, rue St-Antoine, La Tuque
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DE MONTREAL 1503-4184	12 05 76	536, St-Zotique, Montréal
LE CERCLE SOCIAL DE CHARLEMAGNE 1300-1367	13 07 70	12, rue Trépanier, Charlemagne

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal — Nouvelle adresse
CHARLEMAGNE CONSTRUCTION INC. 1288-5158	29 04 66	52, Sacré-Coeur, Charlemagne
CLUB DE MOTO-NEIGE HEMMINGFORD INC. 1332-7150	13 02 73	434, rue Covey Hill, Hemmingford
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC. 1332-0320	27 06 72	523, rue des Alouettes, Laval
CLUB DE RADIO LES MODULES LAURENTIENS INC. 1476-8089	21 04 77	11, rue Robillard, Sainte-Thérèse
CLUB DE TIR KAKAWI INC. 1269-5128	17 04 69	470, rue Arnaud, app. 512, Sept-Iles
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEROME 1268-3819	23 10 69	329A, rue Labelle, Saint-Jérôme
CLUB SOCIAL UNIVERS INC. 1506-4199	24 08 77	410, St-Nicolas, suite 100, Montréal
LES COFFRAGES RECON INC. 1370-4788	25 11 74	Route Rurale numéro 1, Cowansville
COMITE DES ORGANISMES SOCIAUX DE LAVAL 1364-8704	24 07 75	215, boulevard des Laurentides, Laval
COMPAGNIE DE FABRICATION CYLINDRIX INC. 1368-5748	07 06 74	8430, 9e Avenue, Montréal
LA COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE LTEE 1354-9332	15 03 74	276 ouest, rue St-Jacques, bureau 828, Montréal
COMPAGNIE FRANCO CANADIENNE DE LUXE 1261-0515	23 03 33	9515, rue de Clichy, Montréal
LA COMPAGNIE POINTS DE COUTURE RABY LTEE 1359-9170	25 10 74	360, rue St-Jacques, bureau 1500, Montréal
COMPTOIR MOULE DE MONTREAL INC. 1368-4972	31 05 74	11840, 55e Avenue, Montréal
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC. 1508-7034	17 11 77	305, rue St-Jean, Longueuil
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC. 1508-7034	17 11 77	100 ouest, rue St-Laurent, Longueuil
CONSTRUCTION AGENDA INC. 1362-3103	11 03 75	383, boulevard Cartier, Laval
CONTENEURS INDUSTRIELS R.L. INC. 1632-0152	07 12 78	227, rue Joseph-Lassonde, Boucherville
CORPORATION DE FONDS POUR DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL TYNDALE 1355-2971	27 03 74	876, carré Richmond, Montréal
LA CORPORATION DE PLACEMENT GRANIT LIMITEE 1264-0975	23 08 71	7331, rue St-Hubert, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CORPORATION DES AUBERGES DE JEUNESSE LES TOITS DE L'EST 1468-7560	08 10 76	100 ouest, rue de l'Evèché, Rimouski
LA CORPORATION DU CENTRE SPORTIF DE ROCK FOREST INC. 1624-2455	09 03 78	5390, rue Daunais, Rock Forest
LA CORPORATION POUR LES FONDS DE RECHERCHE EN NEUROCHIRURGIE ET EN NEUROLOGIE 1477-4913	12 07 77	12245, rue Grenet, Montréal
LES DOMAINES FONTAINEBLEUS LTEE 1260-3445	20 09 56	3637 est, boulevard Crémazie, bureau 1605, Montréal
DUCHESNE & ASSOCIES INC. 1354-8334	08 01 74	457 est, boulevard Charest, Québec
DUFRESNE & ASSOCIES INC. 1363-2369	01 05 75	3380, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec
J.J. DUMESNIL INC. 1135-3778	31 01 66	116, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts
EAST-HAVEN LAND & HOUSING CORP. 1255-4457	04 03 59	3637 est, boulevard Crémazie, bureau 1605, Montréal
ELECTRONIQUE SOREL-TRACY INC. 1630-2986	04 10 78	466, route Marie-Victorin, Saint-Pierre-de-Sorel
LES EMBALLAGES IMPACT INC. 1369-3155	13 08 74	1730, rue Cunard, Laval
ENERBEC INC. 1331-1915	19 03 73	13125, 1re avenue Industrielle, Tracy
LES ENTREPRISES DI PARDO INC. 1367-9105	24 04 74	164, chemin Park, Beaconsfield
LES ENTREPRISES FORESTIERES C.D.N.R. INC. 1508-1102	28 10 77	574, 4e Rue, Québec
ENTREPRISES HUGUETTE & CLAUDE INC. 1504-2179	12 07 76	40, rue Louis-Cyr, Saint-Jean-de-Matha
LES ENTREPRISES JOFFRE INC. 1268-8404	07 10 64	622, rue Bourque, Sherbrooke
LES ENTREPRISES LEBLANC INC. 1301-8965	17 04 64	125, boulevard Desjardins, ville de Laval
LES ENTREPRISES OVE-DESIGN INC. 1360-7783	11 12 74	356, rue Lemoyne, Montréal
LES ENTREPRISES ROSAIRE LAPOINTE INC. 1364-3705	25 06 75	269, rue St-Luc, Saint-Hyacinthe
LES ENTREPRISES W.S.M.G. INC. 1351-5556	10 01 74	8, jardins de Mérici, app. 1502, Québec
EQUIPEMENTS B.P. INC. 1503-4317	12 05 76	640, 50e Avenue, Lachine

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal — Nouvelle adresse
LA FEDERATION DES JEUNES CHAMBRES DU QUEBEC 1244-8825	09 01 48	2745, rue Masson, Montréal
FLEURISTE SAINTE-ODILE INC. 1625-7347	21 04 78	2770, rue Duval, app. 108, Québec
FRANKEL ENTERPRISES LTD. 1224-1964	22 11 62	333 ouest, rue Chabanel, Montréal
LE FRONT COMMUN DES TRAVAILLEURS EN INDUSTRIE LAITIERE LTEE 1477-8278	19 05 77	219, rue Bouchard, Granby
FRUITS ET LEGUMES R. DOUCET INC. 1624-3032	10 03 78	522, des Erables, Cap-de-la-Madeleine
HABITEL DE LA MAURICIE INC. 1339-3236	14 09 73	3143, rue Basile-Routhier, Shawinigan
HARANO INC. 1265-0040	27 05 63	5075, rue de Sorel, bureau 411, Montréal
HENKA INC. 1349-1691	28 09 72	6, jardins Mérici, bureau 812, Québec
HILLSDALE GOLF AND COUNTRY CLUB INC. 1152-4634	18 06 53	9850, montée Ste-Marianne, Boisbriand
IMMEUBLES EDESSA LTEE 1337-2115	25 01 73	1509 ouest, rue Sherbrooke suite 4B, Montréal
LES IMMEUBLES NICOLA INC. 1277-6290	13 08 65	2177, rue Brûlart, Sillery
INDUSTRIAL COMPLEXES (MONTREAL) LTD. 1248-2279	13 01 69	2001, rue University, bureau 1400, Montréal
INDUSTRIES METROPOLITAINES DE L'EST INC. 1468-1258	29 06 76	593, rue St-Jean, Longueuil
LES INVESTISSEMENTS FELIX INC. 1505-6997	20 12 76	1040, rue Fréchette, Longueuil
LES JEUX DE LA PUBLICITE C.C.G. INC. 1475-6597	23 09 77	1084 ouest, boulevard Curé-Poirier, Longueuil
JACQUES LACROIX CONSTRUCTEUR GENERAL INC. 1267-8330	14 04 69	2897, avenue Douglas, Montréal
LADUPO INC. 1367-0062	18 09 75	1851 est, rue Sherbrooke, suite 101, Montréal
GERARD LAFOREST INC. 1161-4369	16 12 65	1249, rue Conseil, Sherbrooke
JEAN-PAUL LATULIPPE INC. 1357-5022	01 08 74	217, rue Gauvin, Vanier
J.B. LEMIEUX ET ASSOCIES INC. 1511-0620	13 02 78	120 est, Notre-Dame, Victoriaville

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LESSARD & FILS INC. 1328-3056	20 09 62	50, rue Morin, Sainte-Adèle
LIBRAIRIE COMMUNAUTAIRE DES LAURENTIDES INC. 1505-8183	30 11 76	435, rue Fournier, Saint-Jérôme
LIGUE DE QUILLES DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX, SECTION CHICOUTIMI 1361-5141	30 01 75	2191, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi
MAISON DES JEUNES L'EDEN INC. 1364-4786	03 07 75	751, rue Agnès, Montréal
MARCHE BELOEIL INC. 1507-7464	17 10 77	150, boulevard Cartier, Beloeil (Verchères)
MARCHE JOLY-CONCORDE INC. 1508-6705	16 12 77	500, rue Joly, Laval
MARENGO-ENCO INC. 1256-5610	07 12 71	529, rue Québec, Sept-Iles
BERT MASON INC. 1112-2926	15 12 48	400, McGill, Montréal
MICHELTOUR INC. 1275-5724	20 08 68	675, Marguerite-Bourgeois, Québec
MILBRO INC. 1115-7609	04 12 41	350 ouest, rue Louvain, Montréal
MILIBER INC. 1505-8977	05 08 77	5017, terrasse Duvernay, Tracy
NUTRIGESTION INC. 1281-6898	25 02 72	2525, rue Roy, Sherbrooke
O.C.S.E. LTEE 1349-5395	25 09 72	91 sud, rue Dorchester, appartement C-459, Québec
OLYMPIA TUBES LIMITED 1110-4130	22 06 61	3760 est, rue Crémazie, Montréal
PALMER-LEVITAN LIMITED 1133-2376	14 11 63	37, rue Tassé, Hull
PAYSAGISTES ET ASPHALTE A. ET C. INC. 1479-3251	08 06 77	1361, 3e Avenue, Chertsey
PLACEMENTS SIDALI INC. 1284-2431	08 06 70	2525, rue Roy, Sherbrooke
POPULARTI INC. 1340-3407	10 10 73	301, est, boulevard Taché, Montmagny
PRECISION MECHANICS LIMITED 1219-0823	04 11 71	11880, 56e Avenue, Montréal
REPRODUCTIONS FRANCAISES SUR BANDES QUEBEC INC. 1464-0460	31 03 76	1030, rue Cherrier, bureau 105, Montréal
RESTAURANT M.D.G. INC. 1508-4171	07 11 77	7275 est, rue Sherbrooke, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
RESTAURANT P.R. INC. 1477-1018	28 04 77	200, rue Principale, Hull
JEAN ROGER CONSTRUCTION INC. 1220-8153	23 11 71	400, terrasse du Coteau, Bois-des-Filion
SFP, SOCIETE FINANCIERE PRIVEE LTEE 1347-7468	03 12 73	276 ouest, rue St-Jacques, bureau 828, Montréal
SALON DES FEES DE JONQUIERE INC. 1462-9356	05 11 75	700, rang St-François, Jonquière
SERVICE A L'AUTO CARPINTERI INC. 1478-0126	25 05 77	1050 ouest, avenue du Phare, Matane
LE SERVICE AMBULANCIER FARNHAM INC. 1479-7393	25 07 77	455 est, rue Yamaska, Farnham
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES HOSPITALIERS DE QUEBEC 1155-9671	16 06 66	2255, avenue de Vitré, Québec
SERVICES IMMOBILIERS EDGECOMBE LIMITEE 1462-3201	01 10 75	1253, avenue McGill College, bureau 280, Montréal
SOCIETE DE GESTION KLARVIL LTEE 1341-6458	09 10 73	333 ouest, rue Chabanel, Montréal
LA SOCIETE HISTORIQUE DU CAP-ROUGE 1357-2698	17 06 74	4473, rue St-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
SORELI INC. 1624-4030	14 03 78	402, route Marie-Victorin, Tracy
STATION LEANDRE RHEAUME INC. 1479-8813	20 10 77	6881, place de la Paix, Charlesbourg
OKILL STUART & CO. LTD. 1278-1340	07 06 65	6, rue Edison, Saint-Lambert
SUREM INC. 1285-4980	14 09 67	5295, avenue Durocher, Outremont
SYLVESTRE CYCLE & SPORTS LTD. 1108-5792	15 03 48	12251, boulevard Laurentien, Montréal
TAXI DU VILLAGE (PINCOURT) INC. 1279-9813	18 11 71	76, 23e Avenue, Pincourt
TELECABLE VIDEOTRON LTEE 1632-2406	31 12 78	3700, boulevard Losch, Saint-Hubert
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC. 1236-3586	03 05 72	1449, rue Crescent, Montréal
JANEL TOUPIN INC. 1190-9207	27 05 68	310, rue Laurier, Disraeli
TRANSPORT BLANCHARD INC. 1358-2721	03 08 74	143 nord, rue Principale, Windsor
TRANSPORT CHABOT & TANGUAY INC. 1466-2548	13 04 76	326, rue Principale, Sainte-Justine

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
TRAVERSE RIVELOUP INC. 1632-3511	19 12 78	1155, boulevard Dorchester, Montréal
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER 1504-0439	29 06 76	3702, Ste-Famille, Montréal
UNIVERSAL MAINTENANCE INC. 1273-4612	02 09 60	4885, chemin Côte-Ste-Catherine, bureau 2, Montréal
VOYAGE DEUX MILLE INC. 1349-6492	14 09 72	5385, 1re Avenue, Charlesbourg
VOYAGES MICHEL INC. 1289-0240	09 02 51	675, avenue Marguerite-Bourgeois, bureau 400, Québec
WEE FOLKS DIAPER SERVICE INCORPORATED 1112-6679	22 07 54	8580, rue St-Hubert, Montréal

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
CENPRO INC. 1632-6605	3085, Nichols, Saint-Hyacinthe.	01 01 79	CENPRO 2000 INC. PAUL ST-ONGE (1973) INC. ARTHUR GRENIER LIMITEE METHOT & GAGNE LTEE
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BELCOURT LTEE 1632-4824	3869, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux	01 01 79	BELCOURT CONSTRUCTION COMPANY LES IMMEUBLES BEAUFORT (1964) INC. LA CORPORATION DU PARC INDUSTRIEL MIRACLE MILE LES MAISONS COLLEGE INC.
LA CORPORATION CORBEC *CORBEC CORPORATION* 1632-4865	Montréal	31 12 78	LA CORPORATION CORBEC — CRESTWELD MANUFACTURING LIMITED
ENCANS D'ANIMAUX DU BAS-ST-LAURENT INC. 1633-3502	Bic	31 01 79	LES ENTREPRISES ANDRE HABEL INC. LAURENT HABEL INC.
GROUPE PLASTIQUES G.M. LTEE *G.M. PLASTICS GROUP LTD.* 1633-4096	3655, boulevard Losch Saint-Hubert	31 01 79	PLASTIQUES G.M. LTEE EXTRUSIONS DE PLASTIQUES *INDUSTRIELS LTEE*
LES IMMEUBLES DRAMIS INC. *DRAMIS PROPERTIES INC.* 1632-4808	Montréal	31 12 78	LES IMMEUBLES DRAMIS INC MARINE BUILDING CO. LTD. LES IMMEUBLES MONTARVILLE INC.

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LABORATOIRES NORDIC INC. .. *NORDIC LABORATORIES INC.* 1632-6555	Ville de Laval	31 12 78	NORDIC PHARMACEUTIQUES LTEE PHARBEC INC. LABORATOIRE OCTO LTEE
A. E. LEPAGE (QUEBEC) INC. .. 1632-3370	Montréal	01 01 79	A. E. LEPAGE (QUEBEC) INC. IMMEUBLES WESTMOUNT & A. E. LEPAGE INC. GLENGARRY CORPORATION LIMITED SHERMOUNT HOLDINGS CORPORATION
PAUL-E. MOISAN INC. 1632-4782	545 est, St-Joseph, Québec	30 12 78	PAUL-E. MOISAN INC. GESTION PAUL-E. MOISAN INC.
OUTILLAGES SEPT-ILES LTEE .. *SEPT-ILES TOOLS LTD.* 1631-7158	180, rue Napoléon, Sept-Iles	08 11 78	OUTILLAGES SEPT-ILES LTEE COFOR LTEE
QUEBEC AVIATION LTEE ..... *QUEBEC AVIATION LTD.* 1631-1292	Ancienne-Lorette	01 11 78	AIR BRAZEAU INC. TAPIS ROUGE, AERO-SERVICE INC. QUEBEC AVIATION LTEE
SECURIBEC INC. 1630-3133	20 ouest, rue King, Sherbrooke	01 10 78	AGENCE DE SECURITE GENERALE INC. SECURIBEC INC.

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AGENCES M.P. INC. 1633-2405	351, route 138, Ragueneau	26 01 79
ALUMINIUM DESJARDINS INC. 1631-9840	13370, rue Dorchester, Pointe-aux-Trembles ..	05 12 78
AMENAGEMENT MONT-LOISIR INC. 1633-0334	1204, rue Bonin, Tracy	18 01 79
ASSURANCES BERNARD SMITH & ASSOCIES INC. 1632-9922	Pabos-Mills	18 01 79
ASSURANCES MAURICE TURCOTTE INC. 1633-1480	6955, rue Lacordaire, suite 307, Saint-Léonard	01 02 79
L'ATELIER DE MEUBLES LA RETOUCHE FINALE INC. . 1633-3189	631, rue Labelle, Saint-Jérôme	03 01 79
ATELIER DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. 1630-6987	850 ouest, rue de Castelnau, Montréal	19 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ATELIER ZONE 5 INC. 1633-3429	3819A, rue Mentana, Montréal	30 01 79
LES ATELIERS MAQUITECH INC. 1633-0003	Montréal	18 01 79
AU PETIT BERGER INC. 1632-6787	1, côte de Bellevue, Pointe-au-Pic	08 01 79
LES AUTOBUS P.H. GIRARD LTEE 1633-4377	Route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc	02 02 79
AUTOMOBILE RICACHAM INC. 1632-9096	Chambly	24 01 79
AUTOS J.G.M. INC. 1633-5200	3435, rue Auclair, app. 101, Beauport	07 02 79
H.L. BEAUCHAMP INC. 1631-8073	186 ouest, rue Gamble, Rouyn	28 11 78
LE BOTTIER DE GRANBY INC. 1632-2265	142, Principale, Granby	14 12 78
BOUTIQUE MARJOLY INC. 1633-1597	6642, rue St-Hubert, Montréal	24 01 79
BOUTIQUE ZOOM INC. 1632-3990	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy	08 01 79
BRASSERIE LE VIDRECOME INC. 1633-4930	Thetford-Mines	05 02 79
BRULEUR A L'HUILE ANDRE VACHON INC. 1632-4220	63, rue Fréchette, Asbestos	20 12 78
LE CENTRE AGRICOLE DE ST-ROBERT INC. 1633-2421	Saint-Robert	26 01 79
MICHEL CHAPADOS & FRERES INCORPOREE 1632-8205	Paspébiac	11 01 79
CLUB DE LA GROSSE ILE INC. 1633-2868	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal	02 02 79
LE CLUB DE SPORT AUTOMOBILE DE MONTREAL INC. 1633-5101	8775, rue Berri, Montréal	06 02 79
CLUB DE TIR DESRUISSEAUX INC. 1630-4412	Route Rurale numéro 1, Mont-Laurier	11 10 78
CONSTRUCTION ACTO QUEBEC LTEE *ACTO CONSTRUCTION QUEBEC LTD.* 1633-5226	Hull	07 02 79
CONSTRUCTION DONALTERRE INC. 1633-4310	1402, rue Beauchamps, Mascouche Heights	02 02 79
LES CONSTRUCTIONS DENICOURT ET FILS LTEE 1633-4963	1220, Provençal, Saint-Césaire	05 02 79
CORPORATION DE L'ARENA DE JONQUIERE INC. 1631-7554	Jonquière	29 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
DENREES A.C.C. INC. *A.C.C. COMMODITIES INC.* 1633-6380	6, avenue Willow, Westmount	15 02 79
L. DESBIENS & FILS INC. 1633-2785	Route Rurale numéro 1, Pointe-au-Pic	05 02 79
LES DISTRIBUTIONS MICHEL LANGLOIS INC. 1633-0656	2665, Charlemagne, Montréal	19 01 79
DOMAINE PARC LOISELLE INC. 1632-8569	17, rue Loiselle, Mercier	12 01 79
SERGE DOYON INC. 1633-3304	406, rue St-Eloi, Montréal	30 01 79
ECOLE DE CONDUITE LAUZON (LEVIS) INC. 1633-4468	Lévis	01 02 79
LES ENTREPRISES B. LAVALLEE INC. 1633-4575	9141, boulevard Pie-IX, suite 11, Montréal	08 02 79
LES ENTREPRISES D.P.J. INC. 1633-3254	Sept-Iles	30 01 79
LES ENTREPRISES DE MUSIQUE VENUS INC. 1633-3676	405, rue St-Jean-Baptiste, Montréal	01 02 79
LES ENTREPRISES DESJARDINS ET BARSALOU LTEE 1633-4971	Saint-Paul-d'Abbotsford	05 02 79
LES ENTREPRISES D'EVALUATION J.C. GUILBAULT INC. 1632-4212	415, rue Brais, Longueuil	20 12 78
LES ENTREPRISES GESTCOURT INC. 1632-9914	Saint-Eustache	18 01 79
LES ENTREPRISES GILLES CORRIVEAU & FILS INC. 1631-8628	Route Rurale numéro 1, Saint-Grégoire-de-Greenlay	01 12 78
LES ENTREPRISES R.P.H. INC. 1632-1689	Ferme-Neuve	12 12 78
LES ENTREPRISES S.Y.S. INC. 1633-4864	286, rue l'Espérance, Saint-Lambert	05 02 79
EPICERIE LEWIS INC. 1633-5085	Waterloo	06 02 79
EQUISPORT INC. 1633-0797	6469, chemin du Ruisselet, Val-Morin	23 01 79
FERBLANTECH INC. 1633-1472	2040, rue Clairvue, (Courville) Beauport	01 02 79
LA FERME FOSTER ET FILS INC. 1633-1779	Saint-Luc-de-Laval	25 01 79
FERME J.C.R. INC. 1633-4369	Saint-Séverin	02 02 79
LES FERMES FOURNIER INC. 1633-4948	Saint-Alphonse-de-Granby	05 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FERMES LEUTWYLER INC. 1632-5250	Sainte-Brigide	28 12 78
J. C. FILLION PAYSAGISTE INC. 1633-4450	85, avenue Notre-Dame, (Notre-Dame-des-Laurentides) Charlesbourg	02 02 79
FLEURISTE A LA FLEUR BLEUE INC. 1633-4518	Québec	05 02 79
FLEURISTE BLAINVILLE INC. 1633-4229	76, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse	02 02 79
FONDATIONS G. JACQUES INC. 1633-5275	475, 193e Rue, Saint-Georges-Est	13 02 79
FOURRURE HENRI VAILLANCOURT INC. 1633-4039	5217, Lakeview, Pierrefonds	01 02 79
LES FOURRURES MONJAC LTEE 1633-5648	1435, St-Alexandre, Montréal	07 02 79
FOURRURES TREPANIER INC. 1633-4955	683B, rue Notre-Dame, Repentigny	05 02 79
LA FRUITERIE CHATEAU INC. 1632-6746	357 est, rue de Castelneau, Montréal	08 01 79
FUNERARIUM GIBEAU INC. 1633-4898	Saint-Chrysostome	05 02 79
GARAGE GUY COUTURE INC. 1632-5565	9160, rue Hochelaga, Montréal	27 12 78
GARAGE H. CIMON INC. 1633-1811	269, rue St-Germain, Québec	24 01 79
PAUL GARCEAU INC. 1633-3593	Saint-Elie	01 02 79
GESRHU INC. 1632-7900	Laval	09 01 79
GESTION DIJON INC. 1632-8676	1086, rue Dijon, app. 308, Sainte-Foy	15 01 79
LE GROUPE RICHELAIN INC. 1633-1522	Saint-Jean	05 02 79
HOT-DOG MONT-ROYAL INC. *MONT-ROYAL HOT DOG INC.* 1633-3759	1001 est, Mont-Royal, Montréal	01 02 79
IMAGIDE INC. 1633-4849	Montréal	05 02 79
LES IMMEUBLES DELO INC. 1633-0953	Saint-Jean-sur-Richelieu	23 01 79
LES IMMEUBLES GAGNON & LAROUCHE INC. 1631-7547	Jonquière	29 11 78
IMMEUBLES NYMAC INC. 1632-8874	Trois-Pistoles	15 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
IMPRIMERIE EMOND INC. 1630-9395	Sorel	23 10 78
IMPRIMERIE LICO (1979) INC. 1633-4567	925, rue Lacasse, Montréal	08 02 79
IMPRIMERIE TREMBLAY & ROBERTSON INC. 1633-5614	Jonquière	07 02 79
LES INDUSTRIES GERVAIS INC. 1632-0954	Louiseville	08 02 79
LES JARDINIERS DU RANG 3 INC. 1633-4336	800, rang 3, Sainte-Clothilde	02 02 79
LES JARDINS MONT TOURBILLON INC. 1633-4179	6999, côte des Neiges, Montréal	01 02 79
JOURNAL ALTITUDE 1350 LTEE 1631-3462	1069, rue Principale, Saint-Donat	27 11 78
KARTEK INC. 1631-8305	234, rue Mitchell, Châteauguay	30 11 78
REAL LAMARCHE & FILS INC. 1633-5010	762, rue Laviolette, Saint-Jérôme	05 02 79
LAVERDIERE, PERRAULT & ASSOCIES INC. 1631-6507	7395, Cartier, suite 2, Montréal	23 11 78
LOCATION DELORME INC. 1631-5855	Sainte-Brigide	30 01 79
LOGIFAB INC. 1633-0821	2, Mirepoix, Lévis	24 01 79
PAUL R. MATTE INC. 1633-1803	Québec	24 01 79
REJEAN MONDOU INC. 1633-3809	166, rue Centrale, Yamaska-Est	31 01 79
LES PANNEAUX DE REVETEMENTS DI DIO & MASTRANDREA INC. *DI DIO & MASTRANDREA DRYWALLS INC.* 1633-4435	Montréal	01 02 79
PEPINIERE STE-JULIE INC. 1633-1035	Sainte-Julie	23 01 79
PERRON & SIMARD INC. 1633-4419	492, boulevard Chabot, Saint-Ubalde	02 02 79
LES PLACAGES LASALLE INC. *LASALLE PLATING INC.* 1633-4385	8059, rue Durocher, Montréal	02 02 79
PLACEMENTS 8 INC. 1633-4633	304, avenue Dequen, Roberval	05 02 79
LES PLACEMENTS W.A.H. LTEE 1632-7926	884, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice	09 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
PLOMBERIE ARMAND ET JEAN INC. 1631-5053	5307, Van Horne, Montréal	02 02 79
LES PLONGEES SOUS-MARINES NEW-RICHMOND LTEE 1633-5093	New Richmond	06 02 79
LES POSEURS D'ARMATURES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN LTEE 1633-3668	552, rang Garnier, l'Ascension-de-Notre-Seigneur	01 02 79
GUY R. PREVOST INC. 1633-3957	Route Rurale numéro 2, Saint-Chrysostome	31 01 79
LES PRODUCTIONS MARIO LABBE INC. 1633-2140	Dorion	29 01 79
LES PRODUCTIONS P.T. INC. 1632-3982	4026, Coloniale, Montréal	08 01 79
LES PRODUITS CHIMIQUES J.A.C. INC. 1633-5176	Saint-Ambroise	06 02 79
PYGA LTEE 1630-8579	218, Gélinas, Trois-Rivières-Ouest	04 01 79
RESTAURANT THERESE INC. 1633-5044	Richmond	05 02 79
NAPOLEON ROY INC. 1633-4534	3009, rue Jeanne-d'Arc, Sherbrooke	06 02 79
J. ST-LOUIS ET FRERES INC. 1632-7595	5324, Berri, suite 2, Montréal	09 01 79
SALLE DE QUILLES DE WATERLOO INC. 1632-9633	5303, rue Foster, Waterloo	17 01 79
LA SCIERIE DE MARICOURT INC. 1628-2972	Maricourt	13 07 78
SERVICES DE BUREAU RICHELIEU INC. 1632-8981	56, rue Charlotte, Sorel	18 01 79
LES SERVICES DE CHANTIERS C.V.C. LTEE 1632-2083	1200, avenue McGill College, suite 1510, Montréal	12 12 78
SERVICES SPORTIFS DELISLE LTEE 1631-4981	Longueuil	12 12 78
SMI-TREM INC. 1633-5135	Saint-Henri	06 02 79
LA SOCIETE D'IMPORT-EXPORT B.L.S. INC. 1632-9682	3955, rue St-Denis, suite 101, Montréal	17 01 79
SPORTS YVON INC. 1633-4617	827, boulevard St-Joseph, Roberval	05 02 79
TAPIS PIERRE TREMBLAY INC. 1632-6183	9, rue Monaghan, Sept-Iles	29 01 79
TENNIS PLUS INC. 1633-5242	248, Savage, Granby	09 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
TENUE DE LIVRES MARCEL DALLAIRE INC. 1631-9857	5598, Maurice-Duplessis, Montréal-Nord	06 12 78
LEO THIBAULT, ENTREPRENEUR EN ISOLATION ET CIMENT INC. 1633-4393	Route Rurale numéro 1, Asbestos	02 02 79
TRADI-QUEBEC LTEE 1633-1001	3555, Berri, Montréal	23 01 79
TYPOGAL LIMITEE 1633-3858	Montréal	31 01 79
GERARD VIENS, COUVREUR INC. 1631-1854	1825, rue Union, Sainte-Catherine	08 11 78
VYSIL INC. 1633-3221	1033, route de l'Eglise, Sainte-Foy	09 02 79

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE FREMONT INC. 1632-8908	1015, rue Principale, Rougemont	15 01 79
ASSOCIATION DES CITOYENS DE POINTE-LEBEL INC. 1632-8601	Pointe-Lebel	15 01 79
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'AVIONS EXPERIMENTAUX DE QUEBEC INC. *EXPERIMENTAL AIRCRAFT BUILDERS ASSOCIATION OF QUEBEC INC.* 1632-9047	5925, boulevard Hamel, Ancienne-Lorette	19 01 79
L'ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DU COMTE DE CHAMPLAIN INC. 1633-5911	Saint-Narcisse	08 02 79
ASSOCIATION DES ITALIENS DE TORITTO MARIA S.S. DEGLI ANGELI DI QUASANO INC. 1633-7636	55, Maple Circle, Dollard-des-Ormeaux	14 02 79
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA RUE PRINCE-ARTHUR INC. 1633-2645	56 est, Prince-Arthur, Montréal	29 01 79
ASSOCIATION DES POURVOYEURS ET PECHEURS DU POISSON DES CHENAUX DE LA RIVIERE STE-ANNE INC. 1633-6174	Sainte-Anne-de-la-Pérade	09 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE DE LA REGION DES BOIS-FRANCS INC. 1633-6828	Victoriaville	12 02 79
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC CROCHE DE SAINTE-THECLE 1629-0314	281, rue St-Gabriel, Sainte-Thècle	11 08 78
ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA RECHERCHE ELECTRO-ACOUSTIQUES DU QUEBEC 1631-6523	5982, rue Durocher, Outremont	22 11 78
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES CHALETS DU COMTE DE SAGUENAY INC. 1633-1332	Baie-Comeau	23 01 79
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING BAS ST-LAURENT 1632-6050	1415 est, rue Jarry, Montréal	03 01 79
ATELIER LA SOUPIERE INC. 1633-6737	Desbiens	12 02 79
LES BOUTIQUES JOURDAV INC. 1633-5069	860, rue Lindsay, Saint-Laurent	06 02 79
CENTRE DE RESSOURCEMENT CAP-D'ESPOIR INC. 1633-2280	Sherbrooke	26 01 79
CERCLE D'ARTISANAT DE STE-AGATHE 1632-7017	4, rue Leblanc, Sainte-Agathe-des-Monts	08 01 79
CERCLE DES COIFFEURS DE MONTREAL INC. 1632-9856	Montréal	18 01 79
LA CHAMBRE D'IMMEUBLES DU BAS ST-LAURENT INC. 1632-4147	Rimouski	27 12 78
LA CHORALE LA CANTILENE 1633-5234	10, Martel-de-Brouage, Baie-Comeau	08 02 79
CITE DU PERE 1633-6406	Québec	15 02 79
CLUB AGE D'OR DE ROCK FOREST 1629-3854	Rock Forest	29 08 78
LE CLUB CANIN DE VICTORIAVILLE 1632-9625	14 ouest, Laurier, Arthabaska	06 02 79
LE CLUB DE BASEBALL LA PERADE INC. 1633-6182	Sainte-Anne-de-la-Pérade	09 02 79
CLUB DE CANOT-CAMPING KANOWA INC. 1633-3288	Montréal	29 01 79
CLUB DE SKI DE FOND LA MINERVE 1632-0889	La Minerve	17 12 78
CLUB OPTIMISTE ST-CHARLES-DE-DRUMMOND INC. 1632-1754	Saint-Charles-de-Drummond	08 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB OPTIMISTE ST-FELICIEN INC. 1631-0690	1283, Chanoine-Boivin, Saint-Félicien	03 11 78
CLUB SOCIAL DES 10-50 1633-1134	317, rue Baillargeon, Cap-de-la-Madeleine	09 02 79
COMITE DE PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU PRECIEUX-SANG INC. 1632-7686	644, rue Maurice, Repentigny	11 01 79
COMITE DU 24 JUIN DE LAC-MEGANTIC 1633-0730	Lac-Mégantic	23 01 79
LES EDITIONS DE LA MINGANIE 1632-9195	1126, Boréale, Havre-Saint-Pierre	12 01 79
LES ENTREPRISES APICOLE J. ROY INC. 1633-8188	Piopolis	15 02 79
LES ENTREPRISES YVON PICARD INC. 1633-7180	290, rue Elgar Parc, app. 105, Verdun	13 02 79
EPILEPSIE MONTREAL 1632-1010	Montréal	08 12 78
ETAPE FLEURIE 1632-3677	5930, boulevard Pie-IX, bureau 107, Montréal	07 02 79
L'ETE INDIEN 1633-0458	Saint-Majorique	19 01 79
EXPRESSION-JEUNESSE INC. 1633-4526	Montréal	06 02 79
LE FESTIVAL DE LA MODE DE COWANSVILLE INC. 1633-5671	Cowansville	07 02 79
LA FONDATION JEAN EUDES INC. 1633-0896	Montréal	23 01 79
GARAGE J.A. FILTEAU & FILS INC. 1633-5846	501, Aréna, Bernières	08 02 79
GARAGE JEAN-PAUL GIROUX INC. 1632-6456	Saint-André-Est	05 01 79
LA GARDERIE DU CHUL 1629-9992	Sainte-Foy	14 02 79
LES GRANDS FRERES DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. 1633-2272	506, boulevard Laurier, Beloeil	26 01 79
HALTE-GARDERIE RESSOURCES INC. 1632-5268	Sainte-Foy	28 12 78
L'HIRONDELLE, COMITE D'ACCUEIL INTER-ETHNIQUE 1632-7330	2000 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	09 02 79
JARDIN D'ENFANTS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS INC. 1630-4149	Sainte-Agathe-des-Monts	10 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
JEUNAIR DEAUVILLE 1633-1944	Deauville	24 01 79
JEUNE CHAMBRE DE SCOTT-JONCTION INC. 1633-1571	Saint-Maxime	24 01 79
KREDO CANADA, INC 1633-1605	Baie-Saint-Paul, Charlevoix-Ouest	24 01 79
LIGUE DE HOCKEY AMICALE BONAVENTURE 1632-6209	Bonaventure	03 01 79
LA LIGUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ESTRIE INC. 1633-1217	Sherbrooke	23 01 79
LES LOGEMENTS NOTRE-DAME INC. 1630-2382	9, rue de la Fabrique, Notre-Dame-du-Lac	02 10 78
LES LOISIRS ST-LEON DE COWANSVILLE INC. 1632-2661	129, rue Brown, Cowansville	15 12 78
MANOIR JESUS-MARIE INC. 1633-9137	Maskinongé	21 02 79
MARATHON GASPESIEN DE SKI DE FOND INC. 1633-5598	New Richmond	07 02 79
LE PETIT TROTTEUR INC. 1632-5060	Rouyn	04 01 79
LES PRODUCTIONS DE L'EPI D'OR 1632-9575	75, de la Moselle, Saint-Lambert	16 01 79
LES REFLETS DE LA GAMME DE LAWRENCEVILLE 1630-9569	2119, rue de l'Eglise, Lawrenceville	01 11 78
REGROUPEMENT ECONOMIQUE ST-VICTOR (BEAUCE) LTEE 1633-5580	Saint-Victor	07 02 79
SERVICE DE TAXIS NORD-EST (1978) INC. 1628-6833	4817 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord	31 07 78
LES SPORTIFS DE GATINEAU 1633-5762	79, avenue des Flandres, Gatineau	14 02 79
UNION DES JEUNES INDEPENDANTISTES DE L'OUTAOUAIS 1633-4120	14, rue Bisson, Hull	02 02 79
VELO-CLUB SOREL-TRACY INC. 1633-0359	3025, boulevard de la Mairie, Tracy	18 01 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE 1632-8783	Saint-Honoré	12 01 79	Corrigeant le nom «CLUB RECREATIF DE ST-HONORE» par «CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
AUTOMOBILE BLAINVILLE INC. 1503-4218	12 05 76	09 01 79	Modifiant le capital.
BAR ELITE INC. 1354-7708	10 04 74	02 02 79	Changeant le nom–ancien nom: MASCOLO, MAINVILLE ET JOBIN INC.
ROGER BENOIT & FILS LTEE 1632-7421	18 01 79	13 02 79	Changeant le nom–ancien nom: ROGER BENOIT & FILS INC.
BUREAU CENTRAL D'IMMEUBLE ST-HYACINTHE INC. 1507-9171	24 10 77	15 02 79	1) Changeant le nom–ancien nom: MOTEL DU COURS D'EAU INC.; 2) abrogeant les objets.
CANARDS DU LAC BROME LIMITEE *BROME LAKE DUCKS LIMITED* 1241-2342	04 05 38	11 12 78	1) Changeant son nom–ancien nom: BROME LAKE DUCKS LIMITED; 2) modifiant le capital.
LES CHIFFONS DES PRAIRIES INC. 1338-0480	24 08 73	07 02 79	Changeant le nom–ancien nom: LES CHIFFONS GABY L. BELANGER INC.
COMITE PRO-CANADA *PRO-CANADA COMMITTEE* 1624-4873	17 03 78	14 02 79	Changeant le nom–ancien nom: COMITE PRE-REFERENDAIRE QUEBEC-CANADA *QUEBEC-CANADA PRE-REFERENDUM COMMITTEE.*
LA COMPAGNIE PENTALFA INC. 1470-1981	16 09 76	24 01 79	Augmentant le capital.
COMPTOIRS MOULES VALLEYFIELD LTEE 1509-2497	05 12 77	07 02 79	Changeant le nom–ancien nom: ATELIERS ADRIEN RHEAUME INC.
CONSEIL DE LA PEINTURE DU QUEBEC INC. 1310-9087	07 07 66	28 12 78	Changeant le nom–ancien nom: SOCIETE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DU QUEBEC (S.A.P.Q.).

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
D'URFE PLAZA INC. 1254-4698	30 10 62	12 01 79	Modifiant le capital.
DUSSAULT & LAMOUREUX (1970) INC. 1197-7501	08 07 70	07 12 78	Modifiant le capital.
ENTREPRISES GILLES CLOUTIER (1977) INC. 1472-8992	05 01 77	24 01 79	Modifiant le capital.
FERME BOURDON & FILS INC. 1628-8599	14 08 78	12 12 78	Modifiant le capital.
LES FRERES STERNTHAL LTEE ..... *STERNTHAL BROS. LTD.* 1285-2133	12 07 39	07 02 79	Changeant le nom–ancien nom: STERNTHAL BROS LTD.
FUNERARIUM JEAN R. GAUTHIER INC. 1200-7050	12 06 70	23 01 79	Changeant le nom–ancien nom: J. MAURICE MARCOUX INC.
GENERAL BAFFLES MFG INC. 1353-1702	08 09 71	25 01 79	Etendant les objets.
LES IMMEUBLES MILORD INC. 1623-8834	27 02 78	20 11 78	Etendant les autres dispositions des lettres patentes.
IMPRIMERIE GIBRALTAR INC. 1111-2844	06 02 63	20 12 78	Modifiant le capital.
LES INDUSTRIES T.M. INC. 1464-6335	05 02 76	12 01 79	Modifiant le capital.
INVESTISSEMENTS WILDEL INC. 1370-6395	10 12 74	19 12 78	Etendant les objets.
J.G. LAROCQUE INC. 1356-4091	09 05 74	05 02 79	Changeant son nom–ancien nom: J.G. LAROCQUE & FRERES INC.
J & A LEVASSEUR CONSTRUCTION INC. 1117-9546	25 08 61	06 12 78	1) Augmentant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
LOCATION JODERI INC. 1462-6774	16 10 75	02 02 79	Augmentant le capital.
LOCKWELD AND FORGE PRODUCTS (1961) LIMITED 1149-2311	13 09 61	20 11 78	Modifiant le capital.
MAISONS MOBILES ANGE-AIME BOUFFARD INC. 1477-3493	06 05 77	09 02 79	Etendant les objets.
MOULAGE SOUS PRESSION A.M.T. INC. 1189-3369	07 08 67	08 02 79	Changeant le nom–ancien nom: LES ATELIERS DE MECANIQUE TREMBLAY & FILS LTEE
NADEAU & FRERES, LTEE 1186-5656	09 10 46	18 01 79	Modifiant le capital
NETTOYEUR M.N.L. INC. 1503-1941	26 04 76	16 01 79	1) Changeant le nom–ancien nom: SERVICE D'ENTRETIEN M.N.L. INC. *M.N.L. MAINTENANCE SERVICE INC.*; 2) étendant les objets.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
NYSCO INC. 1627-9150	04 07 78	22 02 79	1) Changeant le nom–ancien nom: LA CORPORATION NYSCO INC.; 2) étendant les objets.
PLACE LORETTEVILLE INC. 1462-8622	31 10 75	14 02 79	1) Changeant le nom–ancien nom: GESTION UNILOGE INC.; 2) changeant le siège social à 592, rue Racine, Lorretteville; 3) étendant les objets.
LES PLACEMENTS M.A.R. INC. 1157-8473	02 04 62	16 01 79	1) Changeant le nom–ancien nom: HOTEL LORETTEVILLE INC.; 2) étendant les objets 3) étendant les autres dispositions des lettres patentes.
PLACEMENTS PHIL LAROCHELLE INC. 1156-2261	07 03 58	16 01 79	Modifiant le capital.
SERDAT INC. 1360-8302	16 12 74	07 02 79	Etendant les objets.
LES SERVICES S.F. INC. 1122-3419	26 02 68	11 01 79	1) Changeant le nom–ancien nom: LACE SERVICE INC.; 2) étendant les objets.
EDDY SOUCY & FILS LTEE 1345-9342	07 11 73	20 06 78	Augmentant le capital.
SPECIALITE D'AUTO ET CAMION HOULE INC. 1216-1998	29 04 71	14 02 79	Changeant le nom–ancien nom: HOULE AUTOS BRAKES INC.
REJEAN THERRIEN INC. 1506-2474	18 08 77	30 01 79	Modifiant les privilèges et restrictions.
LES TOITURES RENE LAPOINTE INC. 1364-3705	25 06 75	16 01 79	1) Changeant le nom–ancien nom: LES ENTREPRISES ROSAIRE LAPOINTE INC.; 2) étendant les objets.
UNION CONSTRUCTION LIMITEE 1137-2612	14 09 36	08 01 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
VENTILATION ET CHAUFFAGE MAROIS INC. 1262-7337	07 01 72	07 12 78	Changeant le nom–ancien nom: MAROIS & ST-GERMAIN INC.

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
AETERNA CONSTRUCTION LIMITEE 1118-2268	03 07 58	894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil
AIRSPORT INC. 1158-2442	13 08 64	214, promenade Montcalm, Pincourt
AJUSTEMENT PROVINCIAL INC. 1229-3346	18 05 62	11, rue Bel-Air, Lévis
ALLIANCE SALES CORP. 1191-3860	13 08 65	146, Mérizzi, Saint-Laurent
LES AMUSEMENTS CASCADES INC. 1510-0076	10 01 78	755, Upper Belmont, Westmount
ARMATURES LEFEBVRE INC 1478-0274	30 05 77	4154, boulevard Thimens, Saint-Laurent
ARTICLES DE BUREAU ST-EUSTACHE INC. 1333-5989	19 03 73	180, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC 1354-7971	26 02 74	Route Rurale numéro 2, Chemin Lipsey, East Angus
ATELIER DE CARROSSERIE D'AUTO POULIN INC. 1503-8516	14 06 76	260, boulevard Hardwood, Dorion
AZTEQUES CONSTRUCTION INC. 1321-9076	16 09 64	28, rue Labonté, Sainte-Thérèse
BEAUPORT CORPORATION LIMITED 1288-4136	31 10 49	55, avenue Lafleur, Lasalle
CLAUDE BOURDON ELECTRIQUE LTEE 1124-9901	20 02 64	519, Curé-Boivin, Boisbriand
LA BOUTIQUE DU FAUTEUIL DE MONTREAL LTEE 1366-0949	07 07 75	880, rue Mackenzie, Boucherville
BOUTIQUE GUY GAREAU INC. 1367-5905	01 04 74	6310 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard
CAMION & REMORQUE H.K. INC. 1214-4192	26 08 71	4280, rue Joseph-Dubreuil, Lachine
CAPITAL IRON WORK INC. 1138-0003	01 03 65	10371, rue Armand-Lavergne, Montréal-Nord
CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC. 1360-9557	23 12 74	2095, Monterey, Laval
CLUB DE SKI NAUTIQUE DU LAC NOIR INC. 1478-8756	21 06 77	6752, Philippe-Gadoury, Saint-Damien
CLUB INTERNATIONAL DES PILOTES DE COURSE JIM RUSSEL 1330-0488	30 05 73	Mont-Tremblant

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC. 1364-6963	16 07 75	1, carré Westmount, suite 1212, Westmount
COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC. 1364-6963	16 07 75	1200, avenue McGill College, suite 1910 Montréal
CORPORATION ENTEX 1338-6396	30 08 73	2055, rue de la Régence Saint-Bruno-de-Montarville
LES COURTIERS UDEC, INC. 1471-4323	10 11 76	919, avenue Mgr-Grandin, Sainte-Foy
DOMAINE MONT-ORFORD INC. 1505-5023	01 11 76	1386, Oakwood, Saint-Bruno-de-Montarville
DURON (QUEBEC) LTEE 1128-5376	29 11 60	2710, rue de Miniac, Saint-Laurent
ELMONT ELECTRIC LIMITED 1338-3641	05 07 72	8230, rue Mayrand, bureau 212, Montréal
LES ENTREPRISES BLAIN & MARSOLAIS LTEE 1505-2574	07 10 76	765, rue Maple McMasterville
LES ENTREPRISES ELECTRONIQUES BRUNELLE INC. 1349-2459	11 07 72	18, rue Passenger, Rock Island
LES ENTREPRISES GUY LAFLEUR LTEE 1256-8481	21 10 71	6600, route Trans-Canadienne, bureau 705, Pointe-Claire
LES ENTREPRISES M. & H. INC. 1289-7708	19 09 66	5009, rue Irwin, Lasalle
LES ENTREPRISES POWERLAND LTEE 1257-0909	19 07 61	55, avenue Lafleur, LaSalle
LES ENTREPRISES RAYMOND BARON INC. 1470-2492	20 09 76	620, rue Barraute, Charlesbourg
EQUIPEMENTS M.B.F. INC. 1465-5716	15 03 76	7500, rue Vérité, Saint-Laurent
RAYMOND FARAND INC. 1221-2031	17 02 72	344, boulevard Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield
FENETRES BEAUCEVILLE LTEE 1174-5874	25 06 64	200, 34e Rue, Notre-Dame-des-Pins
LES FILMS GAMMA INC. 1259-4172	07 01 66	485, boulevard Langelier, bureau 101, Québec
G. T. PLASTIC INDUSTRIES INC. 1225-1468	10 12 71	200, boulevard Ford, Châteauguay
GESTIONS RAY-MA INC. 1273-8993	21 12 71	200, 34e Rue, Notre-Dame-des-Pins
LE GUIDE DE LA PLACE INC. 1628-7716	03 08 78	5993 est, rue Jean-Talon, bureau 304, Saint-Léonard
HOBBY DION INC. 1471-7375	24 11 76	989, route de l'Eglise, Sainte-Foy

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
LES IMPORTATIONS MAGNIFIQUES INC. 1504-6394	17 08 76	4241, boulevard Industriel, Montréal-Nord
IMPRIMERIE LA RENAISSANCE INC. 1478-2601	03 06 77	2525, rue Watt, parc Colbert, Sainte-Foy
INDUSTRIE PROBEC LTEE 1366-8074	03 09 75	200, 34e Rue, Notre-Dame-des-Pins
LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE 1359-6325	01 11 76	1155, rue Notre-Dame, Lachine
JUDYLAINE HOLDINGS INC. 1269-3859	14 03 68	105, montée de Liesse, Saint-Laurent
KEPHALE INC. 1269-8023	28 10 66	641, rue Centrale, Val-d'Or
KOBEC EQUIPEMENT LTEE 1270-1314	17 12 65	Baie-Saint-Paul
LIGUE DE BALLON-BALAI HAUTES-LAURENTIDES INC. 1464-7200	09 02 76	314, rue Principale, Lac-Carré
LA LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DE MONTREAL INC. 1360-1828	31 10 74	8, 45e Avenue, suite 10, Lachine
LISS HOLDINGS LTD. 1302-0052	15 07 64	3495, boulevard Thimens, Saint-Laurent
LA MARINA DE LA CHAUDIERE INC. 1463-3291	26 11 75	1675 nord, 23e Rue, Charny
MEDIPRO INC. 1358-8421	27 08 74	3745, rue Georges-Couture, Drummondville-Sud
MIREAULT & FRERES INC. 1464-9065	12 02 76	1260, chemin des Prairies, Joliette
JOHN L. MORGAN INC. 1268-8537	27 12 62	138, croissant Windwill, Pointe-Claire
LES PLACAGES M. & M. INC. 1110-2035	09 07 64	9, rue Pierre-d'Iberville, Sainte-Julie (Verchères)
PLACEMENTS RAY-LAU INC. 1271-4960	07 12 71	200, 34e Rue, Notre-Dame-des-Pins
LES PROPRIETES TRIANGLE LIMITEE 1281-0164	21 03 69	1198, rue de la Montagne, Montréal
GUY PROVENCHER CONSTRUCTION LTEE 1264-7293	09 01 63	130, 6e Avenue, Sainte-Anne-des-Plaines
RADIO-SERVICE D'AIDE DE PORTNEUF 1506-6624	06 09 77	111, route 138, Cap-Santé
A.T. RASCHELLA INC. 1205-2783	08 01 71	Route Transcanadienne, Sainte-Hélène-de-Bagot
REGULVAR INC. 1369-9129	02 10 74	4800 ouest, Côte-Vertu, Saint-Laurent

Nom	Date de constitution en corporation	Siège scial Nouvelle adresse
JIM RUSSEL INTERNATIONAL RACING DRIVERS' SHOOL (CANADA) LTD. 1304-9549	26 11 69	Mont-Tremblant
SECHOIR LAU-GHIS, INC. 1326-5517	18 05 72	200, 34e Rue, Notre-Dame-des-Pins
SERDAT INC. 1360-8302	16 12 74	5550, rue de Gaule, Charlesbourg
SERVICE SANITAIRE DE MONTREAL LTEE 1283-4313	04 05 70	1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3301, Montréal
J.P. SICOTTE LTEE 1323-7078	13 06 72	1498, rue Soucy, Saint-Laurent
SILOLIPP INC. 1507-3356	03 10 77	2700, boulevard Laurier, bureau 609, Sainte-Foy
SIMON CHEMICAL CO. LTD. 1117-2731	05 06 61	305, boulevard Décarie, bureau 206, Saint-Laurent
LA SOCIETE D'INVESTISSEMENTS NOBLESSE INC. 1253-8567	27 02 67	280, avenue Appin, Mont-Royal
SORELI INC. 1624-4030	14 03 78	Tracy
STONECREST DEVELOPMENT LTD. 1117-8803	06 11 58	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent
SUPER MARCHE BELLEVUE LTEE 1170-2255	09 11 61	575 sud, boulevard Bois-Francs, Arthabaska
GEO. TANGUAY & FILS LIMITEE 1100-1153	30 03 35	125, rue Daigneault, Chambly
LE THEATRE DES MARGUERITES INC. 1177-7364	20 01 67	600, chemin Côte-Ste-Catherine, Outremont
LES VENTES ELECTRA INC. 1623-8206	24 02 78	2228, avenue Walkley, Montréal
VENTES & SERVICES C.J.R. LTEE 1478-6651	14 06 77	54, chemin Trillium, Dollard-des-Ormeaux

77161-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-37318
M-302769-2-D
(25733-V)

WALTEC DISTRIBUTION LIMITEE/ WALTEC DISTRIBUTION LIMITED

471, Durdes Street
P.Q. Box 936
Cambridge, Ont.
Au Québec:
a/s Flynn, Rivard & Ass.
2020, Université, suite 1738
(Montréal) Qué.
H3A 2A5

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, qui a été publiée à la *Gazette officielle* no 3 du 20 janvier 1979, à la page 494, sous le numéro de rôle M-37318.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour se lire:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) à destination de tous les points au Québec, à l'exception de St-Hyacinthe, Granby, Bromont, Waterloo et Magog et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Waltec Industries Ltd., Waltec Forgings Ltd, Waltec Engineering Ltd., Kindred Industries Ltd., Midland Industries Limited et S.H. Newton Company Limited.

Origine et/ou destination de la marchandise: tous les points de l'Ontario et tous les points du Québec sauf St-Hyacinthe, Granby, Bromont, Waterloo et Magog.

Restriction:

Ce permis demeurera valide tant et aussi longtemps que la détentrice et toutes les expéditrices mentionnées au permis demeureront les filiales à part entière de Waltec Entreprises Ltd.

Rôle M-37354
M-601105-1-D

LEE H. COOK

5020, rue St-Ambroise
Montréal, Qué.
H4C 2G1

Requête amendée:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Location de véhicules commerciaux et de livraison (camions, tracteurs et remorques) à court terme (moins d'un an) et à long terme à l'exception de tout véhicule de type citerne.

Rôle M-37994
M-600825-2-D

AMERADIAN LEASING INCORPORATED

777, Garyray Drive,
Weston, Ont.
Québec:
445 ouest, rue Craig
Suite 301
Montréal, Qué.
Requérante

Requête amendée:

La requérante demande que sa place d'affaires qui auparavant était située au 445 ouest, rue Craig, suite 301, Montréal, soit à l'avenir le 6600, Trans-Canada, suite 330, Pointe-Claire, puisque le bail au premier endroit s'est terminé et n'a pu être renouvelé.

Le permis se lirait donc à l'avenir comme suit:

Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (tracteurs, remorques et semi-remorques, sauf citernes) au public en général au 6600, Trans-Canada, suite 3330, Pointe-Claire, H9R 4S2.

Rôle M-38064
40003-271-DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION

4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:

Nouvelle publication, sous le no E-308, de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, s'appliquant à tous les transporteurs participants nommés à la section numéro huit du tarif no 7 — Participation, et comportant une hausse maximale de 8% des frais reliés au transport routier, tel qu'il est décrit en détail dans la requête. Cette modification doit prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication, sous le no NP-57, du tarif no NP-56 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, s'appliquant à tous les transporteurs participants nommés à la section six du tarif no 7 — Participation, et comportant une hausse maximale de 8% des frais reliés au transport routier, tel qu'il est décrit en détail dans la requête. Cette modification doit prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication, sous le no E-555, du tarif no E-554 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., s'appliquant aux agents-membres de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., et comportant une hausse maximale de 8% des frais reliés au transport routier, tel qu'il est décrit en détail dans la requête. Cette modification doit prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication, sous le no NP-106, du tarif no NP-105 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., s'appliquant aux agents-membres de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., et comportant une hausse maximale de 8% des frais reliés au transport routier, tel qu'il est décrit en détail dans la requête. Cette modification doit prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1

Rôle M-38066
30005-53-DT
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE
P.O. Box 10213
Washington
DC 20018

Modification tarifaire:
1) Supplément 8 du tarif 133 (Réglementation canadienne) (Exception aux Règles contenues dans la classification 100-E, PTCB 16 de la National Motor Freight).
2) Supplément 10 du tarif 233 (Tarif applicable au papier canadien). (Taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada), et les États suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie, Virginie Occidentale, ou le district de Columbia).
3) Supplément 11 du tarif 333-B (Taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les États suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie, Virginie Occidentale, ou le District de Columbia).
4) Tarif 475 (Taux d'espèce, parcours local — Depuis Montréal (Qué.) jusqu'à des points situés dans les Etats suivants: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island ou Vermont).
Réduction, augmentation ou maintien des taux et des frais applicables par les transporteurs participant au taux international déposé par la Middle Atlantic Conference. Pour obtenir de plus amples renseignements, ont est prié de consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-38105
30006 143 DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184, Buffalo
N.Y. 14221

Modification tarifaire:
Supplément 15 au tarif 220-C
(Tarif applicable au papier journal)
Item: 6380-A (Addition)
6415-A (Addition)
6430-A (Addition)
6595-A (Addition)
7055-A (Addition)
Supplément 26 au tarif 250-G
(Tarif applicable aux pièces d'automobile)
Item: 6820-E (Addition)
Supplément 26 au tarif 261-H
(Tarif de marchandise générale)
Item: 21587 (Addition)
Supplément 28 au tarif 270-F
(Tarif applicable au fer et à l'acier)
Item: 6460-A (Réduction, Addition)
7415-A (Addition, Réduction)
Supplément 39 au tarif 777-E
(Tarif de marchandises)
Item: 4123 (Addition)
4256-A (Annulation)
Cette requête est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976). Nous demandons que la décision portant sur cette requête prenne effet le 5 mars 1979, ou à la date où elle sera rendue, si cette date est ultérieure.
Pour de plus amples renseignements on est prié de consulter lesdits suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-38106
30006 144 DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184 Buffalo
N.Y. 14221

Modification tarifaire:
Supplément 14 au tarif 220-C
(Tarif applicable au papier journal)
Item: 13385-A (Addition)
Supplément 25 au tarif 250-G
(Tarif applicable aux pièces d'automobiles)
Item: 6517 (Addition)
Supplément 27 au tarif 270-F
(Tarif applicable au fer et à l'acier)
Item: 6480-A (Addition)
Supplément 5 au tarif 290-E
(Tarif applicable au fret aérien)
Clé de base no 117 (Réduction)
Supplément 7 au tarif 630-F
(Tarif applicable aux conteneurs)
Item: 6210-B (Addition, Annulation)
Cette requête est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976). Nous demandons que la décision portant sur cette requête prenne effet le 19 février 1979, ou à la date où elle sera rendue, si cette date est ultérieure.
Pour de plus amples renseignements on est prié de consulter lesdits suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-38107
M-300442 8 DT (6483-V)
J.E. THOMPSON TRANSPORT LTD
200, St-Jacques, bureau 900
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:
La requérante, J. E. Thompson Limited, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter d'environ 7%, ses taux applicables au transport à contrat effectué pour le compte de la compagnie Kraft Limited, selon le nouveau contrat ci-annexé, conclu avec l'expéditrice. La requérante demande que les taux entrent en vigueur immédiatement, conformément à l'article 2.58.1.

Annexe

Tarif d'espèce no 2
Applicable au transport de marchandises pour le compte de Kraft Limited.
Entre: Mont-Royal (Qué.) et

	30,000	*40,000*	*45,000*	*60,000*
Ingleside	82	72	68	58
Williamstown	82	72	68	58
Cornwall	82	72	68	58
Winchester*	82	72	68	58
Ottawa	82	72	68	58
Wolfe Island	120	112	108	95
Warkworth	35M 120	112	108	95

Toutes les marchandises sont transportées depuis Mont-Royal (Qué.) jusqu'aux points énumérés ci-dessus.
Retours: frais minimaux: $5,00

C-1999	*2000-4999*	*5000-14999*	*15000-29999*
200	136	126	120

* Des frais milliaires supplémentaires sont imposables si le transport des marchandises ne coïncide pas avec le voyage de retour d'Ottawa.
Produits finis:
Mont-Royal (Qué.) jusqu'aux points énumérés ci-dessous.

	15000	*20000*	*25000*	*30000*	*40000*	*45000*	*60000*
Ottawa	—	—	—	82	72	68	58
Kingston	160	140	130	125	105	98	86
Belleville	200	165	138	130	110	100	88
Peterboro	—	—	138	130	110	100	88

Toutes les marchandises destinées à Kraft Limited, transportées entre Ingleside (Ont.) et les points suivants:

	10000	*20000*	*30000*	*40000*	*60000*
Williamstown	75	60	50	44	35
Winchester	75	60	50	44	35
Cornwall	75	60	50	44	35
Brockville	75	60	50	44	35
Belleville	90	80	68	60	50
Wolfe Island	85	78	65	57	50
Toronto	—	—	86	82	75

Taux d'espèce déterminés:
Petit-lait liquide - Williamstown -
Ingleside: $145 par chargement.
Contenants en carton - Prescott - entrepôt de Summerlea: Prix convenu: $325
Sel en sacs. — Lieux de départ: Windsor ou Coderich (Ont.); destination: Ingleside, Williamstown, Wolfe Island:

40000	*60000*
110	95

Petit-lait en poudre. — Lieu de départ: Ingleside (Ont.); destination: les points énumérés ci-dessous:

	30000	*40000*	*45000*	*60000*
Toronto	86	82	79	75
Essex	145	138	135	128

	30000	*40000*	*45000*	*60000*
Orillia	129	123	114	108
London	137	129	122	116
Kitchener	113	109	106	100
Hamilton	100	96	89	84
Cornwall	50	44	41	35
Kingston	65	57	54	50
Belleville	68	60	56	50
Cobourg	85	81	78	72
Ottawa	60	56	58	48

Destination non déterminée:
Taux milliaires: $1,65 le mille sur un parcours inférieur à 100 milles
$1,50 le mille sur un parcours dépassant 100 milles
Taux horaires:

Tracteur et remorque	$22,50
Aide	$ 9,00
Tracteur et citerne	$42,00

Livraisons multiples: La première livraison est incluse. Chaque livraison supplémentaire entraîne des frais de $35.

Jours fériés: taux réguliers (prévus au tarif) plus temps et demi calculé sur la base du salaire du chauffeur.

Règle régissant l'immobilisation des véhicules (surestaries):

a) Cette règle s'applique lorsque, par suite d'une faute de l'expéditeur, du destinataire ou d'une personne sous leur surveillance, le véhicule est retenu au point de chargement ou de déchargement au-delà du délai alloué, sans frais, pour procéder à ces opérations.

b) Les frais exigibles à ce titre sont à la charge de l'expéditeur lorsqu'il s'agit de chargement, et à la charge du destinataire lorsqu'il s'agit de déchargement, sans qu'il ne soit tenu compte des modalités du paiement (envois en port payé ou en port dû).

c) Le délai de chargement ou de déchargement commence à courir lorsque le chauffeur du véhicule avise l'expéditeur ou le destinataire que le véhicule est en place.

d) Le transporteur devra à la demande de l'expéditeur ou du consignataire, convenir avec celui-ci d'un délai pour procéder au chargement et au déchargement.

e) Lorsque le transporteur et l'expéditeur ou le destinataire ont convenu au préalable d'une heure d'arrivée au point de cueillette ou de livraison, et que le transporteur est dans l'impossibilité d'arriver dans les 30 minutes de l'heure convenue, le dépassement des délais court depuis le commencement des opérations de chargement ou de déchargement et non depuis l'heure d'arrivée du véhicule. Lorsque le véhicule arrive avant l'heure fixée pour commencer lesdites opérations, le dépassement des délais court à compter de l'heure fixée pour leur commencement, ou de l'heure où elles commencent effectivement si celle-ci est antérieure.

f) Si l'expéditeur ou le destinataire ne peut charger ou décharger le véhicule du transporteur dans les 30 minutes de l'heure convenue, le transporteur doit: attendre jusqu'à ce que le chargement ou le déchargement puisse être effectué, auquel cas le délai alloué sans frais court à compter de l'heure fixée pour l'arrivée, ou de l'heure effective d'arrivée, si celle-ci est postérieure; ou encore, établir un nouveau délai, auquel cas on applique les frais d'une nouvelle livraison.

g) Le délai alloué sans frais s'établit comme suit:

a) expéditions chargées ou déchargées manuellement, ou partiellement palettisées: 6 000 livres à l'heure.

b) cargaisons palettisées: 10 000 livres à l'heure.

Note 1: La palettisation se fait avec l'acquiescement de l'expéditeur et du destinataire, et d'une manière acceptable par le réceptionnaire.

Note 2: Les heures de repas (d'une durée maximale d'une heure) ne sont pas comprises dans le calcul du délai.

Note 3: Le transporteur retournera à l'expéditeur, sans frais, les palettes ayant servi au transport visé par la présente Règle, à la condition qu'elles lui soient confiées à cette fin immédiatement après la livraison.

h) Des surestaries sont exigibles lorsque, sans qu'il y ait faute de la part du transporteur, il y a dépassement des délais de chargement ou de déchargement alloués sans frais. Ces frais s'établissent à $4,75 le $^1/_4$ d'heure, et sont à la charge de l'expéditeur ou du destinataire (en sus de tous autres frais légalement exigibles).

Rôle M-38108
40013-44-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif no 66-G, C.T.Q. no 4100 - Asphalte liquide

Règle 40: Annulation ou suspension de demandes de transport.

Toute annulation ou suspension d'une demande de transport doit se faire avant que le matériel ne quitte le terminus ou le garage, faute de quoi des frais sont exigibles à raison de $35 l'heure ou fraction d'heure, sous la réserve de frais minimaux de $70 dans un rayon de 30 milles. Des frais de $1,04 le mille sont exigibles pour tout trajet parcouru au delà d'un rayon de 30 milles du point d'origine, et retour.

Règle 60: Immobilisation des véhicules.

a) Des frais sont exigibles lorsque le temps employé au chargement ou au déchargement dépasse le délai alloué sans frais, et que ce déplacement n'est attribuable directement ni à une panne de l'équipement du transporteur ni à une faute de la part de son personnel. Le montant des droits à payer s'établit comme suit:

Entrepôts d'asphalte en vrac

Délai de chargement ou de déchargement sans frais	Droits exigibles sur l'excédent
2 heures	$25 l'heure

Autres endroits
(e.g. Chantier de bitumage, réservoir de moins de 15 000 gallons)

Délai de chargement ou de déchargement sans frais	Droits exigibles sur l'excédent
4 heures	$25 l'heure

b) Des frais sont exigibles lorsqu'il y a dépassement des délais de chargement ou de déchargement n'entrainant aucun frais, que ce dépassement est attribuable à l'expéditeur ou au destinataire et qu'il est indépendant de la volonté du transporteur. Ces droits sont établis sur la base de $6,25 par période de quinze (15) minutes.

Règle 70: Livraison: les dimanches ou les jours fériés.

a) Lorsque l'expéditeur ou le destinataire exigent qu'une livraison, une cueillette ou un transport soient effectués un dimanche ou un jour férié, des frais de $72 par homme et par véhicule, sont imposés en sus de tous autres frais légalement exigibles.

Règle 140: Arrêt en transit

a) Lorsque les opérations de chargement et de déchargement se font, l'une ou l'autre ou toutes deux, en partie à plus d'un point de chargement ou de déchargement, le cas échéant, un supplément de $35 est ajouté pour chaque escale de chargement après la première, ainsi qu'un supplément de $35 pour chaque escale de déchargement après la première.

b) Lorsque les opérations de chargement et de déchargement se font, l'une ou l'autre ou toutes deux, en partie à plus d'un point de chargement ou de déchargement, le cas échéant, le taux applicable (suivant le tableau des taux milliaires). La distance qui sert à déterminer le taux applicable s'établit à la moitié ($^1/_2$) de la distance effectivement parcourue, à l'aller-retour. Sont exigibles, en outre, un supplément de $35 pour chaque escale de chargement après la première, et un supplément de $35 pour chaque escale de déchargement après la première.

c) Lorsque le chargement partiel effectué à un ou plusieurs desdits points de chargement supplémentaires nécessite plus de 90 minutes, des frais sont imputés sur la base de $30 l'heure ou fraction d'heure. Le temps, en sus de 90 minutes, employé à décharger à chaque point de déchargement supplémentaire comporte des frais établis sur la base de $30 l'heure ou fraction d'heure.

Le délai de chargement au point d'origine et le délai de déchargement au point de destination finale sont régis par la Règle 60.

Section 3

Majoration des taux de 5%, arrondie à un demi cent près (augmentation maximale 7¢).

Section 4

Majoration des taux de 5%, arrondie un cent près (augmentation maximale: 7¢).

Rôle M-38109
40013-45-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif de marchandise en vrac no 640-A, C.T.Q. no 4102
Adjonction d'un nouvel article
Solution de soude caustique.

Lieu de départ:	*Destination:*	*Taux:*	*Minimum:*
Cornwall (Ont.)	Buckingham (Qué.)	41¢	70 000 livres

Annulation de l'article 2220
Orthodichlorobenzene

Lieu de départ:	*Destination:*
Napierville (Qué.)	Corunna (Ont.)

Rôle M-38110
30004-412-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif d'espèce spécial, C.T.Q. no 3772, établi au nom de Taggart Service Limited, pour le compte de la compagnie des Chemins de fer Canadiens Nationaux.
Marchandise générale
Entre: Brockville (Ont.) Et: Montréal (Qué.) Taux: $285 par voyage aller et retour.
Note: Le chargement et le comptage incombent à l'expéditeur, et le déchargement incombe au destinataire.

Rôle M-38121
40003-272-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Modification du tarif no 23 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, section deux, Règle 33 — Automobiles, camions, fourgons — prévoyant le mode de calcul du prix du transport d'expéditions comprenant une automobile, un camion ou un fourgon, effectué depuis les points indiqués ci-dessous, jusqu'à Montréal. On multipliera le poids de l'expédition, à l'*exclusion* desdits véhicules, par le prix fixé par cent livres; au montant ainsi obtenu on ajoutera le supplément exigible par véhicule (suivant le tableau), ainsi que des frais de $80 par véhicule, pour le chargement, le déchargement et le blocage. Ces prix doivent prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Lieu de départ:	*Destination:* Montréal
Calgary	605 $
Edmonton	605
Regina	505
Saskatoon	505
Winnipeg	435
Vancouver	690

Rôle M-38122
40003-273-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Nouvelle publication, sous le no 4, du tarif no 3 de la United Van Lines (Canada) Ltd., comportant une révision des Règles, dont celles ayant trait à la durée du transport d'expéditions de meubles par fourgons et par conteneurs, et à la réparation des dommages dus aux retards de livraison, le tout étant plus amplement détaillé dans la requête. Ces modifications doivent prendre effet le 1er mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-38134
M-203543-7-D
DE REPENTIGNY, PAUL
1083, Sigouin
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cédant
M-209371-001-1-D
DE REPENTIGNY, GUY
1360, Dumouchel
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203543-003 pour la région de Ste-Adèle 06 6351 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38135
M-203543-8-D
DE REPENTIGNY, PAUL
1083, Sigouin
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cédant
M-209372-001-1-D
DE REPENTIGNY, RONALD
802, Sigouin, app. 8
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203543-005 pour la région de Ste-Adèle 06 6351 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38136
M-203158-6-D
LA SUCCESSION EMILE PROULX
18, Bergeron
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Qué.
J6S 3G1
Requérante-cédante
M-209347-001-1-D
BRETON, AURELE
8, Dignard
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Qué.
J6S 1A7
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-203158-005 que détenait le défunt pour l'agglomération A-44 Valleyfield au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38137
M-207997-3-D
SABOURIN, MICHEL
74, Maple Grove
Aylmer, (Gatineau) Qué.
J9H 2E2
Requérant-cédant
M-209374-001-1-D
DESLAURIERS, JEAN-LOUIS
109, Dollard
Gatineau, (Hull) Qué.
J8P 4N1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207997-002 pour la région d'Aylmer 07 7803 VC demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38138
M-201142-2-D
WENER, JOSEPH
4750, Duchastel
Chomedey (Laval) Qué.
H7W 1X3
Requérant-cédant
M-209242-002-2-D
COTE, BERNARD
5391, St-Zotique, app. 1
Montréal, Qué.
H1T 1N9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201142-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38139
M-200674-3-D

LA SUCCESSION ANDRE BELEC
12370, 27e Avenue, app. 1
Montréal, Qué.
H1E 1Z7
Requérante-cédante
M-209356-001-1-D

BRIAND, ROBERT
175 ouest, Sherbrooke, app. 206
Montréal, Qué.
H2X 1X5
Requérant-cédant

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-200674-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38140
M-203543-6-D

DE REPENTIGNY, PAUL
1083, Sigouin
Ste-Adèle, (Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cédant
M-209370-001-1-D

ALARIE, RAYMOND
1013, Valiquette
Ste-Adèle, (Terrebonne) Qué.
J0R 1L0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203543-004 pour la région de Ste-Adèle 06 6351 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38141
M-200266-4-D

AVRAMESCU, SANDU
6300, Lennox, app. 701
Montréal, Qué.
H3S 2N8
Requérant-cédant
M-209369-001-1-D

LECOURS, YVON
6009, Mazarin
Montréal, Qué.
H4E 2X1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200266-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38142
M-204090-3-D

THERRIEN, VITAL
148, St-Jean-Baptiste
Dorion, (Vaudreuil) Qué.
J7V 2P5
Requérant-cédant
M-209366-1-D

DEGUIRE, CLAUDE
394, 23e Avenue
Ile-Perrot, (Vaudreuil) Qué.
J7V 4N2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204090-001 pour la région de Dorion 06 7209 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38143
M-208957-2-D
LABELLE, ROLAND
7134, des Ormeaux, app. 3
Anjou, Qué.
H1K 2X6
Requérant-cédant
M-202801-005-5-D
ROUSSILE, MAURICE
8485, Notaire-Girard
St-Léonard, Qué.
H1P 2R1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208957-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38144
M-207029-2-D
MELIKI, SOHRAB ZANJANI HAJI
318, boul. Des Prairies, app. 115
(Laval) Qué.
H7N 2V3
Requérant-cédant
M-209365-001-1-D
H-HARATY, FATEMEH
204, avenue Curzon
St-Lambert, (Chambly) Qué.
J4P 2V2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207029-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38145
M-207530-3-D
KARRAS, KOSTAS
1520, Provencher, app. 3
Brossard, (Laprairie) Qué.
J4W 1Z2
Requérant-cédant
M-209350-001-1-D
GALATAS, MME ANTONIA TROHATOS
1530, du Souvenir
Laval-des-Rapides, Qué.
H7N 1B9
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207530-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38146
M-207592-2-D
YANNALAKIS, STEFANOS
507, boul. Chomedey
(Laval) Qué.
H7V 2W7
Requérant-cédant
M-209363-001-1-D
CUSSON, ARTHUR
4828, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2T 2W2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207592-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38147
M-201784-3-D
BUCHKOWSKY, NICK
5310, boul. Kimber
St-Hubert, Qué.
J3Y 2Y7
Requérant-cédant
M-206310-005 5 D
AMABILI, BRUNO
5906, chemin Upper Lachine, app. 3
Montréal, Qué.
H4A 2C1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201784-002 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38148
M-000428-1-D
CORBEIL, JEAN-JACQUES
59, boulevard Gagnon
Beloeil, Qué.
J3G 3C9
Requérant

1. Transport de passagers par limousines (de promenade) non immatriculées comme taxis à l'occasion de funérailles, mariages dans un rayon de 40 milles de la ville de Beloeil, incluant les limites de la ville de Montréal.
2. Transport de passagers par limousines non immatriculées comme taxis dans un rayon de 40 milles de la ville de Beloeil et occasionnellement dans divers endroits de la province de Québec, selon les demandes aux frontières de ladite province de Québec, à un taux par voyage ou par milles suivant les taux déposés sur demande du client seulement.

Rôle M-38149
M-20011-4-D
LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIETAIRES DE TAXI DE MONTREAL INC.
1690 est, Mont-Royal
Montréal, Qué.
H2J 1Z6
Requérante

A la Commission des transports du Québec, l'humble requête des requérants expose respectueusement:
1. La requérante constitue la Ligue des propriétaires de taxi de l'agglomération A-11, et a été reconnue comme telle par vous.
2. Aux termes du Règlement no 6, adopté sous l'empire de la Loi des transports du Québec, nul ne peut être titulaire d'un permis de propriétaire de taxi délivré par vous, pour l'agglomération A-11, à moins que, dans le cas de renouvellement d'un tel permis, il n'ait été, pendant toute la période pour laquelle le permis était en vigueur, membre en règle de la requérante.
3. Tous les requérants sont des détenteurs de permis de propriétaire de taxi, pour l'agglomération A-11, émis par vous, pour la période se terminant le 31 mars 1979.
4. Aucun des intimés n'a été membre en règle de la requérante pendant toute la période pour laquelle ledit permis était en vigueur, pour le motif qu'aucun desdits intimés n'a payé la cotisation fixée par les règlements de la requérante.
5. Le défaut de payer sa cotisation constitue, pour chaque intimé, une infraction aux règlements promulgués en application de la Loi des transports du Québec, et plus particulièrement, une infraction au Règlement no 6.
6. La Commission, en application, de la Loi des transports et du Règlement no 6 peut annuler le permis détenu par chacun desdits intimés pour telle infraction, ou refuser le renouvellement, à son échéance, de chacun desdits permis.

Pour ces motifs, la requérante vous prie respectueusement de:
a) recevoir la présente requête et la déclarer bien fondée en faits et en droit.
b) annuler le permis détenu par chacun des intimés, décrit à la présente requête, et pour lequel chaquedit intimé n'a pas payé sa cotisation à la requérante pour la période se terminant le 31 mars 1979.
ou, subsidiairement, si la Commission le préfère,
c) refuser le renouvellement de chacun desdits permis jusqu'à ce que son titulaire ait payé la cotisation due à la requérante pour l'année se terminant le 31 mars 1979.

M-202131-2-D
ABOTBOL, HENRI
5181, de Cannes
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 1N4
Intimé

M-200890-2-D
ACKERMAN, CHAIM
1176, Dover Drive
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3L7
Intimé

M-207474-2-D
AIVALIOTIS, NICOLAOS
1469, Van Horne, app. 2
Montréal, Qué.
H2V 1L3
Intimé

M-204435-2-D
ABRAMOVICI, TILI
1357, Beauvais
St-Laurent, Qué.
H4N 1T9
Intimé

M-201678-2-D
ADRAGNA, CRISPINO
585, Louise
Longueuil, Qué.
J4J 2T7
Intimé

M-206969-4-D
ALECTUS, PAUL ROBERT
4400, Huberdeau
St-Hubert, Qué.
J3Y 5X7
Intimé

M-207675-2-D
AMBELIOTIS, GEORGE
10250, Bois-de-Boulogne
Montréal, Qué.
H4N 1K9
Intimé

M-204122-4-D
ANDONIADIS, SPIRIDON
6981, Wiseman, app. 7
Montréal, Qué.
H3N 2N2
Intimé

M-206206-3-D
ANTIKADJIAN, GARABET
319, place Natasha
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9B 1C8
Intimé

M-207306-2-D
ARCHONTOPOULOS, ANASTASE
3020, Barclay, app. 1
Montréal, Qué.
H3S 1J8
Intimé

M-204199-9-D
ARMANDY INC.
7294, Lajeunesse
Montréal, Qué.
H2R 2H4
Intimée

M-201802-2-D
ASSAAD, ALBERT
2180, de Salaberry, app. 21
Montréal, Qué.
H3M 1K7
Intimé

M-207250-2-D
ASSELIEN, ST-VICTOR
1490, Villeray, app. 5
Montréal, Qué.
H2E 1H1
Intimé

M-208826-2-D
ABBAS, MME NEAMAT
2849, Edouard-Montpetit, app. 6
Montréal, Qué.
H3T 1J6
Intimée

M-208783-3-D
BEAUDET, MURIELLE
7029, 1re Avenue
Montréal, Qué.
H2A 3H6
Intimée

M-205963-3-D
BITSANIS, DIMITROS
4638B, Parc Avenue
Montréal, Qué.
H2V 4E5
Intimé

M-208635-2-D
BALOMENOS, BASILE
835 ouest, Liège, app. 204
Montréal, Qué.
H2N 1B3
Intimé

M-208588-2-D
BARNABE, JACQUES
10137, J.-J.-Gagnier
Montréal, Qué.
H2B 2Z9
Intimé

M-208922-2-D
BEAULIEU, MAURICE
5513, Verneuil
Montréal, Qué.
H1K 3J7
Intimé

M-204160-2-D
BECK, HERMAN
7030, côte St-Luc, app. 29
Montréal, Qué.
Intimé

M-200052-2-D
BELAIR, MARCEL
6303, 39e Avenue
Montréal, Qué.
H1T 2W6
Intimé

M-203703-2-D
BÉLISLE, MARCEL E.C.
666, des Laurentides, app. 318
Pont-Viau, Laval, Qué.
H7G 4S5
Intimé

M-207220-2-D
BENCHAYA, MICHEL
4854, côte des Neiges, app. 110
Montréal, Qué.
H3V 1G7
Intimé

M-208819-2-D
BENOIT, GUY
2835, Thessereault
Lachine, Qué.
H8S 1K5
Intimé

M-208740-3-D
BERGERON, ROGER
7668, Musset
Montréal, Qué.
H2A 2W9
Intimé

M-205149-2-D
BERRGRUN, SAM
5775, Plantagenet
Montréal, Qué.
H3S 2K4
Intimé

M-203638-2-D
BERRGRUN, YVAN
5775, Plantagenet
Montréal, Qué.
H3S 2K4
Intimé

M-2023637-2-D
BERRGRUN, MME EDITH
5775, Plantagenet
Montréal, Qué.
H3S 2K4
Intimé

M-208893-2-D
BIELLO, FRANK
9119, Descartes
St-Léonard, Qué.
H1R 3N2
Intimé

M-205353-2-D
BIENVENUE, GERARD
8796, St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y5
Intimé

M-208944-3-D
CELESTIN, BITEAU
6620, 20e Avenue, app. 10
Montréal, Qué.
H1X 2J5
Intimé

M-206872-2-D
BLAGIJEVIC, BRANISAV
4430, d'Arles
St-Léonard, Qué.
H1R 1R5
Intimé

M-208978-2-D
BLANC, JEAN SENEQUE
12315, Lapierre, app. 8
Montréal-Nord, Qué.
H1G 3S3
Intimé

M-205305-26-D
BLOOM, RAMIE
1412, Verdi
LaSalle, Qué.
H8N 1K4
Intimé

M-200264-2-D
BRAKOULIAS, DIMITRIOS
11060, James-Morice
Montréal, Qué.
H3M 2E2
Intimé

M-205246-4-D
BRUNET, CLAUDE
910, Perrault
Brossard, Qué.
J4W 1R9
Intimé

M-202036-2-D
BRUNET, ROBERT
3405 A, Hutchisson
Montréal, Qué.
H2X 2G1
Intimé

M-203358-2-D
CHAZONOFF, NORMAN
1412, Elizabeth
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3J8
Intimé

M-208040-3-D
CHELOT, JOSEPH
1944, Villeray, app. 1
Montréal, Qué.
H2E 1H9
Intimé

M-204818-2-D
CREVIER, HENRI
164, 4e Avenue
LaSalle, Qué.
H8P 2J3
Intimé

M-208540-2-D
CHERY, J. LAVAUD
9291, 16e Avenue, app. 1
Montréal, Qué.
H1Z 3R1
Intimé

M-203623-7-D
CHRONOS, ANTONIOS
6941, Stuart, app. 3
Montréal, Qué.
H3N 2P9
Intimé

M-203827-20-D
COLE CAB CORPORATION
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-203652-38-D
CORDIA LTD
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.,
H2W 1T7
Intimée

M-200169-2-D
CROSS, JOSEPH
950, Ste-Croix, app. 412
Ville St-Laurent, Qué.
H4L 3Y6
Intimé

M-208563-2-D
CALOUETTE, M.P.
5930, boul. Pie-IX, app. 116
Montréal, Qué.
H1X 3E1
Intimé

M-208932-2-D
CASTONGUAY, MME LISE FORD
8390, St-Germain
St-François, Laval, Qué.
H7A 1P8
Intimée

M-208852-2-D
CYR, GUY
7455, Côme
St-Léonard, Qué.
H1S 1W5
Intimé

M-207238-4-D
DAUDIER, YVES
8220 est, Ontario, app. 11
Montréal, Qué.
H1L 3E4
Intimé

M-205910-2-D
DEMERS, ERNEST
347, montée Gagnon
Bois-des-Filion, Qué.
J6Z 2X1
Intimé

M-208982-2-D
DEMERS, MME PAULINE
1919, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Qué.
H7G 1B4
Intimée

M-205583-8-D
DER BEDROSSIAN, VAZKIN
8325, de l'Acadie, app. 306
Montréal, Qué.
H3N 2W5
Intimé

M-208660-2-D
DERIVAL, ACHILLE
7395, Cartier, app. 3
Montréal, Qué.
H2E 2J3
Intimé

M-204294-3-D
DERNEK, ARA SAMSON
10250, Bois-de-Boulogne, app. 110
Montréal, Qué.
H4N 1K9
Intimé

M-208995-2-D
DESFOSSES, SERGE
2760, de Carignan, app. 8
Montréal, Qué.
H1N 2Y4
Intimé

M-209040-2-D
DESJARDINS, REAL
305, Beauregard
New Glasgow, Terrebonne, Qué.
J0R 1J0
Intimé

M-207481-2-D
DESROSIERS, ANDRE
255, boul. de Mortagne
Boucherville, Qué.
J4B 1B2
Intimé

M-209043-5-D
DES RUISSEAUX, JEAN
318, boul. des Prairies, app. 103
Laval, Qué.
H7N 2V3
Intimé

M-202733-4-D
DIMITROPOULOS, ALEX
485, Robertson
St-Laurent, Qué.
H4L 1X2
Intimé

M-207950 2 D
DI PALMA, ARISTIDE
6422, Place Val-d'Anjou
Anjou, Qué.
H1M 1S9
Intimé

M-201908-4-D
DIQUINZIO, ITALO
8466, Chaminade
St-Léonard, Qué.
H1P 2K4
Intimé

M-206510-2-D
DRIVAS, JOHN
390, côte Vertu, app. 2
St-Laurent, Qué.
H4N 1E3
Intimé

M-200108-2-D
DUPRAS, LUCIENNE
125, Lyette, app. 4
LaSalle, Qué.
H4H 1Y3
Intimée

M-208999-2-D
DURDEVIC, MILUTIN
5095, Boivin
St-Hubert, Qué.
J4Y 5W3
Intimé

M-208905-2-D
DAMAS, LIONEL
11965, Matte, app. 1
Montréal-Nord, Qué.
H1G 3R4
Intimé

M-205643-2-D
DAMATO, RALPH
1090, Allard
Verdun, Qué.
H4H 2C6
Intimé

M-208701-2-D
DANIEL, JEAN-ROBERT
782, Ogilvy, app. 1
Montréal, Qué.
H3N 1N7
Intimé

M-207993-2-D
DARMAS, ANDRE
8040, Birman, app. 2
Montréal, Qué.
H3N 2T7
Intimé

M-208200-2-D
DAROTE, FLEANCOIS
5340 est, Henri-Bourassa
Montréal-Nord, Qué.
H1G 2S9
Intimé

M-208938-2-D
DASSYLVA, GISELE
7860, de Lanaudière, app. 3
Montréal, Qué.
H2G 1Y7
Intimée

M-203712-3-D
VITAL DA SILVA, TAVARES
4319, Hôtel-de-Ville
Montréal, Qué.
H2W 2H3
Intimé

M-209001-2-D
DE CASTRO, GIUSEPPE
5867, Chardin
St-Léonard, Qué.
H1S 1E4
Intimé

M-202775-2-D
ECONOMOU, ANDRE
8430, Stuart, app. 4
Montréal, Qué.
H3N 2S3
Intimé

M-202324-9-D
EFRAH, ISAAC
345, Alexis-Nihon
St-Laurent, Qué.
H4M 2A6
Intimé

M-208976-2-D
EL BAKKAR, MALEK
3955, Kent, app. 302
Montréal, Qué.
H3T 1J1
Intimé

M-207194-2-D
ELBAZ, SIMON
2345, Ward, app. 203
Montréal, Qué.
H4M 1T8
Intimé

M-208943-2-D
ELEFTHERAKIS, EMMANUEL
7584, Bloomfield
Montréal, Qué.
H3N 2H3
Intimé

M-203916-8-D
ERNA LTD
6260, Deacon Road
Montréal, Qué.
H3S 2P5
Intimée

M-203740-20-D
ERROL ENTEPRISES LTD
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-206302-3-D
FABRE, MARTELLY-JOSEPH
280, Beauchamp
LaSalle, Qué.
H8R 3R6
Intimé

M-203884-2-D
FELDMAN, SAMUEL A.
6976, Querbes, app. 15
Montréal, Qué.
H3N 2B2
Intimé

M-2-7882-2-D
FELISMA, FRITZNER
473, Cherbourg, app. 205
Longueuil, Qué.
J4J 5C4
Intimé

M-208717-2-D
FELLEGI, MME EVA
4617, avenue Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M9
Intimée

M-202781-14-D
FELLEGI, DEZSO
4617, Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M9
Intimé

M-208693-2-D
FERDINAND, MICHEE
46, Maria
LaSalle, Qué.
H8K 3L8
Intimé

M-202412-2-D
FIMA, YAACOB
5636, Cork
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 1Z8
Intimé

M-207564-2-D
FROGE, JOSEPH WILLY
8212, Provencher
St-Léonard, Qué.
H1R 2Z1
Intimé

M-208648-2-D
FORTIER, ALBERT
3783, Gertrude
Verdun, Qué.
H4G 1R6
Intimé

M-208666-2-D
FOURNAROS, GEORGIOS
9823, Jeannette
LaSalle, Qué.
H8R 1S7
Intimé

M-208890 2 D
FRANCOIS, MLLE MARIE-ODETTE
6300, boul. Léger, app. 7
Montréal-Nord, Qué.
H1G 1L3
Intimée

M-208930-2-D
JOACHIM, FRANKIEL
4864, Clark
Montréal, Qué.
H2T 2T5
Intimé

M-209008-2-D
FREJEAU, FERNAND
775, boul. Graham
Dorval, Qué.
H9P 3B7
Intimé

M-205968-2-D
FRUCHTER, LAZAR
3875, St-Kevin, app. 3
Montréal, Qué.
H3T 1H8
Intimé

M-202149-3-D
GENATOS, CONSTANTINOS
192, Tascanini
Châteauguay, Qué.
J6K 4B9
Intimé

M-205628-3-D
GRIMBERG, MAURICIO
3800, Bouchette, app. 15
Montréal, Qué.
H3S 1J2
Intimé

M-207101-2-D
GABALLA, GEORGE
750, boul. Montpellier, app. 901
St-Laurent, Qué.
H4L 5A7
Intimé

M-203400-5-D
GAGNON, MAURICE
6430, 6e Avenue
Montréal, Qué.
H1Y 2R6
Intimé

M-208948-2-D
GAUDET, NEIL L.
4870, côte des Neiges, app. 307
Montréal, Qué.
H3V 1H3
Intimé

M-201508-8-D
GAUTHIER, RICHARD
4880, Rouen
Montréal, Qué.
H1V 1H7
Intimé

M-201509-7-D
GAUTHIER, PIERRE
4880, Rouen
Montréal, Qué.
H1V 1H7
Intimé

M-201504-15-D
GAUTHIER, GILLES
4880, Rouen
Montréal, Qué.
H1V 1H7
Intimé

M-201503-9-D
GAUTHIER, DENIS
4880, Rouen
Montréal, Qué.
H1V 1H7
Intimé

M-208505-2-D
GAZIS, DIMITRIOS
1035 ouest, Liège, app. 2
Montréal, Qué.
H3N 1B9
Intimé

M-206096-4-D
GELINAS, FERNAND
24, des Brisses
Ste-Julie, Verchères, Qué.
J0L 2C0
Intime

M-203414-2-D
GIANGOUDIS, SPIROS
251, Dresden
Mont-Royal, Qué.
H3P 2B9
Intimé

M-207104-3-D
GIGUERE, ANDRE
6309 A, de Bellefeuille
St-Léonard, Qué.
H1S 1B9
Intimé

M-208689-3-D
GIISSA, BOURAOUI
595, 3e Avenue
Lachine, Qué.
H8S 2T6
Intimé

M-208977-2-D
GOBEIL, GUY
7387, Molson
Montréal, Qué.
H2A 3K7
Intimé

M-203804-2-D
GONCALVES, MANUEL
3803, Laval
Montréal, Qué.
H2W 2H9
Intimé

M-206329-2-D
GOUNDANIS, EVANGELO
770, av. Ball
Montréal, Qué.
H3N 1J4
Intimé

M-208973-2-D
GRAVEL, NORMANDE
593, Guylaine
Fabreville, Laval, Qué.
H7P 2W5
Intimée

M-206073-4-D
HAKEM, ABOUD
2290, Grand'mère
Duvernay, Laval, Qué.
H7E 1J3
Intimé

M-207471-3-D
CHARLES, HERMANN
8549 A, Millen, app. 4
Montréal, Qué.
H2M 1X3
Intimé

M-206547-7-D
HADI MANOUKIAN, KASPAR
985 ouest, Jarry, app. 4
Montréal, Qué.
H3N 1P3
Intimé

M-206455-2-D
KAHANSKY, GERALD
3747, Mackenzie
Montréal, Qué.
H3S 1E4
Intimé

M-205987-2-D
HAKEN, PAUL
7440, Montpetit, app. 81
St-Léonard, Qué.
H1S 2K5
Intimé

M-207721-2-D
HARMEL, XAVIER
3455, Cartier
Montréal, Qué.
H2K 4G1
Intimé

M-208306-2-D
HARROCH, JULIEN
792, Wilderton
Montréal, Qué.
H3S 2M2
Intimé

M-202183-2-D
HATZOGLIDIS, ANTONIOS
8842, 15e Avenue
Montréal, Qué.
H1Z 3N8
Intimé

M-208923 2 D
HELDA, AUGUSTIN
3445, Bressani, app. 3
Montréal, Qué.
H1Z 1H2
Intimé

M-208572-2-D
HEROLD, I.J.
8508, Albanel
St-Léonard, Qué.
H1P 2L2
Intimé

M-207684-2-D
HILL, IAN
97, Dieppe
Pointe-Claire, Qué.
H9R 1X2
Intimé

M-203250-2-D
HOLLANDER, NORMAN
7497, Guelph Rd.
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 1H2
Intimé

M-204916-2-D
HOLTZBERG, MYER
2041, Billeron
St-Laurent, Qué.
H4R 1L5
Intimé

M-208742-2-D
HUTCHINS, DAVID
7550, Pelletier
Brossard, Qué.
J4W 2M6
Intimé

M-208448-2-D
JACOB, ANDRE
46, Surrey Garden, app. 38
Westmount, Qué.
H3Y 1N7
Intimé

M-204240-2-D
JALBERT, BERTRAND
5155, O'Brien
Montréal, Qué.
H4V 2A8
Intimé

M-208866-2-D
JALT INVESTMENT INC.
7925, Kingsley, app. 815
Montréal, Qué.
H4W 1P5
Intimée

M-208974-2-D
JOINVILLE, LUCIEN
6887, 43e Avenue
Montréal, Qué.
H1T 2R9
Intimé

M-208164-2-D
JOSEPH, ALFRED BONIFACE
6320, pl. des Preaux
St-Léonard, Qué.
H1S 1E8
Intimé

M-208947-2-D
JULIEN, JOSEPH
11327, Garon, app. 15
Montréal, Qué.
H1H 3T7
Intimé

M-206899-3-D
KAMMAS, IOANNIS
2125, St-Marc
Montréal, Qué.
H3N 2G8
Intimé

M-203850-18-D
KAR ENTERPRISES LTD
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-204107-3-D
KARABEL, YHIYEL
5105, Rosendale, app. 100
Montréal, Qué.
H4V 2H5
Intimé

M-208764-2-D
KARAJAH, MOHAMMED
3325, St-Joseph, app. 301
Montréal, Qué.
H1X 1W5
Intimé

M-207411-2-D
KARGAS, NIKOLAS
1340, Ball, app. 6
Montréal, Qué.
H3N 1K1
Intimé

M-203788-2-D
KARP, NORMAN
5325, Connaught, app. 4
Montréal, Qué.
H4V 1X8
Intimé

M-200505-2-D
KATERINAKIS, NICOLAS
1115, Shorecrest
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 1R4
Intimé

M-208949-2-D
KAVOURAS, NICOLAS
660, d'Anvers, app. 19
Montréal, Qué.
H3N 1C6
Intimé

M-208991-2-D
KERNISANT, JOS. FRITZNER
62, de Pise
Vimont, Laval, Qué.
H7M 1B5
Intimé

M-207477-2-D
KINTZIOS, PANAYOTIS
7451, boul. de l'Acadie, app. 4
Montréal, Qué.
H3N 2V8
Intimé

M-205972-2-D
KOKOLAKIS, ULYSE
8352, Querbes
Montréal, Qué.
H3N 2C5
Intimé

M-208891-2-D
ATSALIS, KONSTANTINOS
7225, Birnam, app. 3
Montréal, Qué.
H3W 2T3
Intimé

M-202768-2-D
MICHAILIDIS, KONSTANTINOS
4400, Linton, app. 3
Montréal, Qué.
H3S 1T6
Intimé

M-207364-2-D
KOROGIANNIS, SPYRIDON
7547, Querbes
Montréal, Qué.
H3N 2B7
Intimé

M-208612-2-D
KORONIOS, NIKOLAS
1529, McGregor, app. 225
Montréal, Qué.
H3G 1C6
Intimé

M-203698-2-D
KOUKLAKIS, EMMANUEL
5862 est, Sherbrooke
Montréal, Qué.
H1N 1B5
Intimé

M-203031-2-D
KOULAHIS, BASIL
1175, Van Horne, app. 403
Montréal, Qué.
H2V 1K1
Intimé

M-203563-2-D
KOUTSKY, FRANTISEK
1239, Hyman Drive
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9B 2K6
Intimé

M-208195-2-D
KOUYOUMDJIAN, GEORGE
920 ouest, Crémazie, app. 58
Montréal, Qué.
H3N 1A5
Intimé

M-203135-4-D
LAFRENIERE, DENIS
3589, Cartier
Montréal, Qué.
H2K 4G1
Intimé

M-208444-2-D
LAFLAMME, MME SARA
2861, Cadillac
Montréal, Qué.
H1N 2V5
Intimée

M-203381-2-D
LAFLEUR, DANIEL
2167, Auclair
St-Vincent-de-Paul, Laval, Qué.
H7R 2W3
Intimé

M-208940-2-D
LAFRANCE, RENALD
1780, des Tilleuls
Côte-Ste-Catherine, Qué.
J0L 1E0
Intimé

M-203682-2-D
LAGANOPOULOS, CHRISTOS
5721, Wentworth
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 2S2
Intimé

M-204182-2-D
LAHAYE, JACQUES
6373, Louis-Hébert
Montréal, Qué.
H2G 2G6
Intimé

M-204117-3-D
LANDRIAU, J.P. LEO
5300, de Louisbourg
Montréal, Qué.
H4J 1K8
Intimé

M-208962-2-D
LAROCQUE, LEO
4444, boul. LaSallle
Verdun, Qué.
H4G 2A9
Intimé

M-206790-2-D
LAVOIE, YVON
5134, Fabre
Montréal, Qué.
H2J 3W5
Intimé

M-207324-2-D
LECAVALIER, MARCEL
75, boul. des Haut-Bois
Ste-Julie, Qué.
J0L 2L0
Intimé

M-200322-2-D
LEFEBVRE, GILLES
884, Payant
Ville LaSalle, Qué.
H8R 3Y9
Intimé

M-206239-2-D
LEGAULT, STEVEN
510, de l'Argentière, app. 16
Laval-des-Rapides, Qué.
H7N 5Z9
Intimé

M-208965-2-D
LEMIEUX, DONAT
5776, 18e Avenue
Montréal, Qué.
H1X 2P5
Intimé

M-207939-2-D
LEPORE, AMEDEO
5643, Waverley
Montréal, Qué.
H1P 2X5
Intimé

M-208242-2-D
LESLIE, ABRAMOVICI ENRG.
1357, Beauvais
St-Laurent, Qué.
H4N 1T9
Intimée

M-208818-2-D
LESPERANCE, BERNARD
71A, Charron
Ville LeMoyne, Qué.
J4R 2K4
Intimé

M-208356-2-D
LEVESQUE, ANDRE
201, 56e Avenue
Pointe-Calumet, Qué.
J0N 1G0
Intimé

M-204603-3-D
LEVY, ARON
1389, Franklin Drive
Chomedey, Laval, Qué.
H5T 1K5
Intimé

M-202361-2-D
LEVY, EDMOND
8174, Bloomfield
Montréal, Qué.
H3N 2H9
Intimé

M-204222-2-D
LICURSI, EMILIO
6375, Mazarin
Montréal, Qué.
H4E 2X4
Intimé

M-204969-3-D
LUCIEN BAULNE TAXIS
1104 est, St-Zotique
Montréal, Qué.
H2S 1N3
Intimé

M-206627-11-D
MATTE, ARMANDINE
4950, Léger, app. 306
Montréal-Nord, Qué.
H1G 1J6
Intimée

M-203758-2-D
MORRISSETTE, JEAN
8347, Châteaubriand
Montréal, Qué.
H2P 2A2
Intimé

M-203730-2-D
MACRISOPOULOS, PANAGIOTIS
7514, Birnam, app. 4
Montréal, Qué.
H3N 2T3
Intimé

M-204374-2-D
MANFRED, ANNE
72, Wilbrod
Châteauguay-Centre, Qué.
J6K 3R3
Intimée

M-206218-2-D
MAMANE, JOSEPH
6971, Wilderton, app. 10
Montréal, Qué.
H3S 2M4
Intimé

M-208877-2-D
MANIOUDAKIS, CHRISTOS
6992, Durocher
Montréal, Qué.
H3N 1Z8
Intimé

M-208859-2-D
MANOUDARAKIS, Y.H.
8644, Outremont, app. 3
Montréal, Qué.
H3N 2M8
Intimé

M-208481-2-D
MANOUKIAN T., MME
3718, Notre-Dame
Chomedey, Laval, Qué.
H7V 1R4
Intimée

M-208987-2-D
MANSOUR, TAHAR
2770, Goyer, app. 14
Montréal, Qué.
H3S 1H3
Intimé

M-205497-4-D
MARANGOUDAKIS, NICOLAS
1975, Dudemaine
Montréal, Qué.
H3M 1R3
Intimé

M-208734-2-D
MARCOTTE, GASTON
4250, Garnier
Montréal, Qué.
H2J 3R5
Intimé

M-202582-3-D
MARESHLIAN, GEORGES
3222, Savard
St-Laurent, Qué.
H4K 1T8
Intimé

M-207296-2-D
MAROIS, PAUL
6772, Louis-Dupire
Montréal, Qué.
H1M 3A6
Intimé

M-208967-2-D
MARSALA, GIOVANNI
9000, Claudel
St-Léonard, Qué.
H1R 3K4
Intimé

M-203391-2-D
MARTIN, CELESTIN
3485, Evelyn
Verdun, Qué.
H4G 1P1
Intimé

M-202744-2-D
MAYER, NESSIN
630, des Forges
Laval, Qué.
H7E 3Z2
Intimé

M-200718-2-D
MEILLEUR, LAURENT
2165, Guertin
St-Laurent, Qué.
H4L 4E3
Intimé

M-208829-2-D
MERITIL, DANIEL
8620, Outremont, app. 1
Montréal, Qué.
H3N 2M8
Intimé

M-208414-2-D
MICHALOPOULOS, ANARGIROS
9132, Meunier
Montréal, Qué.
H2N 1W5
Intimé

M-208231-2-D
MICHELET, PIERRE MARC
1335, Everett, app. 6
Montréal, Qué.
H2E 1M6
Intimé

M-208739-2-D
MILIUS, JOSEPH
6060, 1re Avenue, app. 21
Montréal, Qué.
H1Y 3A6
Intimé

M-204023-2-D
MOREAULT, ALPHONSE
1284, Ste-Croix
St-Laurent, Qué.
H4L 3Z3
Intimé

M-204184-2-D
MORRISON, JOSEPH ED.
6470, de Chambly, app. D
Montréal, Qué.
H1W 2J9
Intimé

M-201362-7-D
MOSCOVITCH, MORRIS
1080, Emerson Crescent
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 1H7
Intimé

M-203390-4-D
MOUTSOPOULOS, ELIS
5835, Brunetière
St-Léonard, Qué.
H1S 1B5
Intimé

M-208876-2-D
MOUSHOS, DEMETRE
8445, Outremont
Montréal, Qué.
H3N 2M7
Intimé

M-208914-2-D
MOUSSIGNAC, RODRIGUE
33, de l'Etoile
Laval, Qué.
H7N 4S7
Intimé

M-203095-9-D
MULLER, GEORGE
1261, Van Horne
Montréal, Qué.
H2V 1K5
Intimé

M-200482-4-D
MULLER, MEIER
5761, Honoré-de-Balzac, app. 1209
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 1T3
Intimé

M-204155-2-D
MACKENZIE, LUTHER
1605, Walnut
Laflèche, Qué.
J4T 1G5
Intimé

M-201193-2-D
MCDONALD, DENIS
4680, Barclay, app. 3
Montréal, Qué.
H3W 1C7
Intimé

M-207732-3-D
NARINIAN, MME ARAKSI
2599, Terrace Louisbourg
Montréal, Qué.
H3M 1L5
Intimée

M-205540-2-D
NASELLA, DOMINICO
12234, 16e Avenue
Rivière-des-Prairies, Qué.
H1E 2W7
Intimé

M-204060-2-D
NIKOLOPOULOS, GEORGES
90 ouest, St-Zotique, app. 28
Montréal, Qué.
H2S 1K6
Intimé

M-206837-3-D
KOROYIANNI, NIKAKI MARIA
7547, Querbes
Montréal, Qué.
H3N 2B7
Intimée

M-8751-2-D
OUELLETTE, ROSA
11945, Lachapelle, app. 503
Montréal, Qué.
H4J 2M2
Intimée

M-208627-2-D
OBEIDY, SAMIR
1102, Jolicoeur
St-Vincent-de-Paul, Laval, Qué.
H7E 1A8
Intimé

M-207917-2-D
OBEIDY, AUDETTE CHRISTIANE
798, ave. de Bois-de-Boulogne
Chomedey, Laval, Qué.
H7N 4E9
Intimée

M-208433-3-D
OHANA, SALOMON
2542, Ekers
Montréal, Qué.
H3S 1C9
Intimé

M-207231-2-D
OLIEL, MESSOD
3758, Carlton
Montréal, Qué.
H3S 1M3
Intimé

M-208601-3-D
PAZZI, MARIO
301, boul. Deguire, app. 249
St-Laurent, Qué.
H4N 1P8
Intimé

M-207442-3-D
PANTELAKOS, NIKI
4315, de l'Esplanade
Montréal, Qué.
H2W 1T1
Intimé

M-208773-2-D
PAPENBURG, MME JAROSLAVAL, PASAUEROVA
4589, King Edward
Montréal, Qué.
H4B 2H6
Intimée

M-208368-2-D
PAULINE CYR ENRG.
5025, des Sources, app. 327
Pierrefonds, Qué.
H8Y 3H8
Intimée

M-206598-2-D
PARTALAS, ARISTIDIS
4620, ave. du Park
Montréal, Qué.
H2V 4E5
Intimé

M-207856-2-D
PARASIRIS, ORESTIS
1870, Principale, app. 205
Chomedey, Laval, Qué.
H7T 1L6
Intimé

M-206552-4-D
PAPADOPOULOS, CHARALAMBOS
1410, Pellerin
Brossard, Qué.
J4W 2L3
Intimé

M-202726-2-D
PEER, GUODA
6398, Trans Island
Montréal, Qué.
H3W 3B6
Intimé

M-208271-2-D
PERODIN, RAOUL
6939, Papineau
Montréal, Qué.
H2G 2X4
Intimé

M-208071-2-D
PERCS, MME KOHOS LILY
4663, Notre-Dame
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 1T9
Intimée

M-208360-2-D
PERDIOS, ELENI
8430, Birnam, app. 3
Montréal, Qué.
H3N 2V1
Intimée

M-205324-15-D
PHILIP ENTERPRISES CO.
7294, Lajeunesse
Montréal, Qué.
H2R 2H4
Intimée

M-207902-2-D
PILON, MARIO
110, de la Barre, app. 1908
Longueuil, Qué.
J4K 1A3
Intimé

M-202805-2-D
PICHE, GILLES
3409, Charlotte
Fabreville, Laval, Qué.
H7P 1G4
Intimé

M-208918-2-D
POLOSAJIAN, HAROUTIOUN
7567, Wiseman
Montréal, Qué.
H3N 2N7
Intimé

M-204546-2-D
PRIESTLER, MIKE
1187, St-Aubin
St-Laurent, Qué.
H4R 1T3
Intimé

M-203263-2-D
PRENOVEAU, PAUL A.
7545, Verdier
St-Léonard, Qué.
H1S 2H8
Intimé

M-201663-10-D
PROSTERMAN, AVRAM
8560, Champagneur, app. 7
Montréal, Qué.
H3N 2L2
Intimé

M-208394-3-D
85261 CANADA LTEE
5761, Honoré-de-Balzac, suite 1202
Montréal, Qué.
H4W 1T3
Intimée

M-204015-10-D
RACETTE, ALBERTIN
6402, Pierre-Magnan
Montréal, Qué.
H1M 1A4
Intimé

M-200756-2-D
RADU, PIERRE
4513, St-Dominique
Montréal, Qué.
H2T 1T6
Intimé

M-208406-2-D
RENAUD, JEAN-JOSEPH
761 ouest, de Liège, app. 2
Montréal, Qué.
H2P 1K8
Intimé

M-200194-3-D
RENZO, JEAN-LOUIS
935, av. de l'Eglise
Verdun, Qué.
H4G 2N4
Intimé

M-201884-7-D
RICCI, SALVATORE
5603, Hutchisson
Outremont, Qué.
H2V 4B6
Intimé

M-202093-2-D
RINGEL, ANGHEL
5795, Sir-Walter-Scott, app. 414
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 1S4
Intimé

M-207976-2-D
RICCIARDI, GIOVANNI
1233, pl. Lucie
Blainville, Qué.
J7C 3G7
Intimé

M-208955-2-D
RIVERIN, CELINE
133, de Picardie
St-Lambert, Qué.
J4S 1J2
Intimée

M-208565-2-D
ROBERT, FERNAND
8120, Hochelaga, app. 1
Montréal, Qué.
H1L 2L1
Intimé

M-208913-2-D
RODRIGUE, JEAN-PAUL
10685, Hamel, app. 3
Montréal, Qué.
H2G 2X6
Intimé

M-207766-2-D
ROMISHER, HYMAN
599, Shwerwood Place
Laval, Qué.
H7W 3S5
Intimé

M-208860-2-D
ROOSEVELT ROGER ENRG.
9055A, 10e Avenue, app. A
Montréal, Qué.
H1Z 3C5
Intimé

M-203354-12-D
ROSENTHAL, FRED
3097, Bringhton Ave.
Montréal, Qué.
H3S 1T7
Intimé

M-200727-2-D
ROY, YVON
6635, Renoir
Auteuil, Laval, Qué.
H7H 1A3
Intimé

M-208438-2-D
RUCCI, GUISEPPE
9126, d'Iberville
Montréal, Qué.
H1Z 2P9
Intimé

M-206625-5-D
SAYEGH, ELIAS
2315, Wakley, app. 1
Montréal, Qué.
H4B 2J9
Intimé

M-200251-2-D
SHARAD, SIDNEY
6459, Trans Island
Montréal, Qué.
H3W 3B7
Intimé

M-208850-2-D
SACHLAS, BASILE
9142, Waverley
Montréal, Qué.
H2N 1T9
Intimé

M-208895-2-D
SAKELLAROPOULOS, MME MARIE
2710, Machabee
St-Laurent, Qué.
H4K 1K1
Intimée

M-202227-2-D
SALTZMAN, JACK
469, Dalhousie
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 4G2
Intimé

M-201714-8-D
SALMANOVITCH, SYDNEY
7915, côte St-Luc, app. 404
Montréal, Qué.
H4W 1R4
Intimé

M-206192-6-D
SAMIR, ATALAH
8265, Fabre, app. 6
Montréal, Qué.
H2E 2C5
Intimé

M-208835-2-D
SARHAN, JULIA
167, Chapleau
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9G 1G2
Intimée

M-205970-5-D
SAYEGH, IBRAHIM
10120, place Meilleur, app. 37
Montréal, Qué.
H3L 3K5
Intimé

M-205322-3-D
SCHNELTZER, DAVID
6260, Deacon Rd.
Montréal, Qué.
H3S 2P5
Intimé

M-206249-2-D
SCOTT, ROBERT
5620, Emerald, app. 131
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 2S8
Intimé

M-207931-2-D
SEGBEFIA, DENIS K.
8965, 13e Avenue, app. 11
Montréal, Qué.
H1Z 3L1
Intimé

M-208744-2-D
SHAPCOTT, NEVILLE
500, François, app. 208
Ile-des-Soeurs, Verdun, Qué.
H3E 1G4
Intimé

M-204260-2-D
SINGH, SIDHU PARMJIT
1257, Daigneault
LaSalle, Qué.
H8N 1G1
Intimé

M-202627-2-D
SHALSKI, ALEKSANDER
5501, Adalbert, app. 918
Côte-St-Luc, Qué.
H4W 2B1
Intimé

M-203724-25-D
SKYWAY TAXI
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-204154-3-D
SMITH, WILLIAM STUART
4545, Walkley, app. 302
Montréal, Qué.
H4B 2K8
Intimé

M-201862-2-D
SOBCZAK, EDMUND
264, 99e Avenue
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3Y9
Intimé

M-202052-4-D
STAMATIOU, GEORGES
1904, Favreau
Chomedey, Laval, Qué.
H7T 1S4
Intimé

M-201721-2-D
STRAMMIELLO, SALVATORE
11524, Auger
Montréal-Nord, Qué.
H1G 3R7
Intimé

M-203839-20-D
STERN, EDWARD I.
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimé

M-203828-2-D
STERN, MME SHIRLEY
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-202694-2-D
STREET, KENNETH
1139, Argyle
Verdun, Qué.
H4H 1V4
Intimé

M-208824-2-D
ACHILLE, ST-ARMAND
1655, Deguire, app. 4
St-Laurent, Qué.
H4L 1M6
Intimé

M-208841-2-D
ST-CYR, WESHER
7392, Rhéaume
Anjou, Qué.
H1K 2S5
Intimé

M-208956-2-D
ST-JULIEN, MME ELUCIENNE
1817, Le Corbusier, app. 7
Chomedey, Laval, Qué.
H7S 1Z4
Intimée

M-208917-2-D
SAINT-LOUIS, ANDRE F.
9196, 12e Avenue, app. 1
Montréal, Qué.
H1Z 3J6
Intimé

M-209000-2-D
ST-MERAN, GABRIEL
5574, Basile-Patenaude, app. 9
Montréal, Qué.
H1Y 3E4
Intimé

M-205933-6-D
TRANSPORTBEC ENR.
(Perreault, Normand)
1915, Cugnet, suite 100
St-Bruno-de-Montarville, Qué.
J3N 5H7
Intimé

M-206539-3-D
TSIABOURIS, VASSILIS
8065, Stuart, app. 6
Montréal, Qué.
H3N 2R9
Intimé

M-208617-2-D
TASSY, DANIEL
41, René-Philippe
Longueuil, Qué.
J4R 2J7
Intimé

M-204548-2-D
TAYLOR, ERIC C.W.
7773, Bernard
LaSalle, Qué.
H8N 1V8
Intimé

M-206765-12-D
TAXI FELLEGI LTEE
4617, Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M9
Intimée

M-202288-2-D
TEOLI, FRANCO
8957, 9e Avenue
Montréal, Qué.
H1Z 3A5
Intimé

M-208758-2-D
THIBAULT, JACQUES
199, Liszt
Châteauguay, Qué.
J6K 2L9
Intimé

M-208072-2-D
THELISMA, LOUISSAINT
1040, Salaberry, app. 25
Montréal, Qué.
H3L 1L3
Intimé

M-207440-2-D
TIMOTHEATOS, MAURICE
8287, de Laus
St-Léonard, Qué.
H1R 2P3
Intimé

M-208837-2-D
TOUSIGNANT, LUCIEN
7001, Christophe-Colomb
Montréal, Qué.
H2S 2H4
Intimé

M-208836-2-D
TOUSIGNANT, ADRIEN
805 est, Sauriol, app. 5
Montréal, Qué.
H2C 1V2
Intimé

M-206521-4-D
TORCHIN, GLENN
7469, Kingsley, app. 204
Montréal, Qué.
H4W 1P6
Intimé

M-208881-2-D
TSIRBAS, MME GEORGIA
11856, de St-Réal
Montréal, Qué.
H3S 2N7
Intimée

M-202757-2-D
TSANAKISIS, DIMITRIOS
7423, Champagneur
Montréal, Qué.
H3N 2K1
Intimé

M-208602-3-D
VAZQUEZ, ALBERT
4600, ave. Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M8
Intimé

M-205834-29-D
VENAFRO, MARIO
4032, Marie-Victorin
Varennes, Qué.
J0L 2P0
Intimé

M-208928-2-D
VEZINA, MAURICE
615, Beatty
Verdun, Qué.
H4H 1X9
Intimé

M-207649-3-D
VILLAIRE, JEROME PIERRE
8965, 13e Avenue, app. 2
Montréal, Qué.
H1Z 3L3
Intimé

M-203710-6-D
L.H. VINITSKY TAXI LTD
3906, St-Urbain
Montréal, Qué.
H2W 1T7
Intimée

M-202690-4-D
VLACHAKIS, PANTELIS
6873, 20e Avenue
Montréal, Qué.
H1X 2J6
Intimé

M-206039-2-D
WAKFIE, SAMIR
7801, St-Laurent, app. 29
Montréal, Qué.
H2R 1X1
Intimé

M-204207-3-D
WINKLER, GEORGE
8105, Arcadian Rd.
Côte-St-Luc, Qué.
H4X 1A2
Intimé

M-208787-2-D
YVENER, HENRI
5694 boul. St-Michel
Montréal, Qué.
H1Y 2E2
Intimé

M-204793-3-D
ZIMLICHMAN, ISAK
3370, Bedford, app. 3
Montréal, Qué.
H3S 1G7
Intimé

M-208535-2-D
ZARIFE, ELIAS
162, Alexandre
Pont-Viau, Laval, Qué.
H7G 3L5
Intimé

M-208025-2-D
ZRIHEN, ALBERT
5257, Jacques-Grenier
Montréal, Qué.
H3W 2G8
Intimé

M-208198-2-D
ZUKER, ILAN
5765, Sir Walter Scott, app. 402
Montréal, Qué.
H4W 1A4
Intimé

M-206006-4-D
SAKELLAROPOULOS, GEORGIOS
4315, de l'Esplanade, app. 3
Montréal, Qué.
H2W 1T1
Intimé

Rôle M-38153
M-601128 2-D
LES JARDINS D'ORLEANS LIMITEE
480, rue Chatham
Lachute, Qué.
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:
1. Location à long terme de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques).

Rôle M-38154
M-508388-2-D
GOULET, RAYMOND
Rang 1
Ste-Hélène-de-Mancebourg
(Abitibi) Qué.
J0Z 2T0
Requérant-cédant
M-502692-002 2 D
GODIN, FLORENT
C.P. 218
Evain
(Témiscamingue) Qué.
J0Z 1Y0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Godin, Florent le permis M-508388-001 qu'il détient, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8.

Rôle M-38159
M-207244-3 D
FORTIN, GASTON
1466, 101e Avenue
St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix
(St-Jean) Qué.
J0J 1G0
Requérant-cédant
M-209375-001 1 D
COTE, EMILE
415 sud, Jacques-Cartier
St-Jean, (St-Jean) Qué.
J3B 4K5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207244-002 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38160
M-200125 2-D
LEVANTIS, ATHANASE
1360, Samson
Brossard, Qué.
J4X 1J9
Requérant-cédant
M-209377-001 1-D
SUISSA, ELHANAN
4660, Bourret, app. 27
Montréal, Qué.
H3W 1K8
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200125-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38171
M-206354 2-D
HOGUE, MICHEL
776, Camille
Fabreville, Laval
Qué. H7P 2Z9
Requérant-cédant
M-209373-001 1-D
ST-GELAIS, MME HUGUETTE MARQUIS
1879, Emmanuel
Chomedey, Laval
Qué. H7T 1J6
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206354-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38173
M-208411 2-D
SADI, MME MERI
2345, Ward, app. 105
St-Laurent, Qué.
H4M 1T8
Requérante-cédante
M-209376-001 1-D
GOLDENBERG, SARRAH
5172, Churchill
Chomedey, Laval
Qué. H7W 4P5
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208411-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38174
M-207160 2-D
BENAYOUN, ARLETTE
19, Aldred-Crescent
Hampstead, Qué.
H3X 3H9
Requérante-cédante
M-200598-002 2-D
CHOUCHA, SABBAS
127, Sussex
Dollard-des-Ormeaux
Qué. H9G 2H9
Requérant-cédant

La requérante-cédante qui détient le permis M-207160-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38175
M-600362 2-D
DESROSIERS LOCATION INC.
813, St-Georges
St-Jérôme, Terrebonne
Qué. J7Z 5E1
Requérante

La requérante, détentrice des permis suivants:
409-DYV:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce au 813, rue St-Georges, St-Jérôme, Terrebonne (Qué.).
845-DY:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et stations-wagons) au 813, rue St-Georges, Terrebonne (Québec).
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à changer l'adresse de ses services:
du:
813, rue St-Georges, St-Jérôme, Terrebonne (Québec)
au:
962, rue Labelle, St-Jérôme, Terrebonne (Québec), J7Z 5N1.

Rôle M-38176
M-600542 2-D
LOCATION DE CAMIONS LE CAMIONNEUR INC./ TRUCKER TRUCK RENTAL INC.
300, rue Quilan
LaSalle, Qué.
H8R 3V6
Requérante

La requérante, détentrice du permis 618-DYV, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir changer sa succursale du 300, rue Quilan, LaSalle (Québec), au 210, rue Roy, à St-Eustache (Québec).

Rôle M-38177
M-600007 5-D
MONKLAND DRIVE YOURSELF LIMITED
1435, rue St-Louis
St-Laurent, Montréal
Qué. H4L 2P5
Requérante

La requérante qui est détentrice des permis suivants:
«Location à court terme de véhicules de promenade au 1435, St-Louis, St-Laurent, Montréal;
Location à court terme de véhicules de livraison, camions, au 1435, St-Louis, St-Laurent, Montréal.»
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à ajouter aux permis ci-haut décrits l'adresse suivante: 9130, boulevard Langelier, St-Léonard (Québec).

Rôle M-38178
M-600779
LOCATION PIERRE LAFLEUR LTEE/ PIERRE LAFLEUR LEASING LTD.
4300 ouest, rue Jean-Talon
Suite 307
Montréal, Qué.
H4P 1V5
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter à son permis actuel les services suivants:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et livraison (camions, tracteurs, remorques) au public en général excluant la location de camion de type citerne.

Rôle M-38179
M-601048 4-D
LOCATION D'AUTOBUS & D'AUTOS M. & G. INC.
1325, montée Masson
Duvernay-Est, Laval
Qué. H7E 4P2
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de location suivant:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) pour le public en général.

Rôle M-38180
M-601125 1-D
LOCATION DU HAUT RICHELIEU INC.
720, rue St-Jacques
St-Jean, Qué.
J3B 2X9
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports dans le but d'obtenir le permis suivant:
Location à court et à long terme de voitures et camions de marque Toyota au public en général.
Location à court et à long terme de voitures et camions de marque Toyota pour fins commerciales.

Rôle M-38186
M-304520-3-D (26133-V)
TRANSPORT M.J. HEWEY ENR.
(Murray, John Hewey)
1114, Chardonneret, Beloeil
(Verchères), Qué.
J3G 5J7
Voiturier-remorqueur
M-300009-17-D (92-V)
ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.
2035, Francis, St-Hubert
(Chambly), Qué.
J4T 2E6
Voiturier-roulier

Remorquage:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer aux conditions réglementaires le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et semi-remorques de la requérante conjointe: Asbestos Eastern Transport Inc., détentrice du permis M-300009 (92-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service s'effectuera en vertu des clauses *aa*) et *kk*) détenues par le roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-38188
M-302984-7-D (20895-V)
SPRUNG'S TRANSPORT & MOVERS LIMITED
R.R. no 6
Owen Sound, Ont.
Au Québec:
a/s Corbeil, Groleau & Dufresne
465, St-Jean, suite 605
Montréal
(Ile-de-Montréal), Qué.
H2Y 2R6

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - corridor - contrat
De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Hull) à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick, en transit dans la province de Québec à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée), pour le transport de vitres non emballées, transportées exclusivement dans des semi-remorques de type «A» frame, appartenant ou en possession légale de Canadian Pittsburg Industries, pour le compte de Canadian Pittsburg Industries, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
Point d'origine en Ontario: Owen Sound.
Point de destination: points dans la province du Nouveau-Brunswick.

Rôle M-38190
M-301952 10-D (22490-V)
CHAMPLAIN SEPT-ILES INTERPROVINCIAL INC.
6500, Grande-Allée, St-Hubert
(Chambly), Qué.
J3Y 1B8
Voiturier-remorqueur
M-300038 16-D (365-V)
FORGET TRANSPORT INC.
494 est, rue Blainville, Ste-Thérèse
(Terrebonne), Qué.
J7E 1N9
Adresse postale:
C.P. 425, Ste-Thérèse
(Terrebonne), Qué.
J7E 1N9
Voiturier-roulier

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Forget Transport Inc., détentrice du permis M-300038 (365-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service s'effectuera en vertu de la clause *c*) du permis du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-38191
M-300037 25-D (331-V)
TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC./
CHAMPLAIN EXPRESS TRANSPORT INC.
411, rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi), Qué.
J2K 1N4

La requérante, qui détient un permis dont la clause *r*) se lit ainsi:

r) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

r) De l'usine de Union Carbide Canada Ltd de Cowansville à Montréal, avec retour de l'usine de Montréal-Est de Union Carbide Canada Ltd avec marchandises destinées à l'usine de Cowansville, Québec, pour le transport de marchandises appartenant à, ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques-trémie double usage spécialement conçues pour ce transport, lesdites remorques appartenant à Union Carbide Canada Ltd, et louées à McCrum Transport Ltd en vue de donner le service ci-dessus.

demande que ladite clause soit modifiée de la façon qu'il suit:

r) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

r) De Cowansville à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises appartenant à, ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques, semi-remorques, ou remorques-trémie double usage, appartenant à, ou louées par Union Carbide Canada Ltd.

Droit additionnel:

Le transporteur peut utiliser les remorques ou semi-remorques appartenant, ou louées par Union Carbide Canada Ltd, sans frais lorsqu'elles sont retournées vides à Union Carbide Canada Ltd pour le transport de la marchandise en rapport avec le permis M-300037 (331-V).

Rôle M-38192
M-300601-1-D (10433-V)
CROTEAU, ROGER
C.P. 64
Route Rurale no 3
Disraéli
(Wolfe), Qué.
G0N 1E0

La partie-requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tout point à tout point sur une distance de quarante (40) milles des limites de Disraéli à l'abattoir Legrade Inc. de Princeville, pour le transport de porcs alimentés par la Société agricole de Disraéli, appartenant aux élevages Co-Bec Inc. et la Société coopérative de Disraéli.

Rôle M-38193
M-000226 5-D
LAMBERT, ARMAND
975, rue des Pins
C.P. 42
St-Valérien, Johnson
Qué. J0H 2B0
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Classe:

Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie économique

Service:

Transport de personnes par autobus pour voyages organisés, loisirs, sports, âge d'or, fermières, activités religieuses ou éducatives etc. pour la paroisse de St-Valérien à tout endroit dans la province de Québec.

Rôle M-38194
M-000269 4-D
AUX PETITES BICHES ENRG.
(Bichara, Adel)
2590, rue Molière
Brossard, Laprairie
Qué. J4Y 1J5
Requérante

Règlement 19 - Transport saisonnier - Catégorie économique
Classe de permis:
Service d'autobus de capacité de 20 à 22 passagers (scolaire maxibus).
Territoire:
Brossard, St-Lambert, Greenfield Park, St-Hubert, Lemoyne, Longueuil, Laprairie.
Horaire:
7:00 A.M. à 9:00 A.M.
11:00 A.M. à 1:00 P.M.
3:00 P.M. à 6:30 P.M.
Service:
Transport d'enfants de 2 à 7 ans, de leur domicile jusqu'à l'école Aux Petites Biches Enrg. au 2590, Molière, Brossard, service de porte à porte et retour.

Rôle M-38195
M-206929 2-D
LEMAIRE, ROLAND
165, avenue Héroux
Iberville, cté d'Iberville
(Qué.) J2X 2J3
Requérant-cédant
M-209378-001 1-D
VEZINA, RENE
61 sud, Jacques-Cartier
St-Jean, cté de St-Jean
(Qué.) J3B 6S2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206929-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38196
M-204056 2-D
DANIILIDIS, KOSTANTINOS
1910, avenue Barbe
Chomedy, Laval
(Québec) H7T 1M3
Requérant-cédant
M-209367-001 1-D
TSATSAKIS, HELENE DASKALOPOULOS
2652, place Joseph-Casavant
Montréal (Québec)
H3M 1W2
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204056-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38197
M-206571 2 D
KOSTANTAKAKOS ESTRATIOS
7710, Birnam, app. 11
Montréal, Qué.
H3N 1T5
Requérant-cédant
M-208464-002 2 D
POLITOPOULOS PHILIPOS
1042, Macdonald
Chomedey, Laval (Qué.)
H7W 3C6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206571-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38198
M-201556 19 D
FURY ENTERPRISES INC.
6300, Lennox, app. 701
Montréal, Qué.
H3S 2N8
Requérante-cédante
M-209368-001 1 D
BERKOWITZ CHASKEL
7187, Chester
Montréal, Qué.
H4V 1L6
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-201556-004 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38200
M-200018 2 D
CHALUT, ALBERT
10735, Bruchési
Montréal, Qué.
H2B 2T1
Requérant-cédant
M-206734-003 4 D
LES TAXIS LAFONT INC.
4680 est, boulevard Gouin
Montréal-Nord, Qué.
H1H 1E7
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200018-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38211
M-206330 2 D
DUPUIS, RAYMOND
109, Notre-Dame
St-Paul-l'Ermite, Qué.
J5Z 1R9
Requérant

Le requérant se prévalant de l'article 2.72.8 demande l'annulation de son permis M-206330-001, décision MPT-13039, cause M-21320 en date du 28 août 1978.

Rôle M-38212
M-200025 23-D
RICHARD, GILLES
2346, McGill
Longueuil (Québec)
J4L 2G7
Requérant-cédant
M-209381-001 1-D
BILODEAU, GERARD
1108, Dollard
Longueuil (Québec)
J4K 4M7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200025-005 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38213
M-200621 14 D
SIDOTI, BERT
2930, Goyer
Montréal, Qué.
H3S 1H5
Requérant-cédant
M-209387-001 1 D
HAVASY, MME XENIA
2570, Marmier
Longueuil, Qué.
J4L 2N8
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200621-006 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38214
M-208495 2 D
DUBREUIL, JEAN-MARC
136, Turcotte
East Angus
(Compton) Qué.
J0B 1R0
Requérant-cédant
M-208655-002 2 D
ROY, MAURICE
R.R. no 1
Chemin Cooshire
East Angus
(Compton) Qué.
J0B 1R0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208495-001 pour la région d'East Angus 05 2534 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38215
M-208869 2 D
MAROUPAS, EMMANUEL
5945, Angers
Brossard, Qué.
J4Z 1B1
Requérant-cédant
M-209383-001 1 D
PANTELAKOS, MME PINELOPI
5453, de l'Esplanade
Montréal, Qué.
H2T 2Z8
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208869-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38216
M-207138 4 D
THERIAULT, RENE
8629, Souligny
Montréal, Qué.
H1L 2S9
Requérant-cédant
M-209385-001 1 D
DAGENAIS, BERNARD
5765, terrasse Boisvert
St-Hubert (Chambly) Qué.
J3Y 6C9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207138-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38217
M-207923 3 D
HIMO, GEORGE
7575, Viau, app. 101
St-Léonard, Qué.
H1S 2P4
Requérant-cédant
M-209386-001 1 D
AJAM, OMAR
6540, Wilderton, app. 23
Montréal, Qué.
H3S 2L5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207923-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38218
M-203628 2 D
KIDD, NORMAN
462, Grande-Allée
Montréal-Est, Qué.
H1B 5C8
Requérant-cédant
M-209388-001 1 D
KATCHO, MME MARINE
7750, Maurice-Duplessis
Montréal, Qué.
H1E 3C9
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203628-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38219
M-204414 2-D
GUALANO, ALBERT
8126, Georges
LaSalle (Québec)
H8P 3K5
Requérant-cédant
M-209382-001 1-D
FERRAO-TAXI ENRG.
(Ferrao, Jose, César)
1154 ouest, St-Laurent
Longueuil (Québec)
J4K 1E3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204414-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38220
M-304565 1-D
N. BERNARD INC.
428, Rivière
Cowansville
(Missisquoi) Qué.
Requérant

La partie-requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint entre Montréal et Cowansville pour le transport de marchandises diverses destinées à la vente au détail dans notre commerce.

Rôle M-38222
30003 330 DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC
1259, rue Berri, app. 400
Montréal, Québec

Modification tarifaire:

Demande urgente de fixation de taux

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 70-B:
Item 282
Nouvel item.
Tarif 75-A:
Item 900 — cédule 875
Ajouter à la référence * et plus c'est-à-dire 50 000 — 60 000 et 70 000 lb sont des taux applicables P.T.L.
Ajouter des taux pour 50 000 lb — 60 000 lb — 70 000 lb.
Item 2190 — cédule 1985
Amender les taux pour 30 000 — 40 000 — 50 000 et 70 000 lb. Ajouter un taux pour 60 000 lb.
Tarif 80-A:
Item 4608
Ajouter une référence ⑤. Ajouter une référence ⑥. Amender les taux des sections. Ajouter des taux à certaines sections. Ajouter une section de Lachute à Lachine.
Tarif 100-C:
Amender les clés de base suivantes:

Entre: Laurierville et:	Saint-Tite	Clé de base . 64
	La Tuque	Clé de base . 74
	Saint-Georges	Clé de base . 54
	Lac Mégantic	Clé de base . 62
	Granby	Clé de base . 64
	Nicolet	Clé de base . 50

Entre: Plessisville et:	Saint-Stanislas	Clé de base . 59
	Sainte-Perpétue	Clé de base . 46
	Saint-Ephrem de Beauce	Clé de base . 51
	Pierreville	Clé de base . 57
	Saint-Alexis	Clé de base . 62
	Audet	Clé de base . 64
	Courcelles	Clé de base . 59
	Baieville	Clé de base . 54
	Saint-Barnabé	Clé de base . 57

Addition dans la liste des municipalités:

Municipalité	*Comté*	*Point de base*
Saint-Zephirin	Yamaska	Pierreville

Tarif 101-D:

Item 3200 — cédule 1530

Amender la section de Montréal à Clova pour se lire entre Montréal et Clova. Annuler le taux pour 30 000 lb. Amender les taux pour 40 000 lb, 50 000 lb et 60 000 lb.

Item 1408 — cédules 1550 — 1015 et 1025

Nouvel item et nouvelles cédules.

Item 3015 — cédule 1570

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 251 — cédule 1620

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 3315 — cédules 11215 et 11220

Nouvel item et nouvelles cédules.

Item 3200 — cédules 1035 et 1040

Ajouter deux destinations à cet item. Publier les taux appropriés à ces deux cédules pour les deux nouvelles destinations.

Item 3321 — cédules 11685 et 11690

Nouvel item et nouvelle cédule.

Section Baie James pages 1035 et 1042.

Amender les dimensions au Règlement no 40 français et anglais.

Action indépendante no 8

Ajouter Kingsway Transport Ltd. comme participant et H. Smith Transport Co. Ltd.

Contrat à taux convenus no 20

Ajouter Brazeau Transport Inc. comme participant à ce contrat.

Contrat à taux convenus no 22

Nouveau contrat à taux convenus entre Lamothe Transport Corporation et la Brasserie Molson du Québec Ltée. (contrat ci-attaché).

Contrat à taux convenus no 23

Nouveau contrat à taux convenus entre Lamothe Transport Corporation et La Brasserie O'Keefe Ltée (contrat ci-attaché).

Suppléments intérim

Cartier Transport Inc. no 2106

Clauses j - k

Amender les taux de contrat de la Iron Ore Co. of Canada Ltd (contrats ci-attachés).

Papineau Transport Inc. no 1600

Clauses A et B

Amender les taux horaires.

Clause E

Amender les taux de contrat de York Division of Borg Warner Canada Ltd (contrat ci-attaché).

Transport Frenette Inc. no 2064

Clause A

Amender les taux horaires.

Droit additionnel - Transport par remorquage.

Amender le taux de contrat pour le transport par remorquage avec Gosselin Transport Ltée (contrat ci-attaché).

Gosselin Transport Ltée no 1835

Clause A

Amender les taux horaires.

Clauses O et P

Amender le taux.

Clause Q

Amender le taux de contrat de Canadian Industries Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause X

Amender les taux de contrat de Canadian Pacific Express Co. (contrat ci-attaché).

Clause additionnelle - Transport par remorquage. Amender le taux de contrat pour le transport par remorquage avec Transport Frenette (contrat ci-attaché).

Note:

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-38223
30003 332 DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC
1259, rue Berri, app. 400
Montréal, Québec

Modification tarifaire:

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 120-A:

Item 1175 — cédule 2620 Est.

Amender les taux à cette cédule et que les nouveaux taux incluent l'augmentation du supplément no 7.

Item 340 — cédule 405 Est.

Amender le taux publié ainsi que le minimum.

Item 171 — cédule 2615 Est.

Ajouter une section de Montréal à Halifax avec taux appropriés à cette cédule.

Item 1818 — cédule 3070 Ouest

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 1910 — cédule 3000

Ajouter essieux de Wagon à la description. Annuler les taux pour 30 000 lb et 45 000 lb. Amender le taux pour 40 000 lb.

Item 2206 — cédule 720 Ouest

Ajouter un taux de 40 000 lb à cette cédule.

Item 870

Annuler la référence Ⓐ

Item 1700 — cédule 3075 — page 456

Ajouter la destination L'Acadie avec taux approprié à cette nouvelle cédule.

Item 1180 — cédule 3110 - 3115 - 3120- 3125 - 3130 - 3135 - 3140

Ajouter une référence Ⓑ

Retirer Montréal comme point d'origine. Faire une section séparée en provenance de tous les endroits déjà publiés à cet item en y ajoutant des taux pour Moncton et une nouvelle section pour Edmundston, N.B.

Item 2200 — cédule 1445

Annuler Hantsport comme point d'origine aux deux sections de cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 2110 — Plusieurs cédules.

Amender la description de cet item. Ajouter les destinations suivantes: Beloeil, Boucherville, Montréal, Crabtree Mills, Joliette, Québec et Valcartier. Ajouter des nouvelles cédules pour des taux à ces nouvelles destinations. Amender les taux déjà publiés au cédules suivantes: 455, 1625 et 1630.

Item 2120 — Plusieurs cédules.

Annuler Hantsport, N.E., comme point d'origine.

Item 2240 — cédule 1595

Etablir une section séparée avec une nouvelle cédule pour taux qui sera la même que publiée à la cédule 1840.

Item 2240 — cédules 1835 et 1840

Ajouter le point d'origine, Blackhouse, N.E. Amender les taux publiés à ces deux cédules. Ajouter une référence Ⓐ au taux publié à la cédule 1835.

Item 2310 — cédule 3335

Ajouter Oka et St-Joseph-du-Lac comme point de destination avec taux appropriés à cette cédule.

Item 2310 — cédules 3155 et 3160

Annuler Gatineau et les taux publiés à la cédule 3160 et la note B s'y rattachant. Annuler la référence Ⓐ à la cédule 3155 pour Gatineau.

Item 345 — cédules 3145 et 3150

Deux nouvelles sections en provenance de Montréal et de Bedford à tous les points de l'I.P.E. Annuler la destination Charlottetown, I.P.E.

Item 2325 — Plusieurs cédules.

Annuler les destinations La Sarre et Rouyn et les taux publiés pour ces endroits aux cédules 2880 et 2890. Amender les taux aux cédules suivantes: 2865 - 2870 - 2875 - 2900 - 2910 et 2915.

Item 2325 — cédules 3340 et 3345

Ajouter deux sections à cet item et des taux à ces deux nouvelles cédules.

Item 2490

Ajouter Parent Transport Ltd. ne participe pas au taux applicables pour Contrecoeur et Sorel.

Item 2501 — cédule 1605

Ajouter une section à destination de Daveluyville avec taux approprié à cette cédule.

Item 2590 — cédule 3080

Ajouter les destinations Berthierville et St-Paul-l'Ermite à cet item et publier un taux à cette cédule.

Item 2500 — cédule 3350

Ajouter une section de Amherst à Thetford Mines avec taux appropriés.

Item 2701 — cédule 1650

Ajouter une section en provenance de Lauzon à Scoudouc, N.B., avec taux approprié à cette cédule.

Item 2910 — cédule 615

Ajouter Grande-Rivière comme point de destination à cet item et un taux approprié. Ajouter une référence Ⓐ Parent Transport Ltd. ne participe pas à cet item.

Item 2915 — cédule 465

Ajouter une référence Ⓐ Parent Transport Ltd. ne participe pas à cet item.

Item 3025

Ajouter une référence © Parent Transport Ltd. ne participe pas. Ajouter une cédule 1465 pour l'Isletville. Amender les taux aux cédules 1435 - 1530 - 1535 - 1540.

Règlement no 5

Ajouter une note que le minimum applicable entre Rimouski et tous les points du Nouveau-Brunswick situés sur la route no 2 jusqu'à et incluant Grand Falls, N.B., et tous les points situés sur la route no 17 de St-Léonard, N.B., à et incluant Bathurst, N.B., sera 16.47 $.

Règlements 130-135 - anglais et français

Annuler les nos d'index à ces deux règlements.

Division des revenus au tarif 120-A

Ajouter à la note D - page 2 Lamothe Transport.

Contrat à taux convenus no 15

Amender les taux à ce contrat (contrat ci-attaché).

Suppléments Interim

Houle Express Ltée no 1902

Clauses A et B

Amender les taux horaires et au mille.

Clauses D-E-F

Amender les taux de contrat pour le compte de Green Giant of Canada Ltd. tels que publiés à l'annexe A, page 5, de ce supplément (contrats ci-attachés).

Clause G

Amender les taux de contrat pour le compte de General Latex and Chemicals (Canada) Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause H

Amender les taux de contrat pour le compte de H.F. Products Ltd (contrat ci-attaché).

P. Lanctot Ltée. no 2096

Clause D

Aucun changement dans les taux de contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

C. et G. Transport Ltée no 2095

Clause D

Les taux déposés entre Houle Express Ltée et C. et G. Transport Ltée sont les mêmes que ceux déposés à l'interim 1902 de Houle Express Ltée. (contrat ci-attaché).

Transport Théberge Ltée no 1847

Clause G

Amender les taux de contrat de Les Producteurs de Sucre d'Erable du Québec. (contrat ci-attaché)

Clause K

Amender les taux de contrat de La Coopérative Agricole du Bas-St-Laurent, Bic, Québec (contrat ci-attaché). Ajouter une clause à son interim Transport Restreint - Longue distance - Route - restreinte - Contrat tel qu'accordé par la Commission par décision QCS 1796 (copie de la décision et contrat ci-attachés).

Bourret Transport Ltée no 1897

Clause D

Aucun changement dans les taux de contrat de Destel Inc. (contrat ci-attaché).

Clause F

Amender les taux de contrat de Les Producteurs de Québec Ltée (contrat ci-attaché).

Nouvelle clause

Amender les taux de contrat, pour le transport de tourbe - terreaux, de Fafard et Frères Ltée. (contrat ci-attaché).

Transport Ste-Claire Inc. no 2119

Clauses A et B

Amender les taux horaires.

Clarke Transport Routier Ltée no 1837

Clause H

Amender le taux de contrat de la Cie Quebec Cartier Mining Co. (contrat ci-attaché)

L. Thibodeau Transport Inc. no 1873

Clause D

Amender les taux de contrat de Canadian International Paper Co. (contrat ci-attaché et Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause E

Amender les taux de contrat de Ciment Quebec (contrat ci-attaché).

Clause I

Amender les taux de contrat de Consolidated Paper Sales Ltd.

Clause K

Amender les taux de contrat de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Note:

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-38226
30020-38-DT
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC
1167, rue St-Hubert
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de faire modifier les taux présentement publiés dans les tarifs individuels 23048 Express C.T.M.A. Ltée, et 25807 Transport I.M. Inc., de manière à refléter une augmentation de l'ordre de 6% minimum 0,01 $

Cette augmentation sera applicable sur les taux de classe ainsi que sur les taux de la section 1 de ces tarifs

La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Rôle M-38227
M-600100-1-D
MILLER-HUGHES FORD SALES LIMITED
711, Pim Street
P.O. Box 696
Cornwall, Ontario
Adresse au Québec:
6435, Upper Lachine Road
Montréal, Qué.
H4A 2B8
Requérante

La requérante est détentrice du permis M-600100 (925-DY): Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à long terme à 711, Pim Street, Cornwall, Ontario.

Dans une lettre du 15 janvier 1979 et reçue le 17 janvier 1979, la requérante demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-38229
M-301163-5-V
(17699-V)

BRASSEUR TRANSPORT ENRG.

(Bernard Brasseur)
6, rue St-Pierre, Roxton Pond
(Shefford) Qué.
J0E 1Z0
Partie requérante
M-300764-3-V
(19016-V)

BEAUDRY & LACOSTE INC.

80, rue Paquin, St-Athanase
(Iberville) Qué.
G0L 2L0
Intimée
M-302715-5-V
(25155-V)

BESSETTE & BOUDREAU INC.

Compton
(Compton) Qué.
J0B 1L0
Mise en cause

Requête en vérification d'un permis:

1. Que monsieur Bernard Brasseur, opérant sous le nom de Brasseur Transport Enrg., est détenteur d'un permis portant le numéro 17699-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, le tout tel qu'il appert à la copie de la codification administrative certifiée authentique en date du 4 octobre 1975, et déposée aux présentes sous la cote R-1 pour valoir comme si récité au long;

2. Qu'en vertu de son permis, il est autorisé à effectuer du transport de lait et ses sous-produits par véhicule-citerne dans le territoire décrit au permis de la province de Québec;

3. Qu'en vertu de sa clause *b*) dudit permis, il détient un service de territoire de 75 milles de Montréal pour le transport de lait et sous-produits en vrac, par camion-citerne;

4. Que l'initiée, Beaudry & Lacoste Inc., est également détentrice d'un permis de la Commission des transports du Québec, sous le numéro 19016-V des dossiers de la C.T.Q.;

5. Qu'en vertu dudit permis, elle détient entre autre le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

Entre tous les endroits situés dans un rayon de 408 milles de Montréal, pour le transport en vrac, par camion-citerne, de lait et de ses sous-produits pour les établissements laitiers dans ce rayon.

6. Que le requérant, en vertu du permis qu'il détient, a des droits pour l'étendu qui y est décrit similaires, vori même identiques aux droits ci-haut décrits de l'intimée:

7. Que l'intimée avait acquis ces droits par décision de la Commission des transports du Quebec MCS-2031, en date du 19 novembre 1976, dans la cause M-17440, lesquels droits sont tels qu'ils apparaissent à ladite décision déposée aux présentes sous la cote R-2 pour valoir comme si récité au long;

8. Que l'intimée, depuis qu'elle détient ce droit, a omis ou cessé de se soumettre de donner les services autorisés par ledit permis;

9. Que l'intimée n'a pas opéré le service ci-haut décrit et ce depuis son acquisition;

10. Que l'intimée, le ou vers le 5 octobre 1978, a passé un contrat de vente avec la mise-en-cause, Bessette & Boudreau Inc.;

11. Que ladite demande de transfert a été déposée au dossier de la C.T.Q. et porte le numéro M-300764-2-DS;

12. Que dans ledit dossier de transfert, simultanément au contrat de transport, une contre-lettre a également été déposée entre l'intimée et la mise-en-cause, le tout tel qu'il appert au dossier M-300764-2-S, dont copie certifiée authentique en date du 22 janvier 1979 de ladite contre-lettre est déposée aux présentes sous la cote R-3 pour valoir comme si récité au long;

13. Que tel qu'il appert à la cote R-3, ladite convention constitue une contre-lettre à la convention principale de transfert intervenue ce jour;

14. Que depuis la date où cette transaction a été passée, les services fournis et opérés en vertu de ladite clause le sont à l'avantage et bénéfice de la mise-en-cause;

15. Que d'ailleurs, la mise-en-cause est celle qui exploite le service détenu par Beaudry & Lacoste Inc.;

16. Que ladite opération qui en est faite depuis cette date est contraire à la loi et aux règlements sur le transport;

17. Que l'intimée n'opère pas ladite clause;

18. Que le requérant est en droit de demander la révocation d'un permis et plus particulièrement de la clause détenue par l'intimée puisqu'il s'agit d'une décision rendue par la Commission des transports du Québec;

19. Que le requérant a un intérêt à faire en sorte que ladite clause soit révoquée;

20. Qu'effectivement, depuis que la mise-en-cause a commencé l'exploitation illégale et sans droit de la clause ci-haut énumérée de l'intimée, le requérant a perdu le contrat de Kraft et compte quelque 5 pièces inoccupées;

21. Que l'opération de ladite clause qui en est faite est illégale et contraire à la loi et aux règlements sur le transport et à l'Ordonnance générale sur le camionnage;

22. Que le requérant joint à la présente le dépôt requis par la commission des transports du Québec à cet effet, au montant de cinquante dollars (50 $) par un chèque fait à l'ordre du ministre des Finances, portant le numéro 44157;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Recevoir la présente requête;

Procéder à la vérification du permis de l'intimée, Beaudry & Lacoste Inc., et plus particulièrement de la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - territoire

Entre tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles de Montréal, pour le transport en vrac par camion-citerne, de lait et de ses sous-produits pour les établissements dans ce rayon.

Procéder à la vérification de l'exploitation qui en est faite;

Constater la non-opération des services et ce depuis l'acquisition dudit permis;

Constater que depuis le ou vers le 5 octobre 1978, lesdites opérations qui en sont faites sont contraires à la loi et aux règlements des transports et à l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Constater la suppression des services sans approbation au préalable de la C.T.Q.;

Constater l'absence d'opérations et/ou d'opérations contraires à l'Ordonnance générale sur le camionnage et aux Règlements et Loi des transports;

Décréter que le permis est inopéré et inopérant et/ou que son opération est contraire à l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Annuler et révoquer le permis de Beaudry & Lacoste Inc. et plus particulièrement la clause ci-haut énumérée;

Ordonner la remise du cautionnement du requérant;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle Q-19066
Q-301,800-1-D
SIROIS & RIVARD ENR.
(Sirois, Albert & Rivard, Jean-Luc)
Mont-Carmel
(Kamouraska) Qué.
G0L 1W0

Demande de permis régulier, nouveau:

Sirois & Rivard Enr., de Mont-Carmel, comté de Kamouraska, Qué., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé au transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

Transporter du bois blanchi de Mont-Carmel à tous points dans un rayon de 500 milles dans la province de Québec, et retour avec marchandises refusées, pour le compte et sur paiement des frais de transport de la firme Mont-Carmel Furniture Co.

Rôle Q-19067
Q-300,208-6-D
(5088-V)
TRANSPORT PAUL NERON INC.
460, avenue Béchard
Vanier
(Québec), Qué.
G1M 2E9

Demande de changement de contrôle:

La requérante, Transport Paul Néron Inc., demande que la Commission des transports du Québec autorise la vente des actions ordinaires émises et entièrement libérées suivantes:

1499 actions ordinaires de André Gagnon à Eddy Tweddell.

1 action ordinaire de Lise Carrier à Eddy Tweddell.

Le tout conformément au contrat ci-joint de sorte que par suite du transfert des actions les actionnaires de la requérante seront les suivantes:

Vaugh Tweddell	750 actions ordinaires
Jovan Inc.	750 actions ordinaires
Eddy Tweddell	1 500 actions ordinaires.

Rôle Q-19068
Q-301,171-6-D (23716-V)
TRANSPORT SAMSON INC.,
171 est, rue St-Joseph
Lauzon
(Lévis) Qué.
G6V 1C8

La requérante Transport Samson Inc., détentrice du permis 23716-V lequel se lit présentement comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

a) De Montréal et Québec à Lauzon, pour le transport par camions-citernes, de farine destinée à Boulangerie Samson Inc., pour le compte de cette dernière et sur paiement des frais de transport par cette dernière ou par fournisseur.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

b) De Lauzon et de St-Bernard, comté de Dorchester, à tout point dans la province de Québec, et retour, pour le transport de matières premières et produits d'emballage servant à la production des produits de boulangerie de Boulangerie Samson Inc. et Boulangerie Couture Ltée, et pour le transport de produits de boulangerie finis, pour le compte de Boulangerie Samson Inc., 171, rue St-Joseph, Lauzon, et Boulangerie Couture Ltée, St-Bernard, comté de Dorchester.

Restrictions re/clauses *a*) et *b*):

Ces permis ne seront valides qu'aussi longtemps que la majorité des actions ordinaires de la détentrice appartiendra à Boulangerie Samson Inc. et que la majorité des actions de Boulangerie Couture Ltée appartiendra à Boulangerie Samson Inc.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

c) De Montréal à Cap-de-la-Madeleine, pour le transport par camions-citernes de farine destinée à Boulangerie A. Breton & Fils Ltée.

Restriction re/clause *c*):

Cette clause du permis de la détentrice ne demeurera valide qu'en autant que la majorité des actions émises ayant droit de vote de Transport Samson Inc. et Boulangerie A. Breton & Fils Ltée soit détenue par Boulangerie Samson Inc.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat

d) De Montréal à Québec, pour le transport, par citernes, de farine destinée à Boulangerie Samson Inc., pour le compte de cette dernière et sur le paiement des frais de transport par cette dernière ou le fournisseur.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié pour se lire dorénavant comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

a) De Montréal et Québec à Lauzon, pour le transport par camion-citernes, de farine destinée à Le Groupe Samson Inc.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

b) De Lauzon, St-Bernard, comté de Dorchester et Ste-Marie-de-Beauce à tous points dans la province de Québec, et retour pour le transport de matières premières et produits d'emballage servant à la production des produits de boulangerie et pour le transport de produits de boulangerie finis, pour le compte de Le Groupe Samson Inc.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

c) De Montréal à Cap-de-la-Madeleine pour le transport par camions-citernes de farine destinée à Le Groupe Samson Inc.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat

d) De Montréal à Québec et Rivière-du-Loup pour le transport par citerne de farine destinée à Le Groupe Samson Inc.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

e) De Rivière-du-Loup à Matane pour le transport de pain et pâtisseries et retour avec matières premières servant à la fabrication des produits de Le Groupe Samson Inc. pour le compte de cette dernière.

Droit additionnel re/clause *e*):

En donnant le service autorisé par la clause *e*) de son permis, la détentrice aura le droit d'effectuer la cueillette et livraison des marchandises mentionnées à ladite clause *e*) à tous les points situés dans les comtés de Matane et Rimouski.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

f) De Rivière-du-Loup à Québec et Notre-Dame-des-Laurentides et retour, pour le transport de pain et pâtisseries et matières servant à la fabrication des produits de Le Groupe Samson Inc. et pour le compte de cette dernière.

Droit additionnel re/clause *f*):

En donnant le service autorisé par la clause *f*) de son permis, la détentrice aura le droit de faire la cueillette et la livraison des marchandises mentionnées à ladite clause *f*) à tous les points des comtés de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Lévis et Québec.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

g) De Rivière-du-Loup à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée), pour le transport de pâtisseries et de pain destinés à tous points situés dans la province du Nouveau-Brunswick et retour avec matières premières servant à la production de pâtisseries et de pain pour le compte de Le Groupe Samson Inc.

Restriction re/clause *g*):

Le service autorisé par la clause *g*) ne pourra être donné par la détentrice que conjointement avec un permis complémentaire émis par la province du Nouveau-Brunswick.

h Transport restreint - longue distance - rayon - isotherme

h) De Rivière-du-Loup à tous points situés dans un rayon de 500 milles des ladite ville pour le transport de produits de boulangerie congelés avec camions ou remorques réfrigérés et isothermiques et retour avec des produits servant à la fabrication des produits de boulangerie et en provenance de Québec, Maskinongé, Rock Forest, Montréal, Terrebonne, St-Jérôme, pour le compte de Le Groupe Samson Inc.

Rôle Q-19069
Q-300,705-17-D (18979-V)

TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE
C.P. 21
L'Isle-Verte
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 1K0

Demande de modification de permis:

La requérante Transport Gérald Pelletier Ltée détentrice du permis numéro Q-300,705 (18979-V) lequel se lit présentement comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

a) De Trois-Pistoles à Amqui, et retour.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

b) De Trois-Pistoles à St-Alexandre (Kamouraska) et retour.

Dans les deux cas, pour le transport inter-usines, de lait en vrac, par camion-citerne, pour le compte de Coopérative agricole du Bas-St-Laurent.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

c) De St-Alexandre (Kamouraska) à La Durantaye (Bellechasse) et Ste-Claire (Dorchester) pour le transport, inter-usines, de lait en vrac, par camion-citerne, pour le compte de la Coopérative agricole de la Côte-Sud (succursale St-Alexandre).

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne

d) De Trois-Pistoles à La Durantaye et Ste-Claire (Dorchester) pour le transport, inter-usines, de lait en vrac par camion-citerne, pour le compte de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent (Rimouski).

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

e) De Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles à Rimouski, Mont-Joli et Amqui, pour le transport de beurre en contenants de 50 livres, pour le compte de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent, Bic, Qué.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

f) D'Amqui, Rimouski, Bic et Trois-Pistoles à Sept-Iles, via les services de traversiers opérant entre la rive sud et la rive nord du fleuve St-Laurent ou via Québec, et à St-Romuald-d'Etchemin et Montréal, et retour, pour le transport, inter-usines, de lait en vrac, par véhicules-citernes, pour le compte de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent.

Droit additionnel re/clause *f*):

En donnant le service précité, la détentrice est également autorisée à tirer les semi-remorques, ordinaires ou citernes, vides ou chargées, appartenant à/ou louées de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent, pour le compte de cette dernière.

g) Transport général - service local

g) L'Isle-Verte et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité.

h) Transport général - longue distance - rayon

h) De l'Isle-Verte à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité, et retour.

i) Transport général - longue distance - route restreinte

i) De l'Isle-Verte à Québec, et retour.

j) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne

j) De Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles à la frontière du Nouveau-Brunswick (port d'entrée: St-Jacques, N.B.) et retour, destination: Edmunston, Nouveau-Brunswick, pour le transport, inter-usines, de lait en vrac, par camions-citernes pour le compte de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent et/ou de sa filiale Crèmerie Belzile Ltée.

Restriction re/clause *j*):

Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire par Motor Carrier Board.

k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - spécialisé

k) De Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles à Sherbrooke, destination: Carnation Co., pour le transport de lait en vrac, par camions-citernes, pour le compte de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent.

Droit additonnel re/clause *k*):

En donnant le service précité, la détentrice est également autorisée à transporter, par véhicules-citernes appartenant à la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent, le lait en vrac.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié afin d'y inclure la clause suivante:

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

l) De Amqui,Rimouski et Trois-Pistoles à tout établissement laitier (usine de transformation ou autres) situé dans la province de Québec, et retour, pour le transport par camion-citerne de lait et/ou sous-produits du lait provenant de ou destiné à la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent ou ses filiales, la Crèmerie Belzile et la Laiterie Pasteur.

Droit additionnel re/clause *l*):

En donnant le service prévu par la présente clause, la détentrice est autorisée à utiliser les remorques propriété de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent ou ses filiales, la Crèmerie Belzile et la Laiterie Pasteur.

Si la présente demande est acceptée, la requérante consent à ce que les clauses *b*), *d*), *f*) et *k*) soient annulées par la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-19070
Q-000462-3-D
(3791-A)
BLAIS, JEAN-CLAUDE
4, 3e Rue ouest
(Montmagny) Qué.
G0R 3A0
Requérant

Demande de transport saisonnier:

Catégorie: Economique

Service:

Transport des employés de meubles Morigeau Ltée entre leurs résidences et l'usine en question matin, midi et soir, du lundi au vendredi de chaque semaine.

Actuellement détenteur du même permis que celui demandé (3791-A) Q-000462-2-D

Le permis expire le 30 avril 1979.

Rôle Q-19071
Q-300,195 10-DT
TRANSPORT LAVOIE LTEE
4135, boulevard Ste-Anne
Beauport
(Québec) Qué.
G1C 2J9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs actuels de l'ordre de 10%.

La requérante demande en vertu de l'article 2.58.1 que les nouveaux tarifs soient effectifs le 1er avril 1979.

Rôle Q-19072
Q-600,029-5-D (660-DY & 1044-DYV)
ASSELIN AUTOMOBILE INC.
Route 138
La Malbaie (Charlevoix-Est)
Qué.
G0T 1J0

Demande de droit additionnel:
La requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'ajouter à son permis déjà existant, un permis régulier pour la location à court terme (moins d'une année) de véhicules commerciaux et de livraison (camions de toutes catégories, remorques et semi-remorques) à l'exclusion des camions-citernes.

Rôle Q-19073
Q-600,3873-DT
LOCATION D'AUTOMOBILES ROCHETTE INC.
25 sud, rue Dorchester
(Québec) Qué.
G1K 5Y1

La requérante demande l'autorisation de modifier ses tarifs de location d'automobiles. Ils devraient se lire à l'avenir comme suit:

	Jour	*Semaine*	*Mois*
Classe A			
Mini-compact	25,95 $	181,65 $	778,50 $
Classe C			
Intermédiaire	29,95	209,65	898,50
Classe D			
De luxe	31,95	223,65	958,50
Classe E			
Station-wagon	31,95	223,65	958,50

+ 0,10 $ du kilomètre
Classes A-C-D
160 km gratuits par jour
1 120 km gratuits par semaine
4 800 km gratuits par mois

Rôle Q-19074
Q-000199-16-D
(2908-A)
AUTOBUS GERALD DOUCET INC.
1301, rue Principale
St-Jean-des-Piles
(Champlain) Qué.
G0X 2V0
Requérante

Requête en interprétation et décisions (2.59 des règles de pratique et de régie interne de la Commission) et subsidiairement en révision de décisions. (A. 19 de la Loi des transports)

1. Elle est la cessionnaire du permis autrefois détenu par Gérald Doucet, en vertu d'une décision de la Commission portant le numéro QPV-785-S rendue le 16 février 1977, autorisant en sa faveur le transfert dudit permis, tel qu'il appert d'une copie de ladite décision produite à l'appui des présentes sous la Cote R.1 pour valoir comme si, ici, au long récitée;

2. Le service 2 décrit dans ce permis avait été originalement accordé audit Gérald Doucet par une décision de la Régie des transports en date du 21 avril 1969, dans le dossier numéro 2908-A, sous le numéro de rôle 1509; ladite clause se lisait alors comme suit:

Classe: Autobus.
Service: Transport d'étudiants et d'étudiantes de Grand-Mère au CEGEP de Shawinigan, et retour.
Parcours à suivre: Subordonné à une entente avec les autorités municipales de Grand-Mère.
Conditions et restrictions:
1. Ce service ne sera valide qu'en autant que le détenteur détiendra un contrat avec la Commission scolaire régionale de la Mauricie, pour le transport de ces mêmes étudiants et étudiantes.
2. Ce service ne sera donné que durant l'année scolaire seulement.
3. Ce permis ne confère aucun des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.
Le tout aux conditions prévues par la loi et les ordonnances générales de la Régie concernant le transport des voyageurs ainsi qu'aux règles de pratique et notamment de maintenir en vigueur, pour le bénéfice des voyageurs transportés, une assurance de responsabilité légale conformément aux dispositions de l'Ordonnance générale no 5448 de la Régie.
Le tout tel qu'il appert d'une copie de ladite décision produite à l'appui des présentes sous la Cote R.2. pour valoir comme si, ici au long récitée;

3. En 1975, ledit Gérald Doucet s'adressait à la Commission des transports du Québec pour faire modifier ladite clause pour ajouter comme points de départ des municipalités du Lac-à-la-Tortue et de St-Georges-de-Champlain; cette demande a été accordée par la Commission en date du 23 septembre 1975 par sa décision numéro QPV-535-S, tel qu'il appert d'une copie de ladite décision produite à l'appui des présentes sous la Cote R.3. pour valoir comme si, ici, au long récitée;

4. En outre, cette décision modifiait ladite clause en y ajoutant les mots: «Classe: transport saisonnier» et «catégorie Economique», sans toutefois spécifier la durée dudit permis;

5. La requérante soumet respectueusement que malgré le libellé de cette décision, cette clause est renouvelable d'année en année sur paiement des droits prescrits, nonobstant l'article 2.48.1 des règles de pratique et de régie interne de la Commission;

6. De plus, lors du transfert du permis de Gérald Doucet en faveur de la requérante, le service visé par ladite clause était décrit sans la mention des mots «classe: saisonnier» et «catégorie Economique», mais aussi sans la mention des nouveaux points d'origine, soit le Lac-à-la-Tortue et St-Georges-de-Champlain;

7. D'ailleurs, par une décision en date du 21 novembre 1978, portant le numéro QPV-1216-TF, la Commission des transports du Québec accueillait une requête en modification de tarifs relativement à ladite clause, comme s'il s'agissait d'un permis permanent, et cette décision reproduisait les points d'origine tel que modifiés par la décision du 23 septembre 1975, tel qu'il appert à une copie de ladite décision produite à l'appui des présentes sous la Cote R.4. pour valoir comme si, ici, au long récitée;

8. Le permis du requérant s'est donc renouvelé automatiquement d'année en année, sur paiement des droits prescrits, et la clause en question a un caractère permanent; de plus, les points d'origine du Lac-à-la-Tortue et de St-Georges-de-Champlain en font partie intégrante;

9. A cause du libellé de la décision QPV-535-S du 23 septembre 1975, et de celle numéro QPV-785-S du 16 février 1977, la requérante est intéressée à faire déterminer immédiatement, pour la solution d'une difficulté réelle, les droits et pouvoirs résultant desdites décisions, pour éviter toute ambiguité quant au renouvellement de son permis, et quant aux points d'origine visés par le service 2 dudit permis;

10. La requérante a des droits acquis en vertu de la décision de la Régie des transports du 21 avril 1969;

11. Aucune autre personne n'a intérêt à ce que cette requête ne lui soit signifiée;

12. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à la Commission:

Accueillir la présente requête;

Déclarer que la clause décrite comme étant le service 2 du permis de la requérante est renouvelable d'année en année sur paiement des droits prescrits, et a donc un caractère permanent;

Déclarer que ladite clause autorise la requérante à desservir le Lac-à-la-Tortue et St-Georges-de-Champlain;

Subsidiairement, au cas où les deux conclusions précédentes ne seraient pas accordées, réviser les décisions rendues par la Commission des transports du Québec, les 23 septembre 1975 et 16 février 1977, de la façon suivante:

Quant à la décision QPV-535-S du 23 septembre 1975, en y retranchant les mots: «Classe: transport saisonnier» et «catégorie Economique».

Quant à la décision QPV-785-S du 16 février 1977, en y ajoutant les mots: Lac-à-la-Tortue et St-Georges-de-Champlain.

Rôle Q-19075
Q-501,369-3-D
POIRIER, GERALD
C.P. 91
Caplan
(Bonaventure) Qué.
G0C 1H0
Requérant-cédant
Q-506,736-1-D
R T TRANSPORT ENR.
C.P. 91
Caplan
(Bonaventure) Qué.
G0C 1H0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis

Prenez avis que Gérald Poirier s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis Q-501,369-002 pour la région 01 pour le transport de matières en vrac, à R T Transport Enr.

Rôle Q-19076
Q-300,824-2-D
(21066-V)

POULIN, FERNAND

Rang 2
St-Martin (Bolduc)
(Beauce) Qué.
G0M 1B0
Requérant-vendeur
Q-301,809-1-D

GASTON GOSSELIN

(Gosselin, Gaston)
C.P. 324,
470 sud, rue Champagne
St-Honoré
(Beauce) Qué.
G0M 1V0
Requérant-acquéreur

Demande de transfert de permis:

La requérante-cessionnaire demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à son nom le permis numéro 21066-V détenu par Fernand Poulin, pour le transport d'animaux vivants de St-Martin-de-Beauce à Notre-Dame-de-la-Guadeloupe.

Rôle Q-19079
Q-700,013-5-D
(35-N)

LA TRAVERSE RIVIERE-DU-LOUP ST-SIMEON LIMITEE

155 ouest, Dorchester
suite 1400
Montréal, Qué.
H3B 3K4

Demande de modification:

La requérante détentrice du permis numéro Q-700,013 (35-N) qui se lit comme suit:

Transport de marchandises, passagers et automobiles par bateau entre Rivière-du-Loup–St-Siméon et /ou Tadoussac.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour qu'à l'avenir son permis se lise comme suit:

Transport de marchandises, passagers et automobiles par bateau entre Rivière-du-Loup et/ou Gros-Cacouna–St-Siméon et/ou Tadoussac.

Rôle Q-19080
Q-700,003-2-D
(5-N)

SAM VEZINA INC.

33, place Marché-Champlain
Québec, Qué.
G1K 4H2

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de statuer sur le maintien de son permis numéro Q-700,003 (5-N) suite au changement de contrôle intervenu lors de la cession des actions en circulation détenues par dame Madeleine N. Vézina à Techno Maritime Limitée.

Rôle Q-19081
Q-700,083-4-D

EXCURSIONS MARITIME CHARLEVOIX INC.

30 ouest, Royale
St-Bernard-de-l'Ile-aux-Coudres
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 3J0

Demande de droit additionnel:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter au permis suivant: Q-700,083, le droit d'effectuer le transport de passagers (excursions sur demande) du quai de l'île aux Coudres (Charlevoix), pour effectuer des promenades sur le fleuve St-Laurent, à Québec et retour, avec autorisation de prendre et laisser des passagers aux deux endroits.

Le taux est le suivant: 25 $ par personne par voyage, minimum, 12 personnes par voyage ou 300 $ par jour.

Rôle Q-19082
Q-700,061-9-D
(262-N)

TRAVERSE TROIS-PISTOLES — ESCOUMINS LTEE

195 ouest, Notre-Dame
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 4K0

Demande de maintien de permis suite à un changement dans le contrôle de la Corporation

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le maintien de son permis suite à un changement de contrôle survenu à l'intérieur de la compagnie Traverse Trois-Pistoles–Escoumins Ltée.

Actionnaires	*Actions ordinaires*	*Actions prévilégiées*
Anciens actionnaires en date de 1972		
Rioux, Roger	50	50
D'Amours, Théo	50	50
D'Auteuil, Philippe	50	50
Turcotte, Jean-Marie	50	50
Caron, Yvon	50	50
Labrie, Isidore	50	50
Gaudreau, Noël	50	50
Dubé, Paul-Emile	50	50
Dubé, Gérard	50	50
Théberge, Yves	50	50
Anciens actionnaires en date de 1977		

Rioux, Roger	166	168
Turcotte, Jean-Marie	167	166
Dubé, Gérard	167	166
Nouveaux actionnaires:		
Rioux, Roger	500	498
Lavoie, Michel	—	1
Santerre-Rioux, Mme Thérèse	—	1

Rôle Q-19084
Q-52,002-2-D
L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC.
2100 ouest, boulevard Charest
Ste-Foy, Qué.
G1N 2G3
Requérante
D. TURCOTTE & FILS LTEE
539, St-Jean-Baptiste
Jonquière
(Chicoutimi) Qué.
G7X 7M2
Intimée-cédante
Q-506,295-4-D
JULES SAVARD INC.
634, Jacques-Cartier
Jonquière
(Chicoutimi) Qué.
G7X 4M4

Requête en révision en vertu de l'article 14 de la Loi des transports:

1. L'intimée-cédante et l'intimée-cessionnaire ont fait publier dans le journal le Devoir du 20, 21 et 22 novembre 1978, une demande de transfert de permis de camionnage en vrac;

2. En date du 15 décembre 1978, le commissaire Paul Dumas rendait la décision portant le numéro QCV-11783 transférant le permis détenu par D. Turcotte & Fils Ltée à Jules Savard Inc.;

3. La requérante regroupe des détenteurs de permis de la région 02;

4. La requérante désire faire savoir à la Commission que D. Turcotte & Fils Ltée ne remplissait pas les conditions pour être titulaire d'un permis en 1978, en particulier en ce que:

a. Elle n'est pas demeurée propriétaire d'un camion immatriculé au Québec;

b. Elle n'était pas propriétaire d'un équipement spécialement conçu pour le transport de matières visées au sous-paragraphe *i* ou *ii* de l'article 3;

c. Elle n'a pas donné le service comme transporteur public en 1978;

5. La requérante a déposé un cautionnement avec la présente requête;

6. La présente requête a été signifiée à l'intimée-cédante et à l'intimée-cessionnaire tel qu'en fait preuve le reçu du ministère des Postes joint à l'original;

7. La présente requête a été signifiée aussi à l'administrateur de la Commission des transports du Québec, tel qu'en fait preuve le reçu du ministère des Postes joint à l'original.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec,
Accueillir la présente requête;
Réviser, s'il y a lieu, la décision QCV-11783.

Rôle Q-19085
Q-300,668 8-DT
MAURICE GUILLEMETTE INC.
3635, Port-Royal, C.P. 34
Bécancour
(Nicolet) Qué.
G0X 2T0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport effectué pour le compte de J. Demers Inc. de Gentilly.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transport du Québec.

Vu l'urgence, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour que la C.T.Q. détermine la date de la mise en vigueur des taux du nouveaux contrat.

Rôle Q-19086
Q-202675-2-D
MALLAIS, DELPHIS
303, Laurentide
Schefferville
(Territoire du Nouveau-Québec)
G0G 2T0
Requérant-cédant
Q-203110-1-D
SONIER, AIME
371, Barney
Schefferville
(Territoire du Nouveau-Québec)
G0G 2T0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Mallais, Delphis demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Sonier, Aimé le permis Q-202675-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Schefferville 10-9901-V.

Rôle Q-19087
Q-200955-8-D
REGIONAL TAXI ENRG.
(Savard, Louiselle)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cédant
Q-203112-1-D
TAXI REGIONAL ENR
(Régional Taxi Enr)
(en société)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Régional Taxi Enrg. (Savard, Louiselle) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Régional Enr (Régional Taxi Enr) le permis Q-200955-004 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan A-42.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-19088
Q-200955-9-D
REGIONAL TAXI ENRG.
(Savard, Louiselle)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cédant
Q-203112-2-D
TAXI REGIONAL ENR
(Regional Taxi Enr)
(en société)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Régional Taxi Enrg. (Savard, Louiselle) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Régional Enr (Regional Taxi Enr) le permis Q-200955-005 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan A-42.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-19089
Q-200955-10-D
REGIONAL TAXI ENRG.
(Savard, Louiselle)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cédant
Q-203112-3-D
TAXI REGIONAL ENR
(Régional Taxi Enr)
(en société)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Régional Taxi Enrg. (Savard, Louiselle) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Régional Enr (Regional Taxi Enr) le permis Q-200955-006 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan A-42.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-19090
Q-200955-11-D
REGIONAL TAXI ENRG.
(Savard, Louiselle)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cédant
Q-203112-4-D
TAXI REGIONAL ENR
(Régional Taxi Enr)
(en société)
1025, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G9P 1L4
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Régional Taxi Enrg. (Savard, Louiselle) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Régional Enr (Régional Taxi Enr) le permis Q-200955-006 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan A-42.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-19091
Q-201,332-3-D
IRENE MORIN
(Morin, Irène)
1814, rue Careau
Québec, Qué.
Qué.
G1P 2R3
Requérant-cédant
Q-203,111-1-D
GEORGES BILODEAU
(Bilodeau, Georges)
1810, de la Bastille
Québec, Qué.
Qué.
G1L 4B8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert de permis de véhicule-taxi:

La requérante, Irène Morin, propriétaire de taxi, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Georges Bilodeau, le permis no Q-201,332-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-36 Québec.

Rôle Q-19092
Q-000342-10-D
(3552-A)
SAUCIER, YVON
140, rue Comtois
Louiseville
(Maskinongé) Qué.
J5V 2J3
Requérant

Demande un renouvellement de permis:

Le requérant désire obtenir le renouvellement de son permis de transport en commun urbain qui se lit comme suit:

Classe:
Service d'autobus
Service:

Transport en commun urbain dans la ville de Trois-Rivières-Ouest, et entre les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, suivant les parcours horaires et tarifs déposés au dossier.

Rôle Q-19093
Q-700,066 4-DT
CROISIERE DES ILES DE SOREL INC.
1665, Chenal-du-Moine
Ste-Anne-de-Sorel
(Richelieu) Qué.
J3P 5N3
Adresse postale:
C.P. 32
Sorel
(Richelieu) Qué.
J3P 5N6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir la permission d'augmenter ses tarifs concernant les différentes croisières disponibles, comme suit:

	Taux actuel	*Nouveaux taux*
Croisière du jour:		
durée 1 h 40		
— Enfants de 2 à 12 ans	1,75 $	1,90 $
— Adultes	4,00	4,50
Croisière de nuit:		
durée maximum 4 heures	5,50	6,00
Croisière de 1 journée		
par personne	10,00	12,00

Rôle Q-19094
Q-700,067 3-DT
RENAUD, ROLAND G.
C.P. 28
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.
G0B 1A0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation de nouveaux tarifs pour son service de transport «Traverse de l'Ile d'Entrée.

Les nouveaux taux sont les suivants:

— Passager	2,00 $	
— Animaux vivants	5,00	
— Automobile et camion	25,00	
— Moteur et chaloupe	5,00	
— Motoneige	5,00	
— Motocyclette	5,00	
— Meubles	1,00	(par pièces)
— Boîtes jusqu'à 50 livres	0,25	
— Boîtes de plus de 50 livres	0,50	
— Bois de construction	0,01	
— Liqueur et bière	0,25	
— Bicyclette	1,00	

Rôle Q-19096
(84-DY)
Q-600,002-2-D
LEMIEUX LOCATION INC.
52, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
Qué.
G5R 2Z7

Modification de permis:

La requérante, détentrice du permis numéro 615-DYV, qui se lit comme suit:

Service 1:

Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce (camions 1/2 tonne à 1 tonne G.W.-14 000 livres, maximum, et de roulottes et tentes-roulottes) à 52, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 2:

Location à long terme (une année et plus) de véhicules de commerce (camions 1/2 tonne à 1 tonne G.W.-14 000 livres, maximum).

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier ledit permis pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Service 1:

Location à court terme (moins d'une année) de camions à 52, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 2:

Location à long terme (une année et plus) de camions à 52, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué.

Service 3:

Location à court terme (moins d'une année) de roulottes et tentes-roulottes à 52, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué.

Rôle Q-19097
Q-203,106-1-D
EMOND, NICOL
37, Boisclair
St-Etienne (Lévis)
Qué.
G0S 2L0

Nouvelle demande de permis de propriétaire de véhicule-taxi:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de propriétaire de véhicule-taxi, service ordinaire pour les municipalités suivantes: St-Etienne (03-2116-SD), St-Rédempteur (03-2118-VL) et Bernières (03-2128-SD).

Rôle Q-19104
Q-201,177-5-D
MAJOR, GILLES
303, rue Godbout
Rouyn (Témiscamingue)
Qué.
J9X 4E6
Requérant-cédant
Q-203,113
ROLAND PEPIN
(Pépin, Roland)
428, ave Dufault
Rouyn (Témiscamingue)
Qué.
J9X 4E2
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Major, Gilles demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Pépin, Roland (Roland Pépin) le permis aéroportuaire ainsi que le permis de taxi Q-201,177-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Rôle Q-19111
Q-503,391-3-D
LALIBERTE, ANDRE
1, St-André
St-Michel
(Bellechasse) Qué.
G0R 3S0
Requérant-cédant
Q-502,985-2-D
DUVAL, ROBERT
St-Adalbert,
(L'Islet), Qué.
G0R 2M0
Requérant-cessionnaire
77162-o

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de transférer le permis de camionnage en vrac Q-503,391-001, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région no 03, à M. Robert Duval.

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MDI-2092	12-02-79	Cause: M-37655 M-000108-6-MHT AUTOBUS VIENS INC.			Décision incidente Accordée
MPV-1515-S	14-02-79	Cause: M-37685 M-000193-6-DS MINIBUS FOREST INC.	Le Devoir	7, 8, 9 décembre 78	Demande de permis Accordée
MPV-1516-S	16-02-79	Cause: M-36842 M-000259-3-D THE BIBLE WAY PENTECOSTAL CHURCH	G.O.Q. no 51 p. 15387	23-12-78	Demande de permis Accordée
MS-4904-S	15-02-79	Cause: M-38172-S M-000355-2-D FOYER PERE GUINARD	Le Devoir	6, 7, 8 février 79	Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 14 février 1980.
QPV-1253	13-02-79	Cause: Q-18628 Q-000214-6-D (3029-A) L.A. COULOMBE TRANSPORT ENRG. (Coulombe, Laurent) Requérant-cédant Q-000546-1-A LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 280	13-01-79	Transfert de permis Accordée
QPV-1254-S	21-02-79	Cause: Q-18699 Q-000501-6-D ENTREPRISES JEAN-LOUIS ALLARD ENR. (Allard, Jean-Louis)	G.O.Q. no 3 p. 508	20-01-79	Demande de permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 4 avril 1979 au 3 avril 1980.
QPV-1255-S	21-02-79	Cause: Q-18697 Q-000301-14-D (3423-A) JEAN-MARC OUELLET ENR. (Ouellet, Jean-Marc)	G.O.Q. no 3 p. 508	20-01-79	Demande de permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPV-1256-H	23-02-79	Cause: Q-19118 Q-000407-14-HPT (3720-A) T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE	Journal de Québec	6, 7, 8 fév. 1979	Modification d'horaire Accordée
QPV-1257-S	23-02-79	Cause: Q-18700 Q-000027-6-D (694-A) LUCIEN ROY	G.O.Q. no 3 p. 508	20-01-79	Demande de permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 26 février 1980 inclusivement.
QPV-1258-S	23-02-79	Cause: Q-18653 Q-000546-2-D LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC.	G.O.Q. no 3 p. 498	20-01-79	Demande de permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1979.
QT-627	27-02-79	Cause: Q-19146-SI Q-000479-5-SI SERVICE AEROPORTUAIRE SEPT-ILES PORT-CARTIER ENR. (Gaston, Jean, opérant sous le nom de)			Demande de permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 1er au 15 mars 1979 inclusivement.

TAXI

MDI-2087	05-02-79	Cause: M-35450 M-207438-1-D RACINE, CONRAD Requérant-cédant 86746 CANADA LTEE Requérante-cessionnaire			Décision incidente Accordée
MDI-2093	12-02-79	Cause: M-35758 M-203716-10-D LEVY, ROGER Requérant-cédant M-209129-001 DIEUDONNE, PROPHETE Requérant-cessionnaire			Décision incidente Requête en revision accordée
MPT-13294	18-10-78	Cause: M-34627 M-203772-76-D MARTIN SERVICE STATION LTD Requérante-cédante M-208991-001 KERNISANT, JOSEPH FRITZNER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 11554	23-09-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13632	11-01-79	Cause: M-36381 M-200960-2-D ROCHON, CLAIRE Requérante-cédante M-209207-001 GAREAU, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 15031	09-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13659-C	13-02-79	Cause: M-36652 M-207799-2-D CHOQUETTE, GERMAIN Intimé-cédant ST HILAIRE, LUC GERARD Intimé-cessionnaire			Décision de correction La Commission corrige la décision MPT-13659 du 17 janvier, de façon à ce que la date de publication de la requête se lise le 16 décembre 1978 au lieu du 16 décembre 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-13666	17-01-79	Cause: M-36460 M-208643-4-D MARTINEZ, ARMANDO Requérant-cédant M-208933-002 LECLERC, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15223	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-13687	18-01-79	Cause: M-36278 M-207910-2-D CAMARDA, MME ANNE Requérante-cédante M-209191-001 LALUMIERE, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14742	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13700-C	20-02-79	Cause: M-36960 M-206222-2-D BOUILHAUD, PIERRE Requérant-cédant BUISSIERES, DENYSE Requérante-cessionnaire			

Décision de correction

La Commission corrige partout où est indiqué le nom de Denyse Buissières devant lire Denyse Bussières pour y lire à l'avenir Denyse Paquet au 3325 est, rue Beaubien au lieu de 3225 est, rue Beaubien.

MPT-13700	25-01-79	Cause: M-36960 M-206222-2-D BOUILHAUD, PIERRE Requérant-cédant M-209261-001 BUISSIERES, DENYSE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15401	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13708	25-01-79	Cause: M-36850 M-200886-2-D ZIPES, HARRY Requérant-cédant M-209225-001 ROY, DENIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15390	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13709	25-01-79	Cause: M-36851 M-201877-7-D PLOUFFE, GILLES Requérant-cédant M-209226-001 MARRONI, BERNARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15390	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13718	26-01-79	Cause: M-36889 M-200920-2-D HOULE, ROLAND Requérant-cédant M-209255-001 GUERTIN TREMBLAY, MME SUZANNE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15396	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13722	26-01-79	Cause: M-36876 M-206509-2-D PAGE, MARCEL Requérant-cédant M-209213-001 LEMAY, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15395	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-7

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-13736	31-01-79	Cause: M-36981 M-200837-2-D DEMERS, JEAN PAUL Requérant-cédant M-209273-001 COTE, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15592	30-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13736-C	13-02-79	Cause: M-36981 M-200837-2-D DEMERS, JEAN PAUL Intimé-cédant COTE, GILLES Intimé-cessionnaire			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MPT-13736 du 31 janvier 1979, à la page frontispice, de façon à ce que l'adresse de l'intimé-cessionnaire se lise 6231, 25e Avenue, Montréal, Qué. au lieu de 6281, 25e Avenue, Montréal, Qué.

MPT-13737	31-01-78	Cause: M-36982 M-200967-4-D BOURGEOIS, GERARD Requérant-cédant M-206526-002 MONTREUIL HAINEAULT, MME GINETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15592	30-12-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13738	31-01-79	Cause: M-36983 M-204008-8-D DLIN, MORRIS Requérant-cédant M-209043-004 DES RUISSEAUX, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15593	30-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13748	01-02-79	Cause: M-36649 M-206338-2-D LACHANCE, JEAN GUY Requérant-cédant M-209217-001 CREPEAU, ALDERIC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15229	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-13753	14-02-79	Cause: M-35767 M-207973-1-D LA SUCCESSION LOUIS LECOMPTE Requérante-cédante M-209104-001 METRO TAXI Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13895	11-11-78	Transfert de permis Rejetée
MPT-13760	19-02-79	Cause: M-37045 M-205168-5-D CHARTRAND, GUY Requérant-cédant M-209202 ARNALDO, VINCENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 273	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-13765	20-02-79	Cause: M-37188 M-207023-26-D A-1 TAXI	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	

Demande de permis

La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13766	20-02-79	Cause: M-37193 M-206946-4-D GAUTHIER, VICTOR PAUL	G.O.Q. no 2 p. 276	13-01-79	Demande de suppression partielle de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-13767	20-02-79	Cause: M-37187 M-207023-25-D A-1 TAXI	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	
		Demande de permis La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.			
MPT-13768	20-02-79	Cause: M-37186 M-207023-24-D A-1 TAXI	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	
		Demande de permis La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.			
MPT-13769	20-02-79	Cause: M-37185 M-207023-23-D A-1 TAXI	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	
		Demande de permis La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.			
MPT-13770	21-02-79	Cause: M-36868 M-202182-15-D GEORGE ROSENTHAL GARAGE LTD Requérante-cédante M-209161-002 TAXIPERM ENTREPRISE ALPHONSE BOISROND Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15394	23-12-78	Transfert de permis Désistement
MPT-13771	21-02-79	Cause: M-36273 M-202182-13-D GEORGE ROSENTHAL GARAGE LTD Requérante-cédante M-209161-001 TAXIPERM ENTREPRISE ALPHONSE BOISROND Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14741	02-12-78	Transfert de permis Désistement
QDI-957	19-02-79	Cause: Q-18175 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-200057-3-D GARIEPY, PHILIPPE (Décédé) LACROIX, OLIVE (Légataire universelle) Q-202538-2-A TOUSIGNANT, CLEMENT Intimés			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits.
QPT-4557	13-12-78	Cause: Q-18175 Q-200057-3-D GARIEPY, PHILIPPE (Décédé) LACROIX, OLIVE (Légataire universelle) Requérant-cédant Q-202538-2-A TOUSIGNANT, CLEMENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13900	11-11-78	Transfert de permis A-40 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPT-4615	13-02-79	Cause: Q-18615 Q-201239-3-D PAUL HENRI CARON ENR. (Caron, Paul Henri) Requérante-cédante Q-203073-1-D MME MONIQUE POULIOT ENR. (Pouliot, Monique) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 279	13-01-79	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 13 février 1979.

ECOLIER

QPE-1781	21-02-79	Cause: Q-18651 Q-100816-1-EC ST-LAURENT, HAROLD Requérant Q-10001-4-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Q-100026-5-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU GRAND-PORTAGE Mises en cause	G.O.Q. no 3 p. 497	20-01-79	Requête en révision Désistement

CAMIONNAGE GENERAL

MDI-2082	29-01-79	Cause: M-36685 M-304540-1-D SUMMERSIDE TRANSPORT ENR. LES TRANSPORTS B.A. INC. Requérantes			Décision incidente Rejetée
MDI-2083	29-01-79	Cause: M-31939 M-303397-1-D ROBERT JR PELLEY			Décision incidente Accordée, date à être fixée.
MDI-2084	29-01-79	Cause: M-37834-S M-300879-5-S COLOSSAL CARRIERS LTD			Décision incidente Accordée, date d'audience à être fixée.
MDI-2085	29-01-79	Cause: M-35872 M-300035-9-DS DIAL TRANSPORT LIMITED EAGLE TRANSPORT (ONTARIO) LIMITED Requérantes			Décision incidente Accordée, date à être déterminée.
MDI-2086	05-02-79	Cause: M-36471 M-300164-57-DT ATLAS TRUCKING CO. LTD			Décision incidente Accordée, date à être fixée.
MDI-2089	06-02-79	Cause: M-34090 M-300319-28-DS LAMOTHE QUEBEC INC. Requérante-cédante A. LAMOTHE INC. Requérante-cessionnaire	Montréal-Matin	10, 11, 12 juillet, 26, 27, 28 août 78	

Décision incidente

La Commission statue que la décision MCR-4916 n'implique pas le paiement d'un droit prévu à l'annexe «A» du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

MDI-2090	12-02-79	Cause: M-34930-S M-300392-3-S TETREAULTVILLE TRANSPORT INC.			Décision incidente Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MDI-2094	12-02-79	Cause: M-31963 14626-V-1-D CHEVRIER, PAUL EMILE			Décision incidente Accordée
MDI-2095	12-02-79	Cause: M-34996 M-303531-2-D DANIEL FLYNN ENR M-34997 M-303535-2-D TRANSPORT ROLLAND CAMPEAU ENR. M-34992 M-303533-2-D NAUD TRANSPORT ENR. M-34993 M-303530-2-D GILLES R. BERGEVIN ENR. M-34994 M-303532-2-D TRANSPORT MICHEL HAMELIN ENR. M-34995 M-303536-2-D TRANSPORT TRANK TADDEO ENR. M-34998 M-303534-2-D TRANSPORT PIERRE GAUTHIER ENR. M-34999 M-303541-1-D TRANSPORT MAURICE DESJARDINS ENR. M-35000 M-303539-2-D LEO INKEL & FILS INC. M-35001 M-303540-2-D CHAUFFAGE DENIS VALLEE & FILS INC. Requérants-intimés			Décision incidente Requête en revision, accordée.
MDI-2096	12-02-79	Cause: M-24996 M-303531-2-D DANIEL FLYNN ENRG M-34997 M-303535-2-D TRANSPORT ROLLAND CAMPEAU ENRG M-34992 M-303533-2-D NAUD TRANSPORT ENRG M-34993 M-303530-2-D GILLES R. BERGEVIN ENRG. M-34994 M-303532-2-D TRANSPORT MICHEL HAMELIN ENRG M-34998 M-303534-2-D TRANSPORT PIERRE GAUTHIER ENRG. M-34999 M-303541-1-D TRANSPORT MAURICE DESJARDINS ENRG M-35000 M-303539-2-D LEO INKEL & FILS INC. Requérants-intimés			Décision incidente Requête en revision accordée.
MDI-2097	12-02-79	Cause: M-34995 M-35001 M-303536-2-D TRANSPORT FRANK TADDEO ENRG M-303540-2-D CHAUFFAGE DENIS VALLEE & FILS INC. Requérantes-intimées TRANSPORT BRAZEAU INC. Opposante-requérante			Décision incidente Requête en revision accordée.
MCR-4923-TF-C	12-01-79	Cause: M-35739 30004-400-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.			Décision de correction La Commission: 1. Annule la décision MCR-4923-TF. 2. Prend acte du désistement versé au dossier.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-4954-TF	26-01-79	Cause: M-36220 M-301454-14-DT BRAC'S TRANSPORT LTD	G.O.Q. no 48 p. 14734	02-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4955-TF	26-01-79	Cause: M-36232 M-303119-3-DT TRANSPORT SEIGNEURIE LTEE	G.O.Q. no 48 p. 14734	02-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4967-TF	30-01-79	Cause: M-35914 30003-309-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 46 p. 14229	18-11-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4967-TF-C	16-02-79	Cause: M-35914 3000-309-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCR-4967-TF pour y retrancher du paragraphe 5 les item 40 et 200 du tarif 15-D, sur lesquels des augmentations de taux avaient été accordées pour devenir en vigueur le 1er avril 1979.

MCR-4981-TF	12-02-79	Cause: M-37211 Dossier M-300004-408-DT CANADIAN TRANSPORT TARIF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 2 p. 276	13-01-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-4982	14-02-79	Cause: M-26670 M-26672 406-V-10-D CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. 22490-V-4-D CHAMPLAIN SEPT ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Requérantes	G.O.Q. no 48 p. 11109	03-12-77	Droit additionnel Accordée
MCR-4983-TF	14-02-79	Cause: M-31713 22345-V-5-DT L.R. TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 20	20-05-78	Modification de tarifs Rejetée
MCR-4984	15-02-79	Cause: M-37504 M-300235-1-DS REJEAN SICOTTE TRANSPORT ENRG. Requérant-cédante M-304599-1-DS TRANSPORT N. CHABOT ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 décembre 1978	Transfert de clause Accordée
MCR-4985	15-02-79	Cause: M-37503 M-300076-3-DS REAL BRAZEAU TRANSPORT ENR. Requérante-cédante M-303592-1-DS LES CAMIONNAGES RIGAUD ENRG. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	7, 8, 9 octobre 78	Transfert de permis Accordée
MCR-4986	15-02-79	Cause: M-37502 M-300800-1-DS FORCIER TRANSPORT Requérante-cédante M-304579-11-DS TRANSPORT BARBARY ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Transfert de permis Rejetée
MCR-4988-TF	14-02-79	Cause: M-36689 M-30020-31-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 50 p. 15235	16-12-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4990-TF	16-02-79	Cause: M-36844 1550-V-10-DT H. LAPALME TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 51 p. 15387	23-12-78	Modification de tarifs Accordée la requête
MCR-4995-TF	19-02-79	Cause: M-38221-S M-30003-331-TT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.			Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1518-I MCR-4997-I	19-02-79	Cause: M-38426 1896-ATL LACHINE CADILLAC LIMOUSINE SERVICE ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Rejetée
MCR-4999-TF	21-02-79	Cause: M-36625 30003-316-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 50 p. 15227	16-12-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MME-53	16-02-79	Cause: M-31555 14518-V-5-ME MOTORWAYS (ONTARIO) LIMITED	G.O.Q. no 21 p. 6885	03-06-78	Demande de permis Rejetée
MS-4898	06-02-79	Cause: M-37944-S M-303659-4-S WAPACHEE, NOAH	La Presse	10, 11, 12 janvier 79	Demande de permis Accordée en partie telle qu'amendée Du 6 février 1979 au 6 août 1979 ou décision finale
MS-4899	13-02-79	Cause: M-38085-S M-301120-7-S LAFFERTY-SMITH EXPRESS LINES LIMITED	Journal de Montréal	17, 18, 19 janvier 79	Demande de permis Accordée Du 12 février 1979 au 11 février 1980
MS-4900	13-02-79	Cause: M-38083-S M-304612-1-S WALLACE MARLOW COMPANY LIMITED	Journal de Montréal	10, 11, 12 janvier 79	Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 12 février 1980
MS-4901	13-02-79	Cause: M-38090-S M-304618-1-S GORDENSKY, WALTER Voiturier-remorqueur M-300053-26-S GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	22, 23, 24 janvier	Demande de permis Accordée Du 12 février 1978 au 11 février 1980
MS-4906	15-02-79	Cause: M-38184-S M-300571-1-S BABE TRANSPORT INC.	La Tribune	24, 25, 26 janvier 79	Demande de permis Rejetée
MS-4907	15-02-79	Cause: M-38187-S M-302984-6-S SPRUNG'S TRANSPORT & MOVERS LIMITED	Le Devoir	10, 11, 12 janvier 79	Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 14 février 1980
MS-4908	15-02-79	Cause: M-38185-S M-304520-2-S TRANSPORT M.J. HEWEY ENR.	Le Devoir	10, 11, 12 janvier 79	Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 14 février 1980
MT-528	18-01-79	Cause: M-37651-SI M-301001-2-SI TRANSPORT GALLION INC.			Demande de permis temporaire Accordée Du 18 janvier 1979 à 15 h au 2 février 1978 incl.
MT-542	12-02-79	Cause: M-38127-SI M-303575-5-SI GERVAIS MOTORS LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Du 12 février 1979 à 9 h au 14 février 1979 incl.
MT-546	13-02-79	Cause: M-38132-SI M-300955-5-SI QUEENSWAY TANK LINES LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Du 14 février 1979 pour une période de 15 jours
MT-548	13-02-79	Cause: M-38151-SI M-300001-39-SI INTER CITE TRANSPORT LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Du 14 février 1979 pour une période de 15 jours

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MT-549	15-02-79	Cause: M-38182-SI M-304618-3-SI GORDENSKY, WALTER Voiturier-remorqueur GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-550	15-02-79	Cause: M-38181-SI KEITH BRUCE POST Voiturier-remorqueur M-304631 GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-551	16-02-79	Cause: M-38238-SI M-304576-1-SI ARNDEL TANK LINES LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Du 16 février 1979 à midi pour une durée de 15 jours
MT-552	16-02-79	Cause: M-38240-SI M-300001-40-SI- INTER CITE TRANSPORT LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Du 16 février 1979 à 18h00 pour une durée de 15 jours
MT-554	16-02-79	Cause: M-38244-SI M-301153-13-SI LES TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Du 16 février 1979 à 18h30 pour une durée de 15 jours
MT-555	16-02-79	Cause: M-38414-SI M-302827-10-SI MUNICIPAL TANK LINES LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Du 19 février 1979 à 0 heure pour une durée de 15 jours
MT-556	19-02-79	Cause: M-38230-SI M-300668-9-SI MAURICE GUILLEMETTE INC.			Demande de permis temporaire La Commission déclare la requête non recevable
MT-557	19-02-79	Cause: M-38199-SI M-303575-6-SI GERVAIS MOTORS LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Pour un voyage le 16 février 1977 ou le 19 février 1979
MT-559	19-02-79	Cause: M-38245-SI M-300982-1-SI LIQUID CARGO LINES LIMITED			Demande de permis temporaire Accordée Du 19 février 1979 à 0 heure pour une période de 15 jours
QDI-955	19-02-79	Cause: Q-18065 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-301585-2-DT EXPRESS O. BELANGER INC. Intimée			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits.
QDI-961	19-02-79	Cause: Q-14754 Q-301630-2-D ROSAIRE BOULIANNE			

Requête pour être relevé du début (2.9)
Requête non nécessaire en l'occurence — vu la nature de la décision déjà rendue et la nature de la demande.

QDI-964	27-02-79	Cause: Q-18848 Q-300240-9-DS STE-MARIE EXPRESS LTEE			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Requête conformément à l'article 2.6 du Règlement 2, suivant la décision QCR-2761 Aux termes de l'article 2A et du sous-paragraphe *bb*) de l'article 1 du Règlement 2 (1976), il n'y a aucun droit à payer.					
QDI-965	22-02-79	Cause: Q-19102 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant 16118-V-D-1 (Q-300581) MAURICE LALANCETTE Intimée			Requête suivant l'article 2.15 La Commission déclare le dossier clos à toutes fins que de droit.
QDI-966	22-02-79	Cause: Q-19103, Q-9790, Q-9791, Q-9792 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant 14886-V-D-1 (Q-300536) Q-502279-D-001, 002, 003 ANSELME BOURASSA INC.			Requête suivant l'article 2.15 La Commission déclare le dossier clos à toutes fins que de droit.
QCR-2703-TF	21-11-78	Cause: Q-18001 Q-301339-3-DT (25126-V) J. REJEAN LEVESQUE	G.O.Q. no 42 p. 12831	21-10-78	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 21 novembre 1978.
QCR-2710-TF	06-12-78	Cause: Q-18065 Q-301585-2-DT EXPRESS O. BELANGER INC.	G.O.Q. no 43 p. 13317	28-10-78	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 6 décembre 1978.
QCR-2760	05-02-79	Cause: Q-18676 Q-300158-3-DS (3396-V) VACHON, MARC Requérant-cédant Q-301779-1-DS TRANSPORT DENIS DESNOYERS ENR. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	6, 7, 8 déc. 1978	Transfert de permis Accordée
QCR-2761	09-02-79	Cause: Q-18848 Q-300240-9-DS (6427-V) STE-MARIE EXPRESS LIMITEE	Journal de Québec	15, 16, 17 janv. 79	
Demande de maintien de permis suite au transfert de contrôle Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 février 1979.					
QCR-2769	20-02-79	Cause: Q-16433 Q-301669-2-D 86336 CANADA LTEE	G.O.Q. no 22 p. 6905	03-06-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
QCR-2772	21-02-79	Cause: Q-18702 Q-300003-122-D (15-V) TRANSPORT D'ANJOU INC.	G.O.Q. no 3 p. 509	20-01-79	Modification de permis Accordée
QCR-2773	21-02-79	Cause: Q-18701 Q-300002-96-D (10-V) GUILBAULT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 3 p. 508	20-01-79	Modification de permis Accordée
QCR-2774	21-02-79	Cause: Q-18662 Q-301283-2-D (24380-V) GIRARD, WALTER	G.O.Q. no 3 p. 499	20-01-79	Suppression totale de permis Accordée
QCR-2775	21-02-79	Cause: Q-17198 Q-300007-21-D TRANSPORT DALLAIRE LTEE	G.O.Q. no 31 p. 9584	05-08-78	Modification de permis Accordée en partie
QCR-2777	23-02-79	Cause: Q-18682 Q-301,001-14-D (22733-V) JEANNOT GAGNON	G.O.Q. no 3 p. 502	20-01-79	Modification de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2778-I	26-02-79	Cause: Q-19140-I Q-300266 CYRILLE LEMAY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QS-2664	31-01-79	Cause: Q-18917-S Q-300475-3-S (13654-V) TRANSPORTS ALBERT PELLETIER INC./ ALBERT PELLETIER THE MOVER INC.	Le Devoir	18, 19, 20 janv. 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide du 31 janvier 1979 jusqu'au 30 octobre 1979.
QS-2672	23-02-79	Cause: Q-19098-S Q-301805-1-S LES ENTREPRISES DESMI INC.			Demande de permis spécial Rejetée
QS-2673	23-02-79	Cause: Q-19121-S Q-301813-1-S GAGNON, ALBERT	Journal Métro Matin	7, 8, 9 fév. 79	Demande de permis spécial Rejetée
QT-623	21-02-79	Cause: Q-19113-SI Q-300885-10-SI (21794-V) TRANSPORT M.G.R. LTEE			Demande de permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 21 février 1979 au 7 mars 1979 inclusivement.
QT-625	26-02-78	Cause: Q-19141-SI Q-300406-32-SI (11367-V) MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD			Demande de permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 26 février au 12 mars 1979 inclusivement.
QT-628	27-02-79	Cause: Q-19148-SI Q-301823-1-SI METAL PORT CARTIER INC.			Demande de permis temporaire *instanter* Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-3987-TF-CC	19-02-79	Cause: M-35825-S M-301113-12-TT RICHELIEU MILK TANKERS INC.			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCS-3987-TF en date du 25 octobre 1978, à la page frontispice de façon à ce que le numéro de dossier M-300113-13-TT se lise M-301113-12-TT.

MCS-4055-C	19-02-79	Cause: M-35742 M-300343-1-DS MONETTE ABEL TRANSPORT INC.			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCS-4055 du 24 novembre 1978, à la page frontispice, de façon à ce que le numéro de dossier M-303343-1-DS se lise M-300343-1-DS.

MCS-4169	15-01-79	Cause: M-15901 25034-V-D-2 ATLANTIS TRANSPORTATION SERVICES INC.	G.O.Q. no 24 p. 4948	12-06-76	Demande de permis Rejetée
MCS-4170	13-02-79	Cause: M-32118 1930-V-59-D PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. no 22 p. 6892	03-06-78	Modification de clause Désistement
MCS-4171	14-02-79	Cause: M-36234 M-303308-1-D LISBON MOVING	G.O.Q. no 48 p. 14734	02-12-78	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4172	15-02-79	Cause: M-37501 M-301761-2-DS MAR GI EXCAVATION INC. Mise en cause GERARD BLAIS Requérant-cédant M-304596-1-DS LES EQUIPEMENTS BLAINVILLE INC. Requérante-cessionnaire	Métro P.M.	5, 6, 7 décembre 78	Transfert de permis Rejetée
MCS-4176	16-02-79	Cause: M-36857 M-300627-3-D McCALLUM TRANSPORT (QUEBEC) LTD.	G.O.Q. no 51 p. 15392	23-12-78	Droit additionnel Accordée telle qu'amendée
MCS-4177	19-02-79	Cause: M-37047 CM-30000-P-183 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante N.S.S. TRANSPORT REG'D Intimée	G.O.Q. no 1 p. 60	06-01-79	*Proprio motu* La Commission annule, à toutes fins que de droit, le permis ou clause de permis numéro M-302562 (24039-V).
MPN-6363	13-02-79	Cause: M-38057 M-400248-PN-3 MIDLAND INDUSTRIES INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6368	09-02-79	Cause: M-38112 M-401815-PN-1 HALL, A.W.			Demande de permis Accordée Du 9 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6369	12-02-79	Cause: M-38113 M-401680-PN-2 B & D TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 12 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6370	13-02-79	Cause: M-38114 M-401817-PN-1 BOW SALVAGE CO.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6371	13-02-79	Cause: M-38115 M-401223-PN-4 DAVID ESPY TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6372	15-02-79	Cause: M-38116 M-401769-PN-1 BOONE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6373	13-02-79	Cause: M-38117 M-401124-PN-33 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6374	13-02-79	Cause: M-38118 M-401124-PN-34 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6375	13-02-79	Cause: M-38119 M-401124-PN-35 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6376	13-02-79	Cause: M-38120 M-401124-PN-36 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6377	13-02-79	Cause: M-38161 M-400108-PN-5 LEDBETTER, DONALD R.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-6378	13-02-79	Cause: M-38162 M-401818-PN-1 FINCH, J.M.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6379	13-02-79	Cause: M-38163 M-401732-PN-8 CAYOTE TRUCK LINES INC.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6380	13-02-79	Cause: M-38164 M-401820-PN-1 ALLEN LEASING CO.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6381	13-02-79	Cause: M-38165 M-401820-PN-2 ALLEN LEASING CO.			Demande de permis Accordée Du 13 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6382	14-02-79	Cause: M-38166 M-401811-PN-1 LAPP, EMANUEL S.			Demande de permis Accordée Du 14 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6383	08-02-79	Cause: M-38167 M-400490-PN CARROLL FARMS			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400490-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1960, numéro de série H67T5204, sauf son droit d'en demander un autre.

MPN-6384	08-02-79	Cause: M-38168 M-400661-PN RYAN, JOHN H.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400661-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1974, numéro de série 87739, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6385	08-02-79	Cause: M-38169 M-400849-PN LALA, PETER J.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400849-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Chevrolet 1970, numéro de série CDC930V190216, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6386	08-02-79	Cause: M-38170 M-400849-PN LALA, PETER J.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400849-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1978, numéro de série 265918J, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6387	08-02-79	Cause: M-38201 M-401133-PN GAUDET, JACQUES A.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401133-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série 259471G407380, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6388	08-02-79	Cause: M-38202 M-401194-PN MEETZE, GEORGE			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401194-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série 7548S, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-6389	08-02-79	Cause: M-38203 M-401514-PN CECIL FLETCHER FRUIT HARVESTING			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401514-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1972, numéro de série 259471Y035315, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6390	13-02-79	Cause: M-38204 M-401037-PN-28 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER			Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6391	15-02-79	Cause: M-38205 M-400619-PN-2 BUSTER CALDWELL TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6392	16-02-79	Cause: M-38206 M-401736-PN-1 GREAT AMERICAN TRUCKING LEASING			Demande de permis Rejetée
MPN-6393	16-02-79	Cause: M-38207 M-401726-PN-1 MOORE, JOHN C.			Demande de permis Rejetée
MPN-6394	16-02-79	Cause: M-38208 M-401727-PN-1 DYKES, CHARLES			Demande de permis Rejetée
MPN-6395	16-02-79	Cause: M-38209 M-400724-PN-20 ATLANTIC MARKETING CORP. ASS.			Demande de permis Accordée Du 16 février 1979 au 31 mars 1979
MPN-6396	16-02-79	Cause: M-38210 M-401816-PN-1 BOUILLON, GERARD			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1979.
QCS-1816-TF	09-02-79	Cause: Q-18467 Q-300549-5-DT (15178-V) BOURGAULT TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 50 p. 15239	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
QCS-1820	21-02-79	Cause: Q-18661 Q-300258-10-D (6883-V) CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITEE Voiturier-remorqueur M-300865-20-D CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE Courtier en transport	G.O.Q. no 3 p. 499	20-01-79	Modification de permis Accordée
QCS-1821	21-02-79	Cause: Q-18665 Q-301777-1-D D.G. TRANSPORT ENR. (Jean Garceau et Raymond Dufresne) Voiturier-remorqueur Q-300202-58-D MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Courtier en transport	G.O.Q. no 3 p. 500	20-01-79	Suppression de service Accordée
QCS-1822	21-01-79	Cause: Q-18683 Q-301525-3-D MERETTE, AUGUSTIN	G.O.Q. no 3 p. 503	20-01-79	Modification de permis Accordée
QCS-1823	22-02-79	Cause: Q-16991 Q-301695-1-D MAISONS MOBILES ANGE-AIME BOUFFARD INC.	G.O.Q. no 28 p. 8677	15-07-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCS-1824	23-02-79	Cause: Q-18241 Q-300294-46-D (7737-V) BELLECHASSE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 46 p. 14233	18-11-78	Modification de permis Accordée
QT-624	23-02-79	Cause: Q-19127-SI Q-300551-27-SI (15186-V) FORESTVILLE TRANSPORT INC.			Demande de permis temporaire *instanter* Rejetée
QT-626	27-02-79	Cause: Q-19149-SI Q-300176-3-SI (3886-V) J.R. THEBERGE LIMITEE			Demande de permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide pour la période du 27 février au 10 mars 1979 inclusivement.

CAMIONNAGE EN VRAC

MDI-2091	12-02-79	Cause: M-35671 CM-50000-P-113 ANGELO SOLITIERO Intervenant			Décision incidente Cause fixée pour lundi le 19 février 1979
MCV-15773	17-01-79	Cause: M-36881 M-505777-2-DS GAUVREAU, GUY Requérant-cédant M-503489-002 GAUVREAU, DAMIEN Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	11, 12, 13 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15778	18-01-79	Cause: M-37208 M-507968-2-DS BLAIS, BERNARD Requérant-vendeur M-508658-001-1-D SAVARD, MARCEL Requérant-acquéreur	Le Devoir	22, 23, 24 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15802-C	21-02-79	Cause: M-11115, M-11183 à M-11189 incl. M-11256 à M-11259 incl. M-11266, M-11267, M-502005-D-21 à D-034 incl. 2873-V LAMOTHE QUEBEC INC.	G.O.Q. no 39 p. 7473 G.O.Q. no 40 p. 7601 et suivantes	27-09-75 04-10-75	

Décision de correction

La Commission annule le paragraphe 3 du dispositif de la décision du 31 janvier 1979 et le remplace par le suivant:

Décrète la remise de la somme de 700 $ déposée par la partie requérante (reçus nos 58126, 58127, 58128, 58129, 58130, 58132, 58133 à 58140 incl.)

MCV-15805	31-01-79	Cause: M-37202 M-503620-2-DS SPOONER, ROSAIRE Requérant-vendeur M-508660-1 GIGUERE, ANDRE Requérant-acquéreur	Le Devoir	6, 7, 8 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-15808	08-01-79	Cause: M-37196 M-507884-2-DS RODRIGUE, FERNAND Requérant-cédant M-506914-001 BEAUMONT, GERARD Requérant-cessionnaire	La Presse	9, 10, 11 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15811	06-02-79	Cause: M-36623 M-506128-4-DS DUPUIS ASPHALT PAVING ENRG. Requérante-cédante M-508629-001 DENEIGEMENT & EXCAVATION YVES ROBERT Requérante-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15812	06-02-79	Cause: M-36622 M-506128-3-DS DUPUIS ASPHALT PAVING ENRG. Requérante-cédante M-508623-001 TESSIER, JEAN-GUY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15813	06-02-79	Cause: M-36683 M-506368-2-DS J.L.C. TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-508641-001 EXCAVATION OMER LAVOIE & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	4, 5, 6 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15819	14-02-79	Cause: M-38047 M-508706 CLARENCE S. SYBULSKI & SONS FOREST PRODUCES LTD.			Demande de permis Accordée
MCV-15820	14-02-79	Cause: M-37929 M-508756 MR. ARTHUR YEAS			Demande de permis Accordée
MCV-15821	14-02-79	Cause: M-37928 M-508756 MR. ARTHUR YEAS			Demande de permis Accordée
MCV-15827	19-02-79	Cause: M-33816 M-506306-C-002 EXCAVATION YVES GAGNE INC.	G.O.Q. no 31 p. 9574	05-08-78	Demande de révision Rejetée
MCV-15828	19-02-79	Cause: M-37006 M-34895 CM-50000-P-128 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-504726-001 A.C.L. ENRG. Mise en cause	G.O.Q. no 1 p. 59	06-01-79	*Proprio motu* La Commission: 1. Rejette la demande de permis identique *instanter* en date du 13 septembre 1978. 2. Annule le permis M-504726-001 suite au non-renouvellement dudit permis.
MCV-15829	19-02-79	Cause: M-37005 CM-50000-P-127 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante JEANNOT LAFONTAINE INC. Intimée	G.O.Q. no 1 p. 58	06-01-79	*Proprio motu* La Commission annule, à toutes fins que de droit, les attestations M-502179-D-2 et D-4 et dispose des demandes et des cautionnements.
MCV-15845	21-02-79	Cause: M-36389 M-504395-7-DS ARTHUR & ROLAND BISSON ENRG. Requérante-cédante M-508508-001 LES ENTREPRISES MOCOL INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	31 juillet 1, 2 août 78	Transfert de permis Accordée R-8

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QDI-952	19-02-79	Cause: Q-18343 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-504397-9-DS J.A. SIMARD INC. Q-506635-2-DS EXCAVATION GEMANI INC. Intimées			Requête selon l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits
QDI-953	19-02-79	Cause: Q-18345 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-504937-5-DS DENIS HEBERT Q-506635-1-DS EXCAVATION GEMENI INC. Intimés			Requête selon l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits
QDI-954	19-02-79	Cause: Q-18280 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-500741-2-DS LOUIS-ARTHUR SAVARD Q-506619-1-DS TRANSPORT J.E.R. INC. Intimés			Requête selon l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits
QDI-956	19-02-79	Cause: Q-17702 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Q-504482-2-D J.B.A. PERRON & FRERES ENR. (en société) Q-506575-1-D LES EXPLOITATIONS FORESTIERES PERRON LTEE Intimées			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits
QDI-958	19-02-79	Cause: Q-18655-S L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-506276-2-S DENIS LEPAGE Intimé			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission prend acte du paiement des droits
QDI-959	19-02-79	Cause: Q-18487 Q-50002 L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Requérante Q-503902-12-DS D. TURCOTTE & FILS LTEE Intimée-cédante Q-506295-3-DS JULES SAVARD INC. Intimée-cessionnaire COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Mise en cause	G.O.Q. no 2 p. 299	13-01-79	Requête en vertu de l'article 14.1 de la Loi des transports Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QDI-960	19-02-79	Cause: Q-18486 Q-50002 L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Requérante Q-503902-11-DS D. TURCOTTE & FILS LTEE Intimée-cédante Q-506657-1-DS JEAN-GUY PATOINE Intimé-cessionnaire COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Mise en cause	G.O.Q. no 2 p. 299	13-01-79	Requête en vertu de l'article 14.1 de la Loi des transports Rejetée
QDI-962	19-02-79	Cause: Q-18132 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-500458-2-D MARCEL BERUBE Q-506610-1-D JACQUES ROUSSEAU Intimés			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission annule la décision QCV-11764.
QDI-963	19-02-79	Cause: Q-18901 Q-501137-001 HILAIRE DUBE			

Révision de permis identique *instanter*

La Commission autorise le renouvellement du permis à la condition que le rapport annuel 1978 soit versé au dossier et que tous les droits soient payés.

QCV-11717	21-11-78	Cause: Q-17998 Q-500240-2-D GERARD GOULET Requérant-cédant Q-501106-3-D LUCIEN GERMAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 12831	21-10-78	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11717-C	20-02-79	Cause: Q-17998 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-500240-2-D GERARD GOULET Q-501106-3-D LUCIEN GERMAIN Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11

La Commission corrige la décision portant le numéro QCV-11717 en y ajoutant, à la page 1, après le dernier paragraphe du dispositif, le paragraphe suivant: «Décrète que la présente décision entre en vigueur immédiatement conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2.»

QCV-11754	01-12-78	Cause: Q-18280 Q-500741-2-DS LOUIS-ARTHUR SAVARD Requérant-cédant Q-506619-1-DS TRANSPORT J.E.R. INC. Requérante-cessionnaire	Le Journal de Québec	21, 22, 23 sept. 1978	Transfert de permis R-2 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11756	01-12-78	Cause: Q-18343 Q-504397-9-DS J.A. SIMARD INC. Requérante-cédante Q-506635-2-DS EXCAVATION GEMANI INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	11, 12, 13 oct. 1978	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11758	01-12-78	Cause: Q-18345 Q-504937-5-DS DENIS HEBERT Requérant-cédant Q-506635-1-DS EXCAVATION GEMENI INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	11, 12, 13 oct. 1978	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11769	07-12-78	Cause: Q-17702 Q-504482-2-D J.B.A. PERRON & FRERES ENR. (en société) Requérante-cédante Q-506575-1-D LES EXPLOITATIONS FORESTIERES PERRON LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 11800	30-09-78	Transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11855	25-01-79	Cause: Q-18715 Q-505501-2-DS LAUREAT BOUCHARD Requérant-cédant Q-506689-1-DS RICHARD PERREAULT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 déc. 1978	Transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11861	29-01-79	Cause: Q-18749 Q-505703-7-DS TRANSPORT L.J.P. INC. Requérante-cédante Q-506304-2-DS MEUBLES MORIGEAU LTEE/ MORIGEAU FURNITURE LTD Requérante-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 déc. 1978	Transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11877	02-02-79	Cause: Q-15020 Q-505262-10-DS LES PAVAGES DE NICOLET INC. Requérante-cédante Q-506345-1-DS TRANSPORT DANIEL FLEURY ENR. (Fleury, Daniel) Requérante-cessionnaire L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante	Le Devoir	22, 23, 24 fév. 1978	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11883	02-02-79	Cause: Q-18805 Q-506184-3-DS JACQUES DESCHENES Requérant-cédant Q-506696-1-DS REMI VOISINE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janv. 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision devient exécutoire le 2 février 1979.
QCV-11901	12-02-79	Cause: Q-18573 Q-505269-3-D FERNAND JALBERT Requérant-cédant Q-506669-1-D YVON SPENARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15596	30-12-78	Transfert de permis R-4 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11902	13-02-79	Cause: Q-18870 Q-501583-4-DS MME CLAIRE NEPTON LANGLAIS (ès qualités d'exécuteur testamentaire de Jean-Marie Langlais (décédé)) Requérante-cédante Q-506698-1-DS LES TERRASSEMENTS H. BERTRAND GRENIER INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	12, 13, 15 janv. 79	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 13 février 1979.
QCV-11903	13-02-79	Cause: Q-18867 Q-503631-2-DS LA SUCCESSION DE FEU M. PAUL GAGNON Requérante-cédante Q-506700-1-DS RAYMOND LAROUCHE Requérant-cessionnaire	Le Quotidien	9, 10, 11 janv. 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 13 février 1979.
QCV-11906	13-02-79	Cause: Q-18788 Q-502464-4-DS LAGUEUX & FILS LIMITEE Requérante-cédante Q-506356-5-DS LEO DUSSAULT TRANSPORT LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 janv. 1979	Transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11913	19-02-79	Cause: Q-18920 Q-503638-5-DS NOTRE-DAME TRANSPORT EN VRAC ENR. (Viel, Joseph) Requérant-cédant Q-506444-3-DS LES INDUSTRIES GEORGES DESCHENES LIMITEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 janv. 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 19 février 1979.
QCV-11914	19-02-79	Cause: Q-18896 Q-505604-3-DS TREMBLAY, MME ANTOINETTE Requérante-cédante Q-506708-1-DS VAILLANCOURT, PAUL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	18, 19, 20 janv. 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire le 19 février 1979.
QCV-11917	20-02-79	Cause: Q-18528 Q-50003-3-D ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Requérante Q-505117-4-D CLAUDE VANDAL Intimé-cédant Q-503089-4-D PAUL-EMILE LAVOIE Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15403	23-12-78	Révision de décision Rejetée
QCV-11918	20-02-79	Cause: Q-18562 Q-50001 ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 01 INC. Requérante Q-500144-5-D PAUL-EUGENE LEVESQUE Intimée	G.O.Q. no 51 p. 15407	23-12-78	Révision de décision Rejetée
QCV-11920-I	20-02-79	Cause: Q-19101-I Q-504156-001 BRIAND, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-11921	20-02-79	Cause: Q-18485 Q-506462-2-D ARTHUR LACHANCE	G.O.Q. no 49 p. 15059	09-12-78	Révision de décision Rejetée
QCV-11922	20-02-79	Cause: Q-18168 Q-505888-6-DS EQUIPEMENT C. THERRIAULT & FILS INC. Requérante-cédante Q-506615-1-DS MME ANGELINE THERRIAULT Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 oct. 78	Transfert de permis R-9 Rejetée
QCV-11923	23-02-79	Cause: Q-18997 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-506239-3-P COULOMBE, JEAN-YVES Mise en cause	G.O.Q. no 7	17-02-79	Révocation de décision La Commission clôt le présent dossier.
QCV-11924-I	22-02-79	Cause: Q-19107-I Q-503734-001 BOURRE, GRATIEN			Demande de permis identique *instanter* Rejetée
QCV-11925	20-02-79	Cause: Q-19106 Q-506740-1-VE PLASTER ROCK HOLDING LTD			Demande de permis extra-provincial Accordée Ce permis est valide à compter du 20 février 1979.
QCV-11928	23-02-79	Cause: Q-17489 Q-503837-2-D DUFOUR, PIERRE Requérant-cédant Q-506400-1-D COUTURIER, ALAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 10802	02-09-79	Transfert de permis R-9 Rejetée
QCV-11929	23-02-79	Cause: Q-18222 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-503,837-3-P PIERRE A. DUFOUR Intimé	G.O.Q. no 45 p. 13947	11-11-78	Révision de décision La Commission: 1. Déclare qu'il n'y a pas lieu de réviser la décision QCV-11545; 2. Clôt le présent dossier.
QS-2611	19-12-78	Cause: Q-18655-S Q-506276-2-S LEPAGE, DENIS	Journal de Québec	6, 7, 8 déc. 78	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide du 19 décembre 1978 au 19 août 1979.
QS-2625	04-01-79	Cause: Q-18611-S Q-506313-2-S CHARETTE, SERGE	Le Nouvelliste	5, 6, 7 déc. 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide du 4 janvier au 14 avril 1979

LOCATION

MDI-2088	05-02-79	Cause: M-36986 M-600386-44-D TILDEN RENT A CAR COMPANY			Décision incidente Accordée
ML-1773-TF	26-01-79	Cause: M-36627 729-DY M-600104-02-DT LES VOITURES DE LOUAGE DESLAURIERS INC.	G.O.Q. no 50 p. 15228	16-12-78	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
ML-1781	14-02-79	Cause: M-27735 M-600971-1-D CENTRE DE LOCATION PIERRE LEROUX ENR.	G.O.Q. no 4 p. 854	28-01-78	Demande de permis Rejetée
ML-1784	15-02-79	Cause: M-37496 M-600705-2-DS LOCATION NORMAND CLOUTIER INC. Mise en cause NORMAND CLOUTIER MARIE PION MARGUERITE CLOUTIER Requérants-cédants ANDRE BOIRE ALBERT BOIRE COLETTE LACASSE BOIRE Requérants-cessionnaires	Métro P.M.	20, 21, 22 décembre 78	Transfert d'actions Rejetée
ML-1786	16-02-79	Cause: M-37008 M-600298-1-D LOCATION MINICO LIMITEE	G.O.Q. no 2 p. 269	13-01-79	Changement d'adresse de place d'affaires Accordée
ML-1787	16-02-79	Cause: M-36314 M-601018-1-D LOCATION C.L.E. INC.	G.O.Q. no 49 p. 15027	09-12-78	Changement d'adresse de place d'affaires Accordée
ML-1788	16-02-79	Cause: M-36349 M-600473-2-D PAUL CARDINAL PONTIAC BUICK LTEE	G.O.Q. no 49 p. 15028	09-12-78	Demande de permis Accordée
ML-1789	16-02-79	Cause: M-36361 M-601091-1-D LES SERVICES MULTIPLES J.G.B. INC.	G.O.Q. no 49 p. 15028	09-12-78	Demande de permis Accordée
ML-1790	20-02-79	Cause: M-35381 M-601076-1-D MACEL TRANSPORTATION LTD	G.O.Q. no 43 p. 13290	28-10-78	Demande de permis Accordée en partie
MS-4893-C	13-02-79	Cause: M-37943-S M-601121-1-S LES MOTORISES C.D. ENRG.			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MS-4893 du 2 février 1979, à la page frontispice et à la page 2, de façon à ce que le numéro de rôle M-36943-S se lise M-37943-S.

MS-4905	15-02-79	Cause: M-38152-S M-601128-1-S LES JARDINS D'ORLEANS LIMITEE	Le Devoir	24, 25, 26 janvier 79	Demande de permis Rejetée
QL-783-TF	13-02-79	Cause: Q-18631 Q-600301-2-DT BEDARD DODGE CHRYSLER LTEE	G.O.Q. no 2 p. 281	13-01-79	Modification de tarifs Accordée
QL-785	20-02-79	Cause: Q-18512 Q-600386-3-V LOCATION G. MORIN LTEE	G.O.Q. no 50 p. 15242	16-12-78	Révision de décision QL-672 Accordée
QL-786	21-02-79	Cause: Q-18439 Q-600353-2-D (1551-DY & 2268-DYV) LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC.	G.O.Q. no 49 p. 15044	09-12-78	Changement d'adresse Accordée
QL-787	23-02-79	Cause: Q-18685 Q-600411-2-D LES ENTREPRISES DENIS MALOUIN INC.	G.O.Q. no 3 p. 503	20-01-79	Demande de permis Accordée

77162-o

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-38046
CM-60000-17-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

M-600574 (2016-DYV - 1390-DY - 40-DYA et 20-DYE)

SCOTIA-TORONTO DOMINION LEASING LTD.

40, University Avenue, suite 708
Toronto, Ontario
Place d'affaires au Québec
2, place Ville-Marie
Suite 546
Montréal, Qué.
Intimée

Attendu que, le 17 juillet 1975, la Commission rendait la décision ML-657 dont le paragraphe 2 du dispositif autorisait l'intimée à donner les services de location suivants: 2016-DYV

1) Service de location à long terme (un an ou plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques), offert au grand public.

1390-DY

2) Service de location à long terme (un an ou plus) de voitures de promenade (automobiles conventionnelles ou de type familial), offert au grand public.

40-DYA

3) Service de location à long terme (un an ou plus) d'autobus, offert au grand public.

20-DYE

4) Service de location à long terme (un an ou plus) d'autobus scolaires, offert au grand public.

Attendu que les permis 1390-DY, 40-DYA et 20-DYE ont expiré le premier avril 1978 et qu'aucune demande en vue de l'émission *instanter* de permis identiques à ces permis n'a été déposée à la Commission;

Attendu que, selon le rapport de l'enquêteur au dossier, la Commission a été informée que l'intimée n'existerait plus et opérerait sous les noms suivants: Scotia Leasing Ltd, 715, carré Victoria, suite 465, Montréal, Qué. H2Y 2H7 et Toronto Dominion Leasing Ltd, 500, rue St-Jacques, 12e étage, Montréal, Qué., H2Y 1S1;

Attendu que l'intimée ne remplirait plus les conditions de détention desdits permis;

Considérant les dispositions du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission et celles de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location et celles du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, adopté par l'A.C. 4476-77 du 22 décembre 1977, en vigueur le 1er avril 1978;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler les permis 2016-DYV, 1390-DY, 40-DYA et 20-DYE, dont la délivrance avait été autorisée par la décision ML-657 du 17 juillet 1975; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-38125
CM-60000-18-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

et

M-600058 (613-DY)

YEANDLE LEASING LIMITED

A/S Monsieur Carl McCauley
210, Somervale Gardens, bureau 2
Pointe-Claire, Qué.
H9R 3H8
Intimée

Attendu que l'intimée est détenteur du permis de location numéro M-600058 (613-DY) dont la teneur s'établirait comme suit:

Service de location à long terme (un an ou plus) de véhicules de promenade (automobiles devant être utilisées dans la province de Québec), à 211, rue Erie, Stratford (Ont.).

Conditions et restrictions

Ce permis est soumis aux règlements établis en vertu de l'Ordonnance générale no 2 (location) du 9 juillet 1951, à l'exception des dispositions suivantes: l'article 1, alinéas *c*) et *e*); l'article 2, alinéas *a*) et *B*); l'article 3, alinéas *c*), *e*), *f*), *g*) et *h*); l'article 4.

La Régie ne délivrera aucun permis concernant un véhicule en particulier à moins que copie du contrat de location portant sur ledit véhicule n'ait été déposée à ses bureaux.

La présente décision rendue «en chambre» est sujette à revision.

La Régie se réserve le droit d'ordonner un enquête publique sur réception d'une demande écrite de la part de toute partie lésée, pourvu que celle-ci fasse parvenir sa demande dans un délai raisonnable à compter du moment où elle a pris connaissance de la décision rendue en chambre, et pourvu qu'elle expose en détail les motifs qui fondent sa demande

Attendu que la Commission a été informée que l'intimée n'opère plus à l'adresse indiquée au permis mais plutôt à l'adresse suivante: 210, Somervale Gardens, Pointe-Claire, sans qu'aucune demande de changement d'adresse n'ait été approuvée par la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission , autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de location M-600058 (613-DY) de l'intimée, ou;
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-38126
CM-60000 19-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
M-600531 (1436-DY D-1)
SERVICES DE CUNA MUTUAL-CUMIS LTEE CUNA MUTUAL-CUMIS SERVICES LTD.
151, North Service Road
Burlingron, Ontario
Au Québec:
19 ouest, chemin Ronald
Montréal, Qué.
H4X 1M9
Intimée

Attendu que l'intimée est détentrice du permis de location numéro M-600531 (1436-DY D-1) dont la teneur s'établirait comme suit:

2. Autorise — service de Cuna Mutual-Cumis Ltee-Cuna Mutual-Cumis Services Ltd. à donner à l'avenir le service de location suivant:

Service de location à long terme (un an ou plus) de véhicules de promenade (automobiles conventionnelles ou de type familial), offert au grand public.

Condition et restriction:

Ce permis est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale numéro 2 — location — et de ses amendements.

Attendu que la Commission a été informée que l'intimée n'opère plus à l'adresse indiquée au permis mais plutôt à l'adresse suivante: 19 ouest, chemin Ronald, Montréal, Qué. H4X 1M9, sans qu'aucune demande de changement d'adresse n'ait été déposée au dossier;

Attendu que l'intimée ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location, plus particulièrement de l'article 5 de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de location numéro M-600531 (1436-DY D-1) de l'intimée, ou;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-38250
CM-20000 P-164
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
M-202848-7 P
ALLARD, REAL
4964, Rimbaud
St-Léonard, Qué.
H1R 1N2
Mis en cause

Attendu que le 6 novembre 1975, la Commission rendait la décision MPT-9452 autorisant, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Ste-Scholastique 06-7325 C comprenant Ste-Scholastique (Mirabel), permis numéro M-202848-004;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis, et qu'ainsi l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que conséquemment le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 31 mars 1978;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement de l'article 6.57 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par véhicule-taxi de l'intimé numéro M-202848-004, de catégorie Région, pour la région de Ste-Scholastique 06-7325 C comprenant Ste-Scholastique (Mirabel), ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-19137
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
Q-503646-14-P
O. BELANGER TRANSPORT INC.
St-Côme, cté de Beauce
Qué.
J0K 2B0
Mis en cause

Attendu que, le 8 juillet 1975, la Commission rendait les décisions QCV-4686, QCV-4687, QCV-4688, QCV-4683, QCV-4694 et QCV-4691 autorisant, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance des permis de camionnage en vrac Q-503646-001 à 006 inclusivement;

Attendu que la partie mise en cause, détenteur du permis no 1846-V, délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage, a fait un choix selon les articles 12.77 et suivants du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac;

Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission rendait en faveur de la partie mise en cause, la décision QVC-13216, dont le dispositif se lit comme suit:

«En conséquence, la Commission des transports du Québec prend acte du désistement de la requérante de sa requête de choix et décrète que les dossiers Q-503646 D-001 à Q-503646 D-006 fassent l'objet d'un avis *proprio motu* de la Commission, aux fins de réviser les décision QCV-4683, 4686 à 4688, QCV-4691 et QCV-4694»;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports et celles du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac, plus particulièrement des articles 12.77 et suivants dudit règlement;

Par ces motifs la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décision QCV-4683, 4686 à 4688, QCV-4691 et QCV-4694;

2. Annuler les permis Q-503646 D-001 à D-006 inclusivement délivrés en faveur de la partie mise en cause; ou

3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-19152
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
Q-202048-3-P
JEAN-CLAUDE CANUEL
(Canuel, Jean-Claude)
161, rue St-Jacques
St-Raymond (Portneuf)
Qué. G0A 4G0
Mis en cause

Attendu que, le 26 janvier 1976, la Commission rendait la décision QPT-2733 autorisant, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région formée des municipalités suivantes: Lac-Sergent, Lac-St-Joseph, St-Casimir (vl), St-Casimir-Est (vl), Notre-Dame-des-Anges, Pont-Rouge, Ste-Christine, Rivière-à-Pierre, et St-Léonard-de-Portneuf;

Attendu que, le 11 avril 1978, la Commission rendait la décision QPT-4212, dont le paragraphe 2 du dispositif se lisait comme suit:

«2. Modifie le permis Q-202048 détenu par Jean-Claude Canuel pour qu'il se lise à l'avenir:

Transport par véhicule-taxi dans les municipalités de: Lac-Sergent 2939, Lac-St-Joseph 2912, St-Casimir 2949, St-Casimir-Est 2952, Notre-Dame-des-Anges 2960, Pont-Rouge 2918, Ste-Christine 2944, Rivière-à-Pierre 2959, St-Léonard-de-Portneuf 2942, St-Raymond 03-2941-VT, St-Raymond 03-2938-P, conformément au Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi.»

Attendu que, par erreur, dans cette dernière décision, le village de St-Casimir a été identifié par le numéro 2949 au lieu de 2952 et que le village de St-Casimir-Est a été identifié par le numéro 2952 au lieu de 2951;

Attendu que le Répertoire des municipalités de 1977 indique que, le 3 janvier 1976, il y a eu fusion de la municipalité de Notre-Dame-des-Anges 2960-VL avec celle du village de Montauban 2962, pour former la nouvelle municipalité de Notre-Dame-de-Montauban 2963-SD;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports et celles du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser la décision QPT-4212 aux fins de l'annuler;
2. Modifier le permis Q-202048 détenu par Jean-Claude Canuel pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

«Transport par véhicule-taxi dans les municipalités de: Lac-Sergent 2939, Lac-St-Joseph 2912, St-Casimir 2952, St-Casimir-Est 2951, Notre-Dame-de-Montauban 2963-SD, Pont-Rouge, 2918, Ste-Christine 2944, Rivière-à-Pierre 2959, St-Léonard-de-Portneuf 2942, St-Raymond 03-2941-VT, St-Raymond 03-2938-P, conformément au Règlement 6, concernant le transport par véhicule-taxi.»; ou

3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-19153
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
Q-201475-2-P
GUY DUMAS
11, rue Pelchat
St-Anselme
Cté de Dorchester, Qué.
G0R 2N0
Mis en cause

Attendu que, le 17 juin 1974, la Commission rendait la décision QPT-0343 autorisant la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie «Région» et de catégorie «Ordinaire» pour la région comprenant la municipalité de St-Anselme 03-2239 V et lequel permis porte le no Q-201475-001;

Attendu que la Commission a été informée par la partie mise en cause que le véhicule servant à effectuer ce transport est maintenant immatriculé comme véhicule de promenade, no 706 P 576;

Attendu que la partie mise en cause ne semble plus remplir les conditions de détention d'un tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi, et plus particulièrement, celles de l'article 6.57 dudit règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler, à toutes fins que de droit, le permis Q-201475-001 dont la délivrance a été autorisée par la décision QPT-0343 du 17 juin 1974; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

77162-o

Associations coopératives — Loi des

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION CENTRE-VILLE

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que l'association coopérative «CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION CENTRE-VILLE», dont le siège social était situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Saint-Louis, a été dissoute le 13 février 1979, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77200-o YVES TÉTREAULT.

CO-OP DE CONSOMMATION DE PETIT-SAGUENAY

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé la demande du syndicat coopératif «SYNDICAT COOPERATIF AGRICOLE DE PETIT-SAGUENAY», dont le siège social est situé à Petit-Saguenay, Québec, dans le district électoral de Chicoutimi, de cesser d'être régi par la Loi des syndicats coopératifs, pour devenir une association régie par la Loi des associations coopératives, sous le nom de «CO-OP DE CONSOMMATION DE PETIT-SAGUENAY».

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77264-o YVES TÉTREAULT.

COOPÉRATIVE D'ANIMATION ET DE CONSULTATION (MONTRÉAL)

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé les règlements spéciaux adoptés le 17 janvier 1979, de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'INTERVENANTS EN DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES (MONTRÉAL)», changeant son nom en celui de «COOPÉRATIVE D'ANIMATION ET DE CONSULTATION (MONTRÉAL)», et changeant son siège social d'Outremont, Québec, dans le district électoral d'Outremont, à Montréal, Québec, dans le district électoral d'Outremont.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77250-o YVES TÉTREAULT.

COOPERATIVE DE CONSTRUCTION D'ASCOT

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE DE CONSTRUCTION D'ASCOT», dont le siège social est situé à Ascot Corner, Québec, dans le district électoral de Saint-François.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77225-o YVES TÉTREAULT.

LA COOPERATIVE DE RECUPERATION ET DE RECYCLAGE DE VALLEYFIELD

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «LA COOPERATIVE DE RECUPERATION ET DE RECYCLAGE DE VALLEYFIELD», dont le siège social est situé à Salaberry-de-Valleyfield, Québec, dans le district électoral de Beauharnois.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77251-o YVES TÉTREAULT.

COOPERATIVE DES CONSOMMATEURS DE PORT-CARTIER

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE DES CONSOMMATEURS DE PORT-CARTIER», dont le siège social est situé à Port-Cartier, Québec, dans le district électoral de Duplessis.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77201-o YVES TÉTREAULT.

COOPERATIVE D'HABITATION AMITIE (QUEBEC)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Insti-

tutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION AMITIE (QUEBEC)», dont le siège social est situé à Québec, Québec, dans le district électoral de Taschereau.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
YVES TÉTREAULT.

77202-o

Avis divers

Les Chevaliers de Colomb du conseil de Fort-Coulonge, numéro 7221

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Fort-Conlonge, numéro 7221, possèdent leur siège social à: Fort-Coulonge, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,
RENÉ MORRISSETTE.
Le secrétaire-archiviste,
ROLAND SOUCIE.

77241-o

Club de l'Age d'Or, Rivière-du-Loup, Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 11e jour de janvier 1979, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «CLUB DE L'AGE D'OR, RIVIERE-DU-LOUP, INC.», les membres actuels de «CLUB DE L'AGE D'OR, RIVIERE-DU-LOUP, INC.», déjà constituée en corporation le ou vers le 31 octobre 1978, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 150 000 $.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1468-6372

Corporation des Loisirs de Preissac

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes en date du 19 janvier 1979, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC», les membres actuels de «CLUB DES LOISIRS DE PREISSAC ENRG.», déjà constituée en corporation le ou vers le 20 décembre 1972, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 1 000 000 $.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Preissac, district judiciaire d'Abitibi.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1376-1382

Développement de Guire Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes émises le 7 avril 1970, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes, en leur lieu et place, en date du 15 juin 1978.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1264-6360

Excelsior Papeterie & Ameublement de Bureau Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé, le 20 février 1979, des lettres patentes supplémentaires émises le 20 décembre 1978.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1104-6992

La Fête des Oiseaux Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé, le 19 février 1979, les lettres patentes émises le 19 janvier 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1633-0433

Fonds Marie Salome

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 13e jour de novembre 1978, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, mesdames Anita O'Connor, Pierrette Coudé, Marie Marthe Lévesque, Lise Giguère, Henriette Primeau, toutes religieuses, du 486, boulevard Marie-Victorin, Boucherville.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 500,000 $.

Le siège social de la corporation est à Boucherville, district judiciaire de Boucherville.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
ROCH RIOUX.

77161-o 1632-5557

Fonds Pascal-Lajoie

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes en date du 29e jour de novembre 1978, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, MM. Gaston Perreault, Pierre Samson, Clément Vézina, tous religieux, de 1, rue Iberville, Rivière-du-Loup.

Le montant auquel est limité la valeur des biens mobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000 $.

Le siège social de la corporation est à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
ROCH RIOUX.

77161-o 1631-7745

Ligue Commerciale de Hockey d'Alma

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé, le 15 février 1979, les lettres patentes émises le 12 janvier 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1632-8734

Les Loisirs de St-Valérien-Shefford-Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes supplémentaires émises le 31 août 1978, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes supplémentaires, en leur lieu et place, en date du 16 février 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1284-0575

Missionnaires spiritains de Sainte-Foy

Nous, soussigné, Maurice Cardinal Roy, archevêque de Québec, dissolvons, par le présent avis, la corporation dite «Missionnaires spiritains de Sainte-Foy», constituée sous le nom de «Séminaire spiritain de Sainte-Foy, en vertu des dispositions de l'article 19 de la Loi des évêques catholiques romains, (S.R. 1964, chapitre 304), par lettres patentes émises le 28 avril 1960, et ayant son siège social dans Notre Diocèse.

Québec, le 24 janvier 1979.

L'Archevêque de Québec,
MAURICE CARDINAL ROY.

77203-o 1316-5402

Ville de New Richmond

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 février 1979, le Conseil de la ville de New Richmond a adopté le Règlement no 385-79 «Droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
77249-o DENIS GAGNON.

Paroisse St-Louis (Richelieu)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 juillet 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 174 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
77164-o MME MONIQUE GAGNON.

Société pour les Enfants Infirmes du Québec

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes supplémentaires émises le 4 octobre 1978, et qu'il

a émis de nouvelles lettres patentes supplémentaires, en leur lieu et place, en date du 16 février 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1256-6287

Succession Hector Morin

Avis est par les présentes donné que Monsieur Jean-Marie Bailey, curateur, agissant ès qualité pour Monsieur Julien Morin, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Monsieur Hector Morin, aux termes d'un acte reçu devant Me Joscelin Bélanger, notaire, le 13 janvier 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain sous le numéro 271087.

Sainte-Anne-de-la-Pérade, 20 février 1979.

77165-o JOSCELIN BÉLANGER, *notaire*.

Succession Louis-Philippe Lejeune

Avis public est, par les présentes, donné que dame Michelle Gravel Lejeune, en sa qualité de tutrice, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de son époux Louis-Philippe Lejeune, pour et au nom de ses enfants mineurs, Marie-Céline Lejeune, Catherine Lejeune et André Lejeune, le tout suivant acte passé devant Me Gilles Pinard, notaire, le 10 février 1979, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richmond sous le numéro 126750.

Sherbrooke, le 16 janvier 1979.

Le procureur,
77166-o GILLES PINARD, *notaire*.

Succession Marguerite Plouffe-Côté

Avis public est donné que le soussigné en sa qualité de tuteur à son enfant mineur, Alain Nicol, suivant jugement de la Cour supérieure du district de Saint-François, rendu le dix-neuvième jour d'octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), dans une cause portant le numéro 450-14-000404-78, et dûment autorisé aux fins des présentes, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de sondit enfant mineur la part de ce dernier dans la succession de sa tante, Dame Marguerite Plouffe, veuve en premières noces et non remariée de monsieur Roger Côté, en son vivant, vendeuse, demeurant au 8255, boulevard de l'Acadie, appartement 3, en la cité de Montréal, par acte passé devant Me Charles Bisante, notaire, pratiquant au 1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2301, en la cité de Montréal, le dix-sept janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 1442 de ses minutes, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 12 février mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 2948530.

Montréal, le 14 février 1979.

Le procureur,
77167-o CHARLES BISANTE, *notaire*.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

CAISSE D'ECONOMIE STRATHCONA et sa version STRATHCONA CREDIT UNION

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 29 novembre 1978, par «THE STRATHCONA CREDIT UNION LIMITED» changeant son nom en celui de «CAISSE D'ECONOMIE STRATHCONA et sa version STRATHCONA CREDIT UNION», ainsi que modifiant son groupe qui était «les membres de The Strathcona Credit Union Limited antérieurement au 31 mars 1943, les employés de The Strathcona Credit Union Limited, les employés du Y.M.C.A. de Montréal, les employés de l'Université Concordia, les employés du Dawson College of General and Vocational Education, les employés du Loyola High School, les employés du Y.W.C.A. de Montréal, les employés de Les Services Communautaires Catholiques F.C.C.S. Inc., les employés du John Abbott College of General an Vocational Education, les employés de l'Université McGill» pour celui de «les membres de The Strathcona Credit Union Limited antérieurement au 31 mars 1943, les employés de The Strathcona Credit Union Limited, les employés du Y.M.C.A. de Montréal, les employés de l'Université Concordia, les employés du Dawson College of General and Vocational Education, les employés du Loyola High School, les employés du Y.W.C.A. de Montréal, les employés de Les Services Communautaires Catholiques F.C.C.S. Inc., les employés du John Abbott College of General and Vocational Education, les employés de l'Université McGill et les employés du «Marianopolis College».

Québec, le 22 février 1979.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77237-o YVES TETREAULT.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Eugène Aubé

Par le certificat numéro 79-39 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eugène Benson, né le 19 novembre 1934, en celui de Eugène Aubé.

Quebec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roger Gérald Bessette

Par le certificat numéro 79-44 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Gérald Missaïque, né le 7 avril 1945, en celui de Joseph Roger Gérald Bessette.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Marie Victoria Bella Casey

Par le certificat numéro 79-40 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Victoria Bella Caissie, née le 28 octobre 1931, en celui de Marie Victoria Bella Casey.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Anne-Marie Chalifoux

Par le certificat numéro 79-47 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Charles Maurice Richard Chalifoux, né le 14 mai 1951, en celui de Anne-Marie Chalifoux.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Andrée Cloutier

Par le certificat numéro 79-48 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Edouard André Cloutier, né le 22 octobre 1940, en celui de Andrée Cloutier.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Bernard André Denis Forest

Par le certificat numéro 79-41 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bernard André Denis Chapdelaine, né le 30 juin 1960, en celui de Joseph Bernard André Denis Forest.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Marie Marguerite Nancy Genest

Par le certificat numéro 79-35 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Genest, née le 11 janvier 1947, en celui de Marie Marguerite Nancy Genest.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Alfred Léo Gravelle

Par le certificat numéro 79-42 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alfred Cléo Gravel, né le 9 avril 1916, en celui de Alfred Léo Gravelle.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Leonard Kaizer

Par le certificat numéro 79-43 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Leonard Kajzer, né le 18 octobre 1954, en celui de Leonard Kaizer.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Martine Morin

Par le certificat numéro 79-49 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Marc-André Morin, né le 19 août 1951, en celui de Martine Morin.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Oscar Paul Paillé

Par le certificat numéro 79-45 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Oscar Napoléon Payer, né le 14 juillet 1929, en celui de Joseph Oscar Paul Paillé.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Camil Raymond

Par le certificat numéro 79-37 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Camille Raymond, né le 12 juin 1951, en celui de Joseph Jean-Camil Raymond.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Jean-Louis Roy

Par le certificat numéro 79-36 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Philippe Roy, né le 6 juillet 1919, en celui de Jean-Louis Roy.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Anne Walson

Par le certificat numéro 79-46 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anne Wasylciw, née le 12 juillet 1914, en celui de Anne Walson.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Alexis John Young

Par le certificat numéro 79-38 du 1er février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alexis Young, né le 8 octobre 1904, en celui de Joseph Alexis John Young.

Québec, le 16 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
77163-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Henri-Paul Allard

Avis est donné que Henri-Paul Allard (connu sous le nom de Jean-Paul Allard), domicilié et résidant au 58, de la rue du Parc, Notre-Dame-des-Laurentides, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Paul Allard.

Québec, le 7 février 1979.

Le procureur du requérant,
77050-9-2-o PAUL-ANDRÉ CARRIER, *notaire*.

Michel Bell

Avis est donné que Michel Bell, musicien, domicilié au numéro 455, de la 41e Rue ouest, ville de Charlesbourg, communément désigné sous le nom de Gordon Bell, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat ajoutant à son prénom Michel (prénom sous lequel il a été baptisé) celui de Gordon.

Michel Bell étant célibataire, le nom d'aucune autre personne ne peut être changé à la suite de la présente requête.

Québec, le 26 février 1979.

Le procureur du requérant,
77252-10-2-o FERNAND JOBIN, *notaire*.

Alexander Borodajkewycz

Avis est donné que Alexander Borodajkewycz, mécanicien de machines fixes, domicilié au numéro 5245, rue Jeanne-Mance à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alexander Boroday.

Montréal, le 14 février 1979.

Le procureur du requérant,
77204-10-2-o IGOR PRYSZLAK, *notaire*.

Thomas Borodajkewycz

Avis est donné que Thomas Borodajkewycz, dessinateur, domicilié au numéro 5243, rue Jeanne-Mance à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Thomas Boroday.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Marie-Elaine Blondin, épouse du requérant et leur fils mineur non émancipé William Borodajkewycz, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 14 février 1979.

Le procureur du requérant,
77205-10-2-o IGOR PRYSZLAK, *notaire*.

Teresa Brady

Avis est par la présente donné que Teresa Brady, résidant et domiciliée au 277, Riverside Drive, à Saint-Lambert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Térèsa Monty.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Teresa Brady.

Les procureurs de la requérante,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND
77226-10-2-o & LAFONTAINE.

Joseph Georges Arthur Yvon Gadbois

Avis est donné que Joseph Georges Arthur Yvon Gadbois, homme de réparations et domicilié au 7401, Joseph-Renaud, appartement 301, Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Georges Arthur Yvon Massey.

Montréal, le 7 février 1979.

Le procureur du requérant,
77051-9-2-o ROGER DOMINGUEZ.

Marie Anna Gauthier

Avis est, par les présentes, donné que Marie Anna Gauthier, domiciliée et résidant au 2753, place Dollard, Duvernay, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie, Lydie-Anna Gauthier.

Laval, le 7 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, LONDEI,
77052-9-2-o CHARBONNEAU & LACROIX.

Marie Jeannine Hélène Grenier

Avis est donné que Marie Jeannine Hélène Grenier, domiciliée et résidant au 10, de la rue Saint-Jean-Baptiste à Victoriaville, district d'Arthabaska, Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Jeannine Hélène Marie Eve Grenier.

Victoriaville, le 8 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77053-9-2-o RONALD ROBICHAUD, *avocat.*

Rita Landry

Avis est par les présentes donné que Rita Landry, ménagère, épouse de Ronald Oster, domiciliée et résidant au numéro 316, rue des Oblats, appartement 2, à ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rita Boudreau.

LaSalle, le 6 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77207-10-2-o PASCAL PILLARELLA.

Jiceline Langis

Avis est donné que Jiceline Langis, ménagère, résidant et domiciliée au numéro 3661, rue Saint-Hubert, appartement 207, dans les cité et district de Montréal, H2L 3Z9, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyne Langis.

Montréal, le 22 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
77265-10-2-o POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE, *avocats.*

Mario Mailhot

Avis est par la présente donné que Mario Mailhot, résidant et domicilié au 1179, Desormeaux, à Longueuil, district de Montréal, J4M 1E7, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Mario Hamel.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Mario Mailhot.

Les procureurs du requérant,
77253-10-2-o BERNARD, GIRARD & ASSOCIÉS.

Hryhory Oszczypko

Avis est donné que Hryhory Oszczypko, bibliothécaire, domicilié au numéro 157, avenue Willowdale à Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Grégoire Oschypko.

Montréal, le 14 février 1979.

Le procureur du requérant,
77206-10-2-o IGOR PRYSZLAK, *notaire.*

George Pappas

Avis est, par les présentes, donné que George Pappas, restaurateur, demeurant au 6926, rue Querbes, en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de George Antonios Parthenios.

Montréal, le 23 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,
MES BERNSTEIN, FEIFER, BEAUPRÉ,
ROUSSY, BLANCHARD, STEINBERG
77036-9-2-o & SAVOYAN.

Donatien Parent

Avis est donné que Donatien Parent, résidant et domicilié au 1679 de la 4e Avenue à Limoilou, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donat Parent, conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom (1965, chapitre 77).

Québec, le 8 août 1978.

Le procureur du requérant,
77180-10-2-o ANDRÉ CLOUTIER.

Michael Edward Perelmutter

Avis est donné, par les présentes, que Michael Edward Perelmutter, étudiant, de la cité de Côte-St-Luc, district de Montréal, résidant au 5790, Rembrandt, app. 707, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Edward Perley.

Montréal, le 8 février 1979.

Les procureurs du requérant,
77054-9-2-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

Joseph Poulin

Avis est donné que monsieur Joseph Poulin, domicilié et résidant au 1498, chemin Gomin, à Sillery, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jude Poulin.

Québec, le 9 février 1979.

Les procureurs du requérant,
BOIVIN, DALLAIRE, LAGACÉ, POULIN,
77085-9-2-o LESSARD, JESSOP.

Marie Juliette Provencher

Avis est donné que Marie Juliette Provencher, domiciliée et résidant au 39, rang Lainesse à Victoriaville, district d'Arthabaska, Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Juliette Julie Provencher.

Victoriaville, le 8 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77055-9-2-o RONALD ROBICHAUD, *avocat.*

Joseph Michel Roy

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Joseph Michel Roy, étudiant, résidant et domicilié au 1731, Pont-Gravé, Québec, Qué., s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Michel Roy.

Québec, le 16 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,
77277-10-2-o DION, COTE & LAMONTAGNE.

Gaetano Sabelli

Prenez avis que Gaetano Sabelli, célibataire, domicilié au 39, McNider, cité d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Christian Gaetano de Menars.

Montréal, le 2 février 1979.

Le procureur du requérant,
77037-9-2-o CLÉMENT TRUDEAU.

Peter Marc Soden

Avis est par les présentes donné que Peter Marc Soden, étudiant, domicilié au 3620, rue Lorne, ville de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Peter Marc Milburn.

Montréal, le 30 janvier 1979.

Le procureur du requérant,
77056-9-2-o MICHAEL N. BERGMAN.

Frida Sznajder

Avis est par les présentes donné que Frida Sznajder, qui travaille dans le domaine musical de la ville de Montréal-Ouest, district de Montréal, province de Québec, domiciliée au 466, Westminster Avenue, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Faye Schneider Taylor, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Montréal, le 6 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77181-10-2-o FRANÇOIS GOTTLIEB.

Siu Yung Tam

Avis est donné par le présente que Mlle Siu Yung Tam résidant à 10144, place Meilleur, app. 30, ville Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shao Jung Tam.

Montréal, le 21 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
77227-10-2-o LAPIN, MAY, STEINBERG.

Haroutioun Toukhamanian

Avis est donné que Haroutioun Toukhamanian, machi-

niste, demeurant au numéro 95, rue Déguire, ville Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Arthur Tokmanian.

Montréal, le 14 février 1979.

Les procureurs du requérant,
77136-9-2-o AWADA & SUMBULIAN.

Théophile-Henri Maurice Turpin

Avis est donné, par les présentes, que Théophile-Henri Maurice Turpin, domicilié et résidant au 212 nord, de la rue Principale, Maniwaki, district de Labelle, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Théophile-Henri Maurice Lapratte, ainsi que celui de ses deux enfants mineurs, Stéphane Turpin et Aline Turpin, en ceux de Stéphane Lapratte et Aline Lapratte.

Maniwaki, le 5 février 1979.

Les procureurs du requérant,
77131-9-2-o MES THISDALE & VILLENEUVE.

Brian Anthony Vaccaro

Avis est, par les présentes, donné que Brian Anthony Vaccaro, présentement domicilié au 1055, place Guertin, ville Saint-Laurent, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brian Anthony Lewis.

Hull, le 7 février 1979.

Le procureur du requérant,
77057-9-2-o ME PIERRETTE DUPONT-ROUSSE.

Herménégilde Veilleux

Avis est par la présente donné que Herménégilde Veilleux résidant et domicilié au 388, rue Louise à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gilles Veilleux.

Longueuil, le 20 février 1979.

Les procureurs du requérant,
77228-10-2-o BERNARD, GIRARD & ASSOCIÉS.

Louis Zimerman

Avis est dûment donné que Louis Zimerman, de 56, rue Albion dans la cité de Hampstead, district de Montréal s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Zimmerman.

L'application sera également à l'avantage de dame Carole Irene Hercy, épouse du requérant de 56, rue Albion dans la cité de Hampstead, district de Montréal.

Montréal, le 9 février 1979.

Les procureurs du requérant,
77038-9-2-o PHILLIPS & VINEBERG.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BARRY & PAQUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie BARRY & PAQUIN INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à 205 est, Saint-Vallier, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 21 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
MES MARQUIS, JESSOP, GAGNON
77209-o & ASSOCIÉS.

BERTHIERVILLE CANDY (1966) INC.

Prenez avis que la compagnie Berthierville Candy (1966) Inc. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
77254-o GUY VAILLANCOURT.

BOMBARDIER, MODE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie BOMBARDIER, MODE INC., compagnie constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de ladite Loi des compagnies.

Montréal, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire,
77229-o JEAN RIVARD.

BOUCHERIE CHEVALINE GALT INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie BOUCHERIE CHEVALINE GALT INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte et fixer une date à laquelle cette compagnie sera dissoute.

Sherbrooke, le 21 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77195-o MICHEL BESSETTE.

CAFETERIA LA BOITE À LUNCH INC.

Avis est donné que «CAFETERIA LA BOITE A LUNCH INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal-Nord, le 8 janvier 1979.

Le président,
77242-o YVON BRISEBOIS.

CARREFOUR DES OLIVIERS

Prenez avis que la corporation CARREFOUR DES OLIVIERS s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 23 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
77266-o JULIETTE VALLIÈRES.

COLOMB CLICHE & CIE LIMITEE

Avis est par les présentes donné que COLOMB CLICHE & CIE LIMITEE, corporation constituée selon la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 20 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
LACROIX, ROUTHIER, GAGNON,
77255-o BEAUPRÉ & ASSOCIÉS.

CLOUSTON HOLDINGS LTD
LES INVESTISSEMENTS CLOUSTON LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie CLOUSTON HOLDINGS LTD — LES INVESTISSEMENTS CLOUSTON LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 février 1979.

Le secrétaire,
77182-o AGNÈS DOUCET.

CLUB SOCIAL LA TOURNEE DU QUEBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL LA TOURNEE DU QUEBEC INC.», demandera au ministre des Institutions financières, Compagnie et Coopératives de la province la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,
77196-o PIERRE LABRECQUE, *notaire.*

COMPAGNIE DE GESTION V. OLSEN LTEE
V. OLSEN MANAGEMENT CO. LTD.

Prenez avis que la COMPAGNIE DE GESTION V. OLSEN LTEE et sa version anglaise V. OLSEN MANAGEMENT CO. LTD., constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Pierrefonds, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
MCALLISTER, BLAKELY,
77243-o TURGEON & HESLER.

LE GROUPE CONSOLIDATED FOODS LTEE
THE CONSOLIDATED FOODS GROUP LTD

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies LE GROUPE CONSOLIDATED FOODS LTEE — THE CONSOLIDATED FOODS GROUP LTD s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, Québec, le 30e jour de juin 1978.

Les procureurs de la requérante,
77197-o PHILLIPS & VINEBERG.

LES CONSTRUCTIONS ELAINE LTEE

Prenez avis que la compagnie LES CONSTRUCTIONS ELAINE LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
77256-o HERVÉ LAMONDE, *notaire.*

HEP HOLDING CORP.
CORPORATION DE GESTION HEP

Avis est par les présentes donné que HEP HOLDING CORP. — CORPORATION DE GESTION HEP, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec,

afin d'obtenir l'abandon de sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 février 1979.

Le président,
77232-o SEYMOUR TURNER.

R.-S. DESAUTELS INC.

Prenez avis que la compagnie R.-S. DESAUTELS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Loretteville, le 22 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
77257-o MARGUERITE LÉGARÉ.

LES EDITIONS VIE ET CARRIERE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie LES EDITIONS VIE ET CARRIERE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 15 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BIRON, JUTRAS, HINSE,
77183-o RATTE ET PARENTEAU.

LES EMBALLAGES M.B.D. LTEE
M.B.D. PACKAGING LTD.

On fait savoir que la compagnie LES EMBALLAGES M.B.D. LTEE / M.B.D. PACKAGING LTD., juridiquement constituée en vertu de la partie I de la Loi des compagnies du Québec et dont le siège social est situé dans la ville de Montréal, Québec, demandera à l'honorable ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de l'autoriser, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, à abandonner sa charte à compter d'une date devant être fixée par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Montréal, le 30 janvier 1979.

Le secrétaire,
77184-o R.A. CHARLEBOIS.

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'EXCAVATION K.B. INC.

Prenez avis que la compagnie LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'EXCAVATION K.B. INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
77230-o BÉLANGER & BÉLANGER.

LES ENTREPRISES MALAGAR INC.

Prenez avis que la compagnie LES ENTREPRISES MALAGAR INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 22 janvier 1979.

Le secrétaire,
77244-o CLAUDE RAYMOND.

LES IMMEUBLES FAIRHALL LTEE.
FAIRHALL REALTIES LTD.

Avis est par les présentes donné que LES IMMEUBLES FAIRHALL LTEE. — FAIRHALL REALTIES LTD., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
77231-o FRANKEL & FRANKEL.

GAZETTE CANADIAN PRINTING LTD.
IMPRIMERIE CANADIENNE GAZETTE LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie GAZETTE CANADIAN PRINTING LTD. — IMPRIMERIE CANADIENNE GAZETTE LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Candiac, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 16 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
77185-o MCMASTER, MEIGHEN.

GIBBONS ZIPPER TEXTILES INC.

Avis est par les présentes donné que GIBBONS ZIPPER TEXTILES INC., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 février 1979.

Le président,
77210-o S. CALVERT KOGAN.

HORNE'S CHOICE GIFTS INC.

Avis est donné que la compagnie HORNE'S CHOICE GIFTS INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, au numéro 5718, rue Sherbrooke, s'adressera au ministre

des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Verdun, le 6 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
77211-o DUCHESNE & MARTINE, *notaires.*

HOTEL INTERNATIONAL M.G. INC.

La compagnie «HOTEL INTERNATIONAL M.G. INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément à la Loi des compagnies.

Sainte-Foy, le 21 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
77245-o LÉOPOLD FOURNIER, *avocat.*

LES INDUSTRIES VILLE-MARIE LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie LES INDUSTRIES VILLE-MARIE LTEE, compagnie constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Beauport, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire,
77233-o JEAN RIVARD.

MAGASIN ALBERT RADOWITZ LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie MAGASIN ALBERT RADOWITZ LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 février 1979.

Le secrétaire,
77212-o MME DORIS RADOWITZ.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION ACTON INC.

Avis est donné conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, que la compagnie MATERIAUX DE CONSTRUCTION ACTON INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Acton Vale, le 20 février 1979.

Le procureur de la requérante,
77246-o GILLES POITRAS, *notaire.*

LES MESSAGERS DE LA CHANSON INC.

Prenez avis par la présente que la compagnie LES MESSAGERS DE LA CHANSON INC., constituée en date du 2 août 1968, en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 11 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
77186-o ROBERT BRULOTTE, *avocat.*

NATIONAL POULTRY & EGG CO LTD

Avis est par les présentes donné que la compagnie NATIONAL POULTRY & EGG CO LTD, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Chomedey, Laval, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 19 février 1979.

Le secrétaire,
77234-o JOSEPH NEUSTADT.

SERVICE DE PHOTO ED O'NEILL INC.
ED O'NEILL PHOTO SERVICE INC.

Prenez avis que la compagnie SERVICE DE PHOTO ED O'NEILL INC. — ED O'NEILL PHOTO SERVICE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 25 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
77267-o KIRSHENBLATT & YELIN.

LES PLASTIQUES LA SALLE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie LES PLASTIQUES LA SALLE INC., compagnie constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Richmond, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les disposi-

tions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire,
77235-o JEAN RIVARD.

RESTAURANT TABAGIE EXPRESS INC.

Prenez avis que la compagnie RESTAURANT TABAGIE EXPRESS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
Québec, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
77213-o GERMAIN DUMAS, *avocat.*

ROSKI LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie ROSKI LTEE, compagnie constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Roxton Falls, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire,
77236-o JEAN RIVARD.

SCHMIDINGHEN CONSTRUCTION LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SCHMIDINGHEN CONSTRUCTION LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 19 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
77214-o DRUKER & FREED.

SOUTH SHORE GARDENS LTD.

Prenez avis que la compagnie SOUTH SHORE GARDENS LTD., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 11 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
77187-o SIDNEY COOPERSTEIN.

SUSIE'S SPORTWEAR INC.
VETEMENTS DE SPORTS SUSIE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SUSIE'S SPORTSWEAR INC. — VETEMENTS DE SPORTS SUSIE INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 31 octobre 1978.

Les procureurs de la compagnie,
77188-o LEMAY, WEINSTEIN & CARON.

SYLVESTRE & FRERE LTEE

Avis est par les présentes donné que SYLVESTRE & FRERE LTEE, corporation dûment constituée en vertu de la Loi des compagnies, qui a son siège social dans la ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 20 février 1979.

Le secrétaire,
77268-o EVELYN GEIST.

TRANSPORT MARCEL & RENE INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT MARCEL & RENE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
Joliette, le 19 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
77189-o ME ANDRÉ ASSELIN.

TYROL FOOTWEAR INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie TYROL FOOTWEAR INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Lachine, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 12 février 1979.

Le secrétaire,
77215-o LENA SALTEN.

UNION ALLOY STEELS LTD.

Avis est donné que UNION ALLOY STEELS LTD., constitué en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son

siège social dans la Ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte.

Montréal, Québec, le 16 février 1979.

Le procureur de la requérante,
MAX SLAPACK.

77198-o

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

DISC OHIO PISTON & PIN CO., INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «DISC OHIO PISTON & PIN CO., INC.», a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est C T CORPORATION SYSTEM (CANADA), LTD., du 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1632-8254

LAC D'AMIANTE DU QUEBEC, LTEE LAKE ASBESTOS OF QUEBEC, LTD.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 15e jour de février 1979, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «LAKE ASBESTOS OF QUEBEC, LTD.», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «LAC D'AMIANTE DU QUEBEC, LTEE et sa version LAKE ASBESTOS OF QUEBEC, LTD.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1187-3833

LES PAPIERS SCOTT LIMITEE SCOTT PAPER LIMITED

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 18e jour de février 1979, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «SCOTT PAPER LIMITED», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «LES PAPIERS SCOTT LIMITEE et sa version SCOTT PAPER LIMITED», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1147-2826

POLYSAR PLASTICS, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «POLYSAR PLASTICS, INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Stuart H. Cobbett, avocat, 4, place Ville-Marie, suite 512, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 4, place Ville-Marie, suite 512, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1633-1530

Curatelle publique — Loi de la

Succession François Boudrias

Succession de Boudrias, François, en son vivant de 4865, boulevard Lévesque, Chomedey, Laval, Qué., décédé le 15 mars 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

77190-o

Succession George Macdonald Bronson

Succession de MacDonald Bronson, George, en son vivant de route Rurale numéro 4, Quyon, Québec, décédé le 21 mai 1978.

Le soussigné donne avis conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, la paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

77258-o

Demande(s) à la Législature

CORPORATION NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS

(La Champenoise)

Avis public est donné, par les présentes, par le procureur soussigné, que, la Corporation Notre-Dame-du-Bon-Secours, corporation sans but lucratif qui opère une oeuvre de charité et de bienfaisance, sous le nom « La Champenoise », au numéro 1588 ouest, boulevard Saint-Cyrille, Québec, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente ou de la prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi habilitant ladite corporation à loger une plainte devant le bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, pour l'immeuble, rôle numéro 13-013578-01-1, pour les exercices financiers 1976-1977 à 1978-1979 inclusivement.

Québec, le 12 février 1979.

Le procureur de la corporation,

76997-8-4-o GUY PINSONNAULT, C.R., *avocat.*

Ville de Fermont

Prenez avis que la ville de Fermont a l'intention de présenter un projet de loi privé, relativement à l'annexion de certaines parties des territoires non organisés entourant son territoire actuel.

Sept-Iles, le 29 janvier 1979.

Les procureurs de la ville de Fermont,

76916-7-4-o DIONNE, GAUTHIER & BÉLANGER.

Ville de Gagnon

Prenez avis que la ville de Gagnon a l'intention de présenter un projet de loi privé, relativement à l'annexion de certaines parties des territoires non organisés entourant son territoire actuel.

Sept-Iles, le 29 janvier 1979.

Les procureurs de la ville de Gagnon,

76917-7-4-o DIONNE, GAUTHIER & BÉLANGER.

HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL

Avis public est donné, par les présentes, que l'HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente ou de la prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi pour confirmer le changement de nom de cette corporation et pour changer le bénéficiaire des biens de la corporation au cas de sa dissolution.

Roberval, le 2 février 1979.

Le procureur de la corporation,

76928-7-4-o ROLAND BERGERON, C.R.

Ville de Schefferville

Nous donnons avis que la ville de Schefferville s'adressera à l'Assemblée nationale, lors de la session présentement en cours, pour demander que l'article 26 de la Loi des cités et villes, (S.R. 1964, chapitre 193), soit modifié pour elle en ajoutant après le sous-paragraphe 2° du paragraphe 1, le sous-paragraphe suivant:

«2°*a*) Construire, acquérir par achat, donation, legs ou autrement, des immeubles pour y loger ses employés, consentir des baux à cette fin et disposer de ces immeubles suivant le sous-paragraphe 2°.»

Sept-Iles, le 19 février 1979.

Le procureur de la requérante,

77143-9-4-o GUY PETTIGREW, C.R.

Cité de Sillery

Avis est, par les présentes, donné que la cité de Sillery s'adressera à l'Assemblée nationale, à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte (1947, chapitre 90 et ses amendements), afin de lui permettre de conclure une entente avec la ville de Québec, concernant le remboursement du coût de déneigement fait par la ville de Québec dans les parties des rues Saint-Cyrille, Belvédère et chemin Saint-Louis adjacentes au territoire de la cité de Sillery, et imposer aux propriétaires de la cité de Sillery, dont les lots sont adjacents auxdites parties de rues, une taxe égale à celle imposée aux autres propriétaires de la cité de Sillery pour les mêmes services.

Sillery, le 21 février 1979.

Le procureur de la cité de Sillery,

77147-9-4-o JACQUES MARQUIS, C.R.

Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine de Rimouski

Avis vous est, par les présentes, donné que la Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine de Rimouski s'adressera à l'Assemblée nationale aux fins d'obtenir l'abrogation de la loi la constituant en corporation.

Québec, le 14 février 1979.

Les procureurs de la société,
77117-9-4-o GAGNÉ, LETARTE & ASSOCIÉS.

Succession de dame Malvina Beauchamp, veuve d'Ovila Allard

Avis est par les présentes donné que dame Gilberte Cléroux, épouse de Maurice Allard, l'exécutrice-testamentaire de la succession de dame Malvina Beauchamp, veuve d'Ovila Allard, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée lui permettant la vente ou l'aliénation des deux immeubles portant les numéros civiques 2005 est, boulevard Saint-Joseph et 5025, rue Bordeaux à Montréal, district de Montréal, nonobstant toute prohibition d'aliénation d'iceux contenue dans le testament de dame Malvina Beauchamp fait le 25 mai 1956 devant Me Guy Girard, notaire.

Montréal, le 7 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER,
76929-7-4-o BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef du Parti libéral du Québec, de monsieur Roger Lessard, au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Beauce-Nord, par monsieur Luc Provencal, 205, rue Bonin, Beauceville, Qué. G0M 1A0.

Montréal, le 19 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef du Parti libéral du Québec, de monsieur Jacques Laverdure au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Sherbrooke, par monsieur Nil Allaire, 234, rue Dufferin, Sherbrooke, Qué. J1H 4M2.

Montréal, le 19 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Raymond Toulouse au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté d'Abitibi-Est, par M. Florian Vachon, R.R. 2, Val-d-Or, J9P 4N7.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Marc Lebeau au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté d'Anjou par M. Rochas Bernard, 8401, rue Neuville, app. 11, ville d'Anjou.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Gaston Couture au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Beauce-Nord par M. Marcel Corneau, 665, rue Morissette, C.P. 452, Saint-Joseph-de-Beauce.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Jocelyne Caien au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Beauharnois par M. André Daoust, 211, chemin de la Beauce, Beauharnois, J6N 2N4.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Monique Bélanger au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Brôme-Missisquoi par Mme Danielle Bombardier, 223, rue Maisonneuve, Cowansville, J2K 2S4.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Jean-Marc Gélinas au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Champlain par Mme Louise Hurtubise-Kaufmann, 1084, rue Notre-Dame, Champlain, G0X 1C0.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Jacques Breton au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Charlevoix, par M. Raynald Tremblay, 131, rang Sainte-Mathilde, Cap-à-L'Aigle, Charlevoix, G0T 1B0.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. André Pominville au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Châteauguay, par M. Gilles Gaucher, 81, chemin du Lac, ville de Léry, Québec.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Richard Bégin au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Chauveau par M. Gérard Lahaie, C.P. 134, Cap-Rouge, Québec, G0A 1K0.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Henriette Couture au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Dorion par M. Clément Lemelin, 8243, rue Saint-Gérard, Montréal.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Pierre Turcotte au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Frontenac par M. Ronald Grégoire, R.R. no 3, Thetford Mines.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Prosper Laflamme au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Hull par M. Luc Bouvier, 680, boulevard Saint-Joseph, app. 1003, Hull, J8Y 4A9.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Nicole Leclerc au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Jeanne-Mance par Mme Denise Cloutier, 4160, 46e Rue, app. 4, Montréal.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Daniel Meyer au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Jean-Talon par M. Roger Bernard, 1460, rue Maréchal-Foch, Québec, G1S 2C6

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Jacinthe Bussière au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté du Lac-St-Jean par M. Christian Forest, 655 ouest, rue Sacré-Coeur, Alma.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Manon Pelletier au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Laurier par M. Guy Pauzé, 6541, rue Alma, Montréal, H2S 2W4.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mlle Violette Anctil, au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Montmagny-L'Islet par M. Marcel Thiboutot, 15, rue Leclerc, Saint-Pamphile.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Germain Rivard au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté d'Orford, par Mme Géraldine Lafrance, 440 sud, rue Merry, Magog, J1X 3M1.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Roger Bertrand au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Portneuf par M. Pierre Rondeau, 109, Grand-Bois-de-l'Ail, Cap-Santé.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Jean-Luc Grenier au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Richelieu par M. Marcel Langevin, 3341, rue Louis-Hébert, Tracy, J3R 2E1.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Gaston Berger au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Rimouski par M. Jacques Dujour, 420, rue Jessop, Rimouski, G5L 1N6.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Yvon Lajoie au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Roberval, par M. Claude Thibeault, 841, route 169, Saint-Félicien.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Paul Lachance au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Rouyn-Noranda par Mme Rita Rivard, 560, avenue de Cuivra, app. 2, Rouyn.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Roger Gravel au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Sainte-Anne par Mme Ghislaine Lavergne, 3447, avenue Verdun, Verdun, H4G 1K2.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Guy Boutin au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-François par M. Jean-Pierre Gouin, 980, rue des Paysans, app. 406, Sherbrooke.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Yves Girard au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Henri par M. Jean Durivage, 6960, rue Lamont, Montréal.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Françoise Therrien au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Hyacinthe par Mme Renée Vanier, 118, rue Boulay, Saint-Thomas-d'Aquin, J0H 2A0.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. J. Trottier au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Jean par M. Alain Gaudreault, 372B, rue Mercier, Saint-Jean, J3B 6H8.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de Mme Louise Grenier au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Laurent par M. Simon Lavallée, 11788, boulevard Saint-Germain, Montréal.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Irénée Dubé au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Saint-Maurice par M. Sinai Neault, 939, avenue des Cèdres, Shawinigan, G9N 1P4.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. André Valois au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Trois-Rivières, par M. Jean Rioux, 2027, rue Lajoie, Trois-Rivières.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Serge Vigneault au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Verdun par M. Jacques Brunet, 640, rue Beatty, Verdun, H4H 1X8.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. André Levasseur au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Westmount, par M. Gilles Bonin, 4860, chemin Reine-Marie, app. 5, Montréal.

Montréal, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77194-o PIERRE DESJARDINS.

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union nationale, monsieur Léopold Fournier, pour la période du 7 décembre 1978 au 6 janvier 1979.

1.	Frais d'administration	14 958,10 $
2.	Frais de diffusion du programme politique	—
3.	Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total:	14 958,10 $

Le directeur général,
77269-o PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Liquidation des compagnies — Loi de la

COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DES GRANDS-BRULES DE SAINT-JOVITE

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DES GRANDS-BRULES DE SAINT-JOVITE», tenue à Saint-Jovite, Québec, dans le district électoral de Laurentides-Labelle, le 9 novembre 1978, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que Mmes Madeleine Bellefleur, Gisèle Charbonneau et Marguerite Proulx soient nommées liquidateurs.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
77259-o YVES TÉTREAULT.

ORION INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «ORION INC.», tenue à Québec, le 31 octobre 1978, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Raymond Kirouac, C.A., a été nommé liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
77278-o 1278-3817

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Canada
Province de Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux du village de Normandin et du canton de Normandin, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 404-79, du 14 février 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant le village de Normandin et le canton de Normandin, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de «Ville de Normandin», aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est «Ville de Normandin»;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère des Terres et Forêts le 9 janvier 1979; cette description apparaît comme annexe «A» du susdit décret portant le numéro 404-79, du 14 février 1979;

3. La nouvelle municipalité est régie par la Loi des cités et villes;

4. Jusqu'à la première élection générale, le conseil provisoire est composé de tous les membres de deux (2) conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle sera nommé lors de la première rencontre du conseil provisoire;

5. La première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures dans la salle de l'Hôtel de ville dans l'ex-municipalité du village de Normandin;

6. A compter de la première élection générale, le conseil se compose de sept membres, dont un (1) maire et six (6) conseillers;

7. La première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes;

8. Pour la première élection générale et une élection subséquente, seules peuvent être candidates aux sièges numéros 1, 2 et 3 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 122 de la Loi des cités et villes à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Normandin et seules peuvent être candidates aux sièges numéros 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 122 de la Loi des cités et villes à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du canton de Normandin;

9. Tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et des conditions suivantes:

a) le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du village devient le greffier de la nouvelle ville;

b) le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du canton devient le trésorier de la nouvelle ville;

10. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lesquels ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

11. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôle d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du greffier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1969, chapitre 26);

12. Le conseil devra, dans un délai de six (6) mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, adopter un règlement pour fixer un tarif de compensation uniforme pour l'aqueduc et les égouts;

13. L'actif et le passif des deux (2) municipalités requérantes font partie de l'actif et du passif de la nouvelle municipalité;

14. Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ex-municipalité qui a accumulé ces surplus ou déficits;

15. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés ou pour une ou des omissions commises par une des municipalités fusionnées, est à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité;

16. Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts des règlements suivants:

a) Du village de Normandin, les Règlements portant les numéros 132, 133, 140, 143, 158 et les Règlements portant les numéros suivants:

69	dans une proportion de	54%
76-117	dans une proportion de	39%
76-123	dans une proportion de	40%
119	dans une proportion de	50%
131	dans une proportion de	26%

b) Du canton de Normandin, les Règlements portant les numéros:

164-165-168	dans une proportion de	57%
180	dans une proportion de	78%

Les clauses d'imposition des règlements décrétés aux paragraphes *a*) et *b*) sont modifiées en conséquence;

17. La nouvelle municipalité deviendra effective selon la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour de février en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1539
Folio: 66

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
77199-o JACQUES BESRÉ.

Concommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

THE AMERICAN INSURANCE COMPANY

Avis de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de THE AMERICAN INSURANCE COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile (activités limitées aux affaires en vigueur au 30 juin 1978)
— Aviation
— Biens
— Bris des machines

— Contre la grêle
— Contre la maladie ou les accidents
— Garantie
— Responsabilité

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à THE AMERICAN INSURANCE COMPANY au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70).

Le siège social de la compagnie est situé à 1639, State Highway 10, Parsippany, New Jersey 07054; son principal établissement d'affaires canadien est situé à 350, Bloor Street East, Toronto, Ontario, M4W 1H4 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à Edifice Sun Life, 1155, rue Metcalfe, suite 2220, Montréal, H3B 4C3.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 février 1979.

Le surintendant des assurances,
77161-o JACQUES M. ROY.

AMERICAN NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY

Avis de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de AMERICAN NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec dans les catégories d'assurances suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents
— Automobile
— Biens
— Bris des machines
— Contre la grêle
— Responsabilité
— Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à AMERICAN NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé partiellement équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), ledit cautionnement a été complété par un dépôt de 350 000 $ auprès du ministre des Finances du Québec, lequel couvre également l'assurance maritime.

Le siège social de la compagnie est situé au 580, Walnut Street, Cincinnati, Ohio 45202; son principal établissement d'affaires canadien est situé en Saskatchewan au 305, 4th Avenue North, P.O. Box 1237 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 800 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 février 1979.

Le surintendant des assurances,
77218-o JACQUES M. ROY.

ASSOCIATION DES INFIRMIERES DIPLOMEES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

Liquidation

Aux assemblées générales spéciales des membres de l'Association des Infirmières diplômées de l'Hôpital Notre-Dame, tenues les 3 décembre 1978 et 7 janvier 1979, il a été décidé de cesser de pratiquer les secours mutuels à compter de minuit le 3 décembre 1978 et de procéder par la suite à la liquidation des affaires.

Les liquidateurs nommés à ces assemblées sont:

Mlle Rolande Pilon, inf. diplômée — H. N.-D.
5750, rue Darlington, app. 8
Montréal, Qué. H3S 2H7
Tél.: 738-4195

Mlle Eliane Chopin, inf. diplômée — H. N.-D.
4551, rue Resther
Montréal, Qué. H2J 2V2
Tél.: 523-8783

Mlle Madeleine Vézina, inf. diplômée — H. N.-D.
530, chemin de Chambly
Longueuil, Qué. J4H 3L7
Tél.: 674-4571

Les intéressés pourront leur transmettre leurs réclamations aux adresses ci-dessus indiquées ou les adresser au siège social de la société à case postale 1560, station «C», Montréal, Qué., H2L 4K8.

Les liquidateurs,
ROLANDE PILON, ELIANE CHOPIN,
77219-o MADELEINE VÉZINA.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE

Demande de conversion

Prenez avis que La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Camille-de-Cookshire, comté municipal de Compton, a le 7 juin 1977, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spérial décrétant la conversion de la compagnie en Société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), sous la raison sociale de: SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON, et qu'elle a l'intention de demander par re-

quête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Québec, le 9 février 1979.

Le secrétaire,
AURÉLIEN QUINTIN.

76987-8-4-o

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BAGOT

(Loi sur les assurances)

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BAGOT, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Saint-Liboire dans le comté municipal de Bagot, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles.

1. Des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;
2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;
3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle est constituée.

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Dominique-de-Bagot, Saint-Ephrem-d'Upton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-Liboire, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Pie, Sainte-Rosalie, Saint-Simon et Saint-Théodore-d'Acton.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 20 février 1979.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

77247-o

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND

(Loi sur les assurances)

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Drummondville dans le comté municipal de Drummond, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles.

1. Des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;
2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;
3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle est constituée.

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses du canton de Kingsey, Saint-Jean-de-Wickham et Saint-Pierre-de-Durham.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 20 février 1979.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

77248-o

Terres et forêts

Canton de Barraute

Cadastre: canton de Barraute; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: ville de Val-d'Or.

Avis est par la présente donné que le lot 63, rang I est ajouté et qu'une partie du lot 52 (village de Barraute) est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77263

Canton de Chilton

Cadastre: canton de Chilton; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: Notre-Dame-de-la-Merci.

Avis est par la présente donné que les lots 1 à 11, rang «G» sont ajoutés et que deux parties du lot 52 ainsi que trois parties du lot 51*a* du rang VII sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77263

Canton de Clyde

Cadastre: canton de Clyde; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: La Conception.

Avis est par la présente donné que les lots 23C-9 et 23C-10, rang V sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Fraserville

Cadastre: ville de Fraserville; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: cité de Rivière-du-Loup.

Avis est par la présente donné que le lot 213-121 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Grenville

Cadastre: augmentation du canton de Grenville; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Grenville.

Avis est par la présente donné que le lot 1B-79, rang II est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: ville de Saint-Hyacinthe.

Avis est par la présente donné que les lots 96-49 et 96-68 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Rawdon

Cadastre: canton de Rawdon; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: canton de Rawdon.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 12B-30, rang VII est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Andrews

Cadastre: paroisse de Saint-Andrews; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: paroisse de Saint-André-d'Argenteuil.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 503-1 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup; division d'enregistrement: Maskinongé; municipalité: ville de Louiseville.

Avis est par la présente donné que les lots 776-11 à 776-13 et qu'une partie du lot 776-14 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil comme en date du 9 janvier 1979.

Québec, le 14 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Saint-Ephrem-d'Upton

Cadastre: village de Saint-Ephrem-d'Upton; division d'enregistrement: Bagot; municipalité: village d'Upton.

Avis est par la présente donné que le lot 197-14 et qu'une partie du lot 197-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Cadastre: paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: cité de Rimouski.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 215-15 et 215-14-7 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Cadastre: paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane; division d'enregistrement: Matane; municipalité: Petite-Matane.

Avis est par la présente donné que le lot 38-8 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jérusalem

Cadastre: paroisse de Saint-Jérusalem; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: cité de Lachute.

Avis est par la présente donné que le lot 2303 est ajouté et que les lots 1378, 1380, 1381, 1383 et qu'une partie des lots 1375, 1376, 1377, 1379, 1412 ainsi que la partie restante des lots 1382, 1384, 1385 et 1389 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Taillon

Cadastre: canton de Taillon; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean-Est; municipalité: Sainte-Monique.

Avis est par la présente donné que les lots 34A-2-3 et 34A-3-1, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Templeton

Cadastre: canton de Templeton; division d'enregistrement: Hull; municipalité: ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné que le lot 12*a*-70, rang I est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

Pour le sous-ministre,
77263 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Légumes de culture maraîchère

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1979, pour les légumes de culture maraîchère, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

Catégories (espèces)	*Prix unitaires (à l'hectare)*	*Taux de cotisation (à l'hectare)*
A — Légumes racines		
Carottes	900 $	50 $
Carottes de terres noires	1 000	60
Betteraves	625	40
Navets et rutabagas	625	40
Panais	850	40
Radis	500	25
Salsifis	850	35
Oignons	1 500	60
Ail	1 400	50
Poireaux	1 000	50
Echalotes	750	40
B — Légumes feuillus		
Brocoli	850 $	45 $
Céleri	1 200	50
Epinards	500	25
Laitue	850	70
Persil	600	30
Endives	1 200	60
Choux	850	40
Choux de Bruxelles	850	35
Choux chinois	725	30
Choux-fleurs	850	45
C — Légumes fruits		
Aubergines	1 000 $	60 $
Citrouilles	850	40
Concombres	850	40
Concombres transplantés	1 200	60
Cornichons	850	40
Courges	850	40
Melons	850	40
Melons transplantés	1 200	60
Piments	1 000	75
Tomates	1 000	75
Zucchinis	850	40
Cerises de terre	750	45
D — Légumes divers		
Maïs sucré	500 $	30 $
Haricots	600	50
Fèves blanches	600	40
Pois	750	50
Gourganes	750	50

E — Légumes vivaces		
Rhubarbe	750 $	25 $
Asperges	800	30

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 14 février 1979.

Le secrétaire,
77260-o M.-MARC CLOUTIER.

Pommes de terre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1979, les prix unitaires, les taux d'escompte et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires

Options	*Prix*
1	50,00 $ les 1 000 kilogrammes
2	70,00 $ les 1 000 kilogrammes
3	90,00 $ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

	Pourcentage de protection		
	80%	*70%*	*60%*
Avec système d'irrigation	2,1%	1,0%	0,6%
Sans système d'irrigation	2,8%	1,5%	1,0%

N.B. *a*) Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement, par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

b) Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 23 février 1979.

Le secrétaire,
77286-o M.-MARC CLOUTIER.

Système collectif d'assurance des récoltes de grande culture

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, ch. 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1979, pour les récoltes de grande culture assurées en vertu du système collectif, les prix unitaires, les taux de cotisation et la valeur de remplacement suivants:

1. Prix unitaires

a) pour les plantes fourragères, à savoir le foin et le maïs à ensiler: 33,00 $ les 1 000 kilogrammes

b) pour les céréales

88,00 $ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation

a) pour les plantes fourragères, à savoir le foin et le maïs à ensiler: 0,0125 $ le 100,00 $ de valeur assurable

b) pour les céréales

0,015 $ le 100,00 $ de valeur assurable

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

3. Valeur de remplacement

Lorsque, au cours d'une année d'assurance, dans une zone donnée, il y a eu un pourcentage de perte de foin indemnisable dû, en totalité ou en partie, à la sécheresse, la Régie paiera en outre de l'indemnité de base, une valeur de remplacement établie comme suit:

Pourcentage de perte nette dans la zone attribuable à la sécheresse	*Valeur de remplacement à payer par tonne de 1 000 kilogrammes pour perte de foin causée par la sécheresse*
5%	2,27 $
7	3,30
10	5,00
12	6,26
15	8,41
18	10,94
20	12,94
22	15,27
25	19,73
27	23,78
30 et plus	33,06

Québec, le 23 février 1979.

Le secrétaire,
77287-o M.-MARC CLOUTIER.

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation d'Amos

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur André Brunet, directeur général
182 est, 1re Rue
Amos, Qué.
Monsieur Emery Bordeleau, trésorier
681 ouest, 1re Rue
Amos, Qué.
Monsieur Jean-Gilles Racicot, avocat
212, rue Taschereau
Amos, Qué.
Monsieur Paul-Emile Bégin, secrétaire-trésorier
692 est, 2e Rue
Amos, Qué.
Monsieur Jacques Bourgeois, commerçant
252, rue Allard
Amos, Qué.
Monsieur Daniel Fortin, administrateur
632 ouest, 1re Rue
Amos, Qué.
Monsieur Edgar Lacroix, rentier
201, rue Principale sud
Amos, Qué.

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité d'Amos, dans le district judiciaire d'Abitibi.

Société d'habitation du Québec,
77270-o ME JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Gaston Roy, préposé aux contrôles
147, rue de l'Eglise
Chute-aux-Outardes
Monsieur Hermel Dumont, boucher
205, rue de l'Eglise
Chute-aux-Outardes
Monsieur André Malouin, commissionnaire
137, Bellevue
Chute-aux-Outardes
Monsieur Robert St-Laurent, technicien forestier
112, Bellevue
Chute-aux-Outardes
Monsieur Fernand Deroy, soudeur
225, Beaudin
Chute-aux-Outardes
Madame Réjeanne Ouellet, commerçante
2332, Vallilée
Chute-aux-Outardes
Madame Reine Bernier, secrétaire
17, Lessard
Chute-aux-Outardes

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Chute-aux-Outardes, dans le district judiciaire de Hauterive.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77271-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Lacolle

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Madame Andrée Lamarre, ménagère
159, rue de l'Eglise, Lacolle
Monsieur Fabien Demers, retraité
41, rue de l'Eglise, Lacolle
Monsieur Réal Trudeau, inspecteur
39, rue Van Vliet, Lacolle

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lacolle, dans le district judiciaire de Saint-Jean.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77272-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Julien Roy, rentier
95, boul. Bégin, Sainte-Claire
Monsieur Marcel Audet, directeur des achats
Rang Saint-Amable, Sainte-Claire
Monsieur Aurèle Côté, industriel
134, rue du Moulin, Sainte-Claire
Monsieur Yvan Deblois, directeur général
124, rue Morissette, Sainte-Claire

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles

à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Claire, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77273-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Schefferville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Alain Dumont, contremaître général
203, rue Gagnon
Schefferville
Monsieur Jean-Yves Truchon, gérant municipal
240, Redmond
Schefferville
Monsieur Michel Binet, assistant-gérant
126, Hudson
Schefferville
Monsieur Marc Chenier, surintendant
225, Laurentide
Schefferville
Monsieur Donald Cyr, directeur général
237, Redmond
Schefferville

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Schefferville, dans le district judiciaire de Mingan.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77274-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Shawinigan-Sud

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Georges Lacombe, rentier
395, 119e Rue, Shawinigan-Sud
Monsieur Normand Lafrenière, bijoutier
805, 123e Rue, Shawinigan-Sud
Monsieur Jean-Guy Plamondon, agent de bureau
920, 128e Rue, Shawinigan-Sud
Monsieur Maurice Godin, gérant de caisse populaire
3250, 8e Avenue, Shawinigan-Sud
Monsieur Armand Gélinas, retraité
1195, 15e Avenue, Shawinigan-Sud

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Shawinigan-Sud, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77275-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Témiscaming

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Madame Mary Ryan, secrétaire
Témiscaming
Monsieur Gérard Chaput, électricien
Témiscaming
Monsieur Réal Goulet, journalier
Témiscaming

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Témiscaming, dans le district judiciaire de Témiscamingue.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
77276-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale des Bois-Francs
(Siège social: ville de Victoriaville, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Jean-Paul Croteau, directeur général, centre administratif, 501 est, rue Notre-Dame, résidence des Etudiants, 6e étage, ville de Victoriaville, Québec, jusqu'à 19h30, le lundi 26 mars 1979, pour l'achat de 1 313 000 $ d'obligations de la

commission scolaire régionale des Bois-Francs datées du 23 avril 1979, et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 1 313 000 $ — 10 ans

Année	Capital
23 avril 1980	109 000 $
23 avril 1981	120 000
23 avril 1982	130 000
23 avril 1983	142 000
23 avril 1984	155 000
23 avril 1985	168 000
23 avril 1986	182 000
23 avril 1987	92 000
23 avril 1988	102 000
23 avril 1989	113 000

La commission scolaire régionale des Bois-Francs, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire régionale des Bois-Francs s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10 septembre 1968 — 564 000 $ — renouvellement d'emprunt; 11 septembre 1978 — 39 000 $ — refinancement d'un emprunt suite à l'achat de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc; 25 septembre 1978 — 710 000 $ — réfection de la toiture à la polyvalente Victoriaville.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 mars 1979 à 19h30, au centre administratif, 501 est, rue Notre-Dame, résidence des Etudiants, 6e étage, ville de Victoriaville, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Victoriaville, le 26 février 1979.

Le directeur général,
JEAN-PAUL CROTEAU.

Centre administratif,
501 est, rue Notre-Dame,
Résidence des Etudiants, 6e étage,
ville de Victoriaville, Québec G6P 6S5
téléphone: 758-8211, code 819 77279-o

Ville de Brossard

(Comté de Laprairie)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Brossard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 600 000 $ d'obligations de la ville de Brossard datées du 23 avril 1979 et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le lundi 26 mars 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 2 600 000 $ — 20 ans

Année	Capital
23 avril 1980	89 000 $
23 avril 1981	96 000
23 avril 1982	104 000
23 avril 1983	112 000
23 avril 1984	119 000
23 avril 1985	104 000
23 avril 1986	113 000
23 avril 1987	120 000
23 avril 1988	128 000
23 avril 1989	142 000
23 avril 1990	136 000
23 avril 1991	145 000
23 avril 1992	157 000
23 avril 1993	171 000
23 avril 1994	185 000
23 avril 1995	102 000
23 avril 1996	113 000
23 avril 1997	126 000
23 avril 1998	139 000
23 avril 1999	199 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 199 000 $ et si supérieur à dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 23 avril 1999 au montant de 199 000 $ comprend un solde 46 000 $ renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
23 avril 2000	3 000
23 avril 2001	3 000
23 avril 2002	3 000
23 avril 2003	4 000
23 avril 2004	4 000
23 avril 2005	5 000
23 avril 2006	5 000
23 avril 2007	6 000
23 avril 2008	6 000
23 avril 2009	7 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 199 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Brossard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunts; aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 26 mars 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 mars 1979 à 20h30, à l'hôtel de ville, 3275, boul. Lapinière, Brossard, comté de Laprairie, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Brosard, comté de Laprairie, le 26 février 1979.

Le greffier,
MADAME MARIE-PAULE DAOUST.

Hôtel de ville
3275, boul. Lapinière
Brossard
comté de Laprairie, Québec J4Z 2B4
téléphone: 676-0201, code 514 77280-o

Commission scolaire de Chicoutimi

(Siège social: ville de Chicoutimi, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Jacques Hudon, directeur général, au centre administratif, 36 est, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, comté de Chicoutimi, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 mars 1979, pour l'achat de 1 579 500 $ d'obligations de la commission scolaire de Chicoutimi, datées du 23 avril 1979, et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 1 579 500 $ — 10 ans

Année	Capital
23 avril 1980	115 500 $
23 avril 1981	127 000
23 avril 1982	138 000
23 avril 1983	151 000
23 avril 1984	165 000
23 avril 1985	179 000
23 avril 1986	195 000
23 avril 1987	215 000
23 avril 1988	139 000
23 avril 1989	155 000

La commission scolaire de Chicoutimi, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subvention aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possibles, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 28 août 1967 — 428 000 $; 5 février 1968 — 125 500 $ — renouvellements d'emprunts; 13 juillet 1976 (10 octobre 1978) — 144 000 $ — dépenses d'immobilisations 1976-77; 9 janvier 1979 — 882 000 $ — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 mars 1979, à 20 heures, au centre administratif, 36 est, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, comté de Chicoutimi, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Chicoutimi, le 26 février 1979.

Le directeur général,
JEAN-JACQUES HUDON.

Centre administratif
36 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi
comté de Chicoutimi, Québec G7H 1W2
téléphone: 549-8210, code 418 77281-o

Ville de Saint-Hubert

(Comté de Taillon)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 907 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 23 avril 1979 et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année.

Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 27 mars 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 5 907 000 $ — 20 ans

Année	Capital
23 avril 1980	206 000 $
23 avril 1981	225 000
23 avril 1982	246 000
23 avril 1983	267 000
23 avril 1984	292 000
23 avril 1985	257 000
23 avril 1986	282 000
23 avril 1987	310 000
23 avril 1988	342 000
23 avril 1989	376 000
23 avril 1990	171 000
23 avril 1991	187 000
23 avril 1992	204 000
23 avril 1993	223 000
23 avril 1994	245 000
23 avril 1995	219 000
23 avril 1996	240 000
23 avril 1997	264 000
23 avril 1998	289 000
23 avril 1999	1 062 000

L'échéance du 23 avril 1999 au montant de 1 062 000 $ comprend un solde renouvelable de 745 000 $ pour une période de 5 ans.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 1 062 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 1 062 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 96 — 15 000 $; 120 — 900 $; 130 — 234 600 $; 132 — 35 500 $; 137 — 18 500 $; 140 — 11 500 $ — renouvellements d'emprunts; SH-34 — 1 904 200 $; SH-35 — 31 800 $; SH-39 — 355 000 $ — renouvellements d'emprunts; SH-230 — 3 300 000 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 27 mars 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 mars 1979 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 5900, boul. Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Taillon, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Taillon, le 27 février 1979.

Le greffier,
BERNARD HOULE.

Hôtel de ville
5900, boul. Cousineau
ville de Saint-Hubert
comté de Taillon, Québec
téléphone: 676-7744 code 514

77282-o

Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri

(Comté de Kamouraska)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Emilien Bérubé, secrétaire-trésorier, au centre municipal, case postale 70, Saint-Philippe-de-Néri, comté de Kamouraska, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 mars 1979, pour l'achat de 205 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Philippe-de-Néri datées du 23 avril 1979 et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 205 000 $ — 20 ans

Année	Capital
23 avril 1980	8 000 $
23 avril 1981	9 000
23 avril 1982	10 000
23 avril 1983	11 000
23 avril 1984	12 000
23 avril 1985	13 000
23 avril 1986	14 000
23 avril 1987	16 000
23 avril 1988	17 000
23 avril 1989	19 000
23 avril 1990	5 000
23 avril 1991	5 000
23 avril 1992	6 000
23 avril 1993	6 000
23 avril 1994	7 000
23 avril 1995	8 000
23 avril 1996	8 000
23 avril 1997	9 000
23 avril 1998	10 000
23 avril 1999	12 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 12 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 12 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Saint-Philippe-de-Néri s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 131 — 205 000 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mardi 27 mars 1979, au centre municipal, case postale 70, Saint-Philippe-de-Néri, comté de Kamouraska, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des sousmissions.

Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri, comté de Kamouraska, le 27 février 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ÉMILIEN BÉRUBÉ.

Centre municipal
case postale 70
Saint-Philippe-de-Néri
comté de Kamouraska, Québec G0L 4A0
téléphone: 498-2744, code 418

77283-o

Corporation municipale de Sainte-Sophie

(Comté de Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant dûment autorisé, pour l'achat de 218,500 $ d'obligations de la corporation municipale de Sainte-Sophie datées du 23 avril 1979 et remboursables en série du 23 avril 1980 au 23 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 octobre et 23 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le lundi 26 mars 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 218 500 $ — 10 ans

Année	Capital
23 avril 1980	13 500 $
23 avril 1981	15 000
23 avril 1982	17 000
23 avril 1983	19 000
23 avril 1984	21 000
23 avril 1985	22 000
23 avril 1986	24 000
23 avril 1987	26 000
23 avril 1988	29 000
23 avril 1989	32 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Sainte-Sophie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 271 — 141 000 $ — aqueduc, égouts; 337 — 77 500 $ — agrandissement de l'hôtel de ville;

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, Edifice «G», 29e étage, salle no 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 26 mars 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 mars 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 2212, rue Hôtel-de-Ville, Sainte-Sophie, comté de Terrebonne, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Sainte-Sophie, comté de Terrebonne, le 26 février 1979.

Le secrétaire-trésorier,
YVES DESROSIERS.

Hôtel de ville,
2212, rue Hôtel-de-Ville,
Sainte-Sophie,
comté de Terrebonne, Québec J0R 1S0
téléphone: 438-7784, code 514 77284-o

Syndicats professionnels — Loi des

ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA COTE-NORD

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 20 février 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA COTE-NORD», avec siège social situé à Baie-Comeau, district judiciaire de Hauterive.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77288-o 1633-5739

SYNDICAT DES EMPLOYES DE VALISES EDAL LTEE INC.

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 4 janvier 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES EMPLOYES DE VALISES EDAL LTEE INC.», avec siège social situé au 7705 est, boulevard Gouin, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77216-o 1627-8087

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000066-78
S-4-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. JEAN-CLAUDE ROY, C.P. 247, R.R. 3, domaine Ste-Marie, Sainte-Marie, Beauce, défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Marie, Beauce, connu et désigné comme étant formé de la subdivision soixante-quinze du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672-75), et de la subdivision soixante-sept du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-67) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie division d'enregistrement de Beauce.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, située ladite maison, rue des Chênes à Sainte-Marie, Beauce.

La mise à prix est fixée à la somme de 4 575 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville le NEUVIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ GAGNÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 23 février 1979. 77261-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000485-78
Shérif 62

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE GRANBY, corps politique et incorporé, régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit du Québec, ainsi que par la Loi des caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, Granby, Québec, partie demanderesse, c. ANDRE BLANCHARD, éleveur, R.R. 3, Waterloo, Qué., MICHELINE GAZAILLE BLANCHARD, épouse du susdit André Blanchard, R.R. 3, Waterloo, Qué., et DENIS BLANCHARD, R.R. 3, Waterloo, Québec, et FRANCINE GOYETTE BLANCHARD, épouse du susdit Denis Blanchard, R.R. 3, Waterloo, Québec, partie défenderesse.

a) «Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Shefford, comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent six (506-2).

Avec les maisons y érigées, leurs circonstances et dépendances et autres bâtisses.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.»

b) «Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Shefford comme étant partie du lot numéro cinq cent six (ptie 506) c'est-à-dire, coin sud-est dudit lot ayant front sur le chemin des Côtes.

Ledit terrain étant une forme presque rectangulaire mesure environ cinq cent cinquante pieds (550') dans ses lignes nord et sud sur environ mille six cent pieds (1 600,00') dans ses lignes est et ouest.

Ledit terrain est situé sur le côté nord du chemin des Côtes et comprend toute la superficie existant entre le lot 504 et 508.

Ledit terrain est borné comme suit: au sud par le chemin des Côtes, à l'ouest par le lot 504, au nord par la partie du lot 506 située au delà du prolongement vers l'est de la ligne nord du lot 504 allant rejoindre la ligne nord du lot 508; à l'est par le lot 508; sans bâtisse.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.»

La mise à prix est fixée à 12 055 $ soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le protonotaire adjoint,
AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 21 février 1979. 77217-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-001249-781

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, c. LA SUCCESSION DE FEU GERARD PELLETIER, de son vivant demeurant au numéro 603 de la rue Beauchamp à Saint-Paul-l'Ermite, district de Joliette, partie défenderesse, et CHARLES A. MICHAUD, syndic licencié, 110 ouest, place Crémazie, suite 320, cité et district de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Paul-l'Ermite, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-214) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec la maison en construction dessus érigée portant le numéro civique 603, rue Beauchamp, en la ville de Saint-Paul L'Ermite.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble notamment des servitudes d'utilités publiques qui existent ou pourraient exister sur le susdit immeuble.»

Sous réserve du droit de rétention prevu par l'article 689 C.P., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 6 700 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 255, Saint-Etienne, à L'Assomption, district de Joliette, MARDI le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
District de Joliette
Joliette, le 20 février 1979. 77220-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 5790

BENNY BARBARA, chef d'orchestre, résidant et domicilié au 173, de la rue Cartier, à Châteauguay, province de Québec, demandeur, c. GEORGES MONIER, aubergiste, faisant affaires sous les nom et raison sociale de AUBERGE LAFRESNAYE ENR., à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, défendeur.

«*a*) Un terrain contenant cent quatre-vingt-dix pieds (190') de front sur cent quatre-vingt-six pieds (186') de profondeur, mesures anglaises; connu sous le numéro deux cent quinze (215) du cadastre de Fraserville, avec bâtisse, circonstances et dépendances;

b) Un terrain contenant environ cent soixante-cinq pieds (165') de front est-ouest, sur environ trois cent cinq pieds (305') de profondeur, mesures anglaises; borné au nord à la route Nationale, au sud et à l'ouest à Léo Bourgoin et à l'est au numéro deux cent quinze (215) et aux terrains de Camille Dubé et de la maison privée de madame Robert Monier; lequel terrain fait partie du lot deux cent seize (216) du même cadastre, avec l'hôtel, les motels et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

c) Un droit de passage sur partie du lot deux cent quatorze (ptie 214) du même cadastre, tel que mentionné dans l'acte de vente par Rosalbert Thériault à Georges Lafresnaye, enregistré dans Témiscouata le 25 septembre 1948, sous le numéro 108115.

Lesdits immeubles étant la propriété de: Auberge Lafresnaye Enr.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 55 437,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, à Rivière-du-Loup, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 23 février 1979. 77238-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015090-788

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. HECTOR ASSELIN, des cité et district de Montréal, LES ENTREPRISES ASSELIN ET INTERNATIONAL GROUND AIR SERVICES, deux compagnies dûment incorporées ayant leur siège social et principal établissement à Laval, Montréal, Qué., défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

«1. Un emplacement ayant front sur le boulevard Lévesque, à ville de Laval, et composé:

a) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatorze (114-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin.

A distraire cependant la partie de cedit lot expropriée par la ville de Laval pour l'élargissement du boulevard Lévesque et décrite dans un acte enregistré à Laval sous le numéro 208630;

b) du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatorze (114-2) aux plan et livre de renvoi officiels susdits.

A distraire cependant la partie de cedit lot expropriée par la ville de Laval pour l'élargissement du boulevard Lévesque et décrite dans un acte enregistré à Laval sous le numéro 208630;

c) d'une partie du lot numéro cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatorze (114-Ptie 127) aux plan et livre de renvoi officiels susdits; laquelle dite partie mesure quarante et un pieds et soixante-six centièmes de pied (41,66') en front dans sa ligne sud-est; quarante-deux pieds et trois dixièmes de pied (42,3') en arrière dans sa ligne nord-ouest; et cent dix pieds et

quarante-trois centièmes de pied (110.43') d'un côté dans sa ligne sud-ouest; et cent trois pieds et quarante-sept centièmes de pied (103.47') de l'autre côté dans sa ligne nord-est; et est bornée comme suit: en front au sud-est, par le résidu dudit lot 114-127; en arrière au nord-ouest, par le lot 114-119; d'un côté dans sa ligne sud-ouest, par une partie du lot 114-2 et de l'autre côté au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 114, tous des plan et livre de renvoi officiels susdits. Toutes les mesures ci-dessus sont en mesure anglaise et plus ou moins.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Marcel Huot, arpenteur-géomètre, en date du 16 février 1970, revisé le 19 février 1970, dont copie dudit plan a été annexée à l'original de l'acte enregistré à Laval sous le numéro 283066. Avec toutes les bâtisses y érigées, et notamment celle portant le numéro civique 3939, dudit boulevard Lévesque, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à $27 695 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«2. Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Chomedey, ayant front sur la Quatre-Vingt-Quatrième Avenue (84'), connu et désigné comme étant les numéros cent dix-huit et cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatorze (114-118 et 114-119) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Et sans aucune construction.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Marcel Huot, a.g., le 31 mai 1960. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à $2 650 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 janvier 1979. 77168-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014047-789

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. JACQUELINE P. BASTIEN, domiciliée au 150, avenue Pagnuelo, Outremont, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision huit du lot originaire quinze et la redivision un de la resubdivision trois de la subdivision huit du lot originaire numéro quinze (15-8-2 et 15-8-3-1) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 150, avenue Pagnuelo, Outremont, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 41 850 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1979. 77169-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001977-782

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. ROSAIRE LAFLEUR LTEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1646, rue Linden, Montréal, défenderesse, et ROSAIRE LAFLEUR, résidant et domicilié au 1646, rue Linden, cité de Montréal-Nord, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la

division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Linden en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent treize (213-52) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec un immeuble dessus érigé portant le numéro 1646 et le numéro 1648 de ladite rue Linden en la ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à $11 662,50, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le DOUZIEME (12e) jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 février 1979. 77170-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021133-788

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, cité et district de Montréal, demanderesse, c. JACQUES BELANGER, résidant et domicilié au 105, Saint-Michel, Longueuil, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Longueuil connu comme étant le lot numéro mille vingt-six de la subdivision numéro cent trente-trois (133-1026) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, de forme irrégulière, borné vers le nord par le numéro cent trente-trois mille vingt-sept (133-1027), vers le sud par le numéro cent trente-trois, quatre-vingt-treize (133-93), vers l'est par le numéro cent trente-trois, quatre-vingt-quatorze (133-94), vers l'ouest, par le no cent trente-trois, quatre-vingt-douze (133-92), mesurant en front une largeur de trente-neuf pieds et cinq dixièmes sur une profondeur de cinquante et un pieds et quatre dixièmes dans la ligne sud; contenant en superficie deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (2 894 pi^2), mesure anglaise. Avec les bâtisses dessus érigées» (194, boulevard Wilson, Longueuil).

La mise à prix est fixée à $4 350 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 210, place Charles-Lemoyne, (édifice Montval), Longueuil, Qué., le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 février 1979. 77171-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022274-789

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment incorporé, aytnt sa principale place d'affaires au 1, place Ville-Marie, en les cité et district de Montréal, demanderesse, c. HOWARD H. SYLVER, syndic à l'actif de Daniel Payette, failli, 1440 ouest, rue Sainte-Catherine, suite 810, en les cité et district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Callières, en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix (110-29) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Avec une maison y érigée portant le numéro civique 115, de ladite rue Callières, Longueuil, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus particulièrement sujet à une servitude en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec et la Compagnie de téléphone Bell du Canada, créée aux termes d'un acte enregistré à Chambly sous le numéro

333433.»

La mise à prix est fixée à 8 425 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 février 1979. 77172-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021047-780

THE CANADA TRUST COMPANY, une société légalement constituée, ayant son siège social en la cité de London, province d'Ontario et sa principale place d'affaires pour la province de Québec en la cité de Montréal, à 800 ouest, boulevard Dorchester, district de Montréal, demanderesse, c. VICTOR MARQUIS, résidant et domicilié en la ville de Châteauguay, au numéro 72, de la rue de Laval, district de Beauharnois, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Crémazie ouest, dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent soixante-seize de la redivision du lot originaire numéro six cent trente-trois (633-776) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent. Avec la maison à logements de trois étages dessus construite, y compris un garage au sous-sol, portant le numéro civique 980 ouest, boulevard Crémazie, et dont le mur nord est mitoyen. Il existe au profit et à la charge de cette propriété une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue constituée par destination du père de famille par l'emprunteur aux présentes, en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal sous le numéro 2104436.

En l'état où se trouve présentement cette propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 76 175 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le PREMIER (1er) jour de MAI 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 février 1979. 77173-o

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016421-784

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, Complexe Desjardins, en les cité et district de Montréal, demanderesse, c. ANDRE LACOMBE, domicilié et résidant au 58, rue des Pins, à Saint-Basile-le-Grand, district de Montréal, et le REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause, et LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 2275 est, rue Jean-Talon, en les cité et district de Montréal, demanderesse en reprise d'instance.

«L'immeuble ci-après décrit appartenant à la demanderesse en reprise d'instance, Laurentide Acceptance Corp. Ltd.:

Un emplacement situé en la ville de Carignan, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-cinq (65-22-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly. Avec maison dessus érigée, portant le numéro civique 1953, de la rue Bachand, à Carignan. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Avec tous les droits, dépendances, accessoires et améliorations apportés à l'immeuble y compris les fixtures électriques, à gaz ou à l'éclairage, les calorifères, chaufferettes et moteurs, la machinerie, bouilloires, éléva-

teurs et leurs moteurs, les baignoires, éviers, salles de bain, bassins, tuyaux, robinets et autres fixtures de plomberie ou de chauffage, les miroirs, foyers, climatiseurs et réfrigérateurs, les appareils destinés à la cuisson, les couvre-planchers de quelque sorte que ce soit, les cloisons, comptoirs et autres objets qui sont reliés à l'immeuble au moyen de clous, vis, boulons, tuyaux, ciment, plâtre, adhésifs ou de toute autre manière ou qui sont nécessaires ou utilisés aux fins d'une meilleure gestion de l'immeuble et qui sont la propriété de l'emprunteur, étant présumés y avoir été placés à perpétuelle demeure et étant des immeubles par destination ou nature.»

La mise à prix est fixée à $9 535 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1979. 77174-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010132-783

DARFIELD REALTIES LTD., corps politique et corporation dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, au 1550 ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1111, demanderesse, c. PECO REALTIES INC., corps politique et corporation dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, au 630 ouest, rue Sherbrooke, suite 312, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain vacant ayant front sur la rue Sherbrooke ouest, en la ville de Westmount, province de Québec, connu comme étant la subdivision cent quatre-vingt-deux du lot trois cent soixante-quinze (375-182) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant quatre-vingts pieds et quinze centièmes (80,15′) dans sa ligne nord-ouest en bordure de la rue Sherbrooke ouest; cent vingt-trois pieds et soixante et un centièmes (123,61′) dans sa ligne nord-est; cinquante-trois pieds et quarante-sept centièmes (63,47′) dans une de ses lignes arrières au sud-est; vingt-trois pieds et cinq centièmes (23,05′) dans une de ses lignes sud-ouest; vingt-cinq pieds et soixante-dix-huit centièmes (25,78′) dans une autre ligne arrière au sud-ouest; et cent quatorze pieds et quatrante-trois centièmes (114,43′) dans son autre ligne sud-ouest, et contenant neuf mille sept cents pieds carrés (9 700 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.»

La mise à prix est fixée à 60 625 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 février 1979. 77221-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020645-782

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corps politique dûment constitué, ayant sa place d'affaires au 1253, avenue McGill College, suite 980, Montréal, district de Montréal, demandeurs, c. NORMAND CARDINAL, résidant et domicilié au 1613, boulevard Brassard, Chambly, et CONSTRUCTION JACQUES & NORMAND CARDINAL INC., ayant sa place d'affaires au 1601, Duchesnay (Chambly), défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Brassard, en la cité de Chambly, connu et désigné comme étant le lot numéro cent douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-huit (268-112) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly. Avec une maison y érigée, en voie de construction, portant le numéro civique 1613, dudit boulevard Brassard, Chambly, circonstances et dépen-

dances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans aucune exception ni réserve, et plus spécialement sujet à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec et la Compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous les numéros 437476 et 438604.»

La mise à prix est fixée à $8 250 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 février 1979. 77175-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020414-783

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corps politique dûment constitué ayant sa place d'affaires au 1253, avenue McGill College, suite 980, Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. PIERRE DESROCHES, 974, Notre-Dame est, Repentigny, et PLACEMENTS D.D. & B. INC., corps politique dûment incorporé ayant sa place d'affaires au 1470, 55e Avenue, Laval-Ouest, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Masson, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions quatre cent trente-neuf et quatre cent quarante du lot originaire cent quatre-vingt-trois (183-439 et 440) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation. Avec toutes les bâtisses y érigées portant le numéro civique 3935, de ladite rue Masson. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à $40 000 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 février 1979. 77176-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-15635-780

GEWURZ HOLDINGS LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 465, rue Saint-Jean, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. SAUNA NEPTUNE INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 456 ouest, la Gauchetière, dans les cité et district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

a) «Le lot numéro mille soixante-treize A (1073-A) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine;

b) La partie nord-est du lot numéro mille soixante-treize B (ptie N.E. 1073-B) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre pieds et cinq dixièmes (4,5') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur soixante-dix pieds et cinq dixièmes (70,5') de profondeur dans sa ligne nord-est, et soixante-dix pieds et trois dixièmes (70,3') de profondeur dans sa ligne sud-ouest; et bornée au nord-ouest par la rue Lagauchetière ouest; au nord-est par le lot numéro 1073-A, auxdits plan et livre de renvoi officiels; et au sud-est et sud-ouest par le résidu du même lot numéro 1073-B. Toutes les dimensions sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit portant les numéros

civiques 456 et 470, de la rue Lagauchetière ouest.»

La mise à prix est fixée à 69 912,50 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 février 1979. 77222-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001620-788

THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Montréal, province de Québec, à place Bonaventure, demanderesse, c. DIVERSIFIED DEVELOPMENT CORPORATION, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Montréal, suite 650, 5253, avenue du Parc, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur l'avenue Park, en la ville de Montréal, comprenant la subdivision numéro quatre-vingt-un du lot originaire numéro douze (12-81) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-Saint-Louis, contenant onze mille quatre cent trente-deux pieds carrés (11 432 pi²), mesures anglaises. Avec un bâtiment de six étages et sous-sol dessus construit, portant le numéro civique 5253, avenue Park, ville de Montréal. Avec droit de passage dans les ruelles donnant accès à la rue Jeanne-Mance; ces ruelles sont connues comme étant les subdivisions numéros 12-10-33 et 34 aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, et dans toutes les autres ruelles conduisant à cet emplacement. Sous réserve d'une servitude de droit de passage et de vue en faveur du lot 12-69 auxdits plan et livre de renvoi officiels, créée en vertu d'un acte de vente enregistré aux bureaux d'enregistrement d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, sous le numéro 370974.»

La mise à prix est fixée à 290 562,50 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 février 1979. 77223-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009586-782

THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY, une compagnie dûment constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Montréal, province de Québec, à place Bonaventure, demanderesse, c. DONEX INVESTMENTS INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Montréal, à la suite 650, 5253, avenue du Parc, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement formant le coin nord-ouest du chemin des Sources et de la rue Donex, en la ville de Pointe-Claire, de forme irrégulière et connu comme étant la subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro cent quatre (104-121) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal; cette subdivision contient cent quinze mille cinq cent soixante-douze pieds carrés (115 572 pi²), mesures anglaises. Avec le bâtiment dessus construit portant le numéro civique 21, rue Donex et le numéro 1900, chemin des Sources. Cet emplacement est grevé d'une servitude en faveur de la ville de Pointe-Claire sur une lisière de terrain mesurant vingt pieds (20') de largeur, constituée en vertu d'un acte de servitude enregistré, sous le numéro 1662163, autorisant la ville de Pointe-Claire à faire l'installation et l'entretien de conduites d'aqueduc et d'égout. Cet immeuble est assujetti aux droits du ministère des Transports établis en vertu des Règlements de zonage de l'aéroport international de Montréal. Sous réserve également d'une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de Bell Canada, créée par acte enregistré, sous

le numéro 2662702, autorisant ces compagnies à faire l'installation de lignes aériennes ou souterraines sur une lisière de terrain de dix pieds de largeur, le long du côté nord-ouest dudit lot 104-121.»

La mise à prix est fixée à 165 000 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 février 1979. 77224-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013159-775

GULF OIL CANADA LTD., corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. ANDRE THUOT, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, a/s palais de justice de Montréal, 1 est, Notre-Dame, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la cité de Montréal, ayant front sur la rue Leber, composé comme suit, savoir: *a*) Une partie du lot numéro cent soixante-dix (Ptie 170) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, mesurant dix-huit pieds (18′) de largeur sur ladite rue Leber par une profondeur de quarante-neuf pieds et six pouces (49′6″) plus ou moins, mesure anglaise, et bornée comme suit: en avant par ladite rue Leber; en arrière par une autre partie dudit lot numéro 170 dudit cadastre, étant un passage de neuf pieds (9′) de largeur; d'un côté au nord, par une autre partie dudit lot numéro 170 dudit cadastre et de l'autre côté au sud, par une partie du lot numéro 169 dudit cadastre, ci-après décrite; *b*) une partie du lot numéro cent soixante-neuf (Ptie 169) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, mesurant quatre pieds (4′) de largeur par une profondeur de quarante-neuf pieds et six pouces (49′6″) mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: en avant, vers l'est, par ladite rue Leber; d'un côté vers le nord par une partie du lot numéro 170 dudit cadastre et ci-haut désigné; en arrière vers l'ouest, par ledit passage de neuf pieds de largeur et de l'autre côté vers le sud par le résidu dudit numéro 169 dudit cadastre. Avec les bâtisses y érigées portant les numéros 1929 et 1931 de ladite rue Leber, Montréal, le mur au nord étant mitoyen.»

La mise à prix est fixée à $2 162,50 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le DOUZIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 février 1979. 77177-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-037350-787

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. ALBERT ONSOW, résidant et domicilié à ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Vienne, en la ville de Vimont, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire six cent soixante, lettre «A» (660A-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin,

mesurant soixante pieds de largeur sur profondeur de cent pieds, mesure anglaise et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigee portant le numéro 1774, de ladite rue Vienne.»

La mise à prix est fixée à 7 660 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 février 1979. 77178-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018104-784

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 2275 est, rue Jean-Talon, en les cité et district de Montréal, demanderesse, c. CHARLES GARON, domicilié et résidant au 14, des Saules, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue des Saules, en la ville de Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant les subdivisions cinq cent dix-huit et cinq cent dix-neuf du lot originaire cent quatre-vingt-cinq (185-518 et 519) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles; et avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 14, de ladite rue des Saules, à Pointe-aux-Trembles; tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve que ce soit. Avec et y compris tous les droits, dépendances, accessoires et améliorations y apportés comme les fixtures électriques, à gaz ou à l'éclairage, les calorifères, chaufferettes et moteurs, la machinerie, bouilloires, élévateurs et leurs moteurs, les baignoires, éviers, salles de bain, bassins, tuyaux, robinets et autres fixtures de plomberie ou de chauffage, les miroirs, foyers, climatiseurs et réfrigérateurs, les appareils destinés à la cuisson, les couvre-planchers de quelque sorte que ce soit, les cloisons, comptoirs et autres objets qui sont reliés à l'immeuble au moyen de clous, vis, boulons, tuyaux, ciment, plâtre, adhésifs ou de toute autre manière et qui sont nécessaires ou utilisés aux fins d'une meilleure gestion de l'immeuble et qui sont la propriété du défendeur, y étant présumés y avoir été placés à perpétuelle demeure et étant immeubles par destination.»

La mise à prix est fixée à 13 050 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1979. 77179-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-026772-770

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC, corporation légalement constituée, et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal, demanderesse, c. GLENBARR DEVELOPMENT LTD., corps politique dûment constitué et ayant sa principale place d'affaires au 5800, Cavendish, suite 503, cité et district de Montréal, défenderesse, et le REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Le lot 108-341 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, comprenant un immeuble portant le numéro civique 7905, chemin Côte-Saint-Luc, dans le district de

Montréal, tel que le tout se trouve présentement. Cette propriété est enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, au nom de Glenbarr Development Ltd.»

La mise à prix est fixée à 660 000 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 février 1979. 77191-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009659-770

JOSEPH RAYLE, demandeur, c. HECTOR BEAUCHEMIN, défendeur.

«Un emplacement situé en la ville de Longueuil, ayant front sur la rue Goyette, désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, sous les numéros cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante et cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-158, 159, 160 et 161); avec les bâtisses y érigées, portant le numéro civique 238 de ladite rue Goyette; avec ldeit emplacement, la servitude de droit de vue consentie par G. Houle et *al.*, à Y. Normandin, aux termes de l'acte reçu devant Me O. Goyette, notaire, le huit mars mil neuf cent soixante-treize, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, à Longueuil, sous le numéro 377191.»

La mise à prix est fixée à $7 675,00, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, province de Québec, le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 février 1979. 77192-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010636-783

TRUST GENERAL DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires à 909 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. KULBIR SINGH, demeurant et domicilié au numéro 4635, rue Jarry, à Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Claude-Henri-Grignon, en la cité de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-121) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 2780, de ladite rue Claude-Henri-Grignon. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à $8 075 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 février 1979. 77193-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-004716-788
S-5697

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. MONSIEUR GRATIEN DUFOUR, demeurant au numéro 46, de la rue Bélanger, à Beauport, district de Québec, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente et un du lot originaire numéro huit cent seize (816-31) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec maison dessus construite portant le numéro civique 46, de la rue Bélanger, circonstances et dépendances.

Sujet aux servitudes d'utilité publiques.»

La mise à prix est fixée à 6 875 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 mars 1979. 77285-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 500-05-010570-784

GASTON LAFLEUR, avocat, faisant affaires au 1000 ouest, Sherbrooke, app. 1600, district de Montréal, demanderesse, c. EGIDE TREMBLAY, domicilié et résidant au 25, rue Saint-Louis, ville Lemoyne, district de Montréal, défenderesse.

1. Un morceau de terrain, situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Félicien, village Bellevue, faisant partie du lot numéro cinq (ptie 5), du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant soixante-quinze pieds (75′) de largeur sur quatre cent vingt-cinq pieds (425′) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, borné comme suit: en front au sud-ouest à une autre partie dudit lot 5, appartenant à dame Candide Langevin-Tremblay (Enr. 123300), en profondeur, au nord-est également à une autre partie dudit lot 5 appartenant à M. Laurent Tremblay (Enr. 118592); du côté nord-ouest également à une autre partie dudit lot appartenant à M. Laurent Tremblay (Enr. 105810); du côté sud-est, à la ligne séparative des lots numéros 4 et 5.

2. Une lisière de terrain mesurant soixante pieds (60′) de largeur sur cinq cent trente pieds (530′) plus ou moins, de profondeur dans sa ligne nord-ouest, faisant partie dudit lot cinq (ptie 5) du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton de Parent bornée comme suit: en front du nord-est à la route régionale no 169; en profondeur au sud-ouest à une autre partie dudit lot 5, appartenant à M. Laurent Tremblay (Enr. 118592); du côté nord-ouest à la ligne séparative des lots numéros 5 et 6-A; du côté sud-est à cette partie dudit lot numéro 5, décrite en 6 ci-dessous.

3. Une autre lisière de terrain, mesurant soixante pieds (60′) de largeur sur cent quatre-vingt-cinq pieds (185′) plus ou moins, de profondeur, dans sa ligne sud-est faisant partie dudit lot cinq (ptie 5) du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton de Parent bornée comme suit: en front au nord-est à la route régionale 169; en profondeur au sud-ouest à une autre partie dudit lot 5, appartenant à M. Laurent Tremblay (Enr. 188592); du côté sud-est à la canton de Parent borné comme suit: en front au nord-est à la route régionale 169, en profondeur au sud-ouest à cette partie dudit lot 5, décrite en 6, ci-dessous; du côté nord-(60′) de largeur sur cent pieds (100′) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et sud-est, faisant partie dudit lot cinq (ptie 5) du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton Parent borné comme suit: en front au nord-est à la

route régionale 169, en profondeur au sud-ouest à cette partie dudit lot 5, décrite en 6, ci-dessous; du côté nord-ouest à une autre partie dudit lot 5, appartenant à Mme Denis Séguin; du côté sud-est à cette autre partie dudit lot numéro 5, décrite en 3 ci-dessus.

5. Un morceau de terrain, mesurant soixante pieds (60′) de largeur sur cent pieds (100′) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, faisant partie dudit lot numéro cinq (ptie 5), du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton de Parent borné comme suit: en front au nord-est à la route régionale 169, en profondeur au sud-ouest à cette partie dudit lot 5, décrite en 6, ci-dessous; du côté nord-ouest à une autre partie dudit lot 5, appartenant à M. Jean-Viateur Tremblay, au côté sud-est à une autre partie dudit lot 5, appartenant à monsieur Philippe Bélanger.

6. Partie dudit lot numéro cinq (ptie 5) du Premier Rang (Rg 1) du cadastre officiel du canton de Parent, d'étendue non absolument déterminée, pouvant possiblement mesurer sept cent trente pieds (730′) plus ou moins, de largeur dans sa ligne sud-ouest, quatre cent pieds (400′) plus ou moins, de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cent pieds (100′) plus ou moins de profondeur, dans sa ligne sud-est bornée comme suit: en front au nord-est à d'autres parties dudit lot appartenant respectivement à B. Renaud, R. Bussières, J.V. Tremblay, P. Bélanger, R.P. Perron, L. Reneaud, Mme Denis Séguin, ainsi qu'aux immeubles décrits en 4 et 5 ci-dessus; du côté sud-est à cette partie dudit lot numéro 5 décrite en 3 ci-dessus; du côté nord-ouest à cette partie dudit lot numéro 5, décrite en 2, ci-dessus; en profondeur, au sud-ouest à cette partie dudit lot 5, appartenant à monsieur Laurent Tremblay (Enr. 118592).

7. Partie du lot numéro cinq (ptie 5) du Premier Rang (Rg 1), du cadastre officiel du canton de Parent, d'étendue non absolument déterminée, pouvant possiblement mesurer trois cent cinquante-cinq pieds (355′) plus ou moins, dans sa ligne nord-est, le long du chemin public, borné comme suit: en front au nord-est au chemin public (rang Saint-Eusèbe nord); en profondeur au sud-ouest à la rivière Ashuapmouchouan; du côté nord-ouest à la ligne séparative des lots numéro 5 et 6-A; du côté sud-est à une partie dudit lot numéro 5, appartenant à monsieur Louis-Philippe Tremblay ou représentant.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 965 $ soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division du Lac-St-Jean-Ouest à Roberval, district de Roberval, au palais de justice de Roberval, le DOUZIEME jour d'AVRIL 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
palais de justice
Roberval, le 22 février 1979. 77239-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001532-78

TRUST GENERAL DU CANADA, BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, partie demanderesse, c. CANADIAN SNOW FENCE LTD., 50, chemin Duplessis, Fleurimont, et BYRON DOLGIN, 50, chemin Duplessis, Fleurimont, défendeurs.

«Les subdivisions trente-trois et trente-cinq du lot originaire numéro vingt-E (20E-33, 20E-35) dans le Cinquième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Sauf et excepté partie desdits lots vendue au ministère de la Voirie, aux termes des actes enregistrés à Sherbrooke sous les numéros 106478 et 106775. Les subdivisions soixante-douze et soixante-dix-huit du lot originaire numéro vingt-E (20E-72, 20E-78) dans le Cinquième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La subdivision trente-quatre du lot originaire vingt-E (20E-34) dans le Cinquième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot, sans bâtisse. Sauf et excepté la partie vendue au ministère de la Voirie le 31 août 1964, par acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 106478. La subdivision seize du lot originaire numéro vingt-D (20D-16) dans le Cinquième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Sauf et excepté: *a*) la partie vendue au ministère de la Voirie selon acte enregistré sous le numéro 153164; *b*) la partie expropriée en faveur du ministère de la Voirie selon acte enregistré sous le numéro 184983. La juste moitié est de la subdivision quinze du lot originaire numéro vingt-D (20D-15) dans le Cinquième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Bornée comme suit: au nord

par le lot 20D-46, à l'est par le lot 20D-16 ci-haut mentionné, au sud par la rue King est et à l'ouest par une partie du lot 20D-15 appartenant à Pierre Bergeron et représentant. Sauf et excepté la partie expropriée en faveur du ministère de la Voirie selon acte enregistré sous le numéro 184983. Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées à ladite propriété et mentionnées dans les titres antérieurs, et sujet le lot 20D-16 à une servitude de non-accès enregistrée à Sherbrooke sous le numéro 189021. Ainsi que tous les biens mobiliers, machineries ou accessoires servant à l'exploitation du commerce se trouvant sur les lieux, à la place d'affaires de la défenderesse, soit chemin Duplessis, Fleurimont, et déclarés par un jugement rendu le 9 janvier 1979 par l'honorable juge Georges Savoie, immeubles par destination.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à $ 74 437,50.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement, 174, rue Palais, Sherbrooke, Qué., MARDI, le DIXIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, Qué., le 26 février 1979. 77289-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000297-78

CAISSE DE DEPOTS ET DE PLACEMENTS DU QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Tour de la Bourse, suite 1200, Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. REAL BARIL & FILS LTEE, corporation légalement constituée ayant son siège social à 20, rue Brousseau, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, et JEAN ROY, syndic à la faillite de Réal Baril & Fils Ltée, 142 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeurs et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre cent dix-vingt-six (410-26-21) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé fait pour une partie de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine. De figure rectangulaire, borné vers le nord-est par le lot 410-26-8 (rue Brousseau), vers le sud-est par le lot 410-26-20, vers le sud-ouest par le lot 410-26-22, mesurant soixante pieds (60′) de largeur par cent pieds (100′) de profondeur; contenant une superficie de six mille pieds carrés (6 000 pi²), mesures anglaises.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. Et avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter le susdit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 2 342,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, province de Québec, le DEUXIEME jour de MAI 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 23 février 1979. 77262-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Chicoutimi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique en la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville de Chicoutimi, le MERCREDI, QUATRIEME jour du mois d'avril 1979, à DIX (10) heures de l'avant-midi, pour satisfaire un

paiement des taxes dues à la ville de Chicoutimi et à la Commission des écoles catholiques de Chicoutimi, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriété de Alain Blackburn, 56, Jauffret, Chicoutimi, dont le compte est 06-03-01-20-1-00.

Un terrain formé du lot P.6E rang V, nord-est chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 70′ de largeur de l'est à l'ouest par 175′ de profondeur du nord au sud; borné au sud au rang Saint-Martin, à l'est par Gustave Gagné ou représentants, au nord par une partie du lot 6E appartenant au vendeur et à l'ouest au chemin de passage appartenant au vendeur, le tout sans bâtisse. Sauf à distraire le terrain vendu par acte enregistré numéro 287166.

Propriété de Laurent Brassard, 3487, rang Ste-Famille, Chicoutimi, dont le compte est 06-15-01-08-0-00.

Un terrain formant partie du lot P. 12 rang V, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 100′ de largeur du nord-est au sud-ouest et 100′ de profondeur du sud-est au nord-ouest; borné au sud-est par la rivière Langevin, au nord-ouest à Lorenzo Desbiens, au nord-ouest au chemin privé qui s'y trouve et au nord-est à une autre partie du même lot dont il fait partie, propriété de Lionel Gagnon ou représentants, le tout sans bâtisse.

Propriété de Régis Riverin & Associés (Mobs de Chicoutimi), 815, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, dont le compte est 07-13-01-14-0-00.

Un terrain formant partie du lot P. 15A rang IX, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 100′ de largeur du sud-ouest au nord-est par 100′ de profondeur du nord-ouest au sud-est; borné au nord-ouest au chemin public, au nord-est au terrain de Mlle Virginie Lalancette ou représentants, et des côtés sud-est et sud-ouest au résidu dudit lot 15A, le tout sans bâtisse.

Propriété de Jacques Gagné, 443, Champs-Elysées, Chicoutimi, dont le compte est 07-13-01-58-5-00.

1. Un terrain formant partie du lot P. 22, rang VII, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 80′ de largeur du sud-ouest au nord-est, sur 200′ de profondeur du sud-est au nord-ouest; borné au sud-est au boulevard Talbot, au sud-ouest et au nord-ouest au terrain de Lucien Gilbert ou représentants et au nord-est au résidu dudit lot 22, la borne sud-ouest se trouvant distante de 100′ mesure précise de la borne nord-est du terrain de Uldéric Villeneuve ou représentants.
2. Un terrain formant partie du lot P. 22, rang VII, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 20′ de largeur du nord-est au sud-ouest sur 200′ de profondeur du sud-est au nord-ouest; borné au sud-est au boulevard Talbot, au nord-est et nord-ouest au résidu du terrain du vendeur et au sud-ouest au terrain de l'acquéreur, le tout sans bâtisse.

Propriété de Maurice Gagnon, 382, Saint-Hilaire, Chicoutimi, dont le compte est 07-13-02-10-0-00.

Un terrain formé du lot 14-17, rang IX, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Victorien Gauthier, 2156, boulevard J.-N. Tremblay, Chicoutimi, dont le compte est 08-09-01-02-4-00.

1. Un terrain formant partie du lot P. 10A, rang XII, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 50′ de largeur du sud-ouest au nord-est sur 159′ de profondeur du sud-est au nord-ouest; borné au sud-est au rang Saint-Pierre, au sud-ouest au résidu du terrain du vendeur, au nord-ouest au terrain de Aluminium Co. Ltée et au nord-est au terrain de Dollard Ringuette.
2. Un terrain formant partie du lot P. 10A, rang XII, sud-ouest chemin Sydenham, du cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 4′ de largeur du nord-est au sud-ouest et 19′ de largeur à la profondeur sur toute la profondeur ci-après déterminée; borné au sud-est au rang Saint-Pierre, au sud-ouest au résidu du terrain du vendeur, au nord-ouest au terrain de Aluminium Co. et au nord-est au terrain de l'acquéreur, le tout sans bâtisse.

Propriété de Mme Robert Tremblay (Monique Tremblay), box 109, chemin Saint-Paul, Chicoutimi, dont le compte est 08-22-01-20-1-00.

Un terrain mesurant 100′ de largeur sur toute la profondeur qu'il y a du chemin public à la rivière Chicoutimi, formant partie du lot P. 16B, rang XI, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi; borné à l'ouest au chemin public, à l'est à la rivière Chicoutimi, au nord au terrain de Fernand Lapointe, au sud au terrain de Mme Jos Maltais, le tout sans bâtisse.

Propriété de Roger Dufour, 188 de Brullon, Boucherville, dont le compte est 41-03-01-21-3-00.

Un terrain de forme triangulaire mesurant 18′ en front sur la route Marie sur environ 92′ dans ses côtés ouest et est, formant partie du lot P. 10B-2-35, rang 1 ouest, canton de Tremblay, au cadastre officiel du canton de Tremblay; borné au nord par partie du lot 10B-2, au sud par le résidu du lot 10B-2-35, à l'ouest par partie du lot 10B-2-43 et à l'est par la route Marie, le tout sans bâtisse.

Propriété de Maurice Verville, 107, Nancy, Chicoutimi-Nord, dont le compte est 41-11-01-02-0-00.

Un terrain formant partie du lot no P. 10B-1-221, rang 1 ouest, au cadastre officiel du canton de Tremblay; borné au sud au lot 10B-1-125-3, à l'est au lot 10B-1-222, au nord à une ligne parallèle et distante de 20′ de la borne sud du lot 10B-1-160 et au sud-ouest au lot 10B-1-225, sans bâtisse.

Propriété de Marius Tremblay, 78, Bouchard, Chicoutimi, dont le compte est 42-01-06-04-0-00.

Un terrain formant partie du lot P. 55 rang 1 ouest, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, mesurant 48′ au bout de la profondeur côté est, sur 100′ de profondeur; borné au nord à Victorien Gauthier, au sud à Rodolphe Gravel, à l'ouest à la rue Bouchard, à l'est à Joseph Gagnon, le tout avec bâtisses.

Propriété de Lionel Cadoret, 380, Hotel-Dieu app. 8, Chicoutimi, dont les comptes sont 43-02-03-06-0-00 et 43-11-30-01-0-00.

1. Un terrain formé des lots 8-29 et 8-30 rang 1 est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, sans bâtisse.
2. Un terrain formé du lot 10-70 rang 1 ouest, au cadastre officiel du village Sainte-Anne-de-Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Lévis Lévesque, 287, Saint-Ephrem, Chicoutimi-Nord, dont le compte est 43-02-08-11-0-00.

Un terrain formé du lot 10-55 rang 1 ouest, village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, sans bâtisse.

Propriété de Alfred Morin, 70, Saint-François, Chicoutimi-Nord, dont le compte est 43-02-09-21-0-00.

Un terrain formé des lots 12-72 et 12-44A, rang 1 ouest, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Laurent Simard, 98, Laniel, Chicoutimi-Nord, dont le compte est 43-03-04-04-0-00.

Un terrain formé du lot 1B-99 rang 1 est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, le tout avec bâtisses.

Propriété de Louis-Joseph Lalancette, 2368, rang Saint-Paul, Chicoutimi, dont le compte est 43-03-07-34-0-00.

Un terrain formé du lot 6-53 rang 1 est, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Mme Gérard Gaudry (Marguerite Noreau), 63, North Bay, Manchester, New Hampshire, dont le compte est 43-05-04-09-0-00.

1. Une partie du lot P. 6 rang 1 est, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, de forme irrégulière; partant d'un point situé sur la ligne de division entre ledit lot 6 et le lot 7 avec la ligne nord du lot 6-118, de là, longeant ladite ligne de division dans une direction nord, une distance de 138′, de là, formant un angle droit se dirigeant dans une direction est, une distance de 150′, de là, formant un angle droit se dirigeant dans une direction sud, une distance de 123′, de là, formant un angle droit se dirigeant dans une direction ouest, une distance de 50′, de là, formant un angle droit se dirigeant dans une direction sud, une distance de 15′, de là, formant un angle droit se dirigeant dans une direction ouest jusqu'à son point de départ et sur toute la longueur de la ligne nord dudit lot 6-118; borné au nord par une autre partie dudit lot 6, à l'est partie par une partie dudit lot 6 et partie par le lot 6-119, au sud partie par ledit lot 6-119 et partie par le lot 6-118, et à l'ouest par ledit lot 7.

2. Les lots 6-83, 6-85, 6-86, 6-97, 6-98, 6-99, 6-117, 6-118 et 6-119 rang 1 est, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

À distraire les parties des lots 6-83, 6-85, 6-86, 6-97, 6-98 et 6-119 étant le boulevard Tadoussac.

Propriété de Alain Lavoie, 304, Clément, Chicoutimi-Nord, dont le compte est 43-06-07-47-0-00.

Un terrain formant partie du lot P. 1B rang 1 est, au cadastre officiel du canton Tremblay; borné à l'ouest par les lots 1B-216 et 1B-217, à l'est au lot 2 et au nord par une autre partie dudit lot 1B-217 et un point situé sur la ligne de division entre les lots 1B et 2 à une distance de 197′ du coin nord-est du lot 1B-214, le tout sans bâtisse.

Propriété de Mme Marc Savard (Lucette Papillon), 620, des Hospitalières, Chicoutimi, dont le compte est 43-11-31-81-0-00.

1. Une lisière de terrain de forme rectangulaire, mesurant 100′ de largeur sur 250′ de profondeur plus ou moins, formant partie du lot P. 9 rang 1 est, au cadastre officiel du canton de Tremblay; borné au sud, par la rivière Saguenay, au nord par une partie du terrain de Jean-Claude Coiteux ou représentants, et partie du terrain décrit au paragraphe «2», à l'est, par le terrain de Ovila Fortin ou représentants et à l'ouest au résidu du terrain de Jean-Claude Coiteux.

2. Une lisière de terrain de forme rectangulaire, formant partie du lot P. 9 rang 1 est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, mesurant 20′ de largeur sur 154,6′ de profondeur; borné au sud par une partie du terrain décrit en 1er lieu, au nord par le chemin public, à l'est par le terrain de Ovila Fortin ou représentants, à l'ouest au résidu du terrain de Jean-Claude Coiteux, le tout sans bâtisse.

Propriété de Paul Nadeau, 245, Racine «E», Chicoutimi, dont les comptes sont 43-11-31-96-0-00 et 43-11-31-95-0-00.

Un terrain formé des lots 9-16 et 9-17 rang 1 est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, le tout sans bâtisse.

Propriété de André Simard, Haute-Rive, dont le compte est 01-03-91-22-2-00.

Un terrain formant partie du lot P. 3B rang XV, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 51,4′ de largeur de l'est à l'ouest, en front du boulevard Saint-Ignace, 100′ de largeur à la profondeur sur 106′ de profondeur du côté ouest et 83,4′, 35′ et 100′ le long d'une ligne irrégulière du côté est; borné au nord au boulevard Saint-Ignace, à l'est au terrain de Jean-Marie Potvin, pour une partie et au résidu du terrain du vendeur pour l'autre partie, au sud au résidu du lot 3B propriété du vendeur et à l'ouest au terrain de la compagnie Shell et au terrain de Jean-Roch Gagnon, le tout sans bâtisse.

Propriété de Léonce Bédard, 739, Dequen, Chicoutimi, dont le compte est 01-04-14-06-0-00.

Un terrain formé du lot 1A-1-58 rang XIV sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Henri Bédard, 639, Dequen, Chicoutimi, dont le compte est 01-05-02-02-0-00.

Un terrain formé des lots 1119-9 et 1121-4 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Mme Léonce Bédard (Patricia Boily), 735, Dequen, Chicoutimi, dont les comptes sont 01-05-02-23-0-00 et 01-05-02-23-1-00

Un terrain de figure irrégulière, formant partie du lot P. 1121 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné au sud-est au chemin public, au sud-ouest à une rue projetée, au nord-ouest au terrain de Hilaire Brassard ou représentants, suivant le prolongement en ligne droite, courant sud-ouest, de la ligne nord-ouest du terrain de Thomas-Eugène Blanchette, et au nord-est au terrain de ce dernier, le tout avec bâtisses.

Propriété de Armand Blanchette, 1015, boulevard J.-N. Tremblay, Chicoutimi, dont le compte est 01-07-08-19-1-00.

Un terrain formé du lot no. 2C-102 rang XIV, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Eutrope Hudon, 230, Larouche, Arvida, dont le compte est 01-09-06-25-0-00.

Un terrain formé des lots 1143-2 et 1144-4 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de la succession Roland Lavoie, 631, Gendron, Chicoutimi, dont le compte est 01-11-08-21-1-00.

Une pointe de terre mesurant environ 60′ au sud, 95′ environ au nord-ouest et 77′ environ au sud-est, formant partie du lot P. 798-1 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné au sud-est au lot 799, au nord-ouest au lot 708-2 et au sud au résidu dudit lot 798-1, le tout sans bâtisse.

Propriété de Jean-Eudes Bergeron, 116, Saint-Charles, Chicoutimi dont le compte est 01-11-12-15-0-00.

Un terrain formé des lots nos 862-13 et 866-2 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Mme Hélène Guay, 493, Sainte-Anne, Chicoutimi, dont le compte est 01-12-05-16-0-00.

Un terrain mesurant 53′ de largeur sur 75′ de profondeur, formé du lot no 1179-65 et d'une partie du lot no P. 1179-21 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné au nord-ouest par une rue, au nord-est partie par le lot 1179-66 et partie par le lot 1179-20, au sud-est par le résidu du lot 1179-21 et au sud-ouest partie par le lot 1179-22 et partie par le lot 1179-64, le tout avec bâtisses.

Propriété de Marcel Perron, 242, Davis, Arvida, dont le compte est 01-91-01-10-0-00.

Un terrain formé du lot 3A-26 rang XV sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Jean-Eudes Desgagné, 1200, boulevard J.-N. Tremblay, Chicoutimi, dont le compte est 01-91-02-29-0-00 (N.B.: cette propriété est maintenant sous saisie par le shérif de Chicoutimi, en vertu de l'acte enrg. no 1241)

Un terrain formant partie du lot P. 5 rang XI sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 75′ de largeur du sud-ouest au nord-est; borné au nord-est au chemin public, au sud-ouest à Arthur Ringuet ou représentants, au nord-ouest à Richard Gagnon ou représentants, au sud-est à Pierre «Pitre» Riverin ou représentants, ou encore à une ligne parallèle au terrain de Arthur Ringuet ou représentants et distant de 75′ de ce terrain.

Un autre lopin de terre formant partie du lot P. 5 rang XI sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 20′ sur le chemin public; borné au nord-est au chemin public, au sud-ouest au terrain ci-dessus décrit, à l'ouest, au nord-ouest au terrain de Richard Gagnon ou représentants, au sud-est au terrain de Pierre «Pitre» Riverin ou représentants, le tout avec bâtisses.

Propriété de Immeubles Perron Ltée, 37, Jacques-Cartier, Chicoutimi, dont le compte est 02-01-10-03-1-00.

Un garage situé sur un terrain appartenant à Immeubles Perron, situé sur partie des lots 256, 257-1 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi.

Propriété de la Commission scolaire de Chicoutimi, 36, Jacques-Cartier «E», Chicoutimi, dont le compte est 02-02-11-04-0-00.

Un terrain formé du lot 536-7 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, sans bâtisse.

Propriété de Hilaire Plante, 261, Tremblay, Arvida, dont les comptes sont 02-03-07-25-0-00 et 02-03-07-25-1-00.

1. Une parcelle de terrain de figure triangulaire, formant partie du lot P. 461 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné au nord au lot 461A; au sud-est au lot 1164 et à l'ouest par une partie du lot 460. Mesurant 83,4′ dans sa ligne nord, 113,7′ dans sa ligne sud-est, 77′ dans sa ligne ouest et contenant en superficie 3 213′.

2. Un lopin de terre formant partie du lot P. 460 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant 45′ de largeur de l'est à l'ouest sur la profondeur ci-après déterminée; borné au nord à la rue Price, à l'est et au sud par le terrain de la compagnie de Chemin de Fer, à l'ouest au terrain de Louis Tremblay ou représentants, le tout avec bâtisses.

3. Un terrain de superficie inconnue, formant partie du lot P. 460 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant 10″ de largeur dans la ligne nord, par la profondeur ci-après déterminée; borné vers le nord par Augustin Gauthier ou représentants, empiétant sur le terrain de Augustin Gauthier ou représentants, à l'est par une autre partie du lot 460 appartenant à Claude Potvin ou représentants, au sud-est au terrain de la Compagnie de Chemin de Fer, à l'ouest au résidu du lot 460, propriété de Augustin Gauthier ou représentants et limité par une ligne longeant le solage extérieur ouest de la maison du vendeur ou représentants sur le terrain de Augustin Gauthier ou représentants, en ligne droite vers le sud jusqu'à la rencontre du terrain appartenant à la Compagnie de Chemin de Fer.

Propriété de Robert Picard, 443, de Tilly, Chicoutimi, dont le compte est 02-04-04-19-0-00 (N.B.: Marcel Roy est propriétaire de la nue propriété).

Un terrain formant partie du lot P. 363 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné vers le nord à la rue Jacques-Cartier, à l'est le sud-est et le sud par la rivière aux Rats, à l'ouest au terrain de la Compagnie Price ou représentants, le tout avec bâtisses.

Sauf à distraire les terrains vendus par actes enregistrés numéros 58639 et 89061.

Un autre terrain situé à l'extrémité nord-est du chemi mitoyen, d'une largeur de 12″ et sur une profondeur partant de l'extrémité nord de la cheminée se trouvant à cet endroit pour se rendre à la rue Jacques-Cartier, ledit terrain formant partie du lot P. 363 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi; borné au nord par la rue Jacques-Cartier, à l'ouest par le chemin mitoyen, au sud par le chemin de l'hôtel Cartier et à l'est par le terrain de Marcel Roy.

Un autre terrain formant partie des lots P. 362 et P. 363 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant 56′ au nord, environ 80′ à l'ouest, environ 32′ à l'est, et 74,2′ au sud; borné au nord au résidu desdits lots 362 et 363, appartenant à G.-E. Ruelland & Fils Ltée ou encore par le mur de la bâtisse déjà existante, à l'ouest par l'avenue Morin, au sud ou sud-est au terrain de la cité de Chicoutimi tel qu'actuellement clôturé et à l'est au terrain de Marcel Roy, la ligne nord dudit terrain étant parallèle à la ligne nord du terrain restant à G.-E. Ruellant & Fils Ltée et distante de cette dernière d'environ 88′.

Propriété de André Pineault, 528, Verlaine, Chicoutimi, dont le compte est 02-09-40-11-0-00.

Un terrain formé du lot 7A-152 rang IX sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Eutrope Hudon, 230, Larouche, Arvida, dont le compte est 02-10-04-34-1-00.

Un terrain formé du lot 4B-156 rang VIII sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Laurent Dufour, 833, Père-Champagnat, Chicoutimi, dont le compte est 02-91-01-04-0-00.

a) Un terrain formant partie du lot P. 8A rang IX sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 130′ du nord au sud, en front sur le chemin public, par environ 423′ de l'est à l'ouest; borné vers le nord au résidu dudit lot 8A appartenant à Jean-Joseph Harvey, à l'est par un fossé, au sud par Mme Johnny Riverin à l'ouest au chemin public.

b) Une lisière de terrain de forme rectangulaire formant partie du lot P. 8A rang IX sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 55′ environ de largeur sur une profondeur partant du chemin public à l'est et allant au fossé traversant ladite lisière et à l'ouest ledit fossé se trouvant à environ 100′ de la ligne du chemin de fer de ladite lisière de terrain du nord coupant le puit en 2 parties égales et non loin du chemin public, à l'est et est borné vers le sud à F.-X. Boudreault ou représentants, à l'ouest au fossé qui se trouve à cet endroit, à l'est au chemin public, au nord à une ligne parallèle à la ligne nord du terrain appartenant audit Boudreault ou représentants et distante, cette ligne de 55′ environ de la limite nord du terrain de Boudreault, le tout avec bâtisses.

Propriété de Jean-Baptiste Tremblay, 779, chemin Sydenham, Chicoutimi, dont le compte est 02-91-14-49-0-01.

La demie indivise d'un terrain formé du lot 4B-111 rang VIII sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Jean-Baptiste Tremblay, 779, chemin Sydenham, Chicoutimi, dont le compte est 02-91-14-54-0-00.

Un terrain formant partie du lot P. 5 rang VIII sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi; borné au nord-ouest par les lots 5-18, 5-17, 5-16 et 5-15, au nord par les lots 5-14 et 5-6 et distante de celle-ci vers le sud-ouest de 50′, à l'est par une autre partie dudit lot 5 suivant une parallèle à la limite ouest du lot 5-11 et distante de celle-ci vers l'ouest de 50′ et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 5 suivant une droite joignant les limites sud-ouest des lots 5-18 et 5-6 ou encore par une ligne parallèle à la ligne centrale de la ligne de transmission et distante de celle-ci vers le nord-est de 150′. Sauf à distraire le terrain vendu par acte enregistré numéro 314667, le tout sans bâtisse.

Propriété de Gaston Gagnon, 1089, Jacques-Cartier «E», Chicoutimi, dont le compte est 03-08-07-10-0-00.

Un terrain formé du lot 68-8 rang I nord-est chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout avec bâtisses.

Propriété de Jacques Boucher, 1386, Boisjoli, Chicoutimi, dont les comptes sont 03-20-08-23-0-00 et 03-20-08-24-0-00.

Un terrain formé des lots 4-206 et 4-207 rang VII sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale du Québec en date du 24 janvier 1979, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes.

Chicoutimi, le 14 février 1979.

Le greffier,
JEAN-YVES FORTIN.

77118-9-2-o

Ville de Dolbeau

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville de Dolbeau, au 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau, JEUDI le VINGT-HUITIEME jour du mois de MARS 1979 (28 mars 1979), à DIX heures (10) de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville de Dolbeau et à la commission scolaire de Dolbeau, avec intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriété de Monsieur André Beaudet, Dolbeau, dont le compte est 05-05-02-13-0-00:

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro 44 (ptie 44) du rang 15, canton de Parent, mesurant 114′ de front ou largeur par 130′ de profondeur, mesures anglaises; borné en front au nord-est à la clôture du chemin de front; au sud-est au terrain de dame Antoinette Beaudet-Daniels; au sud-ouest au résidu du lot et au nord-ouest au terrain de dame Lucina Beaudet-Girard, le tout sans bâtisse.

Propriété de monsieur Edmond Beaudet, Dolbeau, dont le compte est 05-05-02-11-0-00:

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro 44 (ptie 44) du rang 15, canton de Parent, mesurant 114′ de front ou largeur, par 130′ de profondeur, mesures anglaises; borné en front au nord-est à la clôture du chemin de front; au sud-est à la lisière réservée pour chemin privé de 60′ de largeur; au sud-ouest au résidu du lot et au nord-ouest au terrain de dame Antoinette Beaudet-Daniels, le tout sans bâtisse.

Propriété de monsieur Ange-Aimé Bouchard, 658, route Marie-Victorin, Verchères, cité de Montréal, dont le compte est 07-01-07-11-0-00:

Un terrain emplacement faisant partie du lot numéro 4 (ptie 4) du rang B du cadastre officiel du canton de Albanel. Lequel terrain mesure 50′ de front ou largeur par 100′ en profondeur, mesures anglaises; et est borné en front au nord-ouest à la route régionale no 55; au nord-est au terrain de Lucien Beauchamp; en profondeur au sud-est ainsi qu'au sud-ouest au résidu du terrain de Lucien Lamontagne; sans bâtisse, mais avec le poteau métallique pour enseigne qui s'y trouve, tel que le tout est présentement.

Propriété de monsieur Emile McNicoll, 981, rue des Pins, Dolbeau, dont le compte est 04-01-03-18-0-00 et

04-01-03-17-0-00:

Certains terrains emplacements dans la ville de Dolbeau, comprenant les lots connus et désignés sous les numéros 41-A-182, 41-A-183, 41-B-260 et 41-B-261 aux plan et livre de renvoi officiels d'une subdivision de parties des lots 41-A et 41-B du 17e Rang du cadastre du canton de Parent dans le comté de Roberval; avec les deux maisons, résidence et le garage, dessus construites, appartenances et dépendances.

Propriété de monsieur Serge Simard, 183, rue Savary, Dolbeau, dont le compte est 06-05-06-01-0-00:

Un certain lopin de terre faisant partie du lot 35-19, rang 17 du canton de Parent, mesurant 71' de façade de front ou largeur, par 100' de profondeur, mesures anglaises; borné au sud et au sud-ouest par le lot 35-5 (carré Beauchemin); au nord-est par le lot 35-30; au nord-ouest par le lot 35-16 et au sud-est par le lot 35-6 (rue Savary), le tout avec bâtisse(s).

L'énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire, a été autorisée par la Commission municipale du Québec en date du 16 novembre 1978, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193).

Dolbeau, le 15 février 1979.

Le greffier,
GASTON BLOUIN.

77134-9-2-o

Cité de Shawinigan

Avis est par les présentes donné que les propriétés immobilières ci-dessous décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, avenue des Cèdres, Shawinigan, le JEUDI 5 AVRIL 1979, à QUATORZE heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales foncières ou spéciales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient pas payés avant la vente.

Propriétaires	*Numéro de cadastre*	*Numéro de rôle*
Bordeleau, Roger	626-3	31019
Hénault, Germaine B.	625-183-1	31139
Deschênes, Guillaume	625-138	31496
Lafrenière, Madame Donat	624-430-1	42278
La Caisse populaire des Hêtres	45-110	52958
Renaud, Michel	44-298	53100
Matteau, Roger	613-19-2	63571
Rivard, Maurice	48-135	76871
Jacques, André	50-12	77316
Champagne, Théophile	32-5	75911
Noël, Roméo	30-30	75924
Robert, Jean-Paul	49-56	77024
Doucet, Gérard	37-65	76840
Lafrance, Gaétan	32-8	75357
Pellerin, André	69-8	75835
Bellemare, Raynald	49-189	76344
Thiffault, Henri	47-12	76124
Auger, André	48-73	76221
Mongrain, Guy	57-5	75775
Twyman, Madame Emery	31-16	75237
Gauthier, Janine	71-5	75848
Académie de quilles Carol et/ou le Curateur public du Québec	52-1 52-2	75745

P. 52 de forme irrégulière borné au nord-est par le lot 53-6, sur une longueur de 505,85 pieds ou 154,18 mètres; borné au sud-est par le lot 52-1 sur une longueur de 534,7 pieds ou 162,98 mètres; borné au nord-ouest par le lot 52-5-2, sur une longueur de 647,61 pieds ou 197,39 mètres; borné au sud-ouest par le lot 52-2 sur une longueur de 133,8 pieds ou 40,78 mètres.

Villemure, Andy	32 Partie	75423

Borné au nord-est par le lot 32-30, rue; borné au nord-ouest par le lot P. 32; borné au sud-est par le lot 32-22, rue; borné au sud-ouest par le lot P. 33.

Villemure, Andy	32 Partie	75423

Borné au nord-est par le lot P. 32; borné au nord-ouest par les lots 31-86, P, 31-87, 31-95 et 31-96; borné au sud-est par le lot 32-31, rue; borné au sud-ouest par le lot 32-30, rue.

Propriétaires	*Numéro de cadastre*	*Numéro de rôle*
Paquin, Madame Jean G.	41-245 Partie	42226

Borné au nord-est par le lot 41-246. P; borné au sud-ouest par le lot 41-245. P; borné au sud-est par le lot 41-239. P; borné au nord-ouest par le lot 41-245. P.

Paquin, Madame Jean G.	41-246 Partie	42226

Borné au nord-est par le lot 41-237 (rue); borné au sud-ouest par le lot 41-P. 245; borné au sud-est par le lot 41-238; borné au nord-ouest par le lot 41-246. P.

Bournival, Y.C.D.	57-2	75773
	57 Partie	

Borné au sud-est par les lots 57-1, 57-2 et 57-3; borné au nord-ouest par le lot P. 57; borné au nord-est par le lot P. 57 et 57-P. 4; borné au sud-ouest par le lot P. 57.

Fonderie Shawinigan (1975)	628-1493	90016
	628-1494	

628 Partie borné à l'est par le lot P. 628; borné à l'ouest par le lot P. 628; borné au sud par le lot 628-1493; borné au nord par le lot P. 628.

Vallée, Alcide	51 Partie	77831

Borné vers le nord-est par partie du lot 51; borné vers le sud-est par une partie du lot 51; borné vers le sud-ouest par partie du lot 51; borné vers le nord-ouest par les lots 51-66-1 et 51-66-2.

Hôtel Shawinigan Inc.	628-1515	20836
	628-1516	20367
	628-1517	46-1
	628-1518	
	628-1514 Partie	

Borné au nord par le lot 628-1516; borné au sud par la Cinquième Rue; borné à l'est par le lot 628-1515; borné à l'ouest par le lot 628-1514. P.

628-1516 Partie

Borné au nord par la ruelle de la 6e Rue; borné au sud par les lots 628-1514, 628-1515; borné à l'est par les lots 628-1519-P, 628-1520, 628-1521, 628-1522-P; borné à l'ouest par le lot 628-1513. P.

628-1519 Partie

Borné au nord par le lot 628-1519-P; borné au sud par le lot 628-1518; borné à l'est par la rue Place du Marché; borné à l'ouest par le lot 628-1515-P.

Juneau, André	626 Partie	31667

Borné au sud-est par les lots 626-207, 626-208, 626-209, 628-10; borné au nord-ouest par le lot 627-157-P; borné au nord-est par les lots 625-275 et P. 625; borné au sud-ouest par le lot 626-191.

Les propriétés immobilières susdites sont du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Flore et situées dans la cité de Shawinigan. La Commission municipale du Québec a autorisé en date du 26 janvier 1979, l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus.

Donné à Shawinigan, le 21 février 1979.

Le greffier,
YVON BOISVERT.

77159-9-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
7(17-02-79)	Lettres patentes annulées	2094	CLUB DU CERF INCORPOREE 1289-1420	CLUB DE CERF INCORPOREE 1289-1420

77208-o

BOUTIQUE LILLY LTD.

Prenez avis que l'avis concernant le changement du domicile légal, de la compagnie «BOUTIQUE LILLY LTD.», paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 24 août 1974, numéro 34 à la page 5879, est nul et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1108-1270

CORPORATION DES TECHNICIENS INHALO-THERAPEUTES DU QUEBEC

Prenez note que dans l'avis paru le 10 juin 1978, à la page 7317, du numéro 23 de la *Gazette officielle du Québec*, le nombre des administrateurs est augmenté à 15 au lieu de 12.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1267-3117

No 700-05-000507-784
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, LA SAUVEGARDE, c. J.R. PELOSSE LTEE, A.R.M. CONSTRUCTION INC. et ADRIEN AUGER.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 17 février 1979 no 7, à la page 2279, il faudrait lire l'adresse du premier défendeur comme suit: 86, de la Montagne, Mont-Rolland.

Le shérif adjoint,
PIERRE FEX.

Bureau du shérif
Saint-Jérôme, le 22 février 1979. 77240-o

QUADRAGESCO INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 17 février 1979, à la page 2113 du numéro 7 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «QUADRAGESCO INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

77161-o 1478-5018

CLUB SPORTIF MONT GALE LTEE

Veuillez noter que le nom de la compagnie en titre apparaissait par erreur dans l'avis de lettres patentes annulées publié à la page 2095 de l'édition numéro 7 du 17 février 1979. Cet avis doit être considéré comme nul et de nul effet.

77161-o 1261-7569

Ministères — Avis concernant les

Education

La municipalité scolaire Laurenval

Demande est faite de fusionner les municipalités scolaires de Laval et Laurenvale et d'ériger ces territoires en une nouvelle municipalité scolaire, pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, sous le nom de «Laurenval».

Le périmètre de cette nouvelle municipalité scolaire est décrit comme suit:

Commençant au nord, en suivant la direction des aiguilles d'une horloge, cette partie du territoire délimité au nord-est par les limites nord-est des cantons Dupont, Charland, Maisonneuve (partie), par les limites nord-ouest et nord-est du canton Laviolette, par les limites nord-est et sud-est du canton Masson, par les limites nord-est des municipalités Saint-Zénon (partie) et Saint-Damien, par les limites nord-ouest et nord-est de la municipalité Saint-Charles-de-Mandeville, par les limites nord-est et sud-est de la municipalité Saint-Didace et par la limite nord-est de la municipalité Saint-Barthélémi;

au sud-est et au sud par la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux-Montagnes;

à l'ouest, par les limites ouest et nord de la municipalité Saint-Placide, paroisse;

au nord et nord-ouest, par les voies d'accès montée Saint-Vincent, côte Saint-Vincent, chemin Saint-Etienne, montée Saint-Joachim, montée Charbonneau, montée Lambert, chemin Saint-Augustin, et montée Brunet, par la limite nord de la municipalité Boisbriand, par la limite nord-ouest de la municipalité Sainte-Thérèse (partie), par les limites sud-ouest et nord-ouest de la municipalité Blainville, par les limites sud-ouest et nord-ouest de la municipalité Sainte-Anne-des-Plaines, par la limite nord-ouest de la municipalité La Plaine (partie), par la limite sud-ouest de la municipalité Saint-Lin, par la limite sud-ouest de la municipalité Saint-Calixte, par la limite sud-ouest de la municipalité Chertsey, par les limites sud-ouest et nord-ouest des municipalités Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci, par les limites sud-ouest des cantons Tellier, Forbes, Legendre et Olier, par la limite nord-ouest des cantons Olier, Laverdière, par les limites sud-ouest et nord-ouest du canton Dupont, revenant ainsi au point de départ.

Le ministre de l'Education.

77290-10-2-o JACQUES-YVAN MORIN.

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

Page

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION CENTRE-VILLE (*Dissolution*) 3228
CO-OP DE CONSOMMATION DE PETIT-SAGUENAY (*Changement de statut légal d'un syndicat coopératif*) 3228
COOPERATIVE D'ANIMATION ET DE CONSULTATION (MONTREAL) (*Changement de nom et de siège social*) 3228
COOPERATIVE DE CONSTRUCTION D'ASCOT (*Formation*) 3228
COOPERATIVE DE RECUPERATION ET DE RECYCLAGE DE VALLEYFIELD (LA) (*Formation*) 3228
COOPERATIVE DES CONSOMMATEURS DE PORT-CARTIER (*Formation*) 3228
COOPERATIVE D'HABITATION AMITIE (QUEBEC) (*Formation*) 3228

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE FORT-COULONGE, NUMERO 7221 (LES) 3229
CLUB DE L'AGE D'OR, RIVIERE-DU-LOUP, INC. (*L.P.*) 3229
CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC (*L.P.*) 3229
DEVELOPPEMENT DE GUIRE INC. (*L.P. article 12*) 3229
EXCELSIOR PAPETERIE & AMEUBLEMENT DE BUREAU INC. (*L.P.S. article 12*) 3229
FETE DES OISEAUX INC. (LA) (*L.P. 3 article 12*) 3229
FONDS MARIE SALOME (*L.P.*) 3230
FONDS PASCAL-LAJOIE (*L.P.*) 3230
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY D'ALMA (*L.P. 3 article 12*) 3230
LOISIRS DE ST-VALERIEN-SHEFFORD-INC. (LES) (*L.P.S. Article 12*) 3230
MISSIONNAIRES SPIRITAINS DE SAINTE-FOY (*Dissolution*) 3230
NEW RICHMOND, VILLE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 3230
ST-LOUIS, (RICHELIEU), PAROISSE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 3230
SOCIETE POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUEBEC (*L.P.S. article 12*) 3230
SUCCESSION HECTOR MORIN (*Bénéfice d'inventaire*) 3231
SUCCESSION LOUIS-PHILIPPE LEJEUNE (*Bénéfice d'inventaire*) 3231
SUCCESSION MARGUERITE PLOUFFE-COTE (*Bénéfice d'inventaire*) 3231

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ECONOMIE STRATHCONA et sa version STRATHCONA CREDIT UNION 3231

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

AUBE, EUGENE 3232
BESSETTE, JOSEPH ROGER GERALD 3232
CASEY, MARIE VICTORIA BELLA 3232
CHALIFOUX, ANNE-MARIE 3232
CLOUTIER, ANDREE 3232
FOREST, JOSEPH BERNARD ANDRE DENIS 3232
GENEST, MARIE MARGUERITE NANCY 3232
GRAVELLE, ALFRED LEO 3232
KAIZER, LEONARD 3232
MORIN, MARTINE 3232
PAILLE, JOSEPH OSCAR PAUL 3233
RAYMOND, JOSEPH JEAN-CAMIL 3233
ROY, JEAN-LOUIS 3233
WALSON, ANNE 3233
YOUNG, JOSEPH ALEXIS JOHN 3233

DEMANDES

ALLARD, HENRI-PAUL 3233
BELL, MICHEL 3233
BORODAJKEWYCZ, ALEXANDER 3233
BORODAJKEWYCZ, THOMAS 3233
BRADY, TERESA 3234

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

DEMANDES — *suite*

Page

GADBOIS, JOSEPH GEORGES ARTHUR YVON 3234
GAUTHIER, MARIE ANNA 3234
GRENIER, MARIE JEANNINE HELENE 3234
LANDRY, RITA 3234
LANGIS, JICELINE 3234
MAILHOT, MARIO 3234
OSZCZYPKO, HRYHORY 3234
PAPPAS, GEORGE 3234
PARENT, DONATIEN 3235
PERELMUTTER, MICHAEL EDWARD 3235
POULIN, JOSEPH 3235
PROVENCHER, MARIE JULIETTE 3235
ROY, JOSEPH MICHEL 3235
SABELLI, GAETANO 3235
SODEN, PETER MARC 3235
SZNAJDER, FRIDA 3235
TAM, SIU YUNG 3235
TOUKHAMANIAN, HAROUTIOUN 3235
TURPIN, THEOPHILE-HENRI MAURICE 3236
VACCARO, BRIAN ANTHONY 3236
VEILLEUX, HERMENEGILDE 3236
ZIMERMAN, LOUIS 3236

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE EN VRAC 3217
— CAMIONNAGE GENERAL 3207
— CAMIONNAGE SPECIALISE 3213
— ECOLIER 3207
— LOCATION 3223
— TAXI 3203
— VOYAGEUR 3202
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 3158
— QUEBEC 3192
PROPRIO MOTU 3225

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ASSOCIATION DES ANIMATEURS CHANSONNIERS DU BAS CANADA (L') 3124
CLUB DE MOTO-NEIGE VIKINGS DE HOWICK 3124
CLUB SOCIAL F.I.P.O.E. DU QUEBEC METROPOLITAIN 3124
DALLAIRE (DAMIEN) LTEE 3124
EMANDEL REALTY LTD. 3124
ENTREPRISES FUNERAIRES LTEE 3124
ENTREPRISES J.G.G. INC. (LES) 3124
INSTITUT DE PEDIATRIE DE MONTREAL INC. 3125
LATOUCHE (LORENZO) INC. 3125
METROPOLITAN FRUIT AND VEGETABLE DEALERS INC. 3125
NOTRE-DAME AUTO ELECTRIQUE INC. 3125
SERVICE D'ECONOMIE FAMILIALE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE 3125

ADMINISTRATEURS (Article 84)

AGENCE DE VOYAGES CHIMO DIXIE INC. 3125
AJUSTEMENT PROVINCIAL INC. 3125

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

	Page
AMICALE DE L'ECOLE SUPERIEURE DU SACRE-COEUR DE GRAND'MERE INC. (L')	3125
ANCIENS DU COLLEGE DE MONTREAL (LES)	3125
A-1 SECURITIES INC.	3125
ASSOCIATION DES CENTRES DE BENEVOLAT DU QUEBEC	3125
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	3125
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PALETTES ET CONTENANTS DU QUEBEC	3125
ASSOCIATION DES OFFICIERS EN BATIMENT DU QUEBEC INC. (L')	3125
ASSOCIATION DES PARENTS ET TUTEUR GRECS DES DISTRICTS DE LA VILLE ST-LAURENT ET CARTIER VILLE	3125
ASSOCIATION DES PAROISSIENS DE NOTRE-DAME DE FATIMA DE CHOMEDEY (L')	3126
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP DE VICTORIAVILLE	3126
ASSOCIATION REGIONALE DE SKI DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	3126
BLAIN ET ASSOCIES INC.	3126
BOURGAULT, VILLENEUVE ET ST-PIERRE INC.	3126
BOURGEOIS AUTO LTEE	3126
BUANDERIE PAUL-MAURICE INC.	3126
CABLOVISION HAUT-RICHELIEU LTEE	3126
CARTEL DES ORGANISMES PROFESSIONNELS DE LA SANTE INC.	3126
CENTRE DE SKI DE RIMOUSKI INC. (LE)	3126
CENTRE MONTCALM INC.	3126
CENTRE SPORTIFS DES POMPIERS DE ST-HONORE INC. (LE)	3126
CERCLE LES CHATELAINES (THETFORD MINES) INC. (LE)	3126
CHUDEC LTEE	3126
CLUB AGE D'OR DE COWANSVILLE INC.	3126
CLUB AGE D'OR ST-ETIENNE INC.	3126
CLUB DE L'AGE D'OR DE BELLERIVE, INC. (LE)	3126
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-CHARLES GARNIER (LE)	3126
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-GABRIEL-DE-RIMOUSKI (LE)	3126
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-HONORE, BEAUCE, INC. (LE)	3126
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MALACHIE INC. (LE)	3127
CLUB DE L'AGE D'OR PAROISSE STE-PAULE	3127
CLUB DE L'AGE D'OR RIVIERE-DU-MOULIN	3127
CLUB DE L'AGE D'OR ST-NOEL CHABANEL	3127
CLUB DE L'AGE D'OR SAINT-OURS, INC.	3127
CLUB DE MOTO-NEIGE POLTIMORE	3127
CLUB DE SKI DE MURDOCHVILLE INC.	3127
CLUB D'ENTRAIDE N.D.A. INC.	3127
CLUB DES BEAUX LACS (LE)	3127
CLUB DU TROISIEME AGE SAINT-ELZEAR-DE-BEAUCE INC.	3127
CLUB LION ANJOU INC.	3127
CLUB MOTOS-NEIGE LES PANACHES DU LAC DU CERF	3127
COMITE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE ST-BRUNO INC. (LE)	3127
COMITE DES LOISIRS DE CLARENCEVILLE INC.	3127
COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC REGIONAUX DE LAVAL INC.	3127
COMMISSION DES ECOLES DE GARDES-MALADES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LA)	3127
COMPAGNIE FINANCIERE MORGAN INC. (LA)	3127
CONREFCO LTD.	3127
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC.	3127
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC	3127
CONSEIL SUPERIEUR DES ARTS ET DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA SARRE (LE)	3128
CONSTRUCTEURS DONATIENS INC. (LES)	3128
CORPORATION DES TECHNICIENS INHALO-THERAPEUTES DU QUEBEC (*Erratum*)	3284
COURTIERS UDEC, INC. (LES)	3128
CREATIONS MIMINE INC.	3128
CREATIONS PIROUETTE LTEE	3128
DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-FAMILLE (LES)	3128
DISTRIBUTION MORELLO INC.	3128

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

Page

DOMAINE DE LA FRATERNITE DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUEBEC INC. 3128
ECUSSONS GRAND PRIX INC. (LES) 3128
EIN (JACK) INC. 3128
ENTREPRISE DE CABLODISTRIBUTION STE-SABINE INC. 3128
ENTREPRISES ELECTRONIQUES BRUNELLE INC. (LES) 3128
EQUIPEMENT MERITE INC. 3128
ESCOUADE DE SECOURS DE LAVALTRIE (L') 3128
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC (F.C.M.Q.) INC. 3128
FEDERATION DES OEUVRES DE LA REGION DE LANAUDIERE 3128
FONDATION DU SPORT AMATEUR COTE-NORD INC. 3128
FONDATION POUR LE CONSEIL DE PRESSE DU QUEBEC 3128
FOODPRO NATIONAL INC. 3128
GARAGE AMOS, LTEE 3128
GRAVELL BRICK & STONE COMPANY LTD. 3129
HABITATIONS SODHACO INC. (LES) 3129
IMMEUBLES EDESSA LTEE 3129
INDUSTRIES GUILLEVIN-ALLIED INC. (LES) 3129
INDUSTRIES M. & S. INC. (LES) 3129
JEANNIER INC. 3129
LAITERIE CHATEAU DAIRY LTEE 3129
LIGUE DE BALLON-BALAI HAUTES-LAURENTIDES INC. 3129
LOISIRS DE STE-JUSTINE DE NEWTON (LES) 3129
MANOIR DU CAP ETERNITE INC. 3129
MARINA DE LA CHAUDIERE INC. (LA) 3129
MEDIPRO INC. 3129
MEUBLES L. CHAMPAGNE INC. 3129
MICHELTOUR INC. 3129
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE MONTREAL INC. 3129
NTI NATIONAL INC. 3129
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE INC. (LA) 3129
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST. NICOLAS, CTE LEVIS, QUE. 3129
PARC DU CAP JASEUX INC. 3129
PLACEMENTS DESTRAY INC. (LES) 3129
PLACEMENTS GALIAR INC. 3129
PLACEMENTS SIDALI INC. 3130
PROPRIETES TRIANGLE LIMITEE (LES) 3130
PUBLICATION LE COLOMBIEN INC. 3130
PUPOLARTI INC. 3130
REGROUPEMENT DES CITOYENS J.A.K. INC. 3130
REGROUPEMENT DES HANDICAPES DE LA REGION DE BEAUHARNOIS INC. (LE) 3130
REINBLATT (HARRY) INVESTMENT CORPORATION 3130
RESTAURANT ET CHARCUTERIE NOUVEAU CHOIX INC. 3130
ROBERSTON (J.S.), LTD. 3130
ROUMIAN INC. 3130
ROUMIAN INC. 3130
SERVICE D'AMENAGEMENT POPULAIRE DE MONTREAL 3130
SIVANANDA YOGA VEDANTA CENTRE 3130
SOCIETE DE GESTION LUNEBOURG INC. 3130
SOCIETE DE RECHERCHES HISTORIQUES POINTE-DES CASCADES INC. 3130
SOCIETE HISTORIQUE DU CAP-ROUGE (LA) 3130
SOCIETE IMMOBILIERE DE BEAUCE LTEE (LA) 3130
SOCIETE LINNEENNE DE QUEBEC INC. (LA) 3130
TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER (LA) 3130
UNICOUR INC. 3130
UNICOUR INC. 3130
VASTILL INC. 3131
VENTES ELECTRA INC. (LES) 3131

COMPAGNIES — LOI DES

CHANGEMENT DE NOM

Page

ALMAC INDUSTRIES LTD. 3131
AMUSEMENTS JAY-ES INC. (LES) 3131
ARMSTRND (W.D.) INC. 3131
BETHANIE INVESTMENTS INC. 3132
COMPAGNIE DE JOINTS ETANCHES HUHN LTEE (LA) 3131
DISBEC (1979) INC. 3131
DOR-STEVE INC. 3131
ENTREPRISES GERALD SCHWARTZ INC. (LES) 3131
G.A.P. AUTO PARTS INC. 3132
GUILBAULT-THERIEN INC. 3131
HUHN SEAL CO. LTD. 3131
IMPRIMERIES GASTON GOULET INC. (LES) 3131
INDUSTRIES ALMAC LTEE (LES) 3131
INVESTISSEMENTS SHER LTEE (LES) 3131
JAY-ES AMUSEMENTS INC. 3131
LAVIGNE (PAUL) AUTOMOTIVE INC. 3132
LIQUIDATEC INC. 3131
PATISSERIE FRANCAISE AU DUC DE LORRAINE (1979) INC. 3132
PIECES D'AUTO PAUL LAVIGNE INC. (LES) 3132
PIECES D'AUTOS G.A.P. INC. 3132
PLACEMENTS BETHANIE INC. 3132
QUADRAGESCO INC. (*Erratum*) 3284
SCHWARTZ (GERALD) ENTERPRISES INC. 3131
SHER INVESTMENTS LTD. 3131

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BARRY & PAQUIN INC. 3236
BERTHIERVILLE CANDY (1966) INC. 3236
BOMBARDIER, MODE INC. 3236
BOUCHERIE CHEVALINE GALT INC. 3237
CAFETERIA LA BOITE A LUNCH INC. 3237
CARREFOUR DES OLIVIERS 3237
CLICHE (COLOMB) & CIE LIMITEE 3237
CLOUSTON HOLDINGS LTD 3237
CLUB SOCIAL LA TOURNEE DU QUEBEC INC. 3237
COMPAGNIE DE GESTION V. OLSEN LTEE 3237
CONSOLIDATED FOODS GROUP LTD. (THE) 3237
CONSTRUCTIONS ELAINE LTEE (LES) 3237
CORPORATION DE GESTION HEP 3237
DESAUTELS (R.-S.) INC. 3238
EDITIONS VIE ET CARRIERE INC. (LES) 3238
EMBALLAGES M.B.D. LTEE (LES) 3238
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'ESCAVATION K.B. INC. (LES) 3238
ENTREPRISES MALAGAR INC. (LES) 3238
FAIRHALL REALTIES LTD. 3238
GAZETTE CANADIAN PRINTING LTD. 3238
GIBBONS ZIPPER TEXTILES INC. 3238
GROUPE CONSOLIDATED FOODS LTEE (LE) 3237
HEP HOLDING CORP. 3237
HORNE'S CHOICE GIFTS INC. 3238
HOTEL INTERNATIONAL M.G. INC. 3239
IMMEUBLES FAIRHALL LTEE (LES) 3238
IMPRIMERIE CANADIENNE GAZETTE LTEE 3238
INDUSTRIES VILLE-MARIE LTEE (LES) 3239
INVESTISSEMENTS CLOUSTON LTEE (LES) 3237
M.B.D. PACKAGING LTD. 3238
MAGASIN ALBERT RADOWITZ LTEE 3239

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — *suite*

Page

MATERIAUX DE CONSTRUCTION ACTON INC. ... 3239
MESSAGERS DE LA CHANSON INC. (LES) ... 3239
NATIONAL POULTRY & EGG CO LTD ... 3239
OLSEN (V.) MANAGEMENT CO. LTD. ... 3237
O'NEILL (ED) PHOTO SERVICE INC. ... 3239
PLASTIQUES LA SALLE INC. (LES) ... 3239
RESTAURANT TABAGIE EXPRESS INC. ... 3240
ROSKI LTEE ... 3240
SCHMIDINGHEN CONSTRUCTION LTD. ... 3240
SERVICE DE PHOTO ED O'NEILL INC. ... 3239
SOUTH SHORE GARDENS LTD. ... 3240
SUSIE'S SPORTSWEAR INC. ... 3240
SYLVESTRE & FRERE LTEE ... 3240
TRANSPORT MARCEL & RENE INC. ... 3240
TYROL FOOTWEAR INC. ... 3240
UNION ALLOY STEELS LTD. ... 3240
VETEMENTS DE SPORTS SUSIE INC. ... 3240

DOMICILE LEGAL (Article 30)

ACCO INC. ... 3132
ACME INVESTMENTS LIMITED ... 3132
AGRICOTOUR DU BAS ST-LAURENT ... 3132
ALIMENTS CARROUSSEL INC. (LES) ... 3132
ANJOU GOLF GARDENS INC. ... 3132
ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE TELEPHONE DU QUEBEC INC. ... 3132
ASSOCIATION DES DETAILLANTS DE BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU QUEBEC ... 3132
ASSOCIATION DES HANDICAPES PHYSIQUES DE JOLIETTE—L'ASSOMPTION (L') ... 3132
ASSOCIATION DES PAROISSIENS DE NOTRE-DAME DE FATIMA DE CHOMEDEY (L') ... 3132
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (L') ... 3133
ASSURANCE RAY TURCOT INC. ... 3133
ATELIER DE CAROSSERIE LAURENTIDES INC. ... 3133
ATOMIK SALES INC. ... 3133
AUTO GATINEAU (1974) INC. ... 3133
B. & B. GARMENT INC. ... 3133
B.K. LAND INC. ... 3133
BAR-SALON CHEZ BASILE INC. ... 3133
BEAVER LEASING CO. LTD. ... 3133
BIJOUX ORPIER INC. ... 3133
BLACKBURN & BLACKBURN INC. ... 3133
BOLOGNA FOOD PRODUCTS CO. LTD. ... 3133
BORDELEAU (C.H.) INC. ... 3133
BOUTIQUE DE MAROQUINERIE LILLY LTEE ... 3133
BOUTIQUE LILLY LTD. (*Erratum*) ... 3284
BRANUDRY LTEE ... 3133
C.L. DISTRIBUTION INC. ... 3133
CAMPING, PLAGE LA LIBERTE INC. ... 3133
CENNAT LTD. ... 3133
CENTRE DE BENEVOLAT DE LA TUQUE (LE) ... 3133
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DE MONTREAL ... 3133
CERCLE SOCIAL DE CHARLEMAGNE (LE) ... 3133
CHARLEMAGNE CONSTRUCTION INC. ... 3134
CLUB DE MOTO-NEIGE HEMMINGFORD INC. ... 3134
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC. ... 3134
CLUB DE RADIO LES MODULES LAURENTIENS INC. ... 3134
CLUB DE TIR KAKAWI INC. ... 3134
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEROME ... 3134
CLUB SOCIAL UNIVERS INC. ... 3134

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
COFFRAGES RECON INC. (LES)	3134
COMITE DES ORGANISMES SOCIAUX DE LAVAL	3134
COMPAGNIE DE FABRICATION CYLINDRIX INC.	3134
COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE LTEE (LA)	3134
COMPAGNIE FRANCO CANADIENNE DE LUXE	3134
COMPAGNIE POINTS DE COUTURE RABY LTEE (LA)	3134
COMPTOIR MOULE DE MONTREAL INC.	3134
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC.	3134
CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (C.C.R.S.M.) INC.	3134
CONSTRUCTION AGENDA INC.	3134
CONTENEURS INDUSTRIELS R.L. INC.	3134
CORPORATION DE FONDS POUR DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL TYNDALE	3134
CORPORATION DE PLACEMENT GRANIT LIMITEE (LA)	3134
CORPORATION DES AUBERGES DE JEUNESSE LES TOITS DE L'EST	3135
CORPORATION DU CENTRE SPORTIF DE ROCK FOREST INC. (LA)	3135
CORPORATION POUR LES FONDS DE RECHERCHE EN NEUROCHIRURGIE ET EN NEUROLOGIE (LA)	3135
DOMAINES FONTAINEBLEUS LTEE (LES)	3135
DUCHESNE & ASSOCIES INC.	3135
DUFRESNE & ASSOCIES INC.	3135
DUMESNIL (J.J.) INC.	3135
EAST-HAVEN LAND & HOUSING CORP.	3135
ELECTRONIQUE SOREL-TRACY INC.	3135
EMBALLAGE IMPACT INC. (LES)	3135
ENERBEC INC.	3135
ENTREPRISES DI PARDO INC. (LES)	3135
ENTREPRISES FORESTIERES C.D.M.R. INC. (LES)	3135
ENTREPRISES HUGUETTE & CLAUDE INC.	3135
ENTREPRISES JOFFRE INC. (LES)	3135
ENTREPRISES LEBLANC INC. (LES)	3135
ENTREPRISES OVE-DESIGN INC. (LES)	3135
ENTREPRISES ROSAIRE LAPOINTE INC. (LES)	3135
ENTREPRISES W.S.M.G. INC. (LES)	3135
EQUIPEMENTS B.P. INC.	3135
FEDERATION DES JEUNES CHAMBRES DU QUEBEC (LA)	3136
FLEURISTE SAINTE-ODILE INC.	3136
FRANKEL ENTERPRISES LTD.	3136
FRONT COMMUN DES TRAVAILLEURS EN INDUSTRIE LAITIERE LTEE (LE)	3136
FRUITS ET LEGUMES R. DOUCET INC.	3136
HABITEL DE LA MAURICIE INC.	3136
HARANO INC.	3136
HENKA INC.	3136
HILLSDALE GOLF AND COUNTRY CLUB INC.	3136
IMMEUBLES EDESSA LTEE	3136
IMMEUBLES NICOLA INC. (LES)	3136
INDUSTRIAL COMPLEXES (MONTREAL) LTD.	3136
INDUSTRIES METROPOLITAINES DE L'EST INC.	3136
INVESTISSEMENTS FELIX INC. (LES)	3136
JEUX DE LA PUBLICITE C.C.G. INC. (LES)	3136
LACROIX (JACQUES) CONSTRUCTEUR GENERAL INC.	3136
LADUPO INC.	3136
LAFOREST (GERARD) INC.	3136
LATULIPPE (JEAN-PAUL) INC.	3136
LEMIEUX (J.B.) ET ASSOCIES INC.	3136
LESSARD & FILS INC.	3137
LIBRAIRIE COMMUNAUTAIRE DES LAURENTIDES INC.	3137
LIGUE DE QUILLES DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX, SECTION CHICOUTIMI	3137
MAISON DES JEUNES L'EDEN INC.	3137
MARCHE BELOEIL INC.	3137

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

Page

MARCHE JOLY-CONCORDE INC. 3137
MARENGO-ENCO INC. 3137
MASON (BERT) INC. 3137
MICHELTOUR INC. 3137
MILBRO INC. 3137
MILIBER INC. 3137
NUTRIGESTION INC. 3137
O.C.S.E. LTEE 3137
OLYMPIA TUBES LIMITED 3137
PALMER-LEVITAN LIMITED 3137
PAYSAGISTES ET ASPHALTE A. ET C. INC. 3137
PLACEMENTS SIDALI INC. 3137
POPULARTI INC. 3137
PRECISION MECHANICS LIMITED 3137
REPRODUCTIONS FRANCAISES SUR BANDES QUEBEC INC. 3137
RESTAURANT M.D.G. INC. 3137
RESTAURANT P.R. INC. 3138
ROGER (JEAN) CONSTRUCTION INC. 3138
SFP, SOCIETE FINANCIERE PRIVEE LTEE 3138
SALON DES FEES DE JONQUIERE INC. 3138
SERVICE À L'AUTO CARPINTERI INC. 3138
SERVICE AMBULANCIER FARNHAM INC. (LE) 3138
SERVICES COMMUNAUTAIRES HOSPITALIERS DE QUEBEC (LES) 3138
SERVICES IMMOBILIERS EDGECOMBE LIMITEE 3138
SOCIETE DE GESTION KLARVIL LTEE 3138
SOCIETE HISTORIQUE DU CAP-ROUGE (LA) 3138
SORELI INC. 3138
STATION LEANDRE RHEAUME INC. 3138
STUART (OKILL) & CO. LTD. 3138
SUREM INC. 3138
SYLVESTRE CYCLE & SPORTS LTD. 3138
TAXI DU VILLAGE (PINCOURT) INC. 3138
TELECABLE VIDEOTRON LTEE 3138
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC. 3138
TOUPIN (JANEL) INC. 3138
TRANSPORT BLANCHARD INC. 3138
TRANSPORT CHABOT & TANGUAY INC. 3138
TRAVERSE RIVELOUP INC. 3139
TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER (LA) 3139
UNIVERSAL MAINTENANCE INC. 3139
VOYAGE DEUX MILLE INC. 3139
VOYAGES MICHEL INC. 3139
WEE FOLKS DIAPER SERVICE INCORPORATED 3139

FUSION DES COMPAGNIES

CENPRO INC. 3139
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BELCOURT LTEE (LA) 3139
CORBEC CORPORATION 3139
CORPORATION CORBEC (LA) 3139
DRAMIS PROPERTIES INC. 3139
ENCANS D'ANIMAUX DU BAS-ST-LAURENT INC. 3139
IMMEUBLES DRAMIS INC. (LES) 3139
G.M. PLASTICS GROUP LTD. 3139
GROUPE PLASTIQUE G.M. LTEE 3139
LABORATOIRES NORDIC INC. 3140
LEPAGE (A.E.) (QUEBEC) INC. 3140
MOISAN (PAUL-E.) INC. 3140

COMPAGNIES — LOI DES

FUSION DES COMPAGNIES — *suite*

Page

NORDIC LABORATORIES INC. 3140
OUTILLAGES SEPT-ILES LTEE 3140
QUEBEC AVIATION LTD. 3140
QUEBEC AVIATION LTEE 3140
SECURIBEC INC. 3140
SEPT-ILES TOOLS LTD. 3140

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.C.C. COMMODITIES INC. 3142
ACTO CONSTRUCTION QUEBEC LTD. 3141
AGENCES M.P. INC. 3140
ALUMINIUM DESJARDINS INC. 3140
AMENAGEMENT MONT-LOISIR INC. 3140
ASSURANCES BERNARD SMITH & ASSOCIES INC. 3140
ASSURANCES MAURICE TURCOTTE INC. 3140
ATELIER DE MEUBLES LA RETOUCHE FINALE INC. (L') 3140
ATELIER DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. 3140
ATELIER ZONE 5 INC. 3141
ATELIERS MAQUITECH INC. (LES) 3141
AU PETIT BERGER INC. 3141
AUTOBUS P.H. GIRARD LTEE (LES) 3141
AUTOMOBILE RICACHAM INC. 3141
AUTOS J.G.M. INC. 3141
BEAUCHAMP (H.L.) INC. 3141
BOTTIER DE GRANBY INC. (LE) 3141
BOUTIQUE MARJOLY INC. 3141
BOUTIQUE ZOOM INC. 3141
BRASSERIE LE VIDRECOME INC. 3141
BRULEUR A L'HUILE ANDRE VACHON INC. 3141
CENTRE AGRICOLE DE ST-ROBERT INC. (LE) 3141
CHAPADOS (MICHEL) & FRERES INCORPOREE 3141
CLUB DE LA GROSSE ILE INC. 3141
CLUB DE SPORT AUTOMOBILE DE MONTREAL INC. (LE) 3141
CLUB DE TIR DESRUISSEAUX INC. 3141
CONSTRUCTION ACTO QUEBEC LTEE 3141
CONSTRUCTION DONALTERRE INC. 3141
CONSTRUCTIONS DENICOURT ET FILS LTEE (LES) 3141
CORPORATION DE L'ARENA DE JONQUIERE INC. 3141
DENREES A.C.C. INC. 3142
DESBIENS (L.) & FILS INC. 3142
DEVELOPPEMENT DE GUIRE INC. (*Annulation*) 3229
DI DIO & MASTRANDREA DRYWALLS INC. 3144
DISTRIBUTIONS MICHEL LANGLOIS INC. (LES) 3142
DOMAINE PARC LOISELLE INC. 3142
DOYON (SERGE) INC. 3142
ECOLE DE CONDUITE LAUZON (LEVIS) INC. 3142
ENTREPRISES B. LAVALLEE INC. (LES) 3142
ENTREPRISES D.P.J. INC. (LES) 3142
ENTREPRISES DE MUSIQUE VENUS INC. (LES) 3142
ENTREPRISES DESJARDINS ET BARSALOU LTEE (LES) 3142
ENTREPRISES D'EVALUATION J.C. GUILBAULT INC. (LES) 3142
ENTREPRISES GESTCOURT INC. (LES) 3142
ENTREPRISES GILLES CORRIVEAU & FILS INC. (LES) 3142
ENTREPRISES R.P.H. INC. (LES) 3142
ENTREPRISES S.Y.S. INC. (LES) 3142
EPICERIE LEWIS INC. 3142
EQUISPORT INC. 3142

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

Page

FERBLANTECH INC. 3142
FERME FOSTER ET FILS INC. (LA) 3142
FERME J.C.R. INC. 3142
FERMES FOURNIER INC. (LES) 3142
FERMES LEUTWYLER INC. 3143
FILLION (J.C.) PAYSAGISTE INC. 3143
FLEURISTE A LA FLEUR BLEUE INC. 3143
FLEURISTE BLAINVILLE INC. 3143
FONDATIONS G. JACQUES INC. 3143
FOURRURE HENRI VAILLANCOURT INC. 3143
FOURRURES MONJAC LTEE (LES) 3143
FOURRURES TREPANIER INC. 3143
FRUITERIE CHATEAU INC. (LA) 3143
FUNERARIUM GIBEAU INC. 3143
GARAGE GUY COUTURE INC. 3143
GARAGE H. CIMON INC. 3143
GARCEAU (PAUL) INC. 3143
GESRHU INC. 3143
GESTION DIJON INC. 3143
GROUPE RICHELAIN INC. (LE) 3143
HOT-DOG MONT-ROYAL INC. 3143
IMAGIDE INC. 3143
IMMEUBLES DELO INC. (LES) 3143
IMMEUBLES GAGNON & LAROUCHE INC. (LES) 3143
IMMEUBLES NYMAC INC. 3143
IMPRIMERIE EMOND INC. 3144
IMPRIMERIE LICO (1979) INC. 3144
IMPRIMERIE TREMBLAY & ROBERTSON INC. 3144
INDUSTRIES GERVAIS INC. (LES) 3144
JARDINIERS DU RANG 3 INC. (LES) 3144
JARDINS MONT TOURBILLON INC. (LES) 3144
JOURNAL ALTITUDE 1350 LTEE 3144
KARTEK INC. 3144
LAMARCHE (REAL) & FILS INC. 3144
LASALLE PLATING INC. 3144
LAVERDIERE, PERRAULT & ASSOCIES INC. 3144
LOCATION DELORME INC. 3144
LOGIFAB INC. 3144
MATTE (PAUL R.) INC. 3144
MONDOU (REJEAN) INC. 3144
MONT-ROYAL HOT DOG INC. 3143
PANNEAUX DE REVETEMENTS DI DIO & MASTRANDREA INC. (LES) 3144
PEPINIERE STE-JULIE INC. 3144
PERRON & SIMARD INC. 3144
PLACAGES LASALLE INC. (LES) 3144
PLACEMENTS 8 INC. 3144
PLACEMENTS W.A.H. LTEE (LES) 3144
PLOMBERIE ARMAND ET JEAN INC. 3145
PLONGEES SOUS-MARINES NEW-RICHMOND LTEE (LES) 3145
POSEURS D'ARMATURES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN LTEE (LES) 3145
PREVOST (GUY R.) INC. 3145
PRODUCTIONS MARIO LABBE INC. (LES) 3145
PRODUCTIONS P.T. INC. (LES) 3145
PRODUITS CHIMIQUES J.A.C. INC. (LES) 3145
PYGA LTEE 3145
RESTAURANT THERESE INC. 3145
ROY (NAPOLEON) INC. 3145
ST-LOUIS (J.) ET FRERES INC. 3145

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

Page

SALLE DE QUILLES DE WATERLOO INC. 3145
SCIERIE DE MARICOURT INC. (LA) 3145
SERVICES DE BUREAU RICHELIEU INC. 3145
SERVICES DE CHANTIERS C.V.C. LTEE (LES) 3145
SERVICES SPORTIFS DELISLE LTEE 3145
SMI-TREM INC. 3145
SOCIETE D'IMPORT-EXPORT B.L.S. INC. (LA) 3145
SPORTS YVON INC. 3145
TAPIS PIERRE TREMBLAY INC. 3145
TENNIS PLUS INC. 3145
TENUE DE LIVRES MARCEL DALLAIRE INC. 3146
THIBAULT (LEO), ENTREPRENEUR EN ISOLATION ET CIMENT INC. 3146
TRADI-QUEBEC LTEE 3146
TYPOGAL LIMITEE 3146
VIENS (GERARD), COUVREUR INC. 3146
VYSIL INC. 3146

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE FREMONT INC. 3146
ASSOCIATION DES CITOYENS DE POINTE-LEBEL INC. 3146
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'AVIONS EXPERIMENTAUX DE QUEBEC INC. 3146
ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DU COMTE DE CHAMPLAIN INC. (L') 3146
ASSOCIATION DES ITALIENS DE TORITTO MARIA S.S. DEGLI ANGELI DI QUASANO INC. 3146
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA RUE PRINCE-ARTHUR INC. (L') 3146
ASSOCIATION DES POURVOYEURS ET PECHEURS DU POISSON DES CHENAUX DE LA RIVIERE STE-ANNE INC. 3146
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE DE LA REGION DES BOIS-FRANCS INC. 3147
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC CROCHE DE SAINTE-THECLE 3147
ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA RECHERCHE ELECTRO-ACOUSTIQUES DU QUEBEC 3147
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES CHALETS DU COMTE DE SAGUENAY INC. (L') 3147
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING BAS ST-LAURENT 3147
ATELIER LA SOUPIERE INC. 3147
BOUTIQUES JOURDAV INC. (LES) 3147
CENTRE DE RESSOURCEMENT CAP-D'ESPOIR INC. 3147
CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE (*Correction*) 3150
CERCLE D'ARTISANAT DE STE-AGATHE 3147
CERCLE DES COIFFEURS DE MONTREAL INC. 3147
CHAMBRE D'IMMEUBLES DU BAS ST-LAURENT INC. (LA) 3147
CHORALE LA CANTILENE (LA) 3147
CITE DU PERE 3147
CLUB AGE D'OR DE ROCK FOREST 3147
CLUB CANIN DE VICTORIAVILLE (LE) 3147
CLUB DE BASEBALL LA PERADE INC. (LE) 3147
CLUB DE CANOT-CAMPING KANOWA INC. 3147
CLUB DE L'AGE D'OR, RIVIERE-DU-LOUP, INC. 3229
CLUB DE SKI DE FOND LA MINERVE 3147
CLUB OPTIMISTE ST-CHARLES-DE-DRUMMOND INC. 3147
CLUB OPTIMISTE ST-FELICIEN INC. 3148
CLUB SOCIAL DES 10-50 3148
COMITE DE PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU PRECIEUX-SANG INC. 3148
COMITE DU 24 JUIN DE LAC-MEGANTIC 3148
CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC 3229
EDITIONS DE LA MIGANIE (LES) 3148
ENTREPRISES APICOLE J. ROY INC. (LES) 3148
ENTREPRISES YVON PICARD INC. (LES) 3148
EPILEPSIE MONTREAL 3148

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE) — *suite*

Page

ETAPE FLEURIE 3148
ETE INDIEN (L') 3148
EXPERIMENTAL AIRCRAFT BUILDERS ASSOCIATION OF QUEBEC INC. 3146
EXPRESSION-JEUNESSE INC. 3148
FESTIVAL DE LA MODE DE COWANSVILLE INC. (LE) 3148
FETE DES OISEAUX INC. (LA) (*Correction*) 3229
FONDATION JEAN EUDES INC. (LA) 3148
GARAGE J.A. FILTEAU & FILS 3148
GARAGE JEAN-PAUL GIROUX INC. 3148
GARDERIE DU CHUL (LA) 3148
GRANDS FRERES DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. (LES) 3148
HALTE-GARDERIE RESSOURCES INC. 3148
HIRONDELLE, COMITE D'ACCUEIL INTER-ETHNIQUE (L') 3148
JARDIN D'ENFANTS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS INC. 3148
JEUNAIR DEAUVILLE 3149
JEUNE CHAMBRE DE SCOTT-JONCTION INC. 3149
KREDO CANADA, INC. 3149
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY D'ALMA (*Correction*) 3230
LIGUE DE HOCKEY AMICALE BONAVENTURE 3149
LIGUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ESTRIE INC. (LA) 3149
LOGEMENTS NOTRE-DAME INC. (LES) 3149
LOISIRS ST-LEON DE COWANSVILLE INC. (LES) 3149
MANOIR JESUS-MARIE INC. 3149
MARATHON GASPESIEN DE SKI DE FOND INC. 3149
PETIT TROTTEUR INC. (LE) 3149
PRODUCTIONS DE L'EPI D'OR (LES) 3149
REFLETS DE LA GAMME DE LAWRENCEVILLE (LES) 3149
REGROUPEMENT ECONOMIQUE ST-VICTOR (BEAUCE) LTEE 3149
SERVICE DE TAXIS NORD-EST (1978) INC. 3149
SPORTIFS DE GATINEAU (LES) 3149
UNION DES JEUNES INDEPENDANTISTES DE L'OUTAOUAIS 3149
VELO-CLUB SOREL-TRACY INC. 3149

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

AUTOMOBILE BLAINVILLE INC. 3150
BAR ELITE INC. 3150
BENOIT (ROGER) & FILS LTEE 3150
BROME LAKE DUCKS LIMITED 3150
BUREAU CENTRAL D'IMMEUBLE ST-HYACINTHE INC. 3150
CANARD DU LAC BROME LIMITEE 3150
CHIFFONS DES PRAIRIES INC. (LES) 3150
COMITE PRO-CANADA 3150
COMPAGNIE PENTALFA INC. (LA) 3150
COMPTOIRS MOULES VALLEYFIELD LTEE 3150
CONSEIL DE LA PEINTURE DU QUEBEC INC. 3150
D'URFE PLAZA INC. 3151
DUSSAULT & LAMOUREUX (1970) INC. 3151
ENTREPRISES GILLES CLOUTIER (1977) INC. 3151
EXCELSIOR PAPETERIE & AMEUBLEMENT DE BUREAU INC. (*Correction*) 3229
FERME BOURDON & FILS INC. 3151
FRERES STERNTHAL LTEE (LES) 3151
FUNERARIUM JEAN R. GAUTHIER INC. 3151
GENERAL BAFFLES MFG INC. 3151
IMMEUBLES MILORD INC. (LES) 3151
IMPRIMERIE GIBRALTAR INC. 3151
INDUSTRIES T.M. INC. (LES) 3151
INVESTISSEMENTS WILDEL INC. 3151

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — *suite*

Page

LAROCQUE (J.G.) INC. ... 3151
LEVASSEUR (J & A) CONSTRUCTION INC. ... 3151
LOCATION JODERI INC. ... 3151
LOCKWELD AND FORGE PRODUCTS (1961) LIMITED ... 3151
LOISIRS DE ST-VALERIEN-SHEFFORD-INC. (LES) (*Annulation*) ... 3230
MAISONS MOBILES ANGE-AIME BOUFFARD INC. ... 3151
MOULAGE SOUS PRESSION A.M.T. INC. ... 3151
NADEAU & FRERES, LTEE ... 3151
NETTOYEUR M.N.L. INC. ... 3151
NYSCO INC. ... 3152
PLACE LORETTEVILLE INC. ... 3152
PLACEMENTS M.A.R. INC. (LES) ... 3152
PLACEMENTS PHIL LAROCHELLE INC. ... 3152
PRO-CANADA COMMITTEE ... 3150
SERDAT INC. ... 3152
SERVICES S.F. INC. (LES) ... 3152
SOCIETE POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUEBEC (*Annulation*) ... 3230
SOUCY (EDDY) & FILS LTEE ... 3152
SPECIALITE D'AUTO ET CAMION HOULE INC. ... 3152
STERNTHAL BROS. LTD. ... 3151
THERRIEN (REJEAN) INC. ... 3152
TOITURES RENE LAPOINTE INC. (LES) ... 3152
UNION CONSTRUCTION LIMITEE ... 3152
VENTILLATION ET CHAUFFAGE MAROIS INC. ... 3152

SIEGE SOCIAL (Article 84)

AETERNA CONSTRUCTION LIMITEE ... 3153
AIRSPORT INC. ... 3153
AJUSTEMENT PROVINCIAL INC. ... 3153
ALLIANCE SALES CORP. ... 3153
AMUSEMENTS CASCADES INC. (LES) ... 3153
ARMATURES LEFEVRE INC. ... 3153
ARTICLES DE BUREAU ST-EUSTACHE INC. ... 3153
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC ... 3153
ATELIER DE CARROSSERIE D'AUTO POULIN INC. ... 3153
AZTEQUES CONSTRUCTION INC. ... 3153
BEAUFORT CORPORATION LIMITED ... 3153
BOURBON (CLAUDE) ELECTRIQUE LTEE ... 3153
BOUTIQUE DU FAUTEUIL DE MONTREAL LTEE (LA) ... 3153
BOUTIQUE GUY GAREAU INC. ... 3153
CAMION & REMORQUE H.K. INC. ... 3153
CAPITAL IRON WORK INC. ... 3153
CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC. ... 3153
CLUB DE SKI NAUTIQUE DU LAC NOIR INC. ... 3153
CLUB INTERNATIONAL DES PILOTES DE COURSE JIM RUSSEL ... 3153
COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC. ... 3154
COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC. ... 3154
CORPORATION ENTEX ... 3154
COURTIERS UDEC, INC. (LES) ... 3154
DOMAINE MONT-ORFORD INC. ... 3154
DURON (QUEBEC) LTEE ... 3154
ELMONT ELECTRIC LIMITED ... 3154
ENTREPRISES BLAIN & MARSOLAIS LTEE (LES) ... 3154
ENTREPRISES ELECTRONIQUES BRUNELLE INC. (LES) ... 3154
ENTREPRISES GUY LAFLEUR LTEE (LES) ... 3154
ENTREPRISES M. & H. INC. (LES) ... 3154
ENTREPRISES POWERLAND LTEE (LES) ... 3154

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84) — *suite*

Page

ENTREPRISES RAYMOND BARON INC. (LES) ... 3154
EQUIPEMENTS M.B.F. INC. ... 3154
FARAND (RAYMOND) INC. ... 3154
FENETRES BEAUCEVILLE LTEE ... 3154
FILMS GAMMA INC. (LES) ... 3154
G.T. PLASTIC INDUSTRIES INC. ... 3154
GESTIONS RAY-MA INC. ... 3154
GUIDE DE LA PLACE INC. (LE) ... 3154
HOBBY DION INC. ... 3154
IMPORTATIONS MAGNIFIQUES INC. (LES) ... 3155
IMPRIMERIE LA RENAISSANCE INC. ... 3155
INDUSTRIE PROBEC LTEE ... 3155
JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE (LES) ... 3155
JUDYLAINE HOLDINGS INC. ... 3155
KEPHALE INC. ... 3155
KOBEC EQUIPEMENT LTEE ... 3155
LIGUE DE BALLON-BALAI HAUTES-LAURENTIDES INC. ... 3155
LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DE MONTREAL INC. (LA) ... 3155
LISS HOLDINGS LTD. ... 3155
MARINA DE LA CHAUDIERE INC. (LA) ... 3155
MEDIPRO INC. ... 3155
MIREAULT & FRERES INC. ... 3155
MORGAN (JOHN L.) INC. ... 3155
PLACAGES M. & M. INC. (LES) ... 3155
PLACEMENTS RAY-LAU INC. ... 3155
PROPRIETES TRIANGLE LIMITEE (LES) ... 3155
PROVENCHER (GUY) CONSTRUCTION LTEE ... 3155
RADIO-SERVICE D'AIDE DE PORTNEUF ... 3155
RASCHELLA (A.T.) INC. ... 3155
REGULVAR INC. ... 3155
RUSSEL (JIM) INTERNATIONAL RACING DRIVERS' SCHOOL (CANADA) LTD. ... 3156
SECHOIR LAU-GHIS, INC. ... 3156
SERDAT INC. ... 3156
SERVICE SANITAIRE DE MONTREAL LTEE ... 3156
SICOTTE (J.P.) LTEE ... 3156
SILOLIPP INC. ... 3156
SIMON CHEMICAL CO. LTD. ... 3156
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS NOBLESSE INC. (LA) ... 3156
SORELI INC. ... 3156
STONECREST DEVELOPMENT LTD. ... 3156
SUPER MARCHE BELLEVUE LTEE ... 3156
TANGUAY (GEO.) & FILS LIMITEE ... 3156
THEATRE DES MARGUERITES INC. (LE) ... 3156
VENTES ELECTRA INC. (LES) ... 3156
VENTES & SERVICES C.J.R. LTEE ... 3156

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES

PERMIS

DISC OHIO PISTON & PIN CO., INC. ... 3241
LAC D'AMIANTE DU QUEBEC, LTEE ... 3241
LAKE ASBESTOS OF QUEBEC, LTD. ... 3241
PAPIERS SCOTT LIMITEE (LES) ... 3241
POLYSAR PLASTICS, INC. ... 3241
SCOTT PAPER LIMITED ... 3241

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA

AVIS DE QUALITE

Page

BOUDRIAS, FRANCOIS 3241
MACDONALD BRONSON, GEORGE 3242

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

CORPORATION NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS (LA CHAMPENOISE) 3242
FERMONT, VILLE 3242
GAGNON, VILLE 3242
HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL 3242
SCHEFFERVILLE, VILLE 3242
SILLERY, CITE 3242
SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE DIOCESAINE DE RIMOUSKI 3243
SUCCESSION MALVINA BEAUCHAMP 3243

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI LIBERAL (*Remplacement du représentant officiel de Beauce-Nord*) 3243
PARTI LIBERAL (*Remplacement du représentant officiel de Sherbrooke*) 3243
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel d'Abitibi-Est*) 3243
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel d'Anjou*) 3243
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Beauce-Nord*) 3243
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Beauharnois*) 3243
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Brôme-Missisquoi*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Champlain*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Charlevoix*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Châteauguay*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Chauveau*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Dorion*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Frontenac*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Hull*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Jeanne-Mance*) 3244
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Jean-Talon*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel du Lac-St-Jean*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Laurier*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Montmagny-L'Islet*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel d'Orford*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Portneuf*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Richelieu*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Rimouski*) 3245
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Roberval*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Rouyn-Noranda*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Sainte-Anne*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-François*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Henri*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Hyacinthe*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Jean*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Laurent*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Saint-Maurice*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Trois-Rivières*) 3246
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Verdun*) 3247
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel de Westmount*) 3247
UNION NATIONALE (*Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 décembre 1978 au 6 janvier 1979*) 3247

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE GRANDS-BRULES DE SAINT-JOVITE 3247
ORION INC. 3247

MINISTERES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

Page

NORMANDIN, VILLE (*Fusion*) 3248

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES

AMERICAN INSURANCE COMPANY (THE) (*Modification de permis*) 3249
AMERICAN NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY (*Modification de permis*) 3250
ASSOCIATION DES INFIRMIERES DIPLOMEES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME (*Liquidation*) 3250
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE (LA) (*Demande de conversion*) 3250
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BAGOT (*Demande de permis*) 3251
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND (*Demande de permis*) 3251

EDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE

LAURENVAL (*Fusion de Laval et Laurenvale*) 3285

TERRES ET FORETS

CADASTRES

BARRAUTE, CANTON 3251
CHILTON, CANTON 3251
CLYDE, CANTON 3252
FRASERVILLE, VILLE 3252
GRENVILLE, CANTON 3252
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE 3252
RAWDON, CANTON 3252
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 3252
SAINT-ANTOINE-DE-LA-RIVIERE-DU-LOUP, PAROISSE 3252
SAINT-EPHREM-D'UPTON, VILLAGE 3252
SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE 3252
SAINT-JEROME-DE-MATANE, PAROISSE 3253
SAINT-JERUSALEM, PAROISSE 3253
TAILLON, CANTON 3253
TEMPLETON, CANTON 3253

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC

LEGUMES DE CULTURE MARAICHERE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 3253
POMMES DE TERRE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 3254
SYSTEME COLLECTIF D'ASSURANCE DES RECOLTES DE GRANDE CULTURE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 3254

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

ADAM ENTERPRISES LTD. 3120
ADDITIONAL HUMAN RESOURCES SERVICES OF CANADA LTD. 3123
ADMATHEQUE INC. 3115
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES HIGHLANDS LTEE 3115
ALIMENTS BIGRAS INC. (LES) 3115
AMICAL DE L'HANDICAPE GERARD CHARBONNEAU INC. (L') 3115
AMIS DU SPORT DE SEPT-ILES INC. (LES) 3115
ANJO ENTERPRISES INC. 3120
ARTICLES DE CUIR DE L'EST INC. (LES) 3115

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — *suite*

Page

ASSOCIATION BOURGCHEMIN ESTUDIANDO LA CIVILISACION ESPANOLA 3115
ASSOCIATION BOURGCHEMIN ETUDIANT LA CIVILISATION ESPAGNOLE 3115
ASSOCIATION DE PARENTS DU CENTRE BEL ESSOR 3115
ASSOCIATION DES ARBITRES DU HOCKEY DE POINTE GATINEAU INC. 3115
ASSOCIATION DES BENEVOLES DU HOCKEY MINEUR VICTORIAVILLE ARTHABASKA INC. 3115
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA PAROISSE DE STE-AGATHE-DES-MONTS 3115
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE L'USINE DE COMMANDES DES MOTEURS DE SIEMENS CANADA LIMITED (L') 3116
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE RELIABLE TRANSPORT QUEBEC LTEE 3116
ASSOCIATION DES EPICIERS GASPESIENS INC. 3116
ASSOCIATION DES HOTES DE LA MAURICIE INC. 3116
ASSOCIATION DES JOUEURS DE FOOTBALL T.S. (UN) 3116
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MAURICIE INC. 3116
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA K-MART DE ST-LEONARD INC. (L') 3116
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MORIN 3116
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS MATANE-MATAFEDIA (L') 3116
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE L'EPIPHANIE INC. (L') 3116
ASSOCIATION FOLKLORIQUE CROATE (L') 3116
ASSOCIATION HIPPIQUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 3116
ASSOCIATION PANACHAIENNE DE MONTREAL ET DE LA BANLIEUE 3116
ASSOCIATION REGIONALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE QUEBEC (L') 3116
BANNER PROTECTION SERVICES OF QUEBEC LTD. 3123
BARONS DE LONGUEUIL INC. (LES) 3116
BASE-BALL MINEUR DE VERDUN 3117
BOUTIQUE HELMUT INC. 3117
BOUTIQUE LISI POUR ELLE INC. 3117
BULLETIN D'INFORMATION DU CEGEP DE ST-JEROME INC. 3117
CABANA & COTE INC. 3117
CAMP LA FLAMME RICHELIEU INC. 3117
CANADIAN-ITALIAN AUTO CLUB INC. 3117
CANTINE MOBILE BOIVIN INC. 3117
CASSE-CROUTE & BILLARDS HELLENIQUE INC. 3117
CENTER CITY BOY'S AND GIRL'S SOCIAL CLUB INC. 3119
CENTRE DE SANTE ET DE PLEIN AIR MAURICIEN INC. 3117
CENTRE DE YOGA SANTE DE MONTREAL 3117
CENTRE INTERNATIONAL ET MULTICULTUREL DE L'ESTRIE INCORPOREE 3117
CENTRE L'ELITE SPORTIVE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN 3117
CLUB AUTOMOBILE ITALO-CANADIEN INC. 3117
CLUB CYCLISTE SOULANGES INC. 3117
CLUB D'ARMES A FEU DU REFUGE DE LA COLLINE 3117
CLUB DE GOLF DE TROIS-PISTOLES INC. 3117
CLUB DE HOCKEY LES SAGUENEENS JUNIORS DE CHICOUTIMI LIMITEE 3117
CLUB DE L'AGE D'OR DE PONTBRIAND 3118
CLUB DE L'AGE D'OR DE TEMISCOUATA 3118
CLUB DE L'AGE D'OR DE WINDSOR 3118
CLUB DE MOTO LES PROMENEURS HARDIS INC. 3118
CLUB DE MOTO-NEIGE CARCAJOU INC. 3118
CLUB DE MOTONEIGE DE LOUVICOURT 3118
CLUB DE MOTO-NEIGE DE ST-IGNACE DU LAC INC. 3118
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-ZENON INC. 3118
CLUB DE MOTONEIGES LES MONTAGNARDS DE FORILLON INC. (LE) 3118
CLUB DE PETANQUE NOTRE-DAME DES PRAIRIES INC. 3118
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE SUBAQUABEC INC. 3118
CLUB DE PLONGEON DE SHERBROOKE INCORPOREE 3118
CLUB DE SKI NAUTIQUE DE ST-HYACINTHE INC. 3118
CLUB DE SOCCER JEAN TALON INC. 3118
CLUB DE TOURISME DE GRECE INC. 3118
CLUB DU CERF INCORPOREE (*Erratum*) 3284

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — *suite*

	Page
CLUB DU LAC DES QUATORZE ILES INC. (LE)	3118
CLUB LIONS DE GRANDE-RIVIERE	3118
CLUB MOTO-NEIGE LES INTREPIDES INC.	3119
CLUB 7 MIL TOURS TRIAL	3119
CLUB SOCIAL DES GARCONS ET FILLES DU CENTRE VILLE INC.	3119
CLUB SOCIAL DU LAC BARBLE GAGNONVILLE INC.	3119
CLUB SOCIAL LES CHEVALIERS DE L'ETOILE INC.	3119
CLUB SOCIO-SPORTIF DE VALCARTIER	3119
CLUB SPORTIF MONT GALE LTEE (*Erratum*)	3284
CLUB SPORTIF DE TOURELLE EST ENR. (LE)	3119
CLUB SPORTIF LES PRECURSEURS DE STE-ANNE-DE-BEAUPRE INC.	3119
CLUB SPORTIF MONT-LAC-VERT	3119
COHEN (MARTIN) ENTERPRISES INC.	3120
COMITE DES LOISIRS DE LA RATIERE	3119
COMITE DES LOISIRS DES EMPLOYES DU CECIL BUTTERS MEMORIAL HOSPITAL	3119
COMITE DES LOISIRS DU LOCAL 711 INC.	3119
COMITE D'ETUDE SUR LA CONDITION PHYSIQUE DU QUEBECOIS, INC.	3119
COMITE POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE INDIENNE DANS JOLIETTE	3119
COMMUNE AGRICOLE OUROUK LA GRANDE PLACE INC.	3119
COMMUNICATION TECHNIQUE ET GRAPHIQUE L'IDEE INC.	3119
CONSTRUCTION L C M LTEE	3120
COOL-RIDERS MOTOR-CYCLE INC.	3118
CORPORATION DAVI LTEE	3120
CORPORATION DE SERVICES DE LOCATION D'EQUIPEMENT DE PRODUCTION FEUILLE D'ERABLE	3120
CORPORATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE GATINEAU INC.	3120
CORPORATION QUEBECOISE DES ARTISTES LYRIQUES INC. (LA)	3120
CORPS DE CLAIRONS ET TAMBOURS LES CHEVALIERS DE LAVAL INC. (LE)	3120
CROATIAN FOLKLORE ASSOCIATION	3116
DAVI CORPORATION LTD.	3120
DEPARTEMENT D'HISTOIRE GEGEP ST-HYACINTHE INC.	3120
EASTERN LEATHER GOODS INC.	3115
ECURIES L & P LTEE (LES)	3120
EDAM PROPERTIES LTD.	3121
ENTREPRISES ADAM LTEE (LES)	3120
ENTREPRISES ANDRE SYLVAIN INC. (LES)	3120
ENTREPRISES ANJO INC.	3120
ENTREPRISES IDEE FIXE INC. (LES)	3120
ENTREPRISES INTERHOL LTEE (LES)	3120
ENTREPRISES LAVERGO INC. (LES)	3120
ENTREPRISES MACOU INC. (LES)	3120
ENTREPRISES MARTIN COHEN INC. (LES)	3120
ENTREPRISES W.M.D. LTEE (LES)	3121
ESTIMATIONS PAPINEAU INC.	3121
EVALUATIONS GENERALES A.R.A. INC.	3121
FOURTEEN ISLAND LAKE CLUB INC. (THE)	3118
FOURRURE SOKOLOFF INC.	3121
FRANCE SQUARE INVESTMENTS INC.	3122
GARACON INC.	3121
GARDE ST-PAULIN INC.	3121
GATTUSO ET GUITE, INC.	3121
GESTIONS VECTEL INC.	3121
GROUPE CINEMA TIERS	3121
GRUEN (T.) CONVERTIBLE INVESTMENTS LTD.	3122
HANS MUNDRY PLUMBING INC.	3122
HARMONY INVESTMENTS LTD	3122
HELLENIC BILLARDS & SNACK BAR INC.	3117
HIGHLANDS PROPERTY MANAGEMENT LTD	3115
HILL HAVEN GUN CLUB	3117

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
I.C.A.N. IMPORTING & EXPORTING LTD.	3121
IMMEUBLES D. M. D. INC. (LES)	3121
IMMEUBLES EDAM LTEE (LES)	3121
IMPORTATION & EXPORTATION I.C.A.N. LTEE	3121
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE RENALE	3121
INTERHOL ENTERPRISES LTD.	3120
INTERNATIONAL RENAL RESEARCH INSTITUTE	3121
JARO LEASING INC.	3122
JEAN TALON SOCCER CLUB INC.	3118
L & P STABLES LTD	3120
L. B. TIRES INC.	3122
L C M CONSTRUCTION LTD.	3120
LAFRANCE (PIERRETTE) INC.	3121
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY INTERIEUR ST-GEORGES	3121
LIGUE DE BALLON SUR GLACE ADULTE D'ALMA INC.	3121
LIGUE DE BALLON SUR GLACE MINEUR D'ALMA INC.	3121
LIGUE DE HOCKEY MAJEURE JUVENILE DE MONTREAL	3122
LIGUE DE TAXIS DE CHIBOUGAMAU INC. (LA)	3122
LIGUE DE TAXIS DE L'AGGLOMERATION STE-FOY-SILLERY INC. (LA)	3122
LOCATION JARO INC.	3122
LOISIRS DE FLEURIMONT INC.	3122
LOUVICOURT SNOWMOBILE CLUB	3118
MAPLE LEAF PRODUCTION SERVICES AND EQUIPMENT RENTALS CORPORATION	3120
MARQUIS DE LONGUEUIL INC. (LES)	3122
MARUCA ET BEAULAC INC.	3122
MERCATIQUE T.V.I. (QUEBEC) LTEE	3122
MINI-HOCKEY (QUEBEC) INC.	3122
MONTREAL JUVENILE MAJOR HOCKEY LEAGUE	3122
MUSEE FORESTIER DU NORD OUEST QUEBECOIS (LE)	3122
NORTH WEST QUEBEC FOREST MUSEUM (THE)	3122
ORGANISATION PHILANTROPIQUE GRECQUE D'AIDE MUTUELLE DE MONTREAL	3122
PANACHAIAN ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS	3116
PARISH OF STE-AGATHE-DES-MONTS CITIZENS ASSOCIATION	3115
PLACEMENTS CONVERTIBLES T. GRUEN LTEE	3122
PLACEMENTS FRANCE SQUARE INC. (LES)	3122
PLACEMENTS HARMONIE LTEE (LES)	3122
PLOMBERIE HANS MUNDRY INC.	3122
PNEUS L. B. INC. (LES)	3122
PRODUCTIONS ALIEN THUNDER (CANADA) LTEE (LES)	3123
PROGRAMME VACANCES	3123
REGIONALE DES JEUNES CHAMBRES DU MONTREAL METROPOLITAIN	3123
RESEAU COMMUNAUTAIRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	3123
RESEAU TV DE LA GORGENDIERE INC.	3123
RESTAURANT LE VIEUX PECHEUR INC.	3123
SERVICES DE PROTECTION LA BANNIERE DE QUEBEC LTEE (LES)	3123
SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES ADDITIONNELS DU CANADA LTEE (LES)	3123
SIEMENS CANADA LIMITED MOTORCONTROL WORKSHOP EMPLOYEE ASSOCIATION	3116
SIMARD (LOUIS RENE) INC.	3123
SOCIETE D'EXPANSION DE BAIE-TRINITE	3123
SOKOLOFF FUR INC.	3121
SOLIDARITE TIERS-MONDE	3123
STAFF AND ENTERTAINMENT COMMITTEE OF THE CECIL BUTTERS MEMORIAL HOSPITAL	3119
T.V.I. MARKETING (QUEBEC) LTD.	3122
THEATRE BALAGAN	3123
THUNDER (ALIEN) PRODUCTIONS (CANADA) LTD.	3123
TOURING CLUB OF GREECE INC.	3118
TRANSPORT REJEAN BOURDEAU INC.	3123
TROUSSIER & GREGOIRE INC.	3123

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — *suite*

Page

VECTEL HOLDINGS INC. ... 3121
VERDUN MINOR BASEBALL ... 3117
VILLAGE MINIER BOURLAMAQUE INC. (LE) ... 3123
W.M.D. ENTERPRISES LTD. ... 3121
YOGA HEALTH CENTER OF MONTREAL (THE) ... 3117

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ENTREPRISES BIDUGA LTEE (LES) ... 3124
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC. ... 3124
HALDEN INVESTMENTS LIMITED ... 3124
HUSERAND INC. ... 3124
IMMEUBLES LIONEL GAGNON LTEE (LES) ... 3124
SOCIETE DE PROMOTION DES VINS DU QUEBEC (SOPROVIN) ... 3124

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS (*L.P.*) ... 3254
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHUTE-AUX-OUTARDES (*L.P.*) ... 3255
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LACOLLE (*L.P.*) ... 3255
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CLAIRE (*L.P.*) ... 3255
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SCHEFFERVILLE (*L.P.*) ... 3256
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SHAWINIGAN-SUD (*L.P.*) ... 3256
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TEMISCAMING (*L.P.*) ... 3256

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BOIS-FRANCS, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ... 3256
BROSSARD, VILLE ... 3257
CHICOUTIMI, COMMISSION SCOLAIRE ... 3259
SAINT-HUBERT, VILLE ... 3259
SAINT-PHILIPPE-DE-NERI, PAROISSE ... 3261
SAINTE-SOPHIE, CORPORATION MUNICIPALE ... 3262

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA COTE-NORD (*Constitution*) ... 3262
SYNDICAT DES EMPLOYES DE VALISES EDAL LTEE INC. (*Constitution*) ... 3263

VENTE(S) PAR SHERIF

BEAUCE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. ROY ... 3263

BEDFORD

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE GRANBY c. BLANCHARD *ET AL* ... 3263

JOLIETTE

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. LA SUCCESSION GERARD PELLETIER *ET AL* ... 3264

KAMOURASKA

BARBARA c. MONIER ... 3265

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. ASSELIN *ET AL* ... 3265
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BASTIEN ... 3266
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAFLEUR (ROSAIRE) LTEE *ET AL* ... 3266

VENTE(S) PAR SHERIF

MONTREAL — *suite*

Page

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. BELANGER 3267
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. SYLVER 3267
CANADA TRUST COMPANY (THE) c. MARQUIS 3268
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE c. LACOMBE *ET AL* 3268
DARFIELD REALTIES LTD. c. PECO REALTIES INC. 3269
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. CARDINAL *ET AL* 3269
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. DESROCHES *ET AL* 3270
GEWURZ HOLDINGS LTD. c. SAUNA NEPTUNE INC. 3270
GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY (THE) c. DIVERSIFIED DEVELOPMENT CORPORATION .. 3271
GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY (THE) c. DONEX INVESTMENTS INC. 3271
GULF OIL CANADA LTD. c. THUOT 3272
HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA c. ONSOW 3272
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. GARON 3273
OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC c. GLENBARR DEVELOPMENT LTD. 3273
RAYLE c. BEAUCHEMIN 3274
TRUST GENERAL DU CANADA c. SINGH 3274

QUEBEC

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DUFOUR 3275

ROBERVAL

LAFLEUR c. TREMBLAY 3275

SAINT-FRANCOIS

TRUST GENERAL DU CANADA *EL AL* c. CANADIAN SNOW FENCE LTD. *ET AL* 3276

TERREBONNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, LA SAUVEGARDE c. PELOSSE (J.R.) LTEE *ET AL* 3277

TROIS-RIVIERES

CAISSE DE DEPOTS ET DE PLACEMENTS DU QUEBEC c. BARIL (REAL) & FILS LTEE *ET AL* 3277

VENTE(S) POUR TAXES

CHICOUTIMI, VILLE 3277
DOLBEAU, VILLE 3281
SHAWINIGAN, CITE 3282

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES 3228

AVIS DIVERS 3228

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES 3231

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU 3232

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 3158

COMPAGNIES, LOI DES 3124–3236

COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES 3241

CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA 3241

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE 3242

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE 3243

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA 3247

MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES 3248

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC 3253

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES 3115

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA 3254

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 3256

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES 3262

VENTE(S) PAR SHERIF 3263

VENTE(S) POUR TAXES 3277

nouveautés

ULTURE QUÉBÉCOISE

'lle des moulins

lin. Affaires culturelles
uébec, 1979. 63 p., ill. n. et coul., 28 cm
BN 0-7754-3285-7
0Q 3969, broché **$ 3,00**

e phare de Pointe-des-Monts

in. Affaires culturelles
uébec, 1978, 23 p., ill., 22 cm
(Les retrouvailles; 8)
BN 0-7754-3191-5
0Q 3870, broché **$ 0,75**

ventaire chronologique et analytique d'une rrespondance de Louis-Antoine Dessaulnes 817-1895)
r Yvan Lamonde et Sylvain Simard

in. Affaires culturelles
uébec, 1978. XXIV p., 22 cm & 1 microfiche
(Instruments de recherche: Inventaires taillés; 1)
BN 2-401-00027-5
0Q 3872, broché **$ 1,75**

ventaire des archives de la société d'histoire ionale de Saint-Hyacinthe
Léo Sansoucy, ptre

n. Affaires culturelles
ébec, 1978. XX p., 22 cm & 2 microfiches
Instruments de recherche: Inventaires aillés; 3)
BN 2-401-00028-3
Q 3874, broché **$ 1,75**

entaire des archives du séminaire de nt-Hyacinthe
Léo Sansoucy, ptre

n. Affaires culturelles
ébec, 1978. XXIV p., 22 cm & 3 microfiches
Instruments de recherche: Inventaires aillés; 2)
BN 2-401-00026-7
Q 3873, broché **$ 1,75**

ÉDUCATION

Passe-partout numéro 2

Min. Éducation
Québec, 1978. 32 p., ill. n. et coul., 27 cm
ISBN 2-401-00023-2
EOQ 3869, broché **$ 0,75**

Passe-partout no 3

Min. Éducation
Québec, 1979. 32 p., ill. n. et coul., 27 cm
ISBN 2-401-00046-1
EOQ 3962, broché **$ 0,75**

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Reprographie: État des techniques. DF
par Madeleine Marquet

Paris, 1977. 275 p., ill., 24 cm
EOQ 7979, broché **$ 15,75**

JUSTICE ET LÉGISLATION

Recueils de jurisprudence
Cours québécoises

Min. Communications.
Éditeur officiel du Québec

Fascicule 1: Cour provinciale 1978 c.p. 1 à 232
Cour des sessions de la paix 1978
c.s. p. 1001 à 1089

Québec, 1979. 321-XLVI p., tables et index, 24 cm
ISBN 0-7754-3251-2
EOQ 3964, broché **$ 7,00**

Éditeur officiel
Québec

1283, boulevard Charest ouest
Québec QC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

RAPPORT
MARTIN-BOUCHARD

Commission d'étude et de consultation sur la révision du régime des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic

Sujet d'actualité: les négociations collectives dans le secteur public. À ce propos, le rapport Martin-Bouchard donne un éclairage additionnel.

On y trouve des exposés sur les thèmes suivants:
- la problématique générale du régime des négociations
- le régime syndical et les droits syndicaux
- le processus même de la négociation, y compris les mécanismes de règlement des différends, les services essentiels, la grève et le lock-out
- l'information au public.

On referme le livre sur les recommandations de la Commission et une liste des mémoires reçus.

1978. 198 pages
EOQ 3332, broché **$ 3,50**

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.